

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Déséquilibres des paiements et étalon monétaire international, par P.B. Kenen — Aménagements apportés à des séries de la partie « Statistiques » — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

DESEQUILIBRES DES PAIEMENTS ET ETALON MONETAIRE INTERNATIONAL *

par Peter B. KENEN,

Professor of Economics à l'Université de Columbia.

Il y a vingt ans, la grande majorité des économistes des milieux académiques et gouvernementaux admettait qu'il fallait stabiliser les taux de change, particulièrement les taux reliant les monnaies clefs. Selon Nurkse : « ... Un système de taux de change complètement libres et fluctuants peut se concevoir et même présenter certains avantages en théorie; en pratique, par ailleurs, rien ne semble plus simple que de laisser les flux internationaux de paiements et de recettes s'ajuster à travers les variations de change incontrôlées, en fonction du jeu de l'offre et de la demande. De telles vues iraient cependant complètement à l'encontre des leçons du passé » (1). La constitution monétaire internationale élaborée à Bretton Woods a entériné cet accord unanime.

* Je remercie Harry G. Johnson, Robert Mundell, Egon Sohmen et Ilse Mintz, ainsi que Robert Hawkins, Elinor Yudin et les autres membres de l'*International Economics Workshop* de l'Université de Columbia pour les observations qu'ils ont formulées sur un premier projet de cette étude. Toutefois, chacun d'eux serait encore en désaccord avec la position que je prends et pourrait trouver de nouvelles erreurs dans l'analyse.

(1) Ragnar Nurkse, *International Currency Experience : Lessons of the Inter-War Period*, Société des Nations, 1944, p. 210.

Elle demandait que chaque pays déclare rapidement la nouvelle parité de sa monnaie et que toute modification ultérieure importante des taux de change soit soumise à un accord international; en tout état de cause, cette modification ne pouvait être décidée que pour rectifier un « déséquilibre fondamental » et elle devait prendre la forme d'un changement brusque et discontinu de la parité d'une monnaie.

Toutefois, les opinions des milieux professionnels ont été de plus en plus partagées au cours des dernières années. Beaucoup d'économistes des milieux académiques sont, à l'heure actuelle, favorables aux taux de change fluctuants, alors que les gouvernements et les banques centrales recherchent, au contraire, une plus grande stabilité des cours (1). Cette nouvelle divergence des opinions est parfois attribuée à des différences d'attitude ou de perspective. Les professeurs cherchent les solu-

(1) Le nombre d'économistes des milieux académiques qui se prononcent pour une flexibilité totale ou limitée, s'est considérablement accru. (Cf. Fritz Machlup, *Plans for Reform of the International Monetary System*, édit. rev., Princeton, 1964, pp. 79-81.)

tions les « meilleures », peu importe leur caractère de nouveauté ou leur difficulté d'application; ils sont enclins à écarter les objections « d'ordre pratique ». Les fonctionnaires gouvernementaux doivent chercher des solutions « acceptables » et sont disposés à apporter des correctifs mineurs lorsque l'économie faiblit. Les milieux académiques ont tendance à juger la politique des pouvoirs publics selon les critères les plus absolus, à exiger une amélioration en soi du fonctionnement du système économique. Les fonctionnaires gouvernementaux ont tendance à appliquer des critères historiques, à choisir un fonctionnement du système économique meilleur que dans le passé. Cependant, le débat récent sur les taux de change fluctuants n'est pas entièrement dû à cette différence de perspective. Plusieurs, parmi les économistes des milieux académiques qui demandent la flexibilité complète, la considèrent non pas comme le sommet de la perfection, mais comme un moindre mal parce que, à leur avis, le système monétaire actuel s'est révélé déficient dans la pratique.

Les arguments contre le régime de Bretton Woods.

On recourt habituellement à trois sortes d'arguments pour condamner le régime de Bretton Woods :

1. la spéculation privée a été fréquemment déstabilisatrice et a provoqué des modifications de taux de change qui n'auraient pas été nécessaires sinon;

2. les salaires nominaux ne sont pas suffisamment souples pour permettre un ajustement efficace des paiements extérieurs sans modifications de taux de change, mais les banques centrales et les gouvernements s'opposent le plus possible à ces modifications;

3. les pays ne peuvent pas être immunisés contre l'instabilité économique à l'étranger et doivent supporter les erreurs de politique commises par leurs voisins.

Le rôle de la spéculation privée.

Sous le régime de Bretton Woods, les taux de change ne peuvent pas, en principe, s'écarter de leur parité de plus de 1 p.c. La spéculation privée est donc peu coûteuse et

peut contribuer à amplifier le mouvement des réserves. Supposons que la balance des paiements de la Grande-Bretagne soit en déficit : les réserves fléchissent et le prix de la livre se situe à sa limite inférieure de 2,78 dollars sur le marché des changes. Les commerçants, les placeurs et les agents de change sont fortement tentés de vendre du sterling ou d'en différer l'achat. Si la Grande-Bretagne décide de dévaluer la livre, ils feront un bénéfice important. Si la Grande-Bretagne résout son problème de paiements sans modifier son taux de change, ils peuvent reconstituer leur position initiale sans subir de lourdes pertes; celles-ci s'élèveront au maximum à 4 cents par livre si la limite supérieure de 2,82 dollars est atteinte. Par conséquent, la spéculation a tendance à se développer très rapidement et à prendre des proportions considérables, même si la probabilité d'une dévaluation est très faible. La spéculation peut entamer les réserves d'une nation et la contraindre à une dévaluation que ne justifie pas l'évolution fondamentale des paiements.

En outre, la spéculation privée peut avoir, au cours des années, gauchi l'évolution des taux de change. Lorsqu'un pays a utilisé la plus grande partie de ses réserves pour financer un déficit ou pour combattre la spéculation, il est obligé de dévaluer sa monnaie ou d'établir des contrôles directs. Lorsqu'un pays a accumulé des réserves à la suite d'un surplus ou d'une entrée de fonds spéculatifs, il n'est pas nécessairement obligé de reviser sa politique. Par des ventes de créances intérieures sur l'open market ou par des modifications des coefficients de trésorerie obligatoires des banques commerciales, la banque centrale est à même de neutraliser l'incidence des paiements avec l'étranger sur les facultés de crédit du système monétaire; elle peut ainsi accumuler indéfiniment de l'or et des monnaies étrangères. Par conséquent, lorsque des déséquilibres apparaissent dans le commerce et les paiements internationaux, les spéculateurs ont tendance à miser plutôt sur la dévaluation que sur la réévaluation correspondante. En agissant de la sorte, ils renforcent d'ailleurs les chances d'une dévaluation.

Prenons un exemple pour illustrer cet argument. Si la balance des paiements de la France est en surplus, celle de l'Allemagne en déficit et celle de l'Italie en équilibre, les

spéculateurs peuvent prévoir une réévaluation du franc ou une dévaluation du mark. S'ils s'attendent à une réévaluation du franc, les importateurs français différeront leurs paiements vers l'Allemagne et l'Italie, les importateurs allemands et italiens accéléreront leurs paiements vers la France. Tout le commerce et les paiements entre la France et l'étranger feront l'objet de spéculation. S'ils s'attendent, par contre, à une dévaluation du mark, les importateurs français et italiens différeront leurs paiements vers l'Allemagne; les importateurs allemands accéléreront leurs paiements vers la France et l'Italie. Tout le commerce et les paiements entre l'Allemagne et l'étranger feront l'objet de spéculation. Dans les deux cas, l'Allemagne perdra des réserves en faveur de la France et cette perte peut, à elle seule, la contraindre à dévaluer. Mais si l'on anticipe une dévaluation, l'Allemagne perdra également des réserves en faveur de l'Italie, et cette perte renforcera la probabilité d'une dévaluation, tandis que si l'on anticipe une réévaluation, l'Italie perdra des réserves en faveur de la France. En bref, les perspectives de dévaluation concentreront la spéculation sur la devise faible, les gains de réserves correspondants étant répartis entre tous les autres pays; les perspectives de réévaluation concentreront la spéculation sur la devise forte, la perte de réserves correspondante étant répartie entre tous les autres pays. Mais parce que les anticipations sont gauchies par l'expérience du passé, les spéculateurs prévoient d'habitude une dévaluation. La spéculation se concentre ainsi sur la devise faible : elle revêt la forme qui amènera le plus vraisemblablement une modification des taux de change.

Dans un système de taux de change fluctuants, tous ces cours varieraient automatiquement dès qu'apparaîtrait un déséquilibre dans les paiements avec l'étranger. En outre, ils s'ajusteraient continuellement au lieu de subir des changements rares et importants. Les spéculateurs pourraient hésiter à miser sur d'amples fluctuations d'un seul cours de change (sur la dépréciation subite d'une monnaie faible). La spéculation serait plus continue, plus diffuse et moins évidente qu'elle ne l'est à présent; elle aurait moins tendance à devenir cumulative. A tout le moins, la complète flexibilité pénaliserait les erreurs de prévision commises par des commerçants et des placeurs, car elle augmen-

terait le coût de liquidation d'une position spéculative. Quelqu'un qui vendrait du sterling contre des dollars, croyant que la livre est sur le point de se déprécier, pourrait devoir reconstituer ses avoirs à des cours beaucoup plus élevés que ceux auxquels il les a vendus. Le cours du sterling pourrait hausser sans limite, bien au-delà des 4 cents qui est la marge autorisée par les accords de Bretton Woods; les spéculateurs portés à commettre des erreurs importantes, seraient probablement écartés.

En outre, dans certaines circonstances, un système de taux de change fluctuants récompenserait toujours la spéculation stabilisatrice et l'amènerait ainsi à dominer après un certain temps. La spéculation contribuerait dès lors à combattre les fluctuations erratiques et à réaliser les modifications de taux de change nécessaires au maintien de l'équilibre à long terme. Le fameux ouvrage de Friedman sur les taux de change constitue le *locus classicus* de cette proposition audacieuse : « ...Prétendre que la spéculation est habituellement déstabilisatrice revient à dire que les spéculateurs perdent de l'argent puisque la spéculation ne peut globalement avoir d'effet déstabilisateur que si les spéculateurs vendent en moyenne lorsque le cours d'une monnaie est bas et achètent lorsque le cours est élevé. Il ne s'ensuit évidemment pas que la spéculation ne puisse être déstabilisatrice; des spéculateurs professionnels pourraient, en moyenne, gagner de l'argent, alors qu'une masse mouvante de néophytes perdrait régulièrement des sommes plus importantes. Mais, si cette situation peut se produire, rien n'indique que ce doive être le cas, bien au contraire » (1). Lorsque Friedman parle de « cours élevé » et de « cours bas », il envisage, selon le cas, des points de repère différents, et ceux-ci doivent coïncider pour que son argument soit valable. Quand Friedman utilise les termes « élevé » et « bas » pour définir la spéculation rémunératrice, il effectue une comparaison *ex post* : les spéculateurs seront en boni si le cours auquel ils vendent les devises est « élevé » par rapport à celui auquel ils les ont achetées. Lorsque Friedman utilise les termes « élevé » et « bas » pour décrire la spéculation stabilisatrice, il

(1) Milton Friedman, *Essays in Positive Economics*, Chicago, 1953, p. 175.

effectue une comparaison *ex ante* : la spéculation sera stabilisatrice si le cours auquel les spéculateurs vendent les devises est « élevé » par rapport au cours *suivant* ⁽¹⁾. Ces deux points de repère ne peuvent coïncider que dans le cas où les taux de change ne subiraient pas d'évolution fondamentale à la hausse ou à la baisse. Si, en l'absence de spéculation privée, un cours ne fait qu'osciller autour d'un niveau « normal », il sera « élevé », selon les deux critères, lorsqu'il se situera au-dessus de ce niveau normal; la spéculation rémunératrice sera généralement stabilisatrice ⁽²⁾ et elle aura tendance à dominer. Si le taux de change n'a pas accusé une tendance fondamentale à la hausse ou à la baisse et si les spéculateurs potentiels prévoient que la stabilité durera, ils se hâteront de tirer parti des occasions de réaliser des bénéfices. D'ailleurs, ils n'interpréteront pas chaque baisse des taux de change comme l'annonce d'une dépréciation cumulative; ils ne précipiteront pas une fuite en monnaies étrangères ⁽³⁾.

(1) Plus précisément s'il est « élevé » par rapport au cours qui aurait été effectif, s'il n'y avait pas eu de spéculation.

(2) Même dans ce cas le plus favorable, la spéculation rémunératrice peut ne pas avoir d'effet stabilisateur. Si le cadre institutionnel est tel que les spéculateurs ne possèdent pas des actifs ou un recours au crédit suffisants, ils peuvent être dans l'impossibilité de vendre les quantités nécessaires pour abaisser un « cours élevé » ou être contraints de liquider leurs positions à la vente avant que le cours ait atteint son « niveau normal » et contribuer ainsi à une nouvelle hausse des cours. Par ailleurs, les spéculateurs qui vendent une devise après, et non avant, que le point de retournement vers le bas d'un cours qui oscille a été atteint, peuvent accroître la fréquence des fluctuations et en augmenter l'amplitude (cf. W.J. Baumol, « Speculation, Profitability, and Stability », *Review of Economics and Statistics*, Cambridge, Mass., XXXIX, 1957, pp. 263-271; et M.C. Kemp, « Speculation, Profitability, and Price Stability », *Review of Economics and Statistics*, Cambridge, Mass., XLV, 1963, pp. 185-189). Afin de prévenir ces objections et d'autres de même nature, Sohmen a atténué l'affirmation de Friedman en démontrant que la spéculation qui *maximalise* le profit a tendance à être stabilisatrice (cf. E. Sohmen, *Flexible Exchange Rates : Theory and Controversy*, Chicago, 1961, ch. 3). Mais l'amendement de Sohmen dilue la saveur darwinienne de la thèse originale de Friedman. A moins d'un système de concurrence parfaite, où les profits maxima tendent vers zéro et où les autres profits escomptés et inférieurs au maximum deviennent des pertes, l'amendement de Sohmen n'implique pas que les spéculateurs dont l'action est déstabilisatrice, seront rejetés du marché par leurs propres erreurs.

(3) Plusieurs études empiriques confirment l'importance pour les spéculateurs de la stabilité à long terme. (Cf. S.C. Tsiang, « Fluctuating Exchange Rates in Countries with Relatively Stable Economies », *International Monetary Fund Staff Papers*, Washington, VII, 1959; G.P. Wonnacott, *The Canadian Dollar, 1948-1958*, Toronto, 1960, pp. 124-138; et R.Z. Aliber, « Speculation in the Foreign Exchanges : The European Experience, 1919-1926 », *Yale Economic Essays*, New Haven, 1962.)

La spéculation peut être stabilisatrice, même si les taux de change subissent une hausse ou une baisse persistante, aussi longtemps qu'une tendance fondamentale ne se manifeste pas. Un déclin spontané et permanent de la demande mondiale pour les exportations d'un pays donné requiert une dépréciation permanente de son taux de change. Si les spéculateurs interprètent correctement ces développements, ils vendront la monnaie faible dès qu'elle commencera à se déprécier et hâteront ainsi le processus d'ajustement. Une fois l'équilibre rétabli, ils amortiront, par leurs opérations, les oscillations autour du nouveau taux « normal ». Même s'ils se trompent, ils ne peuvent pas causer des dommages importants ni subir de lourdes pertes. Si, avant la fin du processus de dépréciation, ils avaient acheté la monnaie faible, dans l'espoir d'une hausse subséquente, ils auraient retardé l'ajustement des taux et éventuellement introduit des fluctuations supplémentaires. Mais une fois leur erreur connue, ils s'engageraient dans des opérations de caractère stabilisateur.

Taux de change et niveau des salaires.

Les opposants au régime de Bretton Woods se sont plaints autrefois que les taux de change étaient trop souvent modifiés. Par la suite, et c'est encore le cas, les gouvernements ont été peu disposés à changer les « parités », car c'était admettre, semble-t-il, que leurs autres instruments de politique étaient inefficaces ou avaient été mal utilisés. Ils préféreraient toutefois dévaluer leur monnaie plutôt que de maintenir des contrôles directs très sévères, et peu ont échappé à ce dilemme. Submergés par l'inflation et par des vagues de spéculation périodiques, plusieurs d'entre eux ont épuisé la presque totalité de leurs réserves. Par ailleurs, lorsqu'ils ont modifié leur taux de change, ils ont abaissé les « parités » plus que la situation ne l'exigeait afin d'empêcher que l'on spéculé sur une seconde dévaluation. Ils ont exercé de ce fait de fortes pressions déflationnistes sur leurs partenaires commerciaux et forcé d'autres pays à ajuster leur taux de change ou à ériger de nouvelles barrières commerciales; ils ont aussi imposé des réductions trop sévères des salaires réels des résidents et provoqué une nouvelle spirale inflationniste interne.

Maintenant que les réserves ont été reconstituées et renforcées par des opérations de « swap » et d'autres arrangements du même genre, les gouvernements s'efforcent de surmonter les crises; ils se sont engagés à défendre les taux de change existants, qu'ils soient « réalistes » ou non, et à ne plus les modifier. Toutefois, les adversaires des accords de Bretton Woods sont plus préoccupés que jamais, car ils sont convaincus que ce nouvel engagement ne peut être honoré qu'aux dépens de la croissance économique et de la pleine utilisation des facteurs de production. Toute modification spontanée dans les transactions avec l'étranger appelle un changement compensatoire induit par l'évolution des prix. Si ce correctif ne joue pas, l'un ou l'autre des pays qui enregistrent cette modification spontanée peut être forcé d'imposer de nouvelles restrictions ou d'accepter un chômage trop élevé.

Supposons que le commerce mondial soit parfaitement équilibré et que toutes les ressources soient pleinement utilisées. Tout glissement spontané dans la consommation mondiale va influencer la situation économique de telle façon que des variations compensatoires seront nécessaires. Par exemple, si les consommateurs américains achètent plus de biens à l'Europe et réduisent leurs achats de produits indigènes, les Etats-Unis devront faire face à un déficit de la balance des paiements et à une déflation interne. En Europe, au contraire, le surplus correspondant de la balance des paiements amènera une inflation interne. Afin de restaurer l'équilibre « extérieur » et « intérieur » des deux régions, les consommateurs doivent être amenés à aiguiller leurs dépenses vers les produits américains plutôt que vers les produits européens. Les consommateurs américains doivent avoir intérêt à substituer des produits nationaux aux produits étrangers (européens) et réduire ainsi les importations américaines; les consommateurs européens doivent, pour les mêmes raisons, être amenés à substituer des produits étrangers (américains) aux produits nationaux et accroître ainsi les exportations américaines ⁽¹⁾. Des glissements, dans l'affectation des dépenses de consommation, suffisants pour éliminer le déficit de la balance commerciale américaine, résoudre

également les problèmes d'équilibre intérieur des deux régions. L'accroissement de la demande de produits américains — aux Etats-Unis, de la demande de produits qui se substituent aux importations et, en Europe, de la demande de produits américains — éliminera les pressions déflationnistes aux Etats-Unis. La diminution de la demande de produits européens — en Europe, de la demande de produits qui se substituent aux importations et, aux Etats-Unis, de la demande de produits européens — éliminera les pressions inflationnistes en Europe.

La réaffectation des dépenses de consommation nécessaire pour mettre fin à un déséquilibre de la balance commerciale, pourrait découler de changements survenus dans les prix intérieurs de chaque région. Une baisse des prix américains par rapport aux prix européens rendrait les produits américains plus intéressants tant pour les consommateurs américains que pour les étrangers. L'ajustement idoine des prix relatifs serait automatique si les taux de salaires nominaux présentaient suffisamment de flexibilité. La déflation américaine prendrait alors la forme non pas d'un gonflement du chômage, mais d'une baisse des salaires nominaux, qui entraînerait une chute des prix si les marchés étaient concurrentiels. De son côté, l'inflation en Europe se traduirait par une hausse des salaires nominaux, qui entraînerait une élévation des prix. Les produits américains deviendraient moins chers que les produits européens. Par ailleurs, le mécanisme de l'étalon-or, tel qu'il est décrit dans les manuels, renforcerait les adaptations nécessaires des taux de salaires. Le gonflement initial des importations américaines entraînerait une perte d'or; la contraction du stock monétaire et la hausse des taux d'intérêt qui s'ensuivraient aux Etats-Unis amèneraient une réduction de la dépense globale qui, à son tour, accélérerait le fléchissement des salaires américains. L'or qui affluerait en Europe provoquerait un gonflement du stock monétaire, une réduction des taux d'intérêt et une augmentation de la dépense globale qui stimulerait la hausse des salaires européens. Si, au point de départ, c'est-à-dire avant la hausse des importations américaines, les balances commerciales étaient équilibrées, les modifications intervenues dans les prix et la dépense globale devraient ramener la consommation intérieure, exprimée en termes réels, à son niveau initial,

(1) Ou bien les consommateurs américains doivent être incités à acheter moins de produits à base de matières importées, tandis que les consommateurs européens doivent être incités à en acheter plus.

sinon le plein emploi ne serait pas rétabli aux Etats-Unis et en Europe. Les taux d'intérêt devraient donc retrouver aussi leur niveau initial, ce qu'ils feraient automatiquement sous un régime d'étalon-or. Aux Etats-Unis, la chute des prix compenserait la réduction du stock monétaire; en Europe, la hausse des prix compenserait le gonflement du stock monétaire. Les encaisses « réelles » seraient les mêmes qu'au point de départ et les taux d'intérêt également (1).

Une perturbation des opérations en capital avec l'étranger entraînerait un processus d'ajustement semblable, sauf que dans ce cas, tout le processus découlerait des flux d'or. Une perturbation des mouvements de capitaux ne modifierait pas directement les salaires nominaux, car elle ne se refléterait pas immédiatement dans la demande globale de biens et services et de main-d'œuvre de chaque région. De plus, le rétablissement de l'équilibre final nécessiterait un changement significatif dans les dépenses réelles de chaque région et, par conséquent, une modification durable des taux d'intérêt. La balance commerciale doit s'adapter à un transfert continu de capital et cette adaptation doit s'assortir d'une modification des dépenses internes, afin de maintenir le plein emploi. S'ils investissaient régulièrement en Europe, les Etats-Unis devraient réaliser un surplus commercial pour transférer des capitaux. L'Europe devrait subir un déficit commercial correspondant à ce surplus. En bref, si les flux de paiements sont perturbés par des opérations en capital, des modifications de prix sont nécessaires pour permettre un

(1) Le retour des taux d'intérêt à leur niveau initial ne se ferait pas nécessairement de façon directe, car l'amplitude des variations du stock monétaire dépendrait du rythme auquel l'équilibre de la balance commerciale serait restauré. Si ce rythme était lent, les variations du stock d'or et de la quantité de monnaie seraient très prononcées. Les mouvements de prix devraient être très accusés à la baisse aux Etats-Unis et à la hausse en Europe pour que les taux d'intérêt revinssent à leur point de départ respectif dans les deux régions. Mais dans ce cas, les modifications intervenues dans les niveaux de prix pourraient dépasser celles qui sont requises pour équilibrer la balance commerciale et amener un écart de sens opposé dans les échanges commerciaux : l'or affluerait aux Etats-Unis, gonflerait le stock monétaire américain et réduirait celui de l'Europe. Un mouvement oscillatoire se dessinerait jusqu'au moment où le stock monétaire s'équilibrerait dans les deux régions avec le niveau de prix requis pour que les échanges avec l'étranger soient équilibrés, et où les taux d'intérêt auraient retrouvé leur niveau initial. En fait, le processus pourrait d'ailleurs ne pas tendre vers ce « juste » rapport entre le stock monétaire et les prix; le système pourrait osciller perpétuellement et même aboutir à une situation explosive si la politique n'était pas modifiée.

ajustement adéquat, mais elles ne sont pas suffisantes.

Une fois de plus, les flux monétaires qui dérivent du simple jeu de l'étalon-or apporteraient tous les correctifs nécessaires. Si l'Amérique commençait à investir en Europe, son stock d'or et son stock monétaire se contracteraient, les taux d'intérêt seraient orientés à la hausse et les dépenses, à la baisse. Le stock d'or et la quantité de monnaie augmenteraient en Europe; les taux d'intérêt seraient orientés à la baisse et les dépenses, à la hausse. Comme les dépenses globales diminueraient aux Etats-Unis, les importations feraient de même, tandis que dépenses et importations progresseraient en Europe. Il faut que certaines conditions bien particulières soient remplies pour que l'incidence des flux de capitaux sur la balance des paiements soit entièrement compensée par celle des mouvements du volume des importations qui découlent de changements survenus dans la dépense globale (1). Le plus souvent, les changements intervenus dans la dépense globale devraient agir d'abord sur les salaires et les prix et renforcer par ce biais l'adaptation des flux commerciaux. Les prix américains devraient fléchir parallèlement aux dépenses aux Etats-Unis, et les prix européens devraient s'élever. Les consommateurs américains consacraient une plus grande partie de leurs dépenses à l'achat de produits fabriqués dans le pays, et accentueraient ainsi le recul des importations américaines en provenance de l'Europe; les consommateurs européens achèteraient proportionnellement plus de produits américains et renforceraient ainsi l'accroissement des importations en provenance des Etats-Unis. Les prix continueraient à s'adapter jusqu'à ce que le surplus commercial américain soit de même ampleur que les sorties de capitaux vers l'Europe. A ce stade, les taux d'intérêt se stabiliseraient dans chaque région au niveau qui assure le plein emploi. Les taux d'intérêt américains seraient plus élevés qu'au point de départ, afin de comprimer suffisamment la demande intérieure pour dégager une

(1) Les « effets de dépenses » compenseront les flux de capitaux si la somme des « propensions marginales à importer » des deux régions est égale à 1; si cette somme est inférieure à l'unité, des changements de prix, dont il sera question ci-après, devront intervenir. Pour une analyse plus détaillée de ces ajustements, cf. J.E. Meade, *The Balance of Payments*, Londres, 1951, XV; une présentation mathématique succincte de ce problème figure en annexe.

augmentation du surplus exportable vers l'Europe. Les taux d'intérêt européens seraient inférieurs à leur niveau de départ, afin d'augmenter suffisamment la demande intérieure pour absorber la main-d'œuvre rejetée par le déclin des exportations vers les Etats-Unis.

Pour que les ajustements automatiques que je viens de décrire se produisent, il faut que les salaires nominaux soient flexibles dans les deux régions considérées. Le taux des salaires doit baisser aux Etats-Unis lorsque la demande globale fléchit et s'accroître en Europe lorsque la demande globale augmente.

Toutefois, dans le monde tel que nous le connaissons, les taux de salaires peuvent ne pas être suffisamment flexibles pour permettre des ajustements effectifs de prix. Ils peuvent ne pas fléchir et peuvent même augmenter lorsqu'il y a un chômage important. Une diminution de la dépense globale se traduit généralement par une diminution de l'emploi qui comprime le revenu réel, plutôt que les salaires et les prix. Une réduction du revenu réel comprimera naturellement les importations et, si elle est suffisante, restaurera l'équilibre « extérieur ». Mais c'est un processus d'ajustement peu approprié car il est incompatible avec des objectifs de politique intérieure importants que les gouvernements ne peuvent se permettre de négliger.

Une modification des taux de change se substituerait parfaitement à une adaptation des taux de salaires lorsqu'une perturbation spontanée des courants commerciaux ou d'investissement avec l'étranger, c'est-à-dire un déséquilibre provoqué par des facteurs d' « origine étrangère », affecte l'évolution des paiements extérieurs. En effet, si le déséquilibre provient du commerce extérieur, une adaptation du taux de change permettra de restaurer l'équilibre « extérieur » sans modifier en rien la politique intérieure. Reprenons l'hypothèse d'un commerce mondial parfaitement équilibré et de ressources mondiales pleinement utilisées, mais supposons que les taux de change soient parfaitement flexibles. Si les consommateurs américains se mettent à acheter plus de produits en provenance de l'Europe, le dollar commencera à fléchir sur le marché des changes ⁽¹⁾. Cette dépréciation rendra les pro-

duits américains plus intéressants et les produits européens moins intéressants pour les consommateurs des deux régions. Les changements qui en résulteront dans les dépenses de consommation augmenteront les exportations des Etats-Unis et réduiront leurs importations. La dépréciation s'arrêtera automatiquement lorsque l'équilibre extérieur sera complètement rétabli. A ce moment, la demande mondiale pour les produits de chaque région sera du reste revenue à son niveau initial; le plein emploi aura été maintenu sans l'intervention de mesures de politique économique ⁽¹⁾.

Un ajustement du taux de change amené par des mouvements de capitaux aura exactement les mêmes effets. Mais il faut, dans ce cas, que les deux régions appliquent une politique financière propre à modifier la dépense intérieure pour permettre aux fluctuations de taux de change de sortir leurs effets. Si les capitaux américains se dirigent vers l'Europe, le dollar se dépréciera comme s'il s'agissait d'une modification spontanée dans les flux commerciaux. Cette dépréciation se substituera à une adaptation des taux de salaires; elle gonflera les exportations des Etats-Unis et réduira leurs importations. Mais, pour contrebalancer des sorties de capitaux par un boni commercial il faut qu'il y ait une augmentation de la demande globale de produits américains. Les Etats-Unis doivent donc contracter la dépense intérieure pour empêcher une hausse

pour rendre ce cas beaucoup moins intéressant qu'on ne l'avait cru d'abord. Pour l'aspect théorique de la question, cf. E. Sohmen, *Flexible Exchange Rates: Theory and Controversy*, I. Pour d'intéressantes illustrations empiriques de l'exemple cité, cf. R.R. Rhomberg et L. Boissonneault, « Effects of Income and Price Changes on the U.S. Balance of Payments », *International Monetary Fund Staff Papers*, Washington, XI, 1964, pp. 85-91; Rhomberg et Boissonneault estiment que la demande américaine d'exportations européennes a une élasticité aux prix de 1,3 et que la demande européenne d'exportations américaines a une élasticité aux prix de 1.

(1) Notons cependant que tout changement dans les prix relatifs, qu'il résulte d'une mesure de politique intérieure ou d'une modification du taux de change, sera dépourvu d'efficacité si les taux de salaires réels sont rigides. Les travailleurs américains doivent accepter une hausse des prix à l'importation sans obtenir un relèvement parallèle des salaires nominaux; ils ne doivent pas être à même de pousser leurs salaires nominaux à la hausse de manière à sauvegarder leur pouvoir d'achat à l'importation. Dans un système de taux de change fluctuants, toutefois, cette dernière condition peut être remplie en stabilisant les salaires nominaux ou en les laissant hausser moins que les prix à l'importation. Dans un système d'étalon-or, au contraire, il faut que les salaires nominaux fléchissent pour que les déséquilibres des paiements extérieurs puissent disparaître rapidement.

(1) Ici, comme ailleurs dans cet article, j'exclus le cas contrariant, familier aux spécialistes, où les élasticités de la demande aux prix ne sont pas suffisamment élevées. Des études théoriques et empiriques s'accordent

des salaires et des prix, sinon le dollar continuerait à se déprécier sans amener les adaptations nécessaires des prix relatifs et de la balance commerciale. Les fluctuations de taux de change doivent, en effet, déterminer la politique à suivre dans les deux régions : les États-Unis doivent comprimer leurs dépenses intérieures et l'Europe doit accroître les siennes, afin que chacun puisse maintenir le plein emploi et la stabilité des prix intérieurs.

Les partisans de taux de change fluctuants ne sont pas unanimes dans leur analyse de la rigidité des salaires. Certains s'appuient sur l'hypothèse de Phillips, qui suppose une relation inverse entre l'évolution des salaires nominaux et le niveau du chômage (1). Selon cette hypothèse, les taux de salaires progresseront continuellement à moins que la société ne tolère un niveau de chômage *permanent* supérieur à celui qui est considéré généralement comme acceptable. D'autres économistes sont moins pessimistes; selon eux, il existe une relation inverse entre, d'une part, les taux de salaires et, d'autre part, la durée du chômage, et non pas son niveau. Les salaires cesseraient d'augmenter et pourraient même fléchir si la société tolérait un chômage *temporaire*. Mais les deux écoles sont d'accord sur une proposition : les banques centrales et les gouvernements n'ont pas voulu se prêter à des expériences qui auraient permis de voir comment les salaires réagissaient; ils ont souvent agi de façon à neutraliser la contraction du stock monétaire qui résultait de sorties d'or ou de monnaies étrangères; ils ont rarement renforcé l'effet des pertes d'or en élevant les taux d'intérêt.

Si les taux de salaires nominaux ne fléchissent pas et si les taux de change ne fluctuent pas, des ajustements de prix ne se produiront que si les pays qui reçoivent de l'or et des devises permettent à l'inflation de se développer dans la mesure requise par la situation de la balance des paiements. Mais les banques centrales et les gouvernements craignent aussi l'inflation. Ils redoutent que celle-ci ne devienne incontrôlable. Ils ont également tendance à qualifier tous les problèmes de paie-

ments extérieurs de maladies « monétaires », qui traduisent un manque de « discipline » dans les pays déficitaires et ils refusent de corriger les « erreurs » de ceux-ci (1). On comprend qu'ils soient peu disposés à supporter tout le poids d'un rétablissement de l'équilibre extérieur mais ils hésitent même à accepter le degré d'inflation qui aurait été atteint tout « naturellement » sous un régime d'étalon-or.

Si le pays déficitaire est d'une dimension économique largement supérieure à celle de ses partenaires commerciaux et s'il possède des réserves importantes, il pourra sans doute résister plus longtemps aux développements déflationnistes que ne pourront le faire les pays en surplus pour « neutraliser » les entrées d'or. Les pays en surplus seront alors forcés de tolérer une inflation, et les ajustements de prix pourront s'effectuer sans modification des taux de change. Mais cette combinaison de circonstances et de hasards, même si elle a joué un rôle important dans le passé récent, ne constitue pas une méthode d'ajustement à laquelle on puisse se fier. Il se peut que le pays déficitaire agisse en premier lieu, délibérément ou par nécessité, et ait recours à des mesures qui affecteraient défavorablement l'allocation des ressources. Les partisans de taux de change fluctuants insistent sur cette possibilité et peuvent invoquer le passé à l'appui de leur thèse. Pendant la période d'entre-deux-guerres et la première décennie d'après-guerre, les gouvernements ont soumis les transactions privées à des contrôles compliqués — contrôles des changes et restrictions commerciales. Pendant la deuxième décennie d'après-guerre, les transactions gouvernementales ont été l'objet d'une réglementation plus subtile. Cependant, ces deux types de contrôles amènent des distorsions dans l'allocation des ressources et aboutissent en fin de compte à taxer le consommateur. Les res-

(1) A.W. Phillips, « The Relation between Unemployment and the Rate of Change of Money Wage Rates in the United Kingdom, 1861-1957 », *Economica*, Cambridge, XXV, 1958; ainsi que P.A. Samuelson et R.M. Solow, « Analytical Aspects of Anti-Inflationary Policy », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, Menasha-Wisconsin, L, 1960.

(1) Dans l'hypothèse la plus défavorable, cette approche reflète la suffisance dont témoignent si souvent ceux qui ont un compte en banque bien rempli. Dans la meilleure, elle traduit une tautologie familière. Selon Robbins : « ... Quelle que soit l'origine d'un déséquilibre, qu'elle soit « réelle » ou « monétaire », ... on peut bien dire que la persistance de ce déséquilibre est attribuable à des causes monétaires ou financières... On peut toujours imaginer qu'un tel déséquilibre puisse être corrigé par des mesures de politique financière... Si ce déséquilibre persiste et si ces mesures n'ont pas été adoptées, on peut dire que cette persistance a des causes monétaires ou financières ». (L. Robbins, *The Economist in the Twentieth Century*, Londres, 1954, p. 50.)

trictions commerciales renchérisent ses importations. La réglementation qui régit les approvisionnements du gouvernement et l' « aide liée » majorent les impôts qu'il paie ou le privent d'une partie du bénéfice qu'il retire des dépenses publiques.

La transmission des déséquilibres intérieurs et des erreurs de politique.

Lorsque des déséquilibres sont amenés par des facteurs d' « origine étrangère », tels qu'un changement dans les courants commerciaux ou dans les mouvements de capitaux, il faut, pour rétablir la situation d'équilibre, que les prix relatifs se modifient, soit sous forme d'une adaptation des prix intérieurs, soit sous celle d'un mouvement des taux de change. Lorsque des déséquilibres sont amenés par des facteurs d' « origine intérieure », tels que des variations dans la dépense globale, une modification des prix relatifs n'est pas le remède idéal. Ces déséquilibres devraient être surmontés par le pays qui les crée, sans quoi des pays étrangers doivent « importer » l'instabilité économique, accepter une fluctuation des prix, de la production et de l'emploi qui a son origine à l'étranger.

Supposons qu'une récession — un déclin spontané de la dépense globale — survienne aux Etats-Unis. Les importations américaines fléchiront, l'Europe perdra de l'or et le chômage s'y développera. Si les taux de salaires nominaux étaient parfaitement flexibles, ce chômage ne subsisterait pas. Les taux de salaires fléchiraient en Europe et aux Etats-Unis et de ce chef le stock monétaire « réel » de l'ensemble de l'économie mondiale augmenterait. De plus, les mouvements d'or amèneraient une réallocation du stock monétaire mondial et le plein emploi serait atteint dans les deux régions. Les encaisses « réelles » augmenteraient aux Etats-Unis parce que les taux de salaires fléchiraient, et il y aurait des entrées d'or. Cet accroissement entraînerait les taux d'intérêt à la baisse et stimulerait la dépense « réelle » des Américains. Les encaisses « réelles » ne diminueraient pas en Europe; les taux de salaires baisseraient, mais il y aurait, parallèlement à la perte d'or en faveur des Etats-Unis, une contraction du stock monétaire. Les taux d'intérêt resteraient stables et les dépenses intérieures « réelles » continueraient à se situer au niveau de plein

emploi. Mais si les taux de salaires étaient rigides, la chute des importations américaines entraînerait un chômage persistant en Europe. Celle-ci pourrait même être amenée à adopter une politique qui réduirait les dépenses et augmenterait le niveau du chômage pour abaisser le volume des importations et restaurer l'équilibre « extérieur ». De cette manière, l'Europe aggraverait la récession américaine (1).

Ce problème a été pris en considération à Bretton Woods. Les statuts du Fonds Monétaire International ont été spécialement étudiés pour lui permettre de fournir aux « innocents » les réserves dont ils auraient besoin pour « digérer » une récession américaine. Une fois ces réserves épuisées, les statuts du Fonds admettent qu'on puisse opérer une discrimination concertée à l'encontre du dollar. Mais les auteurs des plans d'après-guerre n'ont pas prévu le cas d'une situation diamétralement opposée. Supposons que des développements inflationnistes — une augmentation spontanée de la dépense globale — se produisent aux Etats-Unis. Dans une situation de plein emploi généralisée avant l'accroissement de la demande, les salaires et les prix américains se mettraient à hausser, de même que, par voie de conséquence, les achats de produits européens. Les Etats-Unis perdraient des réserves en faveur de l'Europe et l'inflation américaine gagnerait l'Europe par le transfert des réserves.

Dans tous les cas examinés jusqu'à présent, l'instabilité ne toucherait pas l'Europe si les Etats-Unis agissaient rapidement pour stabiliser les dépenses. Dans ce sens, on peut dire qu'elle n'est pas le fait du régime de Bretton Woods, mais de la politique économique nationale. Mais on ne peut pas s'attendre à la perfection en matière de politique; les gouvernements peuvent même changer leur politique lorsqu'il n'y a pas eu de déséquilibre « intérieur » spontané et les autres pays en seront affectés. Si les Etats-Unis réduisaient la quantité de monnaie, la compression de la demande intérieure qui en résulterait provoquerait, *nolens volens*, un déficit extérieur dans d'autres pays. Si les Etats-Unis augmentaient la quantité de monnaie, ils

(1) A ce sujet, voir, par exemple, A.G. Hart et P.B. Kenen, *Money, Debt and Economic Activity*, Englewood Cliffs, 1961, pp. 337-342.

gonfleraient la demande intérieure et obligeraient d'autres pays à accepter une hausse de prix.

A défaut de stabilisation des dépenses, les partisans de taux de change fluctuants présentent ceux-ci comme un second moyen de défense possible contre l'instabilité « importée » de l'étranger et contre les erreurs de politique qui sont inévitables sous quelque régime que ce soit. Faisons de nouveau appel à Friedman : « Les taux de change fluctuants constituent en effet un moyen de concilier l'interdépendance des économies qui découle des échanges commerciaux avec le maximum d'indépendance monétaire intérieure; ils permettent à chaque pays de rechercher la stabilité monétaire comme il l'entend, sans imposer ses erreurs aux voisins ou devoir supporter les leurs » (1). Supposons, comme nous l'avons fait ci-dessus, qu'il y ait une récession aux Etats-Unis et que les taux de salaires nominaux y soient complètement fixes. Les Etats-Unis réduiraient leurs achats à l'étranger et ainsi la demande de devises européennes sur le marché des changes. Dans un système de taux de change fluctuants, le cours du dollar hausserait et cette hausse modifierait l'affectation géographique des dépenses de consommation. Les consommateurs européens achèteraient moins aux Etats-Unis et plus chez eux, les consommateurs américains achèteraient plus en Europe et moins chez eux. La chute du revenu réel et du niveau de l'emploi aux Etats-Unis s'accentuerait, mais le plein emploi se maintiendrait en Europe, en conséquence d'une détérioration des termes de l'échange (2). Si, au contraire, des développements inflationnistes, dus à un gonflement de la demande globale ou à une hausse auto-

(1) *Essays in Positive Economics*, p. 200.

(2) L'effet défavorable de la hausse du cours du dollar sur le niveau de l'emploi aux Etats-Unis peut être renforcé par la chute des prix à l'importation qui résultera de cette hausse. La chute des prix à l'importation augmente le revenu réel et, aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette augmentation peut réduire la dépense en termes réels et le niveau de l'emploi. Si le revenu nominal est constant et si la « propension marginale à consommer » est inférieure à la « propension moyenne à consommer », il y aura un accroissement de l'épargne réelle et du revenu nominal épargné et, par voie de conséquence, une réduction du revenu nominal disponible pour l'achat de biens de consommation. A prix intérieurs constants, il y aura une chute de la consommation réelle. Ce curieux résultat constitue l'exemple le plus défavorable de l'effet de Laursen et Metzler. Pour une étude plus complète, cf. E. Sohmen, *Flexible Exchange Rates : Theory and Controversy*, pp. 92-100.

nome des salaires, étaient en cours aux Etats-Unis, la demande européenne de produits américains se contracterait et la demande américaine de produits européens augmenterait. Dans un système de taux de change fluctuants, le cours du dollar fléchirait, et cette dépréciation compenserait l'incidence de la hausse des prix américains, de sorte que l'équilibre de la balance commerciale serait maintenu de même que le plein emploi à l'étranger. Le niveau des prix et de l'emploi en Europe ne serait donc nullement affecté, ni même les termes de l'échange, puisque les prix des exportations américaines, exprimés en monnaies européennes, n'augmenteraient pas (1).

Encore cette thèse, qui prétend isoler un pays des déséquilibres qui se produisent à l'étranger, doit-elle être interprétée avec prudence. D'abord, elle implique certaines hypothèses quant à la localisation et à l'importance de l'instabilité économique et également quant au rôle du commerce extérieur dans chaque économie. Si les importations d'un pays ont une forte élasticité au revenu, et si les exportations représentent une grande part de sa production, un système de taux de change fluctuants pourrait amplifier considérablement les récessions qui surviendraient dans ce pays, rendant plus complexes encore les problèmes de la politique à suivre. Ce système contribuerait le plus sûrement à la stabilité intérieure lorsque les pays qui pratiquent entre eux des taux de change fluctuants n'ont pas de relations commerciales trop étroites, ou lorsque leur commerce bilatéral n'est pas un facteur déterminant du niveau de l'emploi. Un système de taux de change fluctuants entre deux pays pourrait également être appliqué lorsque l'un d'eux est de dimension économique beaucoup moins importante et que son économie est beaucoup plus stable. Le pays à économie stable et de dimension réduite ne subirait pas un effet d'« accentuation » de la récession; le pays économiquement plus grand ressentirait cet effet, mais l'accepterait peut-être parce que les variations de son commerce extérieur n'entraîneraient

(1) La doctrine de la « parité du pouvoir d'achat » exhumée, il y a peu, par Houthakker et d'autres, s'applique à ce cas-ci et seulement à ce cas. Lorsque les prix d'un pays ne sont plus alignés sur ceux de ses concurrents (et qu'il n'y a eu aucun autre changement « structurel » important), une modification, une fois pour toutes, des « parités » est la manière la plus simple de restaurer l'équilibre.

pas de fluctuations importantes de sa production (1).

En outre, la thèse qui prétend qu'un système de taux de change fluctuants isole un pays des déséquilibres survenus à l'étranger, doit être complètement repensée lorsque, comme c'est le cas actuellement, les mouvements de capitaux sont sensibles aux taux de l'intérêt. Un régime de taux de change fluctuants créerait, dans ce nouveau contexte, une autre relation entre le commerce extérieur et la politique monétaire et une relation supplémentaire entre la politique intérieure d'un pays et celle des autres pays. La relation nouvelle commerce extérieur-politique monétaire a été dégagée par Sohmen et Mundell (2) : de cette relation découle la seconde.

Dans un système de taux de change fixes, une diminution des taux de l'intérêt ne peut entraîner un accroissement de la production et de l'emploi que si elle engendre des investissements intérieurs ou des dépenses de consommation additionnels. La théorie et la pratique laissent toutes deux supposer que cet effet sur les dépenses intérieures est faible. Dans un système de taux de change fluctuants, au contraire, cette diminution des taux de l'intérêt peut élever le niveau de l'emploi d'une autre manière. Si les mouvements de capitaux sont sensibles aux taux de l'intérêt, une réduction de ceux-ci dans un pays peut provoquer une sortie de capitaux. Le taux de change aura tendance à se déprécier et cette dépréciation, parce qu'elle stimulera les exportations et découragera les importations, gonflera la demande de produits fabriqués dans le pays. La balance courante et la balance des capitaux doivent s'équilibrer parfaitement dans un système de taux de change fluctuants. Toute sortie de capitaux doit, par conséquent, être compensée par un surplus de la balance courante, qui aura des effets favorables sur le niveau de l'emploi.

(1) Pour une analyse plus complète de cette question, cf. R.I. McKinnon, « Optimum Currency Areas », *American Economic Review*, Menasha-Wisconsin, LIII, 1963, pp. 717-725; ainsi que R.E. Caves, « Flexible Exchange Rates », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, Menasha-Wisconsin, LIII, 1963, pp. 123-125.

(2) E. Sohmen, *Flexible Exchange Rates : Theory and Controversy*, pp. 83-85, et R.A. Mundell, « The Monetary Dynamics of International Adjustment Under Fixed and Flexible Exchange Rates », *Quarterly Journal of Economics*, Cambridge, Mass., LXXIV, 1960, et « Flexible Exchange Rates and Employment Policy », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, Toronto, XXVII, 1961.

Toutefois, lorsque ce mécanisme joue, les autres pays sont également obligés de modifier leurs taux d'intérêt (ou leur politique fiscale). Toute amélioration de la balance commerciale d'un pays implique une détérioration correspondante de la balance commerciale d'un autre pays et partant une réduction du revenu et du niveau de l'emploi dans ce pays. Celui-ci doit réduire ses taux d'intérêt ou les taux d'imposition fiscale, afin de contrecarrer la diminution « importée » du revenu et de l'emploi (1).

Ces considérations ne détruisent pas les arguments formulés en faveur de taux de change fluctuants. Chaque pays jouirait encore du « degré de liberté » supplémentaire nécessaire pour réaliser simultanément l'équilibre « extérieur » et « intérieur ». Toutefois, lorsque les mouvements de capitaux répondent aux variations du taux de l'intérêt, chaque gouvernement doit tenir compte explicitement des événements qui surgissent à l'étranger et ajuster ses mesures de politique à celles de ses voisins. Un régime de complète flexibilité des taux de change permet, comme Friedman le suggère, d'isoler complètement une économie des déséquilibres qui apparaissent à l'étranger, mais il n'amène pas automatiquement cette neutralisation. Il exige, au contraire, la plus grande habileté dans la politique du taux de l'intérêt et du crédit, car il peut amplifier fortement les conséquences de toute erreur dans ce domaine.

Les taux de change fluctuants et la croissance économique.

Des variations irrégulières affectent le commerce et les paiements extérieurs de n'importe quel pays. Si on admet qu'elles puissent se répercuter sur les taux de change, un système de taux fluctuants risque d'être très coûteux. Selon Nurske, « ... des fluctuations de change entraînent une réallocation continuelle du facteur travail et des autres ressources entre la production de biens destinés au marché intérieur et celle de biens exportés. Cette

(1) On peut introduire cette variation compensatoire du taux de l'intérêt dans l'analyse de Mundell sans en modifier les conclusions principales. Mais, dans ce cas, une perturbation donnée provoque toujours des fluctuations plus importantes des taux de l'intérêt et des fluctuations plus faibles des taux de change, qu'en l'absence de variation compensatoire.

réallocation peut être coûteuse et constituer une source de déséquilibre : elle tend à créer du chômage frictionnel et entraîne de toute évidence un gaspillage lorsque les conditions du marché des changes qui l'ont amenée sont temporaires. Les facteurs de production devront retrouver leur allocation initiale une fois disparu le déséquilibre temporaire » (1). Triffin a émis une objection similaire à l'encontre du système des taux de change fluctuants. Si les salaires réels ne sont pas suffisamment flexibles, des oscillations de taux de change peuvent introduire des accroissements « irréversibles » des prix intérieurs (ce que l'on appelle le *ratchet effect*). Une dépréciation temporaire du taux de change fera hausser les prix de biens de consommation : les travailleurs s'efforceront d'obtenir un relèvement compensatoire des salaires nominaux qui ne sera pas résorbé lorsque le taux de change se redressera; le niveau des prix sera plus élevé qu'au point de départ (2).

Mais des taux de change fluctuants ne doivent pas nécessairement subir des oscillations d'une amplitude aussi importante que ces critiques le laissent entendre. Ils peuvent même demeurer relativement stables en présence de déséquilibres accidentels, saisonniers et cycliques. Si les commerçants et les placeurs sont bien informés et possèdent des actifs ou un recours au crédit suffisants, leurs opérations peuvent avoir un effet stabilisateur sur les taux fluctuants : s'ils achètent une devise dès que son cours fléchit et la vendent dès qu'il hausse, ils ramènent ce cours près de son niveau habituel. Selon ce raisonnement, les taux de change ne varieront que si c'est vraiment nécessaire — en tant que remède optimum à un déséquilibre persistant d' « origine étrangère » ou en tant que solution de rechange à une perturbation persistante d' « origine intérieure » (3).

(1) *International Currency Experience*, p. 210.

(2) R. Triffin, *Gold and the Dollar Crisis*, New Haven, 1960, p. 83. Triffin poursuit en démontrant que ce processus imprimera aux taux de change un « gauchissement dans le sens de la dévaluation ». Mais cette dévaluation ne peut se produire que s'il existe une différence systématique dans les réactions des différents pays aux fluctuations des taux de change, en d'autres mots, si l'effet sur les prix intérieurs est plus prononcé dans un pays que dans un autre.

(3) Les équations (18) à (20) de l'annexe mathématique résument les différentes situations dans lesquelles le taux de change se modifierait ou devrait se modifier. La première de ces équations définit le taux de croissance de la dépense intérieure réelle qui est nécessaire pour maintenir le plein emploi. La deuxième définit

On peut exprimer la même idée en termes plus généraux. La thèse qui préconise un système de taux de change parfaitement fluctuants est la thèse qui repose sur les ajustements automatiques qui s'opèrent sur un marché libre. Elle découle de deux hypothèses. D'abord, elle suppose que, dans un système de taux de change fixes, les adaptations de taux ne se feront pas au moment voulu ou rarement dans la mesure voulue. Sous le régime de Bretton Woods, dit-on, les banques centrales et les gouvernements utilisent leurs réserves non seulement pour empêcher des mouvements erratiques des taux, mais aussi pour résister aux changements « souhaitables ». En second lieu, elle suppose que, dans un marché libre, des ajustements de taux ne surviendront pas sans nécessité. Les taux de change fluctuants ne se modifieraient pas fortement de jour en jour ou de semaine en semaine, parce que les spéculateurs neutraliseraient les variations temporaires; mais ils pourraient s'adapter rapidement et dans la mesure voulue si des changements fondamentaux survenaient dans les échanges commerciaux et les paiements avec l'étranger. La première de ces deux propositions condamne la politique des banques centrales et des gouvernements ou le cadre politique dans lequel ils doivent opérer. La seconde proposition vante les mérites du commerçant privé et, ce qui est plus important, présume que son milieu économique, conditionné par la politique des pouvoirs publics, l'amènerait à prévoir une longue période de stabilité.

La première proposition a été largement admise, même par des économistes qui ne sont pas partisans de taux de change fluctuants. Néanmoins, il faut dire que le processus d'ajustement ne serait pas complètement automatique, même si les taux de change pouvaient fluctuer librement. Les gouvernements auraient encore une influence indirecte qu'ils pourraient exercer indûment. Les autorités

l'adaptation des taux de salaires nominaux nécessaire pour contrebalancer les effets de la croissance économique en situation de plein emploi, supprimant toute tendance fondamentale dans l'évolution du taux de change. La troisième définit la modification du taux de change (dépréciation du dollar) requise pour faire face à des déséquilibres d' « origine étrangère » et d' « origine intérieure » : variations spontanées de la demande à l'importation et des flux internationaux de capitaux, glissements des dépenses intérieures réelles au-delà ou en deçà du niveau requis pour maintenir le plein emploi, et changements disparates dans les taux de salaires nominaux.

pourraient « maîtriser » un taux de change fluctuant — elles pourraient le stabiliser lorsqu'il devrait fluctuer ou le faire varier lorsque la stabilité serait indiquée — en utilisant le taux d'intérêt, les taux d'imposition fiscale et les dépenses publiques. Les gouvernements ne pourraient plus différer le rétablissement de l'équilibre des paiements extérieurs, mais il leur resterait la possibilité de choisir les correctifs à apporter et ce choix pourrait ne pas être suffisamment prudent ou négliger ses répercussions sur les économies des pays voisins. Certains gouvernements pourraient être poussés à appliquer des contrôles directs pour protéger leurs industries contre la concurrence étrangère accrue qui résulterait de l'évolution des taux de change. Dans les années trente, ne l'oublions pas, les pays du « bloc or » ont eu recours aux quotas à l'importation lorsque la forte dévaluation du dollar et de la livre avait exposé leurs économies à une concurrence accrue. On doit dire qu'ils s'en servirent parce que les autres avaient dévalué excessivement; les dévaluations des années trente ressemblaient plus à des changements de parités considérables et abrupts qu'à des changements de taux fluctuants. En outre les pays qui adoptent un système de taux de change fluctuants, auraient de bonnes raisons de renoncer formellement à appliquer des contrôles directs et ne pas imposer des restrictions supplémentaires. Des contrôles directs empêcheraient le système économique de réagir à des changements de prix, de sorte qu'un léger déséquilibre extérieur devrait être corrigé par des variations importantes des taux de change. Un système de taux de change fluctuants ne peut fonctionner efficacement lorsque les contrôles directs abondent. Malheureusement, trop de gouvernements continuent à se préoccuper outre mesure de la situation de certaines industries; ils subissent des pressions politiques puissantes. Même s'ils étaient prêts à adhérer à un système de taux de change fluctuants, ils pourraient être dans l'impossibilité d'en supporter les conséquences et contrarieraient directement ou indirectement le processus d'ajustement automatique.

Quant à la spéculation privée, elle pourrait avoir un effet stabilisateur — elle réduirait les fluctuations erratiques des taux de change — mais à la condition qu'il n'y ait pas de risque de modification du niveau des cours

« normaux » (ou à la condition que les hausses ou les baisses persistantes de ces cours soient rares ou peu importantes). Mais dans ce cas, il y a peu de raisons de préférer un système de taux de change fluctuants à un système de taux de change fixes, car la nécessité de fréquents ajustements s'impose moins. Si, au contraire, le cours de change « normal » varie souvent ou, pis encore, si ce cours accuse une tendance fondamentale à la hausse ou à la baisse, la spéculation peut être doublement déstabilisatrice. Elle est à même de renforcer la tendance fondamentale des cours et aussi d'accentuer les oscillations temporaires des cours autour de la tendance de longue durée.

Supposons que les prix américains haussent plus rapidement que ceux d'autres pays. Dans un système de taux de change fluctuants, l'équilibre « extérieur » sera maintenu grâce à une dépréciation du dollar. Les spéculateurs qui prévoient une inflation prolongée se mettront à vendre des dollars ou à en différer l'achat. Leurs ventes spéculatives accentueront la tendance à la baisse du cours du dollar et, par là, attireront d'autres vendeurs sur le marché. En plus, lorsque le taux de dépréciation du dollar aura dépassé le taux de l'inflation, les produits américains deviendront moins chers que les produits européens et les consommateurs auront donc intérêt à choisir les premiers. Il en résultera une relance de l'inflation aux Etats-Unis, qui accentuera la dépréciation du dollar ⁽¹⁾.

Si, en outre, le taux de change oscille autour de sa tendance fondamentale, il se peut que la spéculation rémunératrice amplifie les fluctuations de courte durée. L'acceptation *ex post* et *ex ante* des termes « élevé » et « bas », dont il a été question ci-avant, ne coïncidera plus. Supposons que le taux de change entre le dollar et le mark suive le tracé en trait plein au graphique 1; il oscillerait, s'il n'y avait pas

(1) Parce que la spéculation engendre une pression inflationniste supplémentaire, elle peut même introduire dans l'évolution du taux de change une tendance de longue durée, alors qu'il n'en existait pas auparavant. S'il y a une seule vague d'inflation aux Etats-Unis, compensée par une seule dépréciation du dollar, mais que les spéculateurs l'interprètent comme le début d'une tendance plus fondamentale, ils vendront le dollar et accentueront la baisse de son cours. Cette nouvelle baisse provoquera une deuxième vague d'inflation aux Etats-Unis, à moins que les autorités n'agissent rapidement pour réduire la demande intérieure. La seconde hausse des prix « sanctionnera » la dépréciation causée par la spéculation et les spéculateurs auront alors une nouvelle preuve qu'une tendance fondamentale se dessine et ils continueront à vendre des dollars.

de spéculation autour d'une sorte de ligne de tendance fondamentale à la hausse du cours du mark (c'est-à-dire à la dépréciation continue du dollar). Les commerçants et les placeurs qui achètent des marks (c'est-à-dire qui vendent des dollars) avant la date T_1 pourraient les revendre à tout moment en réalisant un bénéfice; ceux qui achèteraient des marks dans l'intervalle entre les dates T_1 et T_3 pourraient les revendre avec profit après la date T_3 (1). Mais les achats de marks entre T_0 et T_2 et les ventes de marks entre T_2 et T_4 contribuent les uns et les autres à amplifier les oscillations, parce qu'ils écartent le taux de change de sa tendance fondamentale. De ce fait, les achats de marks avant T_1 et les ventes après T_3 , ou les achats entre T_1 et T_2 et les ventes après T_3 , bien que rémunérateurs, auront tendance à avoir un effet déstabilisateur.

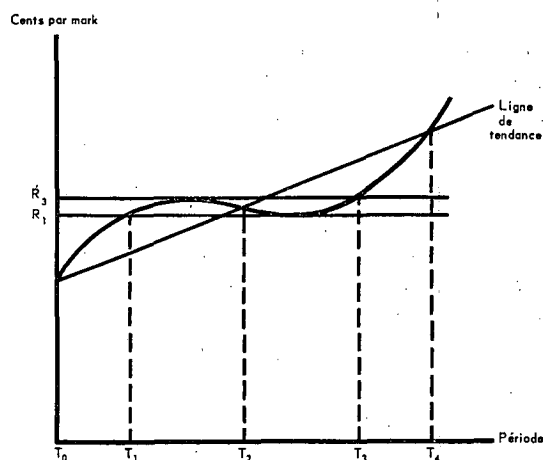
En résumé, deux des arguments clefs que l'on avance en faveur d'un système de taux de change fluctuants peuvent être incompatibles. La spéculation privée ne serait stabilisatrice que si chaque pays poursuivait une politique de stabilité des prix — ou d'évolution des prix compatible avec celle de ses voisins. Dans ce cas, les taux de change fluctuants ne confèreraient pas à la politique monétaire une autonomie complète. On ne peut davantage accuser les banques centrales de ne pas combattre l'inflation alors qu'on suppose allègrement que, dans un système de taux de change fluctuants, elles s'efforceraient de créer le climat de stabilité nécessaire pour que la spéculation soit stabilisatrice.

Certes, des taux de change fixes ne surviraient pas longtemps si les pays poursuivaient des politiques de prix différentes ou toléraient des évolutions fondamentales des salaires nominaux incompatibles. Si un pays « se comporte mal » et que ses prix s'accroissent

(1) Il est à noter toutefois que je mesure les profits en termes de dollars et non de marks, et que, exprimés en marks, ces profits seront réduits par l'évolution fondamentale du taux de change. Mais un spéculateur américain qui opère sur le marché des changes en se finançant au moyen d'emprunts en dollars pourrait à bon droit considérer ces gains en dollars comme des bénéfices et ne serait pas écarté du marché en agissant de la manière décrite ci-dessus. Ceux qui lui ont prêté des fonds peuvent avoir eu tort, car ils auraient mieux fait d'acheter et de conserver des marks. (Ils auraient aussi mieux fait d'accumuler des marchandises, si l'évolution du taux de change est due à l'inflation.) Mais les spéculateurs peuvent transférer leurs pertes réelles vers leurs créanciers beaucoup plus fréquemment que ne le supposent les théoriciens.

plus rapidement que ceux de ses concurrents, il doit subir une déflation ou éventuellement modifier son taux de change. « Alors qu'une

Graphique 1.



Les achats de marks qui seront effectués entre T_0 et T_2 pousseront le cours du mark à s'écarter de sa ligne de tendance. Ceux de ces achats qui se situeront entre T_0 et T_1 laisseront toujours un profit. Ceux qui seront effectués entre T_1 et T_2 laisseront certainement un profit s'ils sont compensés par des ventes correspondantes après T_3 ; même si ces ventes sont effectuées entre T_1 et T_3 , elles ne se traduiront pas nécessairement par une perte (si les achats ont été effectués à un cours voisin de R_1 et les ventes, à un cours voisin de R_3). Les ventes de marks qui auront lieu entre T_2 et T_4 pousseront également le cours du mark à s'écarter de sa ligne de tendance. Celles qui se situeront entre T_2 et T_3 peuvent oui ou non laisser un profit, mais elles ne peuvent donner lieu à une perte si les achats correspondants ont été effectués avant T_1 . Les ventes qui seront réalisées entre T_3 et T_4 laisseront toujours un profit.

expansion désordonnée du crédit amènera vraisemblablement une dépréciation de la monnaie dans un système de taux de change fluctuants, elle entraînera une contraction des avoirs en or et en devises dans un système où l'on maintient les cours à un niveau fixe. On peut ainsi discréditer facilement un système de taux de change fixes en déterminant le taux d'expansion du crédit nécessaire pour épuiser complètement les réserves de change et les droits de tirage sur les organismes internationaux, quelle que soit leur ampleur, sans même tenir compte d'une spéculation aggravante qui fera forcément son apparition à un moment ou l'autre » (1). Mais personne n'a prétendu qu'un régime de taux de change

(1) E. Sohmen, *Flexible Exchange Rates: Theory and Controversy*, p. 126.

fixes puisse subsister lorsque les gouvernements laissent se développer des taux d'inflation qui diffèrent de pays à pays, alors que beaucoup d'économistes semblent penser qu'un régime de taux de change fluctuants réussirait dans les mêmes circonstances.

En outre, le commerce et les paiements extérieurs subissent, dans des économies en croissance, des transformations structurelles cumulatives. Les banques centrales doivent neutraliser ces changements pour supprimer toute tendance fondamentale à la hausse ou à la baisse des taux de change et empêcher l'apparition d'une spéculation déstabilisatrice.

L'augmentation de la production par tête d'habitant, qui résulte de la formation de capital et du progrès technique, a trois effets distincts sur le commerce et les paiements extérieurs. D'abord, elle renforce généralement la demande à l'importation parce qu'elle accroît le revenu et la dépense réels ⁽¹⁾. Evidemment, si le taux de croissance économique et l'« élasticité au revenu de la demande à l'importation » étaient les mêmes dans tous les pays, cet effet de dépense disparaîtrait nécessairement, et les taux de change fluctuants ne seraient pas sujets à des variations. Toutefois, si le taux de croissance est plus rapide dans un pays ou si l'« élasticité au revenu de la demande à l'importation » y est plus élevée, les effets de dépense de la croissance se traduiront par une dépréciation continue du taux de change.

La croissance produit également des effets de prix qui ont tendance à agir en sens contraire. La formation de capital et les découvertes technologiques contribuent à réduire les coûts salariaux et, par conséquent, les prix. Si les taux de croissance et leurs effets sur les coûts étaient de nouveau les mêmes dans tous les pays, les effets de prix de la croissance pourraient disparaître complètement. Mais si le taux de croissance est plus élevé dans un pays ou si la réduction des coûts, pour un taux de croissance donné, y est plus prononcée, les effets de prix de la croissance se traduiront

par une hausse continue du taux de change de ce pays.

Enfin, la croissance économique affectera probablement la composition de la production; la croissance ne doit pas s'effectuer au même rythme dans tous les secteurs. Si ce rythme est plus rapide dans les industries qui subissent la concurrence des produits importés que dans les industries exportatrices, les prix des produits qui peuvent remplacer les importations devront baisser par rapport aux prix de tous les autres produits. La croissance sera « anti-échanges » (*anti-trade bias*) et la balance commerciale aura tendance à s'améliorer; les consommateurs substitueront des produits indigènes aux produits étrangers et il y aura vraisemblablement une hausse du taux de change. Une fois de plus, si la croissance et ses orientations sont les mêmes dans tous les pays, ces effets sont appelés à disparaître. Mais si la croissance est plus rapide dans un pays ou si son orientation y est différente, l'évolution fondamentale du taux de change de ce pays, sur le marché des changes, s'en ressentira.

Il est difficile d'estimer l'effet global de la croissance, c'est-à-dire la somme de ses différents effets. Mais il est à peu près certain qu'elle agira sur les taux de change, en leur imprimant des variations systématiques et cumulatives ⁽¹⁾. La politique financière — en essayant de régulariser l'évolution des salaires — doit neutraliser ces variations pour qu'un système de taux de change fluctuants

⁽¹⁾ En utilisant le modèle qui figure en annexe, on peut déterminer le moment où la croissance sera neutre. Elle le sera si :

$$\frac{Y_r^{*u}}{Y_r^{*a}} = \frac{\alpha_u (\Sigma_u + \Sigma_a - 1) + \Sigma_u \beta_a - \eta_a}{\alpha_a (\Sigma_u + \Sigma_a - 1) + \Sigma_u \beta_u - \eta_u}$$

^{*u} ^{*a}
 Y_r^{*u} et Y_r^{*a} étant respectivement les taux de croissance en « Europe » et aux « Etats-Unis » dans une situation de plein emploi, Σ_u et Σ_a , les coefficients d'élasticité aux prix de la demande à l'importation en Europe et aux Etats-Unis, η_u et η_a , les coefficients d'élasticité à la dépense de la demande à l'importation, α_u et α_a représentant les effets de réduction de prix des taux de croissance, β_u et β_a , les diverses orientations de la croissance. ($\beta > 0$ désigne l'« orientation anti-échanges » — *anti-trade bias* —, c'est-à-dire la croissance plus rapide des secteurs qui subissent la concurrence des produits importés, $\beta = 0$, une croissance « neutre », et $\beta < 0$, l'« orientation pro-échanges » — *pro-trade bias* —, c'est-à-dire la croissance plus rapide des secteurs qui fabriquent des produits pour l'exportation.)

⁽¹⁾ Elle n'aurait pas nécessairement cet effet si elle engendrait du chômage ou une réduction délibérée de la durée du travail, ou bien si elle augmentait plus l'offre de produits pouvant être importés que la demande de ces produits. Le modèle présenté en annexe ne tient pas compte de ces deux possibilités. La croissance y est mesurée par l'augmentation de la production dans une situation de plein emploi, et aucun pays ne produit des biens qui peuvent être importés; la « propension marginale à importer » est nécessairement égale à la « propension marginale à consommer des produits qui peuvent être importés ».

fonctionne de façon efficace. Les gouvernements doivent veiller à substituer à une évolution fondamentale des taux de change à la hausse ou à la baisse, une harmonisation concertée de l'évolution des prix et des salaires pour entretenir le climat économique qui encouragera la spéculation stabilisatrice.

Les gouvernements ont rarement réalisé cette harmonisation et ils peuvent être dans l'impossibilité de le faire aussi longtemps qu'ils ne disposent pas de nouveaux instruments de

politique. La croissance se réalise par à-coups, et sa composition sectorielle varie. Il est difficile de modifier les politiques économiques avec suffisamment de rapidité ou de vigueur et elles peuvent souvent freiner le rythme de croissance. Mais il n'en reste pas moins que les autorités devraient accomplir les mêmes efforts si elles adoptaient un système de taux de change fluctuants et qu'elles pourraient même éventuellement être pénalisées davantage en cas d'échec.

*
* *

MATHEMATICAL APPENDIX : EXCHANGE RATES AND ECONOMIC GROWTH

The model developed below is similar to those used by Meade, Hicks and Johnson (1). Each of two countries (America and Europe) produces two commodities under conditions of constant unit cost (there being four different commodities in all). Each country consumes both of its own products and the exports of the other. The products and their prices are expressed as follows :

X_1 America's export product, priced at P_1^a in America's currency and at (P_1^a/R) in Europe's currency;

X_2 America's import-competing product, priced at P_2^a in America's currency;

X_3 Europe's export product, priced at P_3^u in Europe's currency and at (P_3^u/R) in America's currency;

X_4 Europe's import-competing product, priced at P_4^u in Europe's currency.

An appropriate choice of physical units sets $P_3^u = 1$, initially.

The model employs several price ratios :

$P_x^a = P_1^a/P_2^a$, America's terms of trade;

$P_h^a = P_1^a/P_2^a$ and $P_h^u = P_3^u/P_4^u$, each region's « home » price ratio governing consumer and producer substitution between exportables and import-competing products;

$P_m^a = P_3^u R/P_2^a = P_h^a/P_x^a$ and $P_m^u = P_1^a/RP_4^u = P_h^u/P_x^u$, each region's « import » price ratio governing consumer substitution between imports and import-competing goods.

Under the constant-cost assumption, P_h^a and P_h^u are not affected by changes in each country's output mix, but may be altered during economic growth.

Define each country's national product in terms of its own currency, then its own exportable :

$$Y^a = X_1 P_1^a + X_2 P_2^a, \text{ and } Y^a/P_1^a = Y_r^a = X_1 + X_2/P_h^a \quad (1)$$

$$Y^u = X_3 P_3^u + X_4 P_4^u, \text{ and } Y^u/P_3^u = Y_r^u = X_3 + X_4/P_h^u \quad (2)$$

Define America's balance of trade in terms of Europe's currency :

$$B_u^a = X_{1u}^a (P_1^a/R) - X_{3a}^u (P_3^u) = X_{1u}^a (P_x^a) - X_{3a}^u, \text{ as } P_3^u = 1 \quad (3)$$

where X_{1u}^a and X_{3a}^u measure the volume of Europe's and America's imports. Next, define each country's domestic expenditure (including expenditure on imports) in terms of its own currency, then its own exportable :

$$E^a = (X_1 - X_{1u}^a) P_1^a + X_2 P_2^a + X_{3a}^u (P_3^u R) = Y^a - B_u^a (P_3^u R), \text{ and } E^a/P_1^a = E_r^a = Y_r^a - B_u^a/P_x^a \quad (4)$$

$$E^u = (X_3 - X_{3a}^u) P_3^u + X_4 P_4^u + X_{1u}^a (P_1^a/R) = Y^u + B_u^a (P_3^u), \text{ and } E^u/P_3^u = E_r^u = Y_r^u + B_u^a \quad (5)$$

Finally, define America's overall balance of payments as its trade balance in foreign currency less its capital exports in foreign currency, K_u^a , and set the overall balance of payments equal to zero :

$$B_u^a - K_u^a = 0 \quad (6)$$

Now assume that K_u^a is zero to start (so that $B_u^a = 0$, $E_r^a = Y_r^a$, and $E_r^u = Y_r^u$) and write the total derivatives of equations (3) through (6) in the compact form :

$$\dot{Y}_r^a = \dot{E}_r^a + \dot{B}_u^a \cdot M_a \quad (7)$$

$$\dot{Y}_r^u = \dot{E}_r^u - \dot{B}_u^a \cdot M_u \quad (8)$$

$$\dot{B}_u^a = \dot{P}_x^a + \dot{X}_{1u}^a - \dot{X}_{3a}^u \quad (9)$$

$$\dot{B}_u^a = \dot{K}_u^a \quad (10)$$

where \dot{Y}_r^a , \dot{Y}_r^u , \dot{E}_r^a and \dot{E}_r^u are the percentage rates of change of real outputs and real expenditure;

$\dot{B}_u^a = (dB_u^a/X_{3a}^u)$ and $\dot{K}_u^a = (dK_u^a/X_{3a}^u)$; \dot{X}_{1u}^a , \dot{X}_{3a}^u and \dot{P}_x^a are the percentage rates of change in trade volume

and the terms of trade; and $M_a = (X_{3a}^u P_3^u R/E^a)$, while

(1) J.E. Meade, *The Balance of Payments : Mathematical Supplement* (London, 1951); J.R. Hicks, *Essays in World Economics* (London, 1950), ch. 4 and note C; and H.G. Johnson, *International Trade and Economic Growth* (London, 1958), ch. iv.

$M_u = (X_{sa} P_s / E^u) = (X_{iu} P_i / RE^u)$, denoting the two countries' imports as fractions of total domestic expenditure.

Now describe the changes in trade volume as reflecting changes in real expenditure, import prices, and tastes or commercial policy (spontaneous changes) :

$$\dot{X}_{iu} = \eta_u \dot{E}_r^u - \sum_u \dot{P}_m^u + \dot{X}_{iu}^s \quad (11)$$

$$\dot{X}_{sa} = \eta_a \dot{E}_r^a - \sum_a \dot{P}_m^a + \dot{X}_{sa}^s \quad (12)$$

where η_a and η_u are the « expenditure elasticities » of demand for imports, \sum_a and \sum_u are the « price elasticities » of demand for imports, and \dot{X}_{iu}^s and \dot{X}_{sa}^s are the spontaneous shifts in import demand. But the definitions of the import price ratios give :

$$\dot{P}_m^a = \dot{P}_h^a - \dot{P}_x^a, \text{ and } \dot{P}_m^u = \dot{P}_h^u + \dot{P}_x^u \quad (13)$$

In the model studied here, however, changes in the home price ratios, \dot{P}_h^a and \dot{P}_h^u , can only occur when there are « biases » in economic growth. Under conditions of constant unit cost, each country's « transformation curve » looks like $\overline{X_2 X_1}$ in Figure 2 (America's transformation curve). The distance $O\overline{X_1}$ measures America's full-employment national output in terms of its exportable (X_1), while the distance $O\overline{X_2}$ measures its full-employment national output in terms of its import-competing product (X_2). The ratio $(O\overline{X_2}/O\overline{X_1})$ measures the home price ratio, P_h^a . Economic growth will shift the transformation curve, as by displacing it to $\overline{X_2' X_1'}$. It may also alter the home price ratio. In fact :

$$\dot{P}_h^a = (\overline{X_2' X_2'} / O\overline{X_2'}) - (\overline{X_1' X_1'} / O\overline{X_1'}) \quad (14)$$

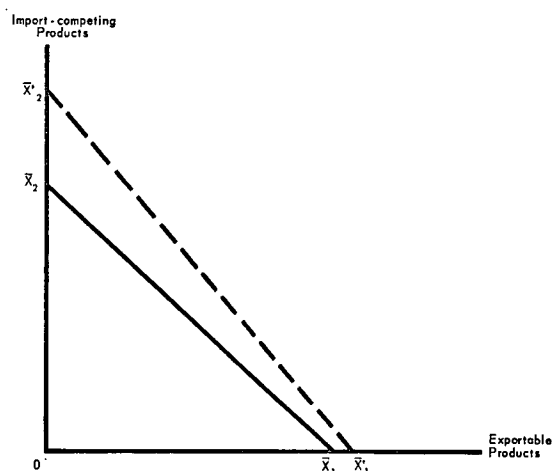
But $(\overline{X_1' X_1'} / O\overline{X_1'})$ is the growth rate of full-employment national output in terms of exportables, called Y_r^{*a} below. And one can write $(\overline{X_2' X_2'} / O\overline{X_2'})$ as

$(1 + \beta_a) Y_r^{*a}$. Therefore :

$$\dot{P}_h^a = \beta_a Y_r^{*a} \quad (14a)$$

$$R = [(W^a - W^u) - (\alpha_a Y_r^{*a} - \alpha_u Y_r^{*u})] + \frac{(\eta_a \dot{E}_r^a - \eta_u \dot{E}_r^u) + (\sum_u \beta_u Y_r^{*u} - \sum_a \beta_a Y_r^{*a}) + (\dot{X}_{sa}^s - \dot{X}_{iu}^s) + \dot{K}_u}{(\sum_u + \sum_a - 1)} \quad (17)$$

Figure 2.



With $\beta_a > 0$ (« anti-trade bias »), $\dot{P}_h^a > 0$; with $\beta_a = 0$ (« neutral growth »), $\dot{P}_h^a = 0$; and with $\beta_a < 0$ (« pro-trade bias »), $\dot{P}_h^a < 0$.

Changes in the terms of trade, \dot{P}_x^a , can also be written to reflect the consequence of economic growth. From the definition of the terms of trade :

$$\dot{P}_x^a = \dot{P}_i^a - \dot{P}_s^a - R \quad (15)$$

where R is the percentage depreciation of America's currency (the percentage appreciation of Europe's currency). But the rates of change of export prices can be decomposed :

$$\dot{P}_i^a = W^a - \alpha_a Y_r^{*a}, \text{ and } \dot{P}_s^a = W^u - \alpha_u Y_r^{*u} \quad (16)$$

where W^a and W^u are the rates of change of money wages in the export industries, while α_a and α_u denote the effects of the full-employment growth rates on the marginal products of labor in the export industries. If all growth were due to increases in the labor force matched by capital formation (so-called « balanced growth »), $\alpha_a = \alpha_u = 0$; if all growth were due to increases in productivity, $\alpha_a = \alpha_u = 1$. Substituting in to equation (15) :

$$\dot{P}_x^a = (W^a - W^u) - (\alpha_a Y_r^{*a} - \alpha_u Y_r^{*u}) - R \quad (15a)$$

Now use equations (13), (14a) and (15a) to replace \dot{P}_m^a and \dot{P}_m^u in equations (11) and (12), then use those two equations and equations (10) and (15a) to rewrite equation (9) :

Equation (17) describes the rate of change of America's exchange rate required to maintain payments equilibrium in the face of the several events that may disturb it. To put it in final form, use equations (7), (8), and (10)

to define the full-employment rates of growth in real domestic expenditure :

$$E_r^* = Y_r^* - K_u^* M_a^*, \text{ and } E_r^* = Y_r^* + K_u^* M_u^* \quad (18)$$

and use these two arguments to rewrite equation (17) :

$$\begin{aligned} \dot{R} = & (\dot{W}^a - \dot{W}^u) + [1/(\Sigma_u + \Sigma_a - 1)] \left\{ [\eta_u(E_r^* - \dot{E}_r^u) - \eta_a(E_r^* - \dot{E}_r^a)] \right. \\ & + [\Sigma_u \beta_u + (\Sigma_u + \Sigma_a - 1) \alpha_u - \eta_u] Y_r^{*u} - [\Sigma_a \beta_a + (\Sigma_u + \Sigma_a - 1) \alpha_a - \eta_a] Y_r^{*a} \\ & \left. + [\dot{X}_{sa}^s - \dot{X}_{Iu}^s] + [(1 - m_a - m_u) K_u^a] \right\} \end{aligned} \quad (17a)$$

where $m_u = \eta_u M_u$ and $m_a = \eta_a M_a$ denoting the « marginal propensities » to import out of real domestic expenditure. Equation (17a) describes the change in the exchange rate required by five types of disturbance :

- i. Differences between the rates of increase of wages;
- ii. Gaps between the full-employment and actual rates of growth in real domestic expenditure;
- iii. The price and expenditure effects of full-employment growth;

- iv. Autonomous shifts in import demand;
- v. Autonomous capital movements.

Finally, use equation (17a) to define the rates of change in money wages required to offset the full-employment growth effects. Suppressing the terms involving expenditure, the spontaneous changes in

import demand and capital movements, set $\dot{R} = 0$ and

solve for $(\dot{W}^u - \dot{W}^a)$ to define $(\dot{W}^u - \dot{W}^a)$:

$$(\dot{W}^u - \dot{W}^a) = [\alpha_u Y_r^{*u} - \alpha_a Y_r^{*a}] + \frac{(\Sigma_u \beta_u - \eta_u) Y_r^{*u} - (\Sigma_a \beta_a - \eta_a) Y_r^{*a}}{(\Sigma_u + \Sigma_a - 1)} \quad (19)$$

and rewrite equation (17a) to insert $(\dot{W}^u - \dot{W}^a)$ in lieu of the growth effects :

$$\begin{aligned} \dot{R} = & [(\dot{W}^a - \dot{W}^u) - (\dot{W}^u - \dot{W}^a)] + [1/(\Sigma_u + \Sigma_a - 1)] \left\{ [\eta_u(E_r^* - \dot{E}_r^u) - \eta_a(E_r^* - \dot{E}_r^a)] \right. \\ & \left. + [\dot{X}_{sa}^s - \dot{X}_{Iu}^s] + [(1 - m_u - m_a) K_u^a] \right\} \end{aligned} \quad (20)$$

Equations (18), (19), and (20) are the basis for much of the discussion in the text.

SUMMARY

PAYMENTS DISTURBANCES AND THE INTERNATIONAL MONETARY STANDARD

The Bretton Woods Agreement enshrined an unusual professional consensus regarding international monetary problems. But professional opinion has divided again in recent years; many academic economists favor flexible exchange rates, while governments and central banks seek greater stability. The familiar academic indictment of the Bretton Woods regime contains three separate suppositions :

1. That private speculation has often been destabilizing, forcing unnecessary changes in exchange rates;

2. That wage rates are not sufficiently flexible to accomplish efficient payments adjustment without changes in exchange rates, yet central banks and governments resist any change;

3. That countries cannot insulate themselves from economic instability originating abroad.

Under the Bretton Woods regime, private speculation often works to amplify movements in reserves. When a country runs a deficit, foreign-exchange dealers have a strong incentive to sell that country's currency. If the deficit country devalues, they will make handsome profits; if it solves its problem without changing its exchange rate, they can cover their positions at very little loss. Over the years, moreover, private speculation may have biased the pattern of exchange-rate change. When imbalances appear in world payments, speculators are inclined to anticipate devaluations, not the corresponding revaluations. Doing so, they operate in ways that make devaluations much more likely. If exchange rates fluctuated freely, all rates would change automatically when imbalances appeared, and would be subject to continuous adjustment, not to large infrequent changes. Speculators might be less prone to gamble on a sudden depreciation of a weak currency, so that speculation might also be continuous and less disruptive. At the very least, full flexibility would penalize mistakes by speculators because it would increase the costs of retreating from a speculative foray. Under certain circumstances, moreover, flexible exchange rates would reward stabilizing speculation, causing it to dominate after a time. If exchange rates have not shown any trend and potential speculators expect continued stability, they will be quick to exploit profit opportunities. They will buy a currency as soon as it depreciates, expecting it to rise again, and will drive the exchange rate back toward its « norm ».

At one time, critics of the Bretton Woods regime complained that exchange rates were changing too much. Now that reserves have been replenished, governments seek to ride out disturbances and are committed to defend the established exchange rates, whether « right » or « wrong ». Their critics, however, are more worried than ever, believing that this new commitment may be costly to growth and efficiency. Any spontaneous shift in trade flows or capital movements requires an offsetting shift in trade and payments induced by price changes. If these are not accomplished, the deficit country may be compelled to apply direct controls or to accept excessive unemployment. If wage rates changed easily, the necessary price adjustments might be made by the gold-standard method. As wage rates are « sticky », the gold-standard mode of adjustment is apt to involve excessive unemployment in the deficit country. A change in exchange rates is a close substitute for a change in wage rates. If, in fact, disturbances arise in foreign trade, changes in exchange rates will cope with the disturbances without any alteration in domestic policy. Exchange-

rate changes are also an optimal response to disturbances on capital account. In this case, however, they must be « ratified » by changes in domestic expenditure. If wage rates are rigid and exchange rates do not change, successful price adjustment can only occur if surplus countries accept inflation. But central banks fear that inflation will get out of hand once it has begun and are loath to compensate for other countries' « errors ». They are even reluctant to accept the inflation that would happen naturally under the gold standard.

When disturbances originate « internally » as variations in aggregate expenditure, changes in relative prices or exchange rates are not the best reply. These disturbances should be controlled by the country giving birth to them. But governments cannot always make perfect policies. Hence, flexible rates have sometimes been proposed as a second-best defense against « imported » instability and against errors in policy. Yet this argument for insulation by full flexibility must be carefully qualified. It involves strategic suppositions as to the locus and extent of instability and as to the role of foreign trade in each economy. It has also to be recast when, as now, capital movements respond to interest rates. Under these new circumstances, flexible rates would forge a new connection between foreign trade and monetary policy and an additional connection between domestic policies and those pursued abroad. Full flexibility would permit insulation but would not accomplish it automatically. It might actually require more skillful monetary management than the present regime, and might greatly amplify the consequence of error.

In most general terms, the case for flexible rates is the case for free-market adjustment, and builds upon two suppositions : First, it contends that changes in fixed rates will not be made when they are needed. Second, it contends that free-market adjustments will not occur *unless* they are needed. Flexible rates will not fluctuate appreciably from day to day, as speculators would offset temporary shocks, but would be free to change sufficiently and promptly whenever trade and payments evinced a lasting change.

The first of these propositions has been widely endorsed, but has to be carefully qualified. Even if exchange rates were allowed to fluctuate freely, governments would still enjoy an indirect influence; using the interest rate and government budget, they could « manage » a flexible rate. They could not delay adjustment, as now, but could still select the mode of adjustment and might not choose wisely or with due regard for the impact on their neighbours. The second proposition, concerning speculation, is challenged quite often. Speculation is most apt to smooth erratic fluctuations in payments when there is small risk of permanent change in the « normal » rates. In this case, however, there is little reason for preferring flexible rates to fixed rates, as there is least need for frequent price adjustment. When, instead, the non-speculative rate changes frequently or displays a trend, speculation may be dangerously destabilizing. It may accentuate the trend in the exchange rate and amplify transitory fluctuations surrounding the trend. When economies are growing, moreover, foreign trade and payments will usually evince cumulative structural change. Central banks must neutralize this structural change, not merely avoid inflation, to create the climate required for stabilizing speculation. Governments have rarely achieved this degree of sophistication in financial policy and may not achieve it until they are armed with new policy instruments.

AMENAGEMENTS APPORTES A DES SERIES DE LA PARTIE « STATISTIQUES »

Chapitres IX : « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires »

A. CHAPITRE IX : « Balance des paiements »

1. Le tableau IX-2 donne semestriellement depuis 1961 l'évolution de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

2. Les rubriques de ce tableau relatives au *mouvement des capitaux* faisaient apparaître séparément les opérations de l'Etat, celles des autres pouvoirs publics, celles des organismes paraétatiques d'exploitation, celles des organismes paraétatiques de crédit et, enfin, les autres opérations, consistant essentiellement en transactions des entreprises privées et des particuliers. Ce mode de présentation avait l'inconvénient de ne pas isoler nettement les opérations des agents économiques qui font partie du secteur Etat — suivant la terminologie de la comptabilité nationale —, de celles des autres agents économiques, c'est-à-dire des particuliers et entreprises, que celles-ci soient propriété de l'Etat ou placées sous son contrôle ou, au contraire, purement privées.

Dans les comptes nationaux, le secteur Etat comprend l'ensemble formé par le pouvoir central, les pouvoirs subordonnés et les organismes de sécurité sociale, tandis que les organismes paraétatiques d'exploitation ou de crédit sont considérés comme des entreprises et non comme faisant partie du secteur Etat.

Afin de mieux marquer cette distinction, une subdivision supplémentaire a été introduite au tableau IX-2 (cf. ci-après le tableau confrontant les deux présentations). Désormais, les opérations en capital du secteur Etat, au sens des comptes nationaux, seront groupées au point 3 intitulé « Mouvement net

des capitaux des pouvoirs publics », où elles apparaîtront séparément aux postes « Etat » et « Autres pouvoirs publics ». Les autres opérations en capital avec l'étranger, hormis celles des organismes monétaires, seront groupées au point 4 intitulé « Mouvement net des capitaux des entreprises et particuliers », détaillé en plusieurs postes qui indiquent séparément les transactions des entreprises publiques et celles du secteur privé.

3. Une autre modification a également été apportée au mouvement des capitaux; elle concerne des éléments qui étaient jusqu'ici rangés sous le poste « Court terme recensé » et dont le principal était le mouvement de l'encours des acceptations en francs belges représentatives d'exportations financées en dehors des organismes monétaires.

On rappellera que les montants afférents aux opérations sur marchandises de la balance des paiements sont obtenus en apportant aux règlements financiers recensés par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change un certain nombre de retouches. Une des plus importantes est la suivante : aux montants des règlements effectifs est ajouté (soustraite) l'accroissement (la diminution) des exportations et des importations effectuées à crédit qui peuvent être recensées; en fait, les opérations de ventes ou d'achats assorties de crédits commerciaux dont on peut tenir compte sont celles qui ont donné lieu à une modification de l'encours des acceptations en francs belges représentatives d'exportations, ou du montant des engagements d'acceptation des banques belges envers des banquiers étrangers. En contrepartie du montant de ces transactions extérieures assorties de crédits de banques belges ou étrangères comprises dans la rubri-

**IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

(milliards de francs)

Ancienne présentation

Nouvelle présentation

	1964	
	1er semestre p	
A. Transactions sur biens et services :		
1. Opérations sur marchandises :		
1.1 Exportations et importations ¹	—	7,3
1.2 Travail à façon	+	2,2
1.3 Opérations d'arbitrage	+	2,8
2. Or non monétaire	—	0,5
3. Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	—	0,1
4. Autres frais de transport	+	0,5
5. Déplacements à l'étranger	—	1,4
6. Revenus d'investissements	—	1,0
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	—	1,4
8. Autres :		
8.1 Ouvriers frontaliers	+	1,9
8.2 Autres	+	0,4
Total des transactions sur biens et services	—	3,9
B. Transferts :		
9. Transferts privés	+	1,2
10. Transferts de l'Etat	—	0,9
Total des transferts ...	+	0,3
C. Mouvement des capitaux :		
11. Etat	+	0,6
12. Autres pouvoirs publics	+	1,0
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	+	0,2
14. Organismes paraétatiques de crédit	+	2,2
15. Autres :		
15.1 Court terme recensé	—	0,6
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières :		
a) valeurs belges	—	0,2
b) valeurs étrangères	—	1,3
15.3 Autres	+	1,5
Total du mouvement des capitaux ...	+	3,4
16. Erreurs et omissions	+	0,9
17. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+	0,7

¹ Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.

² Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.1 « Exportations et importations » (cf. note 1).

	1964	
	1er semestre p	
1. Transactions sur biens et services :		
1.1 Opérations sur marchandises :		
1.11 Exportations et importations ¹	—	7,3
1.12 Travail à façon	+	2,2
1.13 Opérations d'arbitrage	+	2,8
1.2 Or non monétaire	—	0,5
1.3 Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	—	0,1
1.4 Autres frais de transport	+	0,5
1.5 Déplacements à l'étranger	—	1,4
1.6 Revenus d'investissements	—	1,0
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	—	1,4
1.8 Autres :		
1.81 Ouvriers frontaliers	+	1,9
1.82 Autres	+	0,4
Total 1 ...	—	3,9
2. Transferts :		
2.1 Transferts privés	+	1,2
2.2 Transferts de l'Etat	—	0,9
Total 2 ...	+	0,3
3. Mouvement net des capitaux des pouvoirs publics :		
3.1 Etat	+	0,6
3.2 Autres pouvoirs publics	+	1,0
Total 3 ...	+	1,6
4. Mouvement net des capitaux des entreprises et particuliers :		
4.1 Organismes publics d'exploitation	+	0,2
4.2 Organismes publics de crédit	+	2,2
4.3 Secteur privé :		
4.31 Transactions identifiées en valeurs mobilières :		
a) valeurs belges	—	0,2
b) valeurs étrangères	—	1,3
4.32 Autres (y compris investissements directs)	+	1,5
Total 4 ...	+	2,4
5. Erreurs et omissions	+	0,9
Total 1 à 5 ...	+	1,3
6. Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)		
	—	0,6
7. Total (1 à 6) correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires		
	+	0,7
dont : Banque Nationale	+	1,0
Autres	—	0,3

¹ Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.

² Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

que « Exportations et importations », une variation de même importance était jusqu'à présent enregistrée :

— soit à la rubrique « Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires », à concurrence de la variation de l'encours des acceptations en francs belges représentatives d'exportations financées par des ressources du système monétaire,

— soit à la rubrique « Mouvement des capitaux — court terme recensé », à concurrence des variations, d'une part, de l'encours des acceptations en francs belges représentatives d'exportations financées par des ressources non monétaires et, d'autre part, de l'encours des engagements d'acceptation des banques belges envers l'étranger.

Ce mode de présentation avait un défaut : un déplacement strictement intérieur dans les sources de financement des acceptations en francs belges représentatives d'exportations faisait apparaître soit une entrée, soit une sortie purement comptable dans les mouvements de capitaux avec, comme contrepartie, une augmentation ou une diminution des avoirs extérieurs des organismes monétaires; cependant, aucune transaction avec l'étranger n'avait été effectuée dans le même temps. Par exemple, si, à une échéance donnée, la Banque Nationale prenait en portefeuille des acceptations représentatives d'exportations financées précédemment au moyen de ressources non monétaires, l'augmentation des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires qui en résultait avait pour contrepartie apparente une entrée de capitaux au poste « Court terme recensé », alors qu'aucune transaction avec l'étranger n'était liée à ce déplacement de l'encours des acceptations d'une catégorie d'organismes vers une autre.

Afin d'éliminer, des mouvements de capitaux, ces opérations purement intérieures, sans déroger pour autant aux principes énoncés dans le *Balance of Payments Manual* du Fonds Monétaire, le schéma du tableau IX-2 sera dorénavant modifié.

Une rubrique 6 est ajoutée. Elle est intitulée « Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger ». Les montants qui apparaissent à cette nouvelle rubrique reflètent essentiellement les variations de l'encours des accep-

tations en francs belges représentatives d'exportations financées en dehors des organismes monétaires.

4. Quant aux variations de l'encours des engagements d'acceptation des banques belges envers l'étranger, elles correspondent au financement par des places étrangères d'importations effectuées à crédit; elles représentent donc réellement un mouvement de capital avec l'étranger et doivent rester incluses dans une des subdivisions qui recensent des mouvements de capitaux.

5. Tel qu'il est désormais présenté, le tableau IX-2 s'interprète donc comme suit :

— les deux dernières rubriques (6 et 7) indiquent le financement des transactions avec l'étranger qui a été assuré à l'origine par le système monétaire; il a donné lieu à une création égale d'encaisses monétaires intérieures; celle-ci a ensuite été réduite à concurrence du refinancement opéré auprès d'organismes non monétaires. Le montant total de ce financement est donné par la somme algébrique des montants apparaissant aux deux dernières rubriques, suivant la formule : $(-6 + 7)$; il équivaut au total des transactions recensées dans les rubriques 1 à 5.

— la rubrique 7 « Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires », prise isolément, traduit l'incidence finale de toutes les opérations avec l'étranger sur la position extérieure, en or, devises et francs belges ou luxembourgeois des systèmes monétaires belge et luxembourgeois, à l'exclusion de leurs créances et engagements réciproques.

6. Dès l'instant où l'on éliminait du poste « Court terme recensé », dans les mouvements des capitaux, les variations de l'encours des acceptations en francs belges représentatives d'exportations qui en constituaient l'essentiel, il ne s'indiquait plus de maintenir ce poste.

Les variations, dans l'ensemble peu importantes, des autres éléments qui le composaient ont été incorporées dans le poste 4.32 « Mouvement net des capitaux des entreprises et particuliers — Autres (y compris investissements directs) »; celui-ci comprend donc les variations de l'encours des engagements d'acceptation des banques belges envers des banquiers étrangers.

7. Des aménagements correspondant à ceux qui viennent d'être décrits ont été apportés au tableau IX-3 qui donne l'évolution trimestrielle de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

B. CHAPITRE XIII :
« Organismes monétaires »

8. Le tableau XIII-3 donne trimestrielle-ment, depuis le 30 juin 1950, les origines des variations du stock monétaire ⁽¹⁾. De l'expérience, il est apparu qu'un certain nombre d'améliorations pouvaient être apportées à la présentation de ce matériel statistique.

Colonne (4).

9. Les « opérations avec l'étranger » qui sont reprises à cette colonne, excluent les opérations en capital des pouvoirs publics. C'est-à-dire que, parmi les éléments qui ont déterminé un mouvement des avoirs extérieurs et, en contrepartie, une variation de la quantité de monnaie, on ne considère pas les apports dus à un mouvement de l'endettement extérieur net des pouvoirs publics. En effet, des emprunts à l'étranger des pouvoirs publics — dans la mesure où ils ne sont pas compensés par des crédits octroyés à l'étranger par les pouvoirs publics — procurent à ceux-ci des devises qu'ils échangent contre la monnaie nécessaire au règlement de leur déficit; toutes choses égales d'ailleurs, ces cessions de devises provenant des emprunts extérieurs des pouvoirs publics, amènent donc les organismes monétaires, vers lesquels les devises refluent, à créer, en contrepartie, de la monnaie au profit des pouvoirs publics. Le processus aboutit à un financement monétaire de ceux-ci. Dès lors, dans l'analyse des origines des variations du stock monétaire, il a paru logique de regrouper tout le financement monétaire de l'Etat et des autres pouvoirs publics, qu'il provienne de cessions aux organismes monétaires de devises résultant d'emprunts à l'étranger, ou de ventes

à ces organismes de titres de la dette nouvellement émis ou encore d'engagements envers les déposants à vue à l'Office des Chèques Postaux.

A l'époque où cette statistique des origines des variations du stock monétaire a été établie, l'Etat recevait des transferts à titre gratuit en provenance d'institutions ou de gouvernements étrangers; ces recettes de transferts donnaient lieu à des entrées nettes de devises dans le système monétaire; au point de vue de la création de monnaie en faveur du Trésor, ces recettes avaient donc les mêmes incidences que les emprunts à l'étranger. Aussi, bien que ces transferts fassent partie de la balance courante des paiements et non des transactions en capital, il avait paru opportun de les traiter, dans l'analyse statistique, de la même façon que les emprunts extérieurs nets du Trésor : ces recettes de transferts étaient donc déduites des éléments considérés comme « opérations avec l'étranger » et imputées au « financement monétaire de l'Etat ».

Les inconvénients de ce traitement sont apparus lorsque ces transferts ont donné lieu à des dépenses à charge du budget de l'Etat et à des sorties dans la balance des paiements. A l'heure actuelle, en effet, les transferts de l'Etat, qui comprennent l'assistance technique de la Belgique au Congo et la contribution de la Belgique aux organismes institués par le Traité de Rome, donnent régulièrement lieu à des sorties nettes.

Pour éviter d'introduire une asymétrie dans la méthode, il se recommandait de traiter de la même façon les transferts extérieurs à charge et au profit de l'Etat. Dès lors, une rectification a été apportée aux séries statistiques ⁽¹⁾ : désormais, les seules opérations des pouvoirs publics avec l'étranger qui seront imputées au « financement monétaire des pouvoirs publics » seront les transactions en capital *stricto sensu*. C'est-à-dire que seules les variations de cet endettement net des pouvoirs publics envers l'étranger seront éliminées des éléments pris en considération pour déterminer l'incidence monétaire intérieure des « opérations avec l'étranger ».

⁽¹⁾ Cf. « Analyse de la formation du stock monétaire », in *Bulletin d'Information et de Documentation*, novembre 1955, p. 317; « Bilans intégrés des organismes monétaires et origines des variations du stock monétaire. Revision de certaines données statistiques », *ibidem*, novembre 1957, p. 415, et novembre 1958, p. 352; et « Chapitre XIII : « Organismes monétaires » de la partie statistique. Revision de certaines données », *ibidem*, septembre 1963, p. 174.

⁽¹⁾ Une série rétrospective complète sera publiée ultérieurement dans ce *Bulletin*. Dès à présent, les chiffres du tableau XIII-3 de la partie « Statistiques » ont été rectifiés jusqu'à l'année 1959, pour tenir compte des modifications décrites ici et ci-après.

XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

Ancienne présentation

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (8)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics 1 (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1964 1 ^{er} semestre	+ 8,1	+ 2,3	+ 10,4	- 1,0	+ 7,4	- 0,3	+ 1,2	- 0,5	- 0,3	+ 3,8	+ 0,2	+ 0,2	- 0,3

1 Y compris les fonds de pension.

Nouvelle présentation

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (8)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers) (4)	Crédits aux entreprises et particuliers 1 (5)	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -)		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Emprunts obligataires des banques de dépôts (12)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (18)	Divers (14)
						de créances commerciales sur l'étranger (6)	de crédits aux entreprises et particuliers (7)	Etat (8)	Autres pouvoirs publics 2 (9)	achats sur le marché par les organismes monétaires (10)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (11)			

1 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes monétaires.
2 Y compris les fonds de pension.

Par conséquent, les montants inscrits à la colonne (4) correspondent désormais au solde de toutes les transactions courantes augmenté du solde des opérations en capital des particuliers et des entreprises privées et publiques.

10. La création de monnaie qui résulte des opérations avec l'étranger, telles qu'elles viennent d'être définies, n'est pas mesurée à partir des données de la balance des paiements. En effet, celles-ci concernent les transactions de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise *dans son ensemble* avec les autres pays. Or, l'analyse des origines des variations du stock monétaire ne concerne que *l'économie belge*.

Dès lors, c'est à partir des mouvements des avoirs extérieurs des organismes monétaires belges que les montants figurant à la colonne (4) du tableau XIII-3 sont calculés.

11. En précisant ci-après le mode de ce calcul, on fera ressortir la signification des données figurant à cette colonne; le contenu de ces données a subi, en effet, une autre modification.

Du mouvement des avoirs extérieurs des organismes monétaires belges, on déduit tout d'abord les variations de l'endettement net des pouvoirs publics pour les raisons développées au point 9.

Mais, dorénavant, au solde ainsi obtenu, on ajoutera le mouvement de l'encours des acceptations en francs belges représentatives d'exportations refinancées auprès d'organismes non monétaires. En effet, comme on l'a vu ci-dessus (point 3), un facteur purement interne peut provoquer des variations des avoirs extérieurs des organismes monétaires, à savoir une modification de la nature des ressources finançant l'encours mobilisé des créances commerciales sur l'étranger, essentiellement par le moyen d'acceptations en francs belges représentatives d'exportations; les organismes monétaires peuvent être relayés, dans le financement de ces acceptations, par des organismes non monétaires et vice versa. Lorsqu'il s'agit de mesurer l'ampleur de la création de monnaie à laquelle ont donné lieu les opérations avec l'étranger (définies comme ci-dessus), il est préférable de faire abstraction de l'incidence de ces facteurs purement internes sur les mouvements des avoirs extérieurs des organismes monétaires.

Un exemple illustrera la méthode suivie. Si on suppose que, pendant une période donnée, les avoirs extérieurs des organismes monétaires ont augmenté de 0,5 milliard et que l'endettement net des pouvoirs publics envers l'étranger s'est accru de 2 milliards, l'incidence monétaire des opérations avec l'étranger (solde des transactions courantes et opérations en capital des entreprises et particuliers) correspondra à une contraction de 1,5 milliard. Mais si, au cours de la même période, des organismes non monétaires avaient assuré le refinancement de 0,5 milliard de créances commerciales sur l'étranger, mobilisées auparavant auprès des organismes monétaires, les avoirs extérieurs de ceux-ci — tels qu'ils sont définis dans ces séries statistiques — auraient diminué d'autant par suite de ce déplacement, dû à des facteurs intérieurs; ce dernier mouvement serait à éliminer; dès lors, l'incidence monétaire des opérations avec l'étranger ne serait plus de $(-1,5)$ mais de $[(-1,5) - (-0,5)]$ soit de -1 milliard. Dans les séries statistiques, publiées dans ce *Bulletin*, ces calculs figurent au tableau XIII-5 « Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ».

Colonnes (6) et (7).

12. Les facteurs internes qui viennent d'être mentionnés au point précédent, à savoir le déplacement de la charge du financement de certains encours d'effets, apparaîtront dorénavant séparément dans le tableau.

Ces facteurs reflètent, en effet, un phénomène intéressant en soi pour le diagnostic.

Les liquidités créées par le système monétaire se diffusent dans l'économie; les détenteurs peuvent préférer y substituer des actifs financiers gérés par d'autres organismes que le système monétaire. Les ressources se déplacent alors de celui-ci à ceux-là; dès lors, les organismes non monétaires peuvent éventuellement reprendre par devers eux une partie des actifs du système monétaire, notamment s'ils ne rencontrent pas une demande de crédit additionnelle. Dans le schéma, ce phénomène est qualifié de « refinancement en dehors des organismes monétaires » (cf. ci-avant le tableau confrontant les deux présentations).

Le phénomène inverse peut se produire. Un changement dans les dispositions des ménages ou des entreprises, en ce qui concerne la

gestion de leurs actifs financiers, peut provoquer un déplacement des ressources, auparavant collectées par des organismes non monétaires, vers le système monétaire : ce sera le cas, par exemple, si le public demande le remboursement en monnaie d'une fraction de ses créances sur des intermédiaires financiers non bancaires. Il se peut aussi que l'accroissement des crédits distribués par des organismes non monétaires excède à certains moments l'augmentation des ressources que ces organismes collectent en s'endettant; cette évolution amène les organismes en question à se procurer des moyens de trésorerie; à cette fin, ils peuvent notamment céder au système monétaire des portefeuilles d'effets commerciaux.

Dans ces deux cas, le « refinancement en dehors des organismes monétaires » diminue; toutes choses égales d'ailleurs, la création de monnaie augmente d'autant. Aussi, au tableau XIII-3 [colonnes (6) et (7)], le montant de cette diminution du « refinancement » est inscrit comme un facteur positif des variations du stock monétaire.

Au contraire, une augmentation du « refinancement » apparaît comme un facteur négatif de ces variations.

13. Les portefeuilles d'effets commerciaux, dont le financement peut être partiellement assuré par les ressources d'organismes non monétaires relayant le système monétaire, ou vice versa, ne sont pas seulement constitués par les acceptations en francs belges représentatives d'exportations ayant servi à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger. Des effets commerciaux tracés à l'occasion de transactions intérieures peuvent également faire l'objet de ces cessions aux ou par les organismes monétaires.

Les deux colonnes (6) et (7) décrivent séparément le « refinancement en dehors des organismes monétaires » des créances commerciales sur l'étranger, d'une part, des crédits aux entreprises et particuliers (secteurs nationaux), d'autre part.

Colonne (5).

14. L'introduction au tableau de la colonne (7) a amené une modification du contenu de la colonne — auparavant (10), dorénavant (5) — qui mesure l'incidence sur la création de

monnaie de l'utilisation par les entreprises et particuliers des crédits accordés par le système monétaire sous la forme d'escompte, d'avances ou d'acceptations (autres que les effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger).

Les « entreprises et particuliers » utilisent des crédits, lorsque les moyens de trésorerie qu'ils se sont procurés de toutes autres façons — en ce compris leurs recettes de revenu — les laissent en déficit financier; leur recours au crédit leur procure les moyens de paiement supplémentaires qui leur sont nécessaires. Si ces crédits sont accordés à leur origine par le système monétaire, ils exercent — toutes choses égales d'ailleurs — un effet d'expansion direct sur la création de monnaie : l'ampleur de cet effet est donc mesurée par le montant total des facilités utilisées.

Les variations de l'encours qui demeure logé dans les organismes monétaires, après qu'une partie des crédits ont été éventuellement refinancés auprès d'organismes non monétaires, ne mesurent pas exactement la création de monnaie qui s'opère à l'occasion des crédits aux entreprises et particuliers; ces variations reflètent, en outre, l'incidence de déplacements de ressources entre organismes monétaires et non monétaires, qui ont été mentionnés ci-avant au point 12.

Le schéma des tableaux utilisés jusqu'à présent opérerait les distinctions nécessaires à l'analyse. L'encours total utilisé des crédits aux entreprises et particuliers, accordés à l'origine par les organismes monétaires, apparaissait au tableau XIII-1 « Bilans intégrés des organismes monétaires », colonne (12). L'évolution de l'encours financé par le système monétaire figurait au tableau XIII-3 « Origines des variations du stock monétaire », colonne (10). Cette présentation était peu commode, puisqu'il fallait se reporter au premier tableau pour analyser correctement les données du second qui confondaient les effets de deux processus différents.

La nouvelle présentation du tableau XIII-3 simplifie la lecture des indications statistiques. A la colonne (5), on trouvera désormais la variation globale de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organis-

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Ancienne présentation

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Transferts et opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (11)] et celles des organismes monétaires [col. (6)] 5	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1964 1 ^{er} semestre ...	103,2	-24,4	78,8	+ 1,0	- 1,3	- 0,3	- 0,3	+ 1,0	- 1,0	p + 1,0	p + 0,7

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII-8.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I.

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII-8.

5 Cette différence comprend : a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960, les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.; d) depuis le 3^e trimestre de 1963, l'ensemble des avoirs nets des résidents luxembourgeois auprès des banques belges.

6 Voir tableau IX-1, total, et tableaux IX-2, rubrique 17, et IX-3, rubrique 18.

Nouvelle présentation

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution		
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation: -)	Opérations avec l'étranger 3 (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (12)] et celles des organismes monétaires [col. (6)] 4	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 5
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat	Autres 2				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1964 1 ^{er} semestre ...	103,2	-24,4	78,8	+ 1,0	- 1,3	- 0,3	+ 0,6	+ 1,0	- 0,6	- 1,3	p + 1,0	p + 0,7

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I.

3 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII-8.

4 Cette différence est égale à :

— variations des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de l'U.E.B.L. résultant : a) des variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique, b) jusqu'au 31 décembre 1960, des variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises et c) des variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)]

— moins, depuis le 3^e trimestre de 1963, variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (12)].

5 Voir tableau IX-1, total, et tableaux IX-2 et 3, rubrique 7.

mes monétaires ⁽¹⁾. A la colonne (7), on trouvera la variation de l'encours des mêmes crédits qui a été refinancé en dehors des organismes monétaires.

Colonne (8).

15. Comme on l'a exposé au point 9, les données mesurant le « financement monétaire des pouvoirs publics — Etat » comprennent, comme auparavant, le mouvement des capitaux de l'Etat avec l'étranger; par contre, en seront exclus dorénavant, les transferts de l'Etat avec l'étranger qui seront rangés dans la colonne (4).

16. Afin d'alléger le tableau, on n'a plus fait figurer dans des colonnes séparées le finance-

⁽¹⁾ Les organismes monétaires peuvent également accorder du crédit aux secteurs entreprises et particuliers, en prenant en portefeuille des obligations nouvellement émises d'organismes paraétatiques d'exploitation. Ce facteur de variation du stock monétaire, d'ailleurs secondaire, est inclus dans la colonne (14) « Divers ». La documentation publiée sera prochainement complétée : les tableaux XIII-1 et 3 seront prolongés par des tableaux de détail qui donneront des indications sur les divers postes regroupés parmi ces « Divers ».

ment monétaire de l'Etat par cessions de titres de la dette et le financement par cessions nettes de devises. Ce dernier renseignement est donné ailleurs, au tableau XIII-5, colonne (7) : « Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger — Etat ».

17. Certains des remaniements précités ont entraîné des modifications correspondantes aux données de ce tableau XIII-5 qui donne trimestriellement l'évolution des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires.

Les chiffres de la colonne (7) ne comprennent plus les transferts de l'Etat avec l'étranger.

Une colonne (9) intitulée « Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger » a été ajoutée pour permettre de déterminer, comme indiqué au point 11, l'incidence, sur la création de monnaie, des opérations avec l'étranger telles qu'elles figurent à la colonne (4) du tableau XIII-3. Cette colonne (9) correspond à la colonne (6) du tableau XIII-3 et à la rubrique 6 des tableaux IX-2 et IX-3.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de décembre 1964. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

HENRION R., Le crédit bancaire. Rôle de complément joué par ce type de concours dans l'équilibre de fonctionnement d'une entreprise. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XXVIII, n° 8, 1964, pp. 730-739.*)

HIERNAUX P.E. & SCHREDER M., Quelques thèmes d'un dialogue constructif entre l'industriel et le banquier. (*Conférences du Centre d'Etudes bancaires et financières, Bruxelles, Cahier n° 100, novembre 1964, 21 p.*)

MUHLEN E., Problèmes du financement de l'expansion économique au Grand-Duché de Luxembourg. (*Les Annales de l'Economie collective, Liège, LII, n° 4, octobre-décembre 1964, pp. 507-528.*)

Rapport de la Commission « Bourse, Banque, Entreprise ». (*Bruxelles, septembre 1964, 43 p.*)

Situation monétaire et bancaire en Belgique. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, III, n° 33, décembre 1964, pp. 1-5.*)

VAN LERBERGHE M., Financiering en financiële structuur van uw onderneming. (*Hoger Instituut voor Bestuurs- en Handelswetenschappen, Bruxelles, 100 p.*)

3. INTERMEDIARIES FINANCIERS NON MONETAIRES

Le marché belge des actions en 1964. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XX, n° 2, 9 janvier 1965, pp. 9-14.*)

4. FINANCES PUBLIQUES

BOITSFORT J., Het nieuw Gemeentefonds. (*De Gemeente, Bruxelles, XXXIX, n° 163, décembre 1964, pp. 620-633.*)

ERAUW F., De hervorming van het Rekenhof. (*Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, Bruxelles, XIX, n° 6, novembre-décembre 1964, pp. 342-352.*)

GOETHALS M., Le patrimoine des Commissions d'Assistance Publique. (*Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XIX, n° 71, janvier 1965, pp. 1-8.*)

Le nouveau régime fiscal des sociétés. (*Rapport des Journées d'études du C.E.R.E.G.E. des 6, 7 et 8 février 1964, II^e session.*) (*Centre de Recherches en Economie et Gestion des Entreprises, Louvain, 1964, 153 p.*)

MONFILS Ph., Le contrôle parlementaire des dépenses publiques. (*Recueil de Jurisprudence du Droit administratif et du Conseil d'Etat, Bruxelles, XIX, n° 3, 1964, pp. 137-153.*)

5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

L'enquête sur les budgets des ménages 1961 (II). (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, L, n° 11-12, novembre-décembre 1964, pp. 2083-2215.*)

SERESIA P., De buitenlandse investeringen in Limburg. (*Economie in Limburg, Hasselt, V, n° 2, 1964, pp. 35-42.*)

7. PRIX ET SALAIRES

Enquête sur les salaires dans l'industrie belge — octobre 1963 — avril 1964. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, L, n° 11-12, novembre-décembre 1964, pp. 2074-2082 et 2216-2240.*)

LALOIRE M., « Partenaires sociaux ». (*Synopsis, Bruxelles, VII, n° 81, janvier 1965, pp. 1-9.*)

PANKERT A., L'expérience de la programmation sociale sur le plan national interprofessionnel. (*L'Industrie textile belge, Bruxelles, VII, n° 1, janvier 1965, pp. 71-82.*)

8. EMPLOI ET CHOMAGE

LOCCUFIER S., Werkgelegenheidspolitiek bij versnelde economische groei. (*Economie in Limburg, Hasselt, V, n° 2, 1964, pp. 7-33.*)

MAGREZ G., La durée du travail dans les secteurs publics et privés de l'économie nationale. (*Revue de Droit social, Bruxelles, n° 7, 1964, pp. 289-301; n° 8, 1964, pp. 337-344.*)

10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

DEQUAE A., Evolution conjoncturelle et politique financière. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 11, novembre 1964, pp. 5-17.*)

DE VULDER A., De ontwikkeling van de industriële produktie in België sedert de oprichting van de E.E.G. (*Handelsoverzicht van de Nederlandse Kamer van Koophandel voor België en Luxemburg, Bruxelles, n° 1, janvier 1965, pp. 3-5.*)

- Diagnostic général de la conjoncture. (*Service mensuel de Conjoncture de Louvain, Louvain, XIX, janvier 1965, pp. 1-6.*)
- KRUL N., La politique conjoncturelle en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse, 1950-1960. (*Librairie Droz, Travaux de Droit, d'Economie, de Sociologie et de Sciences politiques, Genève, n° 25, 1964, 502 p.*)
- La situation économique de la Belgique. (*Bulletin financier de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 4, 29 janvier 1965, pp. 1-5.*)
- La situation économique de la Belgique. 4^e trimestre 1964. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XX, n° 5, 30 janvier 1965, pp. 37-44.*)
- LOCCUFIER S., De economische planning in in België. (*Socialistische Standpunten, Bruxelles, XI, n°s 5-6, 1964, pp. 459-475.*)
- PEELMAN B., De Belgische economie bij de jaarwisseling. (*Tijd, Anvers, XL, n° 2, 8 janvier 1965, pp. 3-6.*)
- SNOY J.C., La Belgique dans l'Europe économique. (*Revue Générale Belge, Bruxelles, n° 1, janvier 1965, pp. 25-36.*)
- 11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE**
- Le pétrole en Belgique. (*Annales de la Société Belge pour l'Etude du Pétrole, Bruxelles, n° 16, octobre 1964, 91 p.*)
- L'industrie du bois dans notre pays. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, III, n° 33, décembre 1964, pp. 5-9.*)
- VAN ROMPUY P., Een factoranalytisch onderzoek naar de inkomensvorming op de landbouwbedrijven (II). (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, IX, n° 3, 1964, pp. 306-318.*)
- 12. TRANSPORTS**
- L'activité maritime de 1959 à 1963. (*Echos des Communications, Bruxelles, n° 3, 1964, pp. 165-206.*)
- 14. COMMERCE EXTERIEUR — BALANCE DES PAIEMENTS**
- EGLE W., American Reaction to the United States Balance of Payments Deficit. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Hambourg, XCIII, n° 2, 1964, pp. 273-283.*)
- KRIJNSE LOCKER H., PEETERS Th. & VANES F., De concentratie van de B.L.E.U.-uitvoer. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, IX, n° 3, 1964, pp. 277-305.*)
- SALANT W., Recent Developments in Factors Affecting the United States Basic Balance of Payments. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Hambourg, XCIII, n° 2, 1964, pp. 198-237.*)
- 15. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES**
- de STRYCKER C., L'avenir de la coopération monétaire internationale. (*Société Royale d'Economie politique de Belgique, Comptes rendus des travaux, Bruxelles, n° 305, novembre 1964, 29 p.*)
- International Flow of Long-Term Capital and Official Donations, 1960-1962. (*Nations Unies, New-York, 1964, VI+41 p.*)
- Le problème des liquidités monétaires internationales. (*Service mensuel de Conjoncture de Louvain, Louvain, XVIII, décembre 1964, pp. 17-29.*)
- Les marchés des actions sur le plan international. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XX, n° 4, 23 janvier 1965, pp. 29-34.*)
- Les marchés internationaux d'obligations en 1964. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XX, n° 1, 2 janvier 1965, pp. 1-4.*)
- TRIFFIN R., The International Network of World Payments : An Integrated Approach. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Hambourg, XCIII, n° 2, 1964, pp. 181-195.*)
- VAN DER MENSBRUGGHE J., Bond Issues in European Units of Account. (*International Monetary Fund Staff Papers, Washington, XI, n° 3, novembre 1964, pp. 446-455.*)
- VAN MEERHAEGHE M., Internationale economische betrekkingen en instellingen. (*Stenfoert Kroese, Leyde, 1964, XVIII+327 p.*)
- WHITTLESEY C., Liquidity, International Liquidity and the Dollar Problem. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Hambourg, XCIII, n° 2, 1964, pp. 240-270.*)
- 16. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE**
- ABRAHAM J.P. & VAN GINDERACHTER J., Een jaar zonder reliëf. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, IX, n° 3, 1964, pp. 321-368.*)
- ABS H., Le marché européen de valeurs et d'émissions en considération de financements internationaux. (*Rapport présenté à l'occasion de la 28^e session de l'Institut International d'Etudes Bancaires, le 6 novembre 1964, à Knokke, 83 p.*)
- DEVAUX A., Les coûts de main-d'œuvre dans diverses industries des pays du Marché commun. (*Etudes et Conjoncture, Paris, XX, n° 1, janvier 1965, pp. 5-76.*)
- HALLSTEIN W., Quelques-uns de nos « faux problèmes ». (*L'Industrie textile belge, Bruxelles, VII, n° 1, janvier 1965, pp. 11-22.*)
- Les accords du 15 décembre 1964. (*Revue du Marché commun, Paris, n° 76, janvier 1965, pp. 9-16.*)
- SCHMIDT H., Möglichkeiten und Wege zu einer europäischen Wirtschafsvfassung. (*Duncker & Humblot, Berlin, 1964, 277 p.*)
- 17. DIVERS**
- DEMEULENAERE J., La dimension et la concentration des entreprises en Belgique. Analyse statistique. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, III, n° 6, décembre 1964, pp. 431-442.*)
- La réforme de l'entreprise. (*Documents C.E.P.E.S.S., Bruxelles, III, n° 4, 1964, 71 p.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédent celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique comprend les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal Officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. — *Economie générale*
2. — *Monnaie, crédit et banque*
3. — *Finances publiques*
4. — *Agriculture*
5. — *Industrie*
6. — *Travail*
7. — *Commerce intérieur*
8. — *Commerce extérieur*
9. — *Transports*
10. — *Prix et salaires*
11. — *Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers*
12. — *Communauté Economique Européenne*

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Convention du 1^{er} décembre 1964

entre l'Etat belge et la Banque Nationale de Belgique, approuvée par le Conseil des Ministres (Moniteur du 8 décembre 1964, p. 12672).

Vu la convention du 1^{er} février 1963 entre l'Etat belge et la Banque Nationale de Belgique, publiée au *Moniteur belge* du 9 février 1963, portant amendement de la convention du 14 septembre 1948 modifiée elle-même par celle du 15 avril 1952;

Considérant qu'il y a lieu de reviser les modalités particulières de l'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans le financement des obligations imposées à l'Etat belge par l'adhésion du Gouvernement belge à la décision du conseil d'administration du Fonds Monétaire International en date du 5 janvier 1962;

Après avis conforme du Conseil de Régence;

Entre l'Etat, représenté par le Ministre des Finances, d'une part,

et la Banque Nationale de Belgique, représentée par son Gouverneur, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article unique. — L'article 2 de la convention du 1^{er} février 1963 est abrogé.

L'article 3 de la convention du 14 septembre 1948 est rétabli dans son texte initial, à l'exception de son second alinéa qui reste abrogé.

Arrêté royal du 7 décembre 1964

fixant les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société Nationale du Logement sur les tranches de ses emprunts à lever durant l'année 1965 (Moniteur du 18 décembre 1964, p. 13030).

Article 1^{er}. — Sur les tranches de ses emprunts à lever durant l'année 1965, le taux de l'intérêt simple à supporter par la Société Nationale du Logement est fixé à 1,50 p.c. l'an et ce dès la levée des fonds.

A partir du 1^{er} janvier 1967, la Société Nationale supportera de ce chef une annuité au taux de 2,40 p.c. l'an, comprenant l'intérêt ci-dessus et l'amortissement en soixante-six ans.

Arrêté royal du 7 décembre 1964

fixant les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne sur les tranches de ses emprunts à lever durant l'année 1965 (Moniteur du 18 décembre 1964, p. 13030).

Article 1^{er}. — Sur les tranches de ses emprunts à lever durant l'année 1965, le taux de l'intérêt simple à supporter par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne est fixé à 3 p.c. l'an, et ce, dès la levée des fonds.

A partir du 1^{er} janvier 1966, la Société supportera une annuité comprenant l'intérêt ci-dessus et l'amortissement en trente ans.

Arrêté royal du 17 décembre 1964

relatif au total des garanties accordées par l'Office National du Ducroire (Moniteur du 31 décembre 1964, p. 13639).

Article 1^{er}. — En application de l'article 8 de l'arrêté royal n° 42 du 31 août 1939, le total des garanties accordées par l'Office National du Ducroire peut être porté à maximum vingt-quatre milliards de francs.

Arrêté royal du 21 décembre 1964

modifiant l'arrêté du Régent du 12 août 1948 déterminant les conditions mises à l'octroi de primes à fonds perdus à la construction, par l'initiative privée, d'habitations sociales et de petites propriétés terriennes (Moniteur du 29 décembre 1964, p. 13467).

Arrêté royal du 21 décembre 1964

déterminant les conditions mises à l'octroi de primes d'encouragement à l'achat d'habitations construites ou à construire pour compte : a) de sociétés agréées par la Société Nationale du Logement; b) de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne ou de ses sociétés agréées; c) de communes ou de commissions d'assistance publique (Moniteur du 29 décembre 1964, p. 13469).

Arrêté royal du 21 décembre 1964

modifiant l'arrêté royal du 14 décembre 1960 fixant : a) les conditions de revenus pour la prise en location de logements vacants appartenant aux sociétés agréées par la Société Nationale du Logement ou à la Société Nationale elle-même; b) le taux des loyers des logements appartenant auxdites sociétés (Moniteur du 29 décembre 1964, p. 13474).

3. — FINANCES PUBLIQUES

Arrêté royal du 3 décembre 1964

modifiant le Code des taxes assimilées au timbre (Moniteur du 10 décembre 1964, p. 12749).

Arrêté ministériel du 14 décembre 1964

réglant, pour l'exercice 1963, la répartition du Fonds spécial visé à l'article 358 du Code des impôts sur les revenus (Moniteur du 30 décembre 1964, p. 13563).

Arrêté royal des 18 et 30 décembre 1964

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 25 et 31 décembre 1964, pp. 13317 et 13667).

Arrêté ministériel du 21 décembre 1964

modifiant l'arrêté ministériel du 17 février 1960 réglant les franchises en matière de droits d'entrée (Moniteur du 29 décembre 1964, p. 13463).

Arrêté ministériel du 21 décembre 1964

modifiant l'arrêté ministériel du 21 septembre 1964 accordant des délais pour le paiement des droits d'accise (Moniteur du 30 décembre 1964, p. 13513).

Loi du 22 décembre 1964

contenant le budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1965 (Moniteur du 25 décembre 1964, p. 13309).

Article unique. — Il est ouvert, pour les dépenses de l'exercice 1965 afférentes au budget des Non-Valeurs et des Remboursements (...) des crédits s'élevant à la somme de 160.665.000 francs.

Loi du 22 décembre 1964

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1965 (Moniteur du 29 décembre 1964, p. 13451).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1965 afférentes au Ministère des Finances (...) des crédits s'élevant à 5.676.353.000 francs.

.....

Loi du 23 décembre 1964

contenant le budget des Services du Premier Ministre pour l'exercice 1965 (Moniteur du 25 décembre 1964, p. 13312).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1965 afférentes au budget des Services du Premier Ministre (...) des crédits s'élevant à la somme de 286.076.000 francs.

.....

Loi du 23 décembre 1964

contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1965 (Moniteur du 29 décembre 1964, p. 13436).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires du Ministère de la Justice afférentes à l'exercice 1965 (...) des crédits s'élevant à la somme de 3.151.881.000 francs.

.....

Arrêté royal du 23 décembre 1964

modifiant le régime d'accise du tabac (Moniteur du 30 décembre 1964, p. 13514).

Arrêté ministériel du 23 décembre 1964

portant règlement complémentaire sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 31 décembre 1964, p. 13631).

Arrêté ministériel du 24 décembre 1964

modifiant l'arrêté ministériel du 20 juin 1962 relatif à la perception de droits d'entrée d'après des taux forfaitaires (Moniteur du 29 décembre 1964, p. 13465).

Loi du 24 décembre 1964

ouvrant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1965 (Moniteur du 30 décembre 1964, p. 13501).

Loi du 24 décembre 1964

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1965 (Moniteur du 30 décembre 1964, p. 13504).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1965, afférentes à la Dette publique (...) des crédits s'élevant à la somme de 30.819.841.000 francs.

Art. 2. — Le montant effectif des emprunts que l'Association sans but lucratif « Ligue des Familles nombreuses de Belgique » est autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat, pour son Fonds des études, est porté de 137.250.000 à 147.250.000 francs.

.....

Arrêté ministériel du 24 décembre 1964

modifiant le règlement établi par l'arrêté ministériel du 22 janvier 1948 pour la perception du droit d'accise sur les tabacs fabriqués et remplaçant le tableau des bandelettes fiscales (Moniteur du 30 décembre 1964, p. 13515).

Loi du 24 décembre 1964

contenant le budget des Voies et Moyens et le budget des Recettes extraordinaires pour l'exercice 1965 (Moniteur du 31 décembre 1964, p. 13599).

Article 1^{er}. — Pour l'exercice 1965, les recettes ordinaires de l'Etat sont évaluées :

Pour les impôts, à	F 154.780.000.000
Pour les taxes, péages et redevances, à	6.229.340.000
Pour les revenus patrimoniaux, d'exploitation et financiers, à	1.731.834.000
Pour les remboursements, à	1.183.302.000
Pour les produits divers, à	489.217.000
Pour les recettes résultant de la guerre, à	82.545.000
soit ensemble	F 164.496.238.000

(...)

Art. 2. — Pour l'exercice 1965, les recettes extraordinaires sont évaluées à la somme de 571.528.000 francs (...).

Arrêté royal du 29 décembre 1964

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 31 décembre 1964, p. 13616). Erratum (Moniteur du 5 janvier 1965, p. 57).

4. — AGRICULTURE

Arrêté royal du 11 novembre 1964

prescrivant un recensement annuel des ensemcements d'hiver et du bétail au 15 décembre (Moniteur du 16 décembre 1964, p. 12894).

5. — INDUSTRIE

Arrêté ministériel du 31 août 1964

modifiant celui du 2 juillet 1964 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 30 décembre 1964, p. 13539).

Arrêté ministériel du 18 novembre 1964

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 5 décembre 1964, p. 12605).

6. — TRAVAIL

Arrêté royal des 21 novembre et 10 décembre 1964

modifiant l'arrêté royal du 5 janvier 1957 fixant la dénomination, la compétence et la composition des commissions paritaires instituées en exécution de l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires (Moniteur des 3 et 18 décembre 1964, pp. 12542 et 13035).

Arrêté royal du 4 décembre 1964

modifiant et complétant l'arrêté royal du 15 avril 1959 portant exécution de la loi du 24 décembre 1958 permettant d'instituer des conditions d'exercice de la profession dans les entreprises de l'artisanat, du petit et du moyen commerce et de la petite industrie (Moniteur du 24 décembre 1964, p. 13286).

Arrêté royal du 25 novembre 1964

portant certaines mesures d'exécution des lois relatives au personnel d'Afrique coordonnées par l'arrêté royal du 21 mai 1964 (Moniteur du 11 décembre 1964, p. 12781).

Arrêté royal du 16 décembre 1964

prorogeant la durée de validité des dispositions de l'arrêté royal du 29 mars 1961 concernant la durée du travail effectif des travailleurs occupés dans certains services des grands magasins (Moniteur du 24 décembre 1964, p. 13261).

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 17 décembre 1964

réglementant l'importation, l'exportation et le transit du café (Moniteur du 22 décembre 1964, p. 13102).

Arrêté royal des 18 et 30 décembre 1964

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 25 et 31 décembre 1964, pp. 13317 et 13667).

Arrêté ministériel du 21 décembre 1964

modifiant l'arrêté ministériel du 17 février 1960 réglant les franchises en matière de droits d'entrée (Moniteur du 29 décembre 1964, p. 13463).

Arrêté ministériel du 24 décembre 1964

modifiant l'arrêté ministériel du 20 juin 1962 relatif à la perception de droits d'entrée d'après des taux forfaitaires (Moniteur du 29 décembre 1964, p. 13465).

Arrêtés ministériels du 28 décembre 1964

modifiant les listes I et II annexées à l'arrêté ministériel du 16 janvier 1964 soumettant à licence l'importation et l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 31 décembre 1964, p. 13641).

Arrêté royal du 29 décembre 1964

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 31 décembre 1964, p. 13616). Erratum (Moniteur du 5 janvier 1965, p. 57).

10. — PRIX ET SALAIRES

Arrêté royal du 12 novembre 1964

rendant obligatoire la décision du 6 mai 1964 de la Commission paritaire nationale de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois, fixant les salaires des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises relevant de la même commission (Moniteur du 1^{er} décembre 1964, p. 12415).

Arrêté royal du 21 novembre 1964

portant ajustement des tarifs téléphoniques intérieurs (Moniteur du 12 décembre 1964, p. 12824).

Arrêté royal du 3 décembre 1964

rendant obligatoire la décision du 30 juin 1964 de la Commission paritaire nationale de l'industrie et du commerce des sacs en jute

fixant les salaires horaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises relevant de cette commission et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 16 décembre 1964, p. 12922).

Arrêté royal du 3 décembre 1964

rendant obligatoire la décision du 10 juillet 1964 de la Commission paritaire nationale des blanchisseries et des entreprises de teinturerie et dégraissage concernant la fixation des salaires dans les entreprises qui s'occupent de la teinture, du nettoyage chimique ou du repassage de vêtements ou d'objets d'ameublement, ainsi que dans les dépôts et « shops » s'occupant d'une ou de plusieurs activités de ce secteur d'activité et le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 16 décembre 1964, p. 12925).

Arrêté royal du 3 décembre 1964

rendant obligatoire la décision du 10 juillet 1964 de la Commission paritaire nationale des blanchisseries et des entreprises de teinturerie et dégraissage concernant la fixation des salaires dans les blanchisseries, lavoirs et entreprises de repassage, ainsi que dans les dépôts et « shops » s'occupant d'une ou de plusieurs activités de ce secteur et le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 15 décembre 1964, p. 12862).

Arrêté royal du 10 décembre 1964

rendant obligatoire la décision du 24 août 1964 de la Commission paritaire nationale du commerce de détail indépendant complétant la décision du 27 mars 1964 de la même commission, fixant les conditions de rémunération des employés occupés dans les entreprises de vente au détail (Moniteur du 30 décembre 1964, p. 13540).

Arrêté royal du 11 décembre 1964

rendant obligatoire la décision du 29 janvier 1964 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux fixant les conditions de rémunération dans les entreprises de fabrication de chaussures et pantoufles et de leurs parties en cuir (Moniteur du 24 décembre 1964, p. 13254).

11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS

Arrêté royal du 2 décembre 1964

portant majoration des pensions de retraite et de survie (Moniteur du 12 décembre 1964, p. 12826).

contre la maladie et l'invalidité est étendue aux travailleurs indépendants (Moniteur du 22 décembre 1964, p. 13115).

Loi du 5 décembre 1964

modifiant les lois sur les pensions de réparation, coordonnées le 5 octobre 1948 (Moniteur du 31 décembre 1964, p. 13598).

Arrêté royal du 16 décembre 1964

fixant le montant du supplément de pension d'invalidité accordé aux ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur du 22 décembre 1964, p. 13111).

Arrêté royal du 9 décembre 1964

modifiant l'arrêté royal du 26 juillet 1963 organique de la Caisse nationale des pensions de retraite et de survie (Moniteur du 11 décembre 1964, p. 12785).

Arrêté royal du 17 décembre 1964

modifiant l'arrêté du Régent du 16 janvier 1945 concernant le fonctionnement de l'Office National de Sécurité Sociale (Moniteur du 22 décembre 1964, p. 13113).

Arrêté royal du 15 décembre 1964

modifiant l'arrêté royal du 30 juillet 1964 portant les conditions dans lesquelles l'application de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire

Arrêté royal du 17 décembre 1964

modifiant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs et l'arrêté-loi du 10 janvier 1945 concernant la sécurité sociale des ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur du 24 décembre 1964, p. 13248).

Arrêté ministériel du 24 décembre 1964
portant approbation de modification au règlement du 19 juin 1959 pris en application de l'article 14 de l'arrêté du Régent du 16 jan-

vier 1945 concernant le fonctionnement de l'Office National de Sécurité Sociale introduit par l'article 5 de l'arrêté royal du 30 septembre 1958 (Moniteur du 31 décembre 1964, p. 13653).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Décision du Conseil du 23 décembre 1963
(64/732/C.E.E.)

portant conclusion de l'accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie (Journal Officiel du 29 décembre 1964, p. 3685/64).

Accord (64/733/C.E.E.)

créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie (Journal Officiel du 29 décembre 1964, p. 3687/64).

Information (64/736/C.E.E.)

sur la date d'entrée en vigueur de l'accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie (Journal Officiel du 29 décembre 1964, p. 3702/64).

Accord (64/737/C.E.E.)

relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie (Journal Officiel du 29 décembre 1964, p. 3703/64).

Information (64/738/C.E.E.)

sur la date d'entrée en vigueur de l'accord relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie (Journal Officiel du 29 décembre 1964, p. 3704/64).

Accord (64/739/C.E.E.)

relatif au protocole financier annexé à l'accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie (Journal Officiel du 29 décembre 1964, p. 3705/64).

Information (64/740/C.E.E.)

sur la date d'entrée en vigueur de l'accord relatif au protocole financier annexé à l'accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie (Journal Officiel du 29 décembre 1964, p. 3706/64).

Loi du 15 juillet 1964

portant approbation des actes internationaux suivants : A. Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie, protocoles, acte final et déclaration annexes, et échange de lettres; B. Accord relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie et Accord relatif au protocole financier annexé à l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie, signés à Ankara, le 12 septembre 1963 (Moniteur du 8 décembre 1964, p. 12653).

Décision de la Commission
du 12 novembre 1964
(64/708/C.E.E.)

autorisant le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg à introduire des contingents tarifaires pour certains ferro-alliages (Journal Officiel du 14 décembre 1964, p. 3578/64).

**Décision du Conseil du 12 décembre 1964
(64/729/C.E.E.)**

portant suspension temporaire des droits de tarif douanier commun applicables à certains produits (Journal Officiel du 24 décembre 1964, p. 3637/64).

**Décision du Conseil du 12 décembre 1964
(64/744/C.E.E.)**

visant à l'introduction de certaines modifications au tarif douanier commun (Journal Officiel du 31 décembre 1964, p. 3731/64).

**Décision du Conseil du 12 décembre 1964
(64/745/C.E.E.)**

visant à l'introduction de certaines modifications au tarif douanier commun (Journal Officiel du 31 décembre 1964, p. 3842/64).

**Règlement n° 188/64/C.E.E.
du Conseil du 12 décembre 1964**

relatif à l'organisation d'une enquête sur la structure et la répartition des salaires dans l'industrie (Journal Officiel du 24 décembre 1964, p. 3634/64).

Article 1^{er}. — La Commission conduit, sur la base de renseignements statistiques relatifs au mois d'octobre 1966, une enquête sur la structure et la répartition des salaires des ouvriers dans l'industrie.

.....

Art. 3. — L'enquête consiste à recueillir des données individuelles sur :

1. Le gain brut de l'ouvrier, y compris les diverses primes payées régulièrement et les majorations pour heures supplémentaires, travail de nuit, travail dominical et travail continu ainsi que les allocations familiales accordées suivant les conventions collectives ou bénévolement consenties;

2. Les retenues pour la cotisation obligatoire à la sécurité sociale qui sont à la charge des ouvriers, ainsi que les retenues sur la paye de l'ouvrier au titre de l'impôt;

3. Le sexe, l'âge, l'état civil, le nombre d'enfants ou de personnes à charge, la qualification professionnelle, l'ancienneté dans l'entreprise, le système de rémunération des ouvriers et la nature du salaire;

4. La durée du travail des ouvriers.

.....

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	Source	1947	1961	1962	1968
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.190	9.251	9.328
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.876	5.906	5.948
dont : Hommes	»	2.902	2.903	2.923	2.950
Femmes	»	2.948	2.973	2.983	2.998
Population active ¹ :	Ministère de l'Emploi et du Travail	3.481	3.525	3.568	3.589
dont : Agriculture	»	423	249	240	230
Industries extractives	»	191	115	105	102
Industries manufacturières	»	1.311	1.235	1.259	1.267
Bâtiments et construction	»	197	249	264	276
Transports	»	243	243	240	245
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.339	1.383	1.404
Chômeurs complets	»	92	95	77	65

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations de l'I.N.S., système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Rémunération des salariés ¹ :										
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	108,8	115,1	124,2	135,7	137,2	136,8	144,8	152,7	166,0	180,8
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	8,2	8,7	9,5	10,1	10,7	10,6	11,8	12,6	14,3	15,5
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	16,9	18,5	20,3	23,4	23,9	23,6	26,2	28,9	31,6	36,4
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	44,9	48,1	50,3	53,2	58,2	60,0	63,5	64,4	68,7	74,7
e) Corrections et compléments	10,7	10,7	13,0	14,7	13,2	13,3	15,3	16,4	20,8	19,3
Total ...	189,5	201,1	217,3	237,1	243,2	244,3	261,6	275,0	301,4	326,7
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	19,5	20,2	19,5	22,8	21,1	22,2	22,9	26,6	24,7	28,5
b) Professions libérales ¹	9,3	9,5	10,0	10,2	11,3	11,9	12,7	13,5	15,0	15,6
c) Commerçants et artisans indépendants ¹	69,3	71,6	73,9	73,0	72,7	74,1	76,6	79,5	82,3	87,0
d) Revenu des sociétés de personnes ²	5,3	6,0	6,4	6,2	5,5	5,9	6,4	7,0	7,0	7,7
e) Ajustement statistique	1,2	0,7	1,4	1,9	1,3	0,9	0,9	—	1,0	— 1,0
Total ...	104,6	108,0	111,2	114,1	111,9	115,0	119,5	126,6	130,0	137,8
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :										
a) Intérêts	11,4	12,6	13,6	14,4	15,8	17,2	19,1	20,8	23,0	25,8
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	32,9	33,5	33,7	34,1	34,1	34,3	34,1	34,2	34,0	33,8
c) Dividendes, tantièmes, dons	9,3	10,8	12,4	13,4	12,3	11,4	13,2	14,3	15,6	15,0
Total ...	53,6	56,9	59,7	61,9	62,2	62,9	66,4	69,3	72,6	74,6
4. Bénéfices non distribués de sociétés ² ...	9,5	12,3	13,3	10,2	7,2	10,6	11,4	13,2	10,4	15,9
5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit la forme juridique	6,9	6,8	8,3	8,8	7,7	7,5	9,3	9,0	11,1	11,2
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	4,6	4,8	5,1	6,0	5,1	4,7	5,5	5,9	5,6	5,3
7. Intérêt de la dette publique	— 9,8	— 10,9	— 11,8	— 12,6	— 12,9	— 13,8	— 15,8	— 18,4	— 18,5	— 20,2
Revenu national net au coût des facteurs	358,9	379,0	403,1	425,5	424,4	431,2	457,9	480,6	512,6	551,2
8. Amortissements	36,8	38,7	42,7	45,6	50,6	53,1	56,2	58,3	62,2	66,2
Revenu national brut au coût des facteurs	395,7	417,7	445,8	471,1	475,0	484,3	514,1	538,9	574,8	617,4
9. Impôts indirects	41,7	46,2	50,8	54,2	55,3	60,3	65,4	73,2	78,6	85,2
10. Subsidés	— 5,0	— 4,1	— 6,5	— 6,5	— 6,9	— 6,6	— 7,2	— 6,7	— 7,2	— 7,8
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX DU MARCHÉ

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

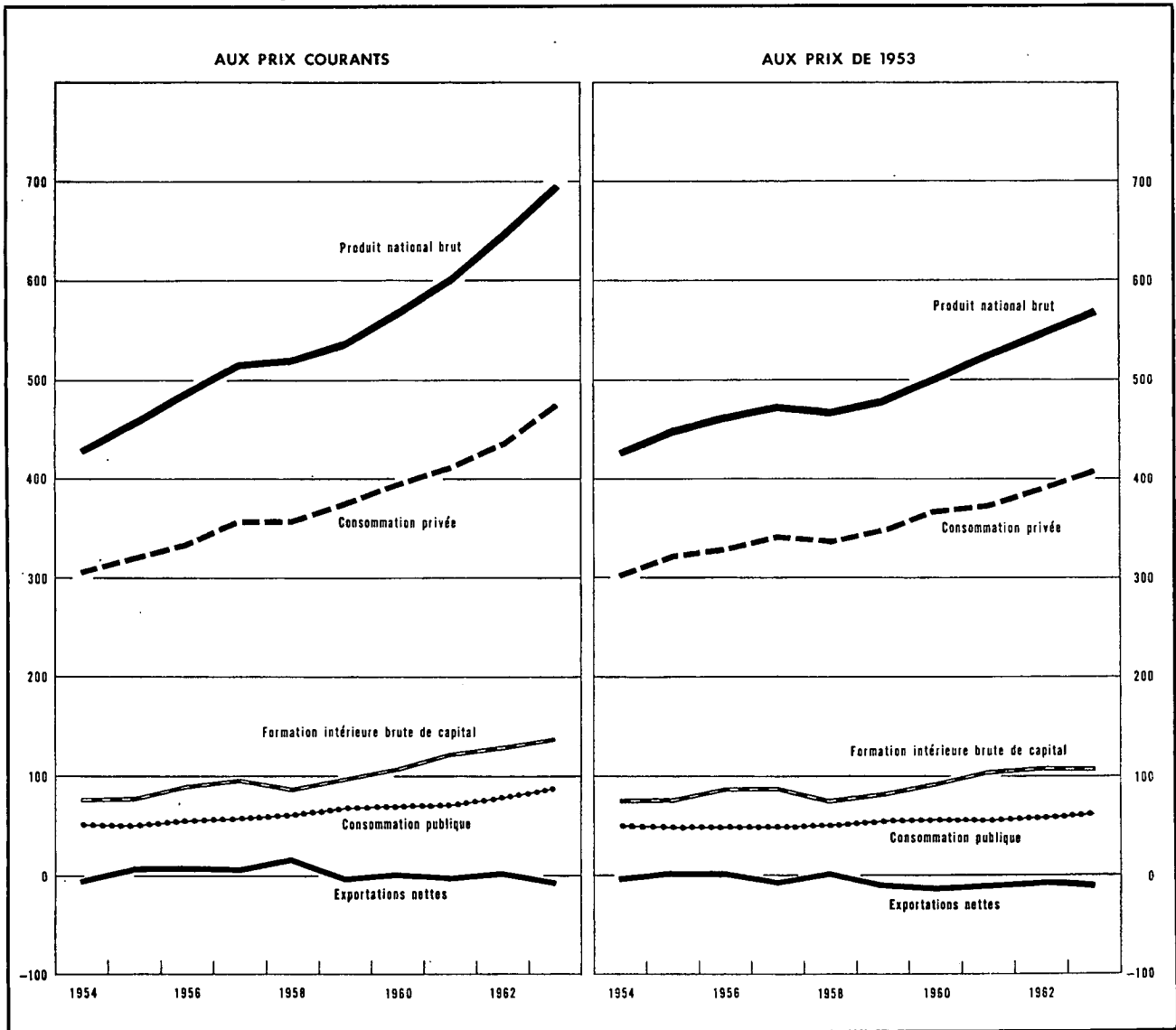
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Agriculture, sylviculture et pêche	31,2	32,5	31,8	35,4	33,8	35,0	36,1	39,9	38,3	42,8
2. Industries extractives	16,9	17,8	18,6	21,2	18,2	14,3	14,0	14,0	14,2	15,4
3. Industries manufacturières :										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	31,6	32,5	33,8	35,3	37,0	37,8	39,3	41,0	42,6	44,3
b) Textiles	13,9	13,4	14,8	15,7	12,9	14,0	15,5	16,1	16,7	18,1
c) Vêtements et chaussures	5,7	6,0	6,3	7,0	6,6	6,9	7,3	7,9	8,9	9,9
d) Bois et meubles	4,3	4,8	5,0	5,3	5,6	5,5	6,7	6,8	8,1	9,0
e) Papier, impression, édition	6,6	6,9	6,9	7,4	7,5	7,8	8,5	9,2	9,5	10,6
f) Industries chimiques et activités connexes	11,7	12,1	13,2	13,5	13,1	13,7	14,5	14,9	15,4	15,9
g) Terre cuite, céramiques, verre et ciment	6,5	7,4	8,0	8,3	8,2	9,2	10,3	10,8	11,9	12,0
h) Fer, acier et métaux non ferreux ...	10,5	13,6	15,5	15,8	13,3	14,5	18,6	17,4	19,0	19,6
i) Fabrications métalliques et constructions navales	29,1	29,3	31,4	35,2	33,7	33,2	36,9	42,2	46,9	51,6
j) Industries non dénommées ailleurs	8,3	9,1	9,8	10,3	10,4	11,0	12,5	13,2	14,5	16,0
Total des industries manufacturières (rub. 3)	128,2	134,8	144,7	153,8	148,3	153,6	170,1	179,5	193,5	207,0
4. Construction	23,3	25,0	27,7	31,2	30,7	30,7	33,2	36,9	42,0	45,7
5. Electricité, gaz et eau	8,7	8,9	9,4	10,0	10,6	10,7	11,1	11,5	12,5	13,3
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation										
a) Commerce	62,0	66,6	70,7	75,1	75,9	82,1	86,2	93,3	100,1	110,3
b) Services financiers et assurances ...	9,4	11,5	12,0	13,0	13,4	15,0	16,0	17,2	19,8	21,0
c) Immeubles d'habitation	35,9	36,9	37,6	38,5	39,1	39,9	40,5	41,1	41,7	42,3
Total de la rubrique 6 ...	107,3	115,0	120,3	126,6	128,4	137,0	142,7	151,6	161,7	173,6
7. Transports et communications	27,3	30,3	33,1	34,4	34,8	36,3	39,4	39,5	42,6	46,2
8. Services	87,0	92,1	96,4	103,2	111,3	115,3	122,1	126,9	135,9	145,3
9. Corrections	-1,7	-2,0	0,4	-5,0	-0,3	0,2	-3,2	-0,4	0,3	0,1
Produit intérieur brut aux prix du marché	428,3	454,4	482,4	510,8	515,8	533,1	565,5	599,4	641,0	689,4
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	4,1	5,4	7,7	8,0	7,6	4,9	6,8	6,0	5,2	5,4
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	91,1	93,2	98,4	101,7	102,5	105,6	107,0	111,2	117,4	122,5
b) Boissons et tabac	22,8	23,6	24,0	26,1	27,2	28,3	29,1	30,3	31,5	32,9
c) Vêtements et autres effets personnels	30,7	31,9	33,3	36,2	34,2	35,9	38,4	40,2	42,8	48,2
d) Loyers, taxes, eau	42,2	43,5	44,5	45,9	46,8	47,5	48,2	49,1	50,3	51,7
e) Chauffage et éclairage	16,3	17,3	19,0	20,4	18,9	18,8	19,7	20,3	24,1	27,8
f) Articles ménagers durables	21,9	23,0	25,1	27,9	27,6	28,5	32,3	34,8	38,3	42,5
g) Entretien de la maison	14,7	15,2	16,0	17,1	17,5	18,3	19,0	19,7	21,4	22,9
h) Soins personnels et hygiène	16,9	17,6	18,4	19,7	22,0	23,5	25,2	26,7	28,9	31,6
i) Transports et communications	21,4	23,0	25,2	27,2	27,3	28,8	33,1	34,2	36,2	40,1
j) Loisirs	22,9	24,0	25,0	27,1	30,0	29,2	29,2	31,0	32,3	34,4
k) Autres dépenses et ajustement statistique	6,4	9,5	6,0	9,6	4,6	10,7	13,3	13,5	12,2	19,4
Total ...	307,3	321,8	334,9	358,9	358,6	375,1	394,5	411,0	435,4	474,0
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	33,9	36,2	37,6	40,0	44,0	46,3	49,8	51,1	54,7	59,5
b) Biens et services	16,2	13,1	14,0	13,9	14,8	16,6	17,4	16,8	19,7	23,6
c) Loyer net imputé	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2,1	2,3	2,5	2,8
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat ...	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1
	52,1	51,4	53,9	56,4	61,3	65,7	70,2	71,2	78,0	87,0
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	3,7	4,3	4,2	4,3	4,0	4,2	3,5	4,0	3,9	4,4
b) Industries extractives	2,5	2,2	3,0	3,0	2,7	1,9	1,5	2,0	1,5	1,8
c) Industries manufacturières	14,0	16,7	21,3	20,0	18,3	18,7	26,4	32,2	34,6	38,2
d) Construction	1,7	1,8	2,1	2,3	1,9	2,3	2,6	3,3	6,2	5,3
e) Electricité, gaz et eau	3,5	4,1	4,6	5,0	4,9	6,0	4,8	4,5	6,6	6,3
f) Commerce, banque, assurances	8,4	8,6	9,6	10,0	9,0	10,1	11,1	12,2	13,0	14,6
g) Immeubles d'habitation	20,9	19,5	21,6	24,4	22,5	24,7	29,3	32,2	30,7	29,5
h) Transports et communications	8,8	9,8	10,5	10,7	12,0	11,2	12,1	12,2	12,8	13,5
i) Pouvoirs publics et enseignements ...	7,4	8,3	9,1	8,5	8,5	12,1	12,3	13,8	16,0	18,8
j) Autres services	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5	2,7	2,9	3,3	3,4	3,7
k) Variations de stocks	3,0	-0,4	4,0	6,6	0,8	4,0	-0,2	4,2	2,4	0,8
l) Ajustement statistique	-0,4	0,1	-0,9	-0,2	-0,6	-0,6	0,2	0,1	-0,8	0,8
Total ...	75,6	77,2	91,5	97,1	86,5	97,3	106,5	124,0	130,3	137,7
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	129,1	155,3	179,7	184,6	177,3	176,3	200,1	216,1	232,8	255,7
b) Importations totales	131,7	145,9	169,9	178,2	160,3	176,4	199,0	216,9	230,3	259,6
c) Exportations nettes	-2,6	+9,4	+9,8	+6,4	+17,0	-0,1	+1,1	-0,8	+2,5	-3,9
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1953, système normalisé)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	102	106	108	109	111	111	115	117	121	122
b) Boissons	99	103	103	111	109	114	117	122	125	131
c) Tabac	102	105	107	115	118	119	124	127	134	134
d) Vêtements et autres effets personnels	106	111	112	120	112	117	125	129	136	149
e) Loyers, taxes, eau	102	104	105	106	107	107	108	109	110	110
f) Chauffage et éclairage	105	111	118	117	108	110	117	123	145	161
g) Articles ménagers durables	108	116	122	131	128	134	156	165	181	194
h) Entretien de la maison	105	108	111	114	115	118	119	121	126	129
i) Soins personnels et hygiène ...	105	108	111	113	123	128	134	139	147	156
j) Transports	111	119	125	131	132	137	152	156	166	182
k) Communications P.T.T.	105	111	117	122	129	130	136	144	153	171
l) Loisirs	101	105	106	111	117	114	114	119	121	126
<i>Total ...</i>	<i>103</i>	<i>110</i>	<i>112</i>	<i>116</i>	<i>115</i>	<i>118</i>	<i>124</i>	<i>127</i>	<i>132</i>	<i>139</i>
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	104	107	106	106	110	115	114	115	116	119
b) Biens et services	94	73	75	71	77	86	89	86	99	116
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	100	108	115	121	127	133	141	154	167	179
<i>Total ...</i>	<i>101</i>	<i>96</i>	<i>96</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>106</i>	<i>107</i>	<i>106</i>	<i>112</i>	<i>120</i>
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche	99	113	104	106	96	98	80	89	83	92
b) Industries extractives	104	91	117	110	98	68	56	74	50	59
c) Industries manufacturières	102	118	144	127	117	118	167	202	210	222
d) Construction	112	112	126	130	105	132	145	184	340	281
e) Electricité, gaz et eau	104	118	128	132	125	156	126	117	162	145
f) Commerce, banques, assurances	105	104	111	109	97	110	120	131	135	148
g) Immeubles d'habitation	123	111	118	124	110	120	140	149	135	124
h) Transports et communications .	113	121	125	122	135	127	137	135	140	143
i) Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	111	113	121	111	120	150	137	142	158	198
j) Enseignement	120	163	158	123	92	201	244	303	338	318
k) Autres services	105	104	111	109	107	118	124	140	141	147
<i>Total ...</i>	<i>112</i>	<i>112</i>	<i>128</i>	<i>129</i>	<i>112</i>	<i>125</i>	<i>136</i>	<i>155</i>	<i>158</i>	<i>159</i>
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	110	127	137	139	140	149	164	179	196	211
b) Importations totales	113	125	141	144	139	155	175	187	202	220
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1953)	103,6	109,0	111,7	114,3	113,1	115,8	121,2	126,9	132,3	137,4

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.P.* — *Annuaire démographique* (O.N.U.). — *Revue internationale du Travail* (B.I.T.). — *Annuaire des Statistiques du Travail* (B.I.T.).

Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*, juin 1964, p. 1209. — *Cahiers Economiques de Bruxelles*, « L'économie belge en 220 séries », (D.U.L.B.E.A.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Yearbook of International Accounts Statistics* (O.N.U.). — *Statistiques Economiques belges 1950-1960*.

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Source : Ministère du Travail.

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Textiles (sans confection)			
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques		Construction de matériel de transport		
1959	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8	
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1961	99,6	67,6	104,0	107,1	106,5	118,5	113,7	89,2	99,1	100,7	
1962	101,9	62,0	105,7	105,8	109,3	126,8	114,8	99,2	97,8	106,9	
1963	104,0	60,1	107,8	105,7	119,5	131,5	113,1	100,6	99,1	108,9	
1962 2 ^e trimestre	102,4	62,2	105,3	105,6	107,3	125,2	113,7	99,8	96,7	107,3	
3 ^e trimestre	103,8	61,5	106,0	105,2	108,3	127,7	112,9	101,1	97,2	109,5	
4 ^e trimestre	103,0	61,6	106,6	105,7	112,3	130,3	114,4	100,2	99,1	110,0	
1963 1 ^{er} trimestre	98,2	60,0	105,8	103,4	113,1	127,4	113,8	97,1	99,1	83,9	
2 ^e trimestre	105,3	59,9	107,7	105,6	118,5	131,0	110,7	101,7	98,6	116,9	
3 ^e trimestre	106,2	60,2	108,4	105,5	120,8	132,8	111,9	102,8	98,6	118,8	
4 ^e trimestre	106,4	60,3	109,3	106,2	124,4	134,8	115,9	100,8	100,1	116,0	
1962 Décembre	102,6	61,2	106,2	105,4	113,5	129,7	113,3	100,3	99,1	109,4	
1963 Janvier	97,0	59,4	105,9	105,7	112,3	126,5	115,9	96,0	99,0	77,0	
Février	94,5	60,0	105,2	105,1	111,8	127,7	112,9	96,2	98,7	64,9	
Mars	103,2	60,7	106,4	99,5	115,1	128,1	112,6	99,1	99,5	109,9	
Avril	105,6	60,4	107,8	105,7	116,3	131,4	110,8	100,6	98,6	114,7	
Mai	105,1	59,7	107,9	105,9	119,7	130,7	110,4	102,9	98,9	117,9	
Juin	105,3	59,6	107,4	105,1	119,5	131,0	110,8	101,5	98,2	118,1	
Juillet	105,6	60,0	107,8	105,0	118,0	130,9	110,1	103,1	97,9	118,0	
Août	106,0	60,0	108,1	105,7	121,1	132,5	111,7	102,5	98,4	119,0	
Septembre	106,9	60,5	109,2	105,9	123,4	135,0	113,9	102,8	99,6	119,3	
Octobre	106,7	60,3	109,2	106,5	123,3	135,4	115,4	101,9	99,4	118,4	
Novembre	106,8	60,4	109,7	106,4	125,2	134,9	116,3	100,4	100,8	116,8	
Décembre	105,6	60,3	108,9	105,8	124,8	134,2	116,1	100,0	100,1	112,9	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2	Demandes d'emploi 4 5	Offres d'emploi 4	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels			reçues pendant le mois	en suspens à fin de mois
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3	40,1	19,4	12,9
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5	73,1	16,2	5,6
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3	82,8	19,3	5,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1962 6	* 252	85,5	47,1	38,4	1.791	16,0	6,7	6,6	18,1	18,3	14,6
1963	250	83,1	32,9	50,2	1.731	15,7	10,0	6,0	13,1	15,3	16,5
1964	250	52,8	26,1	26,7	1.100	15,3	6,2	6,3	10,2	13,3	12,5
1963 2 ^e trimestre	61	44,1	30,0	14,1	897	15,0	5,9	7,2	10,1	18,3	19,6
3 ^e trimestre	63	35,4	24,7	10,7	743	15,4	5,8	7,4	7,9	13,9	18,6
4 ^e trimestre	61	72,1	29,0	43,1	1.467	15,0	8,8	6,1	12,0	12,5	15,5
1964 1 ^{er} trimestre	64	82,3	32,6	49,7	1.755	16,1	7,6	4,6	13,0	15,6	14,1
2 ^e trimestre	62	35,9	23,3	12,6	742	14,9	5,7	7,1	7,3	14,8	14,7
3 ^e trimestre	63	31,6	20,2	11,4	663	15,0	5,3	7,1	7,0	11,6	12,7
4 ^e trimestre	61	60,9	28,0	32,9	1.238	14,8	5,2	6,3	13,5	11,4	8,6
1964 Janvier	20	119,9	36,5	83,4	2.398	15,8	9,7	3,7	16,2	15,9	13,4
Février	20	62,8	33,5	29,3	1.256	15,6	5,7	4,6	13,1	15,0	14,3
Mars	24	67,1	28,6	38,5	1.610	16,9	6,3	5,4	9,7	16,0	14,5
Avril	19	40,1	26,3	13,8	762	14,5	5,9	6,7	9,1	16,5	15,0
Mai	23	35,8	23,1	12,7	823	16,0	6,0	7,2	6,7	14,0	14,4
Juin	20	32,1	20,9	11,2	641	14,2	5,2	7,4	6,0	13,9	14,9
Juillet	18	31,6	20,4	11,2	568	14,4	4,7	6,8	6,7	9,7	13,3
Août	25	29,8	19,6	10,2	744	16,8	6,1	7,1	6,3	10,0	12,5
Septembre	20	33,9	21,0	12,9	678	13,8	5,1	7,3	7,9	14,9	12,2
Octobre	20	37,4	23,0	14,4	748	14,5	4,8	7,1	9,1	13,9	10,3
Novembre	23	48,9	27,6	21,3	1.124	16,1	5,0	6,5	12,6	10,4	8,9
Décembre	18	102,3	33,9	68,4	1.842	13,7	5,3	5,3	18,8	9,9	6,6
1965 Janvier	25	130,8	39,6	91,2	3.270	18,6	9,9	3,7	20,6	13,4	6,2

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

4 Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

5 Chômeurs complets normalement aptes.

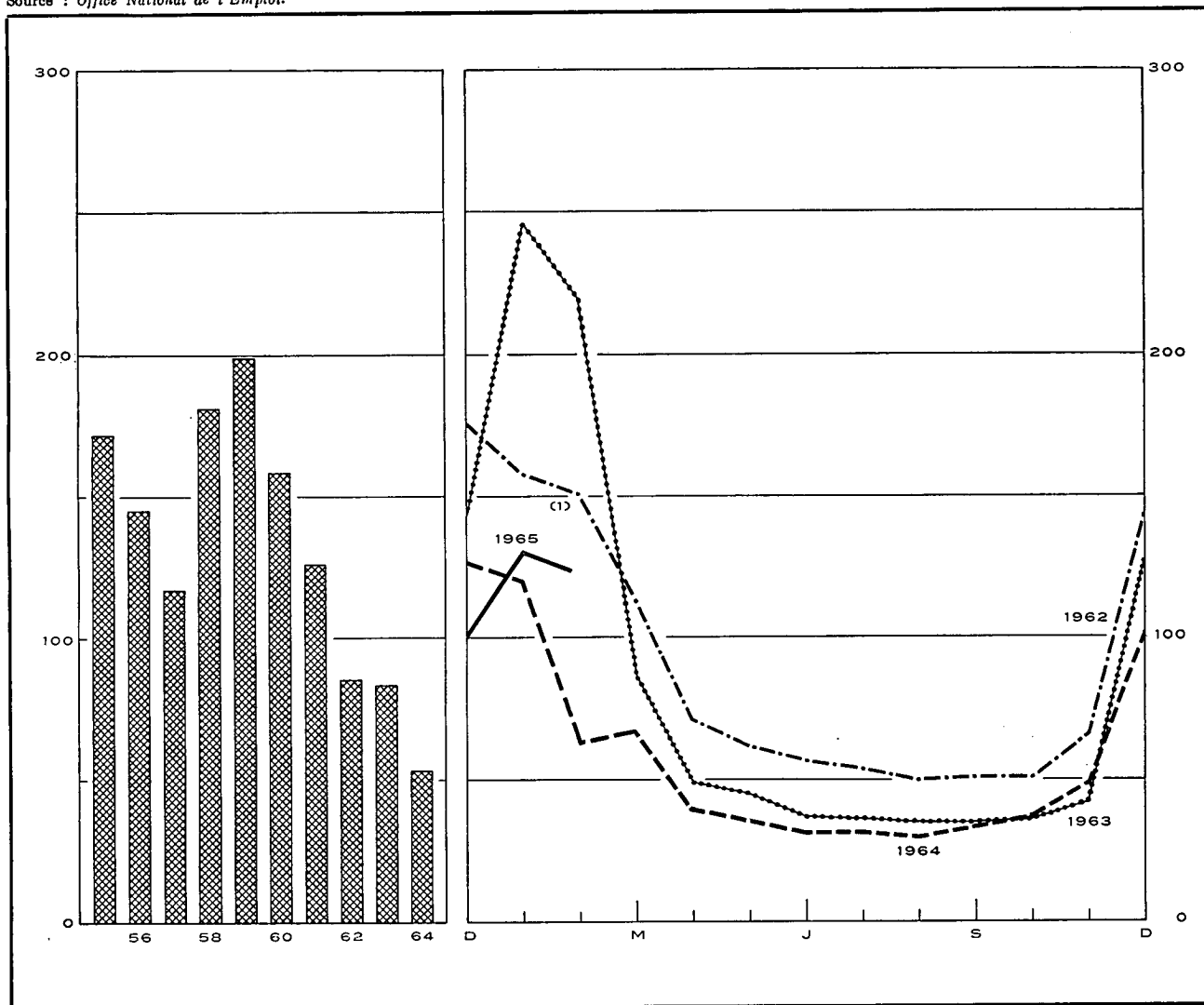
6 Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

* Depuis 1962, la semaine n'est plus comptée que pour 5 jours dans le total du nombre de jours ouvrables; auparavant elle était de 6 jours.

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés Chômeurs complets + chômeurs partiels (milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1962	1963	1964	1965
1955	172	280	152	116	137	Janvier	158	246	120	131
1956	145	247	122	95	115	Février	151 ¹	219	63	
1957	117	144	96	88	138	Mars	113	86	67	
1958	181	204	166	149	204	Avril	71	49	40	
1959	199	292	182	150	171	Mai	62	45	36	
1960	158	221	149	123	137	Juin	57	40	32	
1961	126	177	111	90	124	Juillet	54	36	32	
1962	85	141	64	52	90	Août	50	35	30	
1963	83	176	44	35	72	Septembre	51	35	34	
1964	53	82	36	32	61	Octobre	51	36	37	
						Novembre	66	42	49	
						Décembre	144	127	102	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E.M. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

¹ Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	260	280	296	270	273	256	252	246	262
dont : froment	188	208	219	200	203	206	209	200	216
seigle	68	66	69	62	63	44	39	41	42
Céréales non panifiables	254	238	240	255	252	263	260	255	239
Plantes industrielles	99	92	94	88	96	92	93	94	106
Plantes racines et tuberculifères	151	145	141	134	131	120	116	114	103
Légumes cultivés pour la graine	14	13	12	12	11	11	10	10	11
Prés et prairies	818	814	811	816	819	821	829	825	815
Divers	130	134	125	137	129	136	128	134	129
Total ...	1.726	1.716	1.719	1.712	1.711	1.699	1.688	1.678	1.665
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	596	751	779	789	773	722	835	759	900
Autres céréales	998	969	992	1.034	1.056	1.011	1.083	1.038	1.041
Betteraves sucrières	2.203	2.486	2.832	1.474	3.063	2.703	2.019	2.135	3.114
Lin (graines et paille)	235	182	170	124	214	196	231	240	283
Chicorée à café	54	51	56	43	55	60	37	47	67
Pommes de terre	2.034	2.043	1.914	1.357	1.894	1.789	1.872	1.530	1.755
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	189	182	178	170	159	148	141	132	120
Total des bovidés	2.413	2.485	2.596	2.649	2.696	2.728	2.832	2.805	2.663
dont : vaches laitières	974	977	996	1.015	1.024	1.025	1.051	1.044	999
Porcs	1.471	1.366	1.423	1.450	1.749	1.772	2.053	1.795	1.833
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	1.538	1.630	1.644	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	400	391	412	424	441	429	462	505	

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

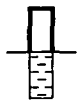
	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Aiglefin	546	519	445	374	232	262	285	300	221
Cabillaud	870	764	662	834	653	689	698	868	728
Plie	392	379	427	451	381	390	291	346	424
Sole	323	299	289	315	257	350	314	347	631
Raie	312	314	356	337	342	323	328	310	298
Hareng	1.650	716	254	201	260	528	409	273	153
Crevettes	178	266	84	64	89	39	80	48	76

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin mensuel : Economie et statistique agricole* (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

IV - 1. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE (1)

Ensemble des industries : Textile — Sidérurgie — Fabrications métalliques — Papier — Bois — Cuir.

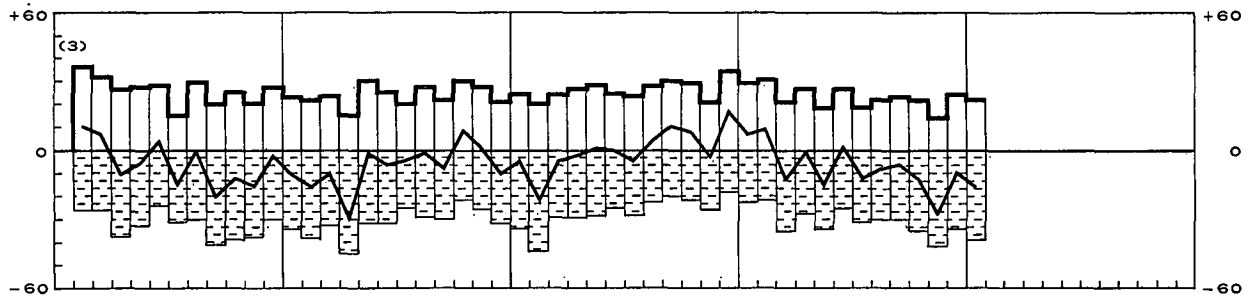


Pourcentage des réponses "en hausse" pour les questions A et B
 Pourcentage des réponses "supérieur à la normale" pour les questions C et D

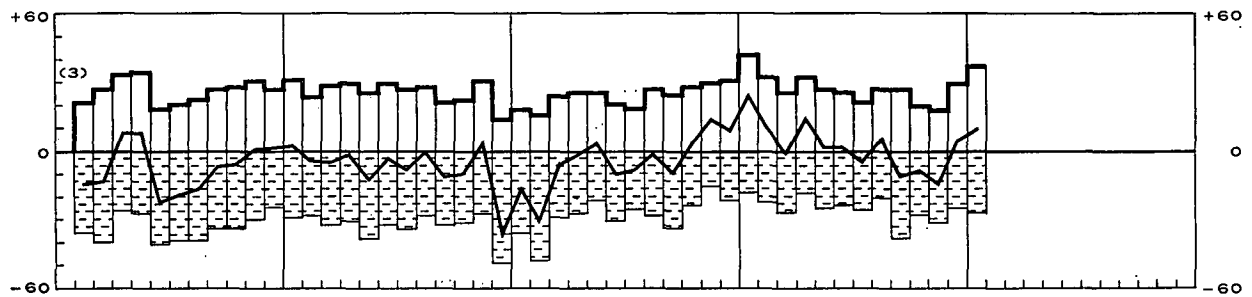
Pourcentage des réponses "en baisse" pour les questions A et B
 Pourcentage des réponses "inférieur à la normale" pour les questions C et D

— Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "en hausse" et "en baisse" pour les questions A et B
 — Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "supérieur" et "inférieur" à la normale pour les questions C et D

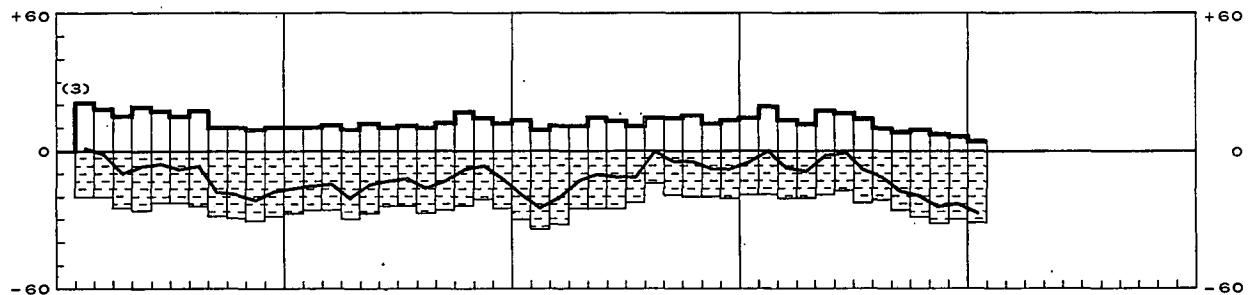
A. - INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHE INTERIEUR (2)



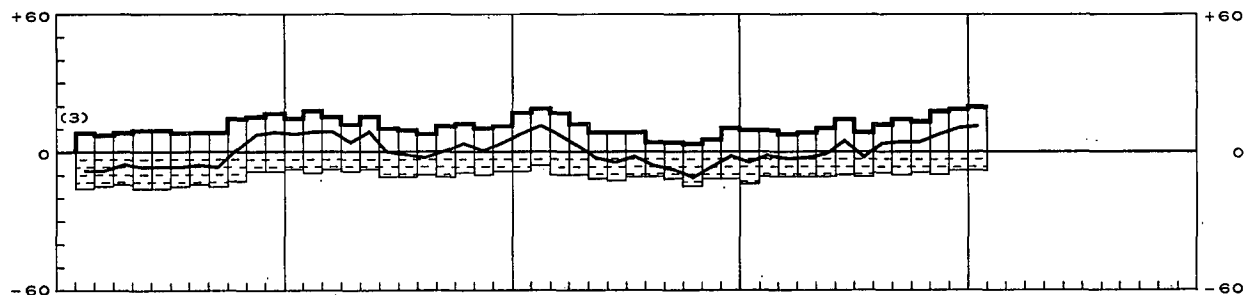
B. - INSCRIPTIONS DE COMMANDES A L'EXPORTATION (2)



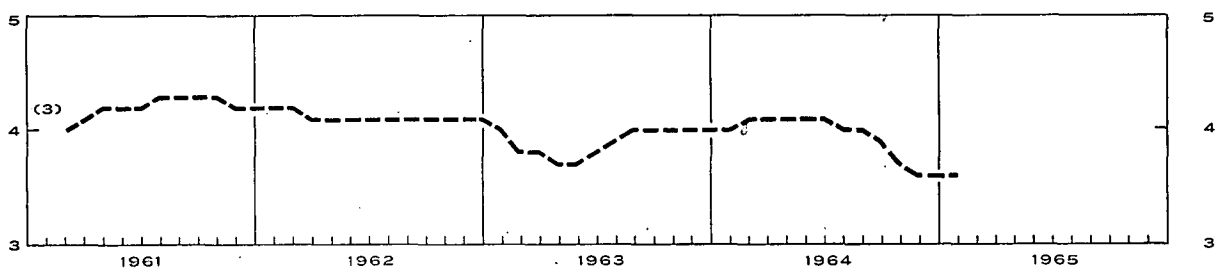
C. - APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



D. - APPRECIATION DU STOCK DES PRODUITS FINIS



E. - DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (en mois)



1 Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions de A à D la variation par rapport au mois précédent.
 2 Mouvements saisonniers éliminés.
 3 Grèves dans les industries de la sidérurgie et des fabrications métalliques.

IV - 1 a. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ¹

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P. ²		Source : Agéfi ²
	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général
1959	104	107	104	107	105
1960	112	116	111	115	115
1961	119	124	116	121	122
1962	125	131	123	129	130
1963	135	142	130	137	138
1964 p	144				147
1963 2 ^e trimestre	136	143	135	142	138
3 ^e trimestre	133	141	125	132	133
4 ^e trimestre	146	153	138	145	147
1964 1 ^{er} trimestre	p 141	p 148	p 138	p 145	146
2 ^e trimestre	p 145	p 153	p 145	p 152	148
3 ^e trimestre	p 136	p 144	p 131	p 139	143
4 ^e trimestre p	156				153
1964 Février	138	145	p 137	p 145	143
Mars p	144	p 152	p 142	p 150	146
Avril p	150	p 159	p 147	p 154	152
Mai p	137	p 144	p 143	p 150	142
Juin p	148	p 157	p 144	p 152	151
Juillet p	125	p 132	p 120	p 127	137
Août p	132	p 141	p 130	p 138	143
Septembre p	153	p 159	p 145	p 153	150
Octobre p	164	p 171	p 143	p 151	159
Novembre p	152	p 158	p 145		149
Décembre	152 ⁴				p 151
1965 Janvier					p 142
Février					140 ³

* Non compris la construction.

¹ Voir la note mise en-tête des « Statistiques ».

² Indices sur base originale 1953 convertis en indices base 1958 = 100.

³ Préviation.

⁴ Indices rapides de la production industrielle base 1953 calculés par l'I.N.S. convertis en indices base 1958 = 100.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs) ¹

Base 1958 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Industries manufacturières													
		Industries extractives	Indice général	dont :										Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Raffineries de pétrole et dérivés du charbon
				Industries prod. minéraux non métall. à l'excl. dérivés pétrole et charbon	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industrie des fabrications métalliques	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industries textiles			Total	dont : Transformation des matières plastiques (1962 = 100)		
									Total	Fila-tures	Tissage				
1959	104	87	107	112	108	108	107	97	113	117	112	110	114		103
1960	112	86	116	122	119	126	115	108	121	126	120	118	122		109
1961	119	85	124	126	116	132	129	112	125	128	124	124	130		114
1962	125	86	131	134	124	130	136	115	130	130	130	132	144	100	113
1963	135	88	142	131	128	145	153	119	140	137	139	157	151	124	136
1964 p	144			151			160	127	142				167		133
1963 2 ^e trimestre	136	91	143	142	128	143	152	113	142	140	140	155	154	131	136
3 ^e trimestre	133	81	141	147	124	137	153	125	131	127	129	148	151	123	133
4 ^e trimestre	146	96	153	140	135	157	167	136	150	141	152	177	157	141	141
1964 1 ^{er} trimestre	p 141	94	p 148	131	143	160	p 160	107	148	143	152	154	156	131	128
2 ^e trimestre	p 145	95	p 153	157	148	162	p 160	121	148	142	152	156	171	154	131
3 ^e trimestre	p 136	84	p 144	p 160	140	155	p 145	p 126	p 127	118	132	p 140	p 161	p 138	133
4 ^e trimestre p	156			156			p 177	153	145				178		138
1964 Janvier	140	99	147	124	143	158	158	110	149	145	151	150	156	125	138
Février	138	90	145	131	140	159	159	101	147	142	150	155	147	127	122
Mars p	144	92	p 152	139	146	164	p 163	110	149	142	154	158	165	142	125
Avril p	151	103	p 159	151	155	167	p 166	118	162	162	162	168	172	154	135
Mai p	137	87	p 144	157	138	153	p 151	111	133	124	142	136	164	141	122
Juin p	149	96	p 157	164	152	167	p 163	133	149	140	153	164	177	167	134
Juillet p	124	72	p 132	157	130	142	p 124	133	117	108	133	105	148	118	137
Août p	133	85	p 141	156	133	153	p 145	123	118	110	114	152	164	141	133
Septembre	p 150	p 95	p 159	p 166	158	169	p 167	p 122	p 145	135	149	p 162	p 173	p 154	130
Octobre p	164			171	167	178	187	153	151				183		137
Novembre p	152			158			168	160	138				171		135
Décembre ²	152			135			177	145	145				180		141
1965 Janvier ²	142			127			170	111	130				180		128

* Non compris la construction.

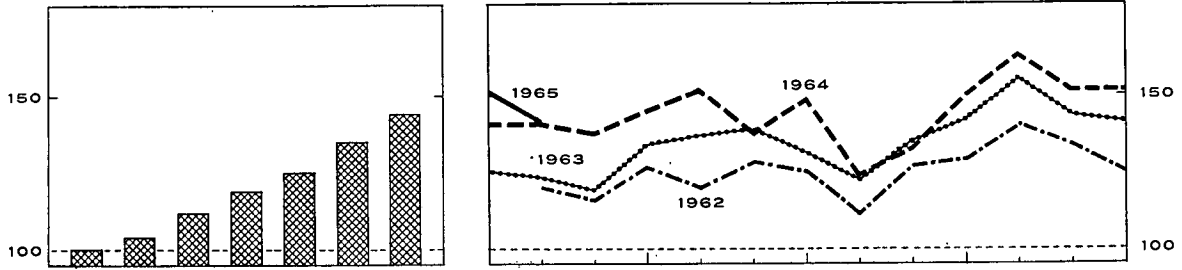
¹ Voir la note mise en-tête des « Statistiques ».

² Indices rapides de la production industrielle calculés par l'I.N.S. sur la base 1958 = 100 et convertis en indices base 1958 = 100.

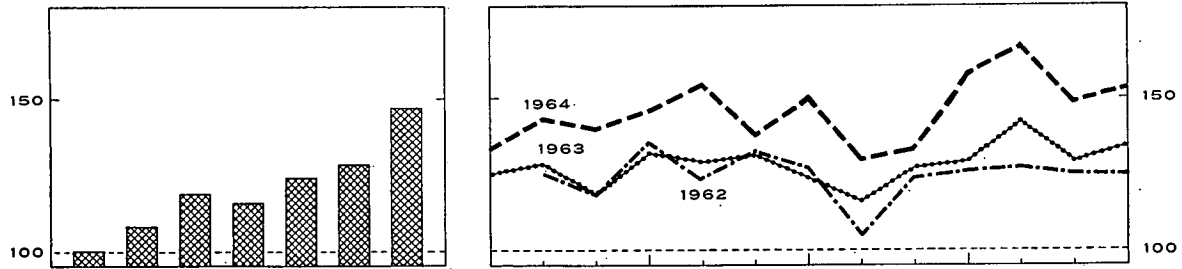
IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1958 = 100

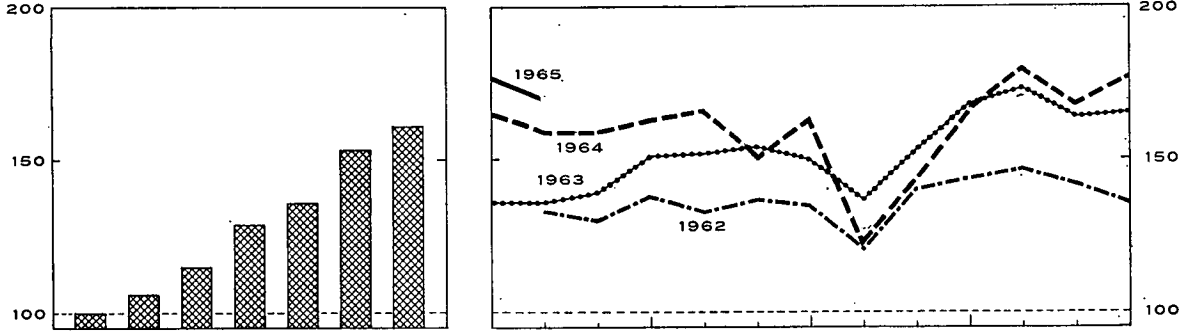
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



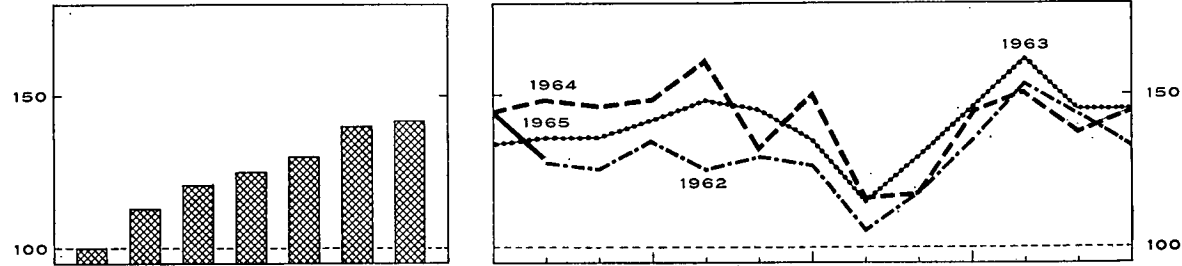
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



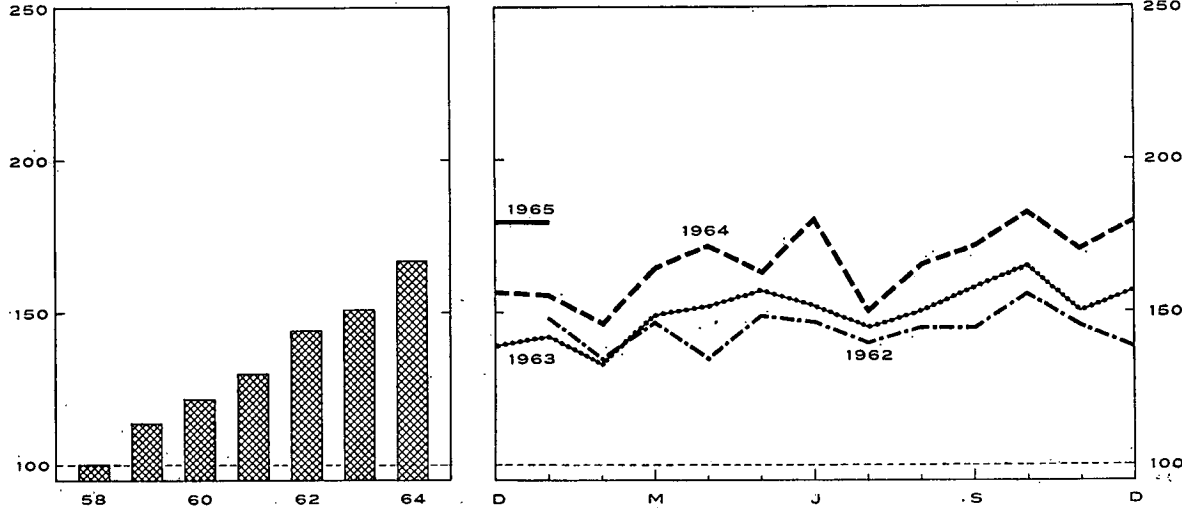
FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



INDUSTRIES CHIMIQUES ET DU CAOUTCHOUC



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille cru ¹	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	n.d.	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	445	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	542	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	546	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.174	579	109	200
1961	1.794	4.394	122	2.477	1.090	1.247	660	102	196
1962	1.769	1.351	182	2.582	1.149	1.368	705	104	214
1963	1.785	454	474	2.664	1.163	1.483	1.013	102	224
1964	p 1.774	p 1.468			p 1.153				
1963 1 ^{er} trimestre	1.863	974	362	2.648	1.185	1.588	971	101	255
2 ^e trimestre	1.801	631	456	2.727	1.166	1.392	996	102	206
3 ^e trimestre	1.569	460	496	2.435	1.119	1.332	1.031	100	196
4 ^e trimestre	1.907	454	561	2.785	1.184	1.621	1.054	104	241
1964 1 ^{er} trimestre	1.873	901	443	2.524	1.179	1.647	1.022	95	259
2 ^e trimestre	1.817	1.220	336	2.465	1.158	1.527	981	108	221
3 ^e trimestre	1.571	1.379	418	2.346	1.122	1.510	1.116	106	205
4 ^e trimestre	p 1.834	p 1.468			p 1.153				
1964 Février	1.799	726	422	2.401	1.185	1.555	1.090	82	233
Mars	1.798	901	328	2.358	1.172	1.670	889	103	269
Avril	2.005	1.055	307	2.581	1.181	1.605	1.064	108	239
Mai	1.648	1.102	393	2.403	1.151	1.461	886	105	213
Juin	1.799	1.220	307	2.412	1.141	1.515	992	110	213
Juillet	1.371	1.295	424	2.144	1.115	1.391	1.212	98	197
Août	1.579	1.323	445	2.412	1.121	1.488	1.120	108	205
Septembre	1.764	1.379	384	2.482	1.131	1.652	1.018	113	213
Octobre	1.826	1.384			1.141	1.801	1.312		
Novembre	p 1.810	p 1.381			p 1.146	1.750	1.310		
Décembre	p 1.865	p 1.468			p 1.173				
1965 Janvier	p 1.731	p 1.538			p 1.154				
Février	p 1.664	p 1.620			p 1.181				

¹ Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,8 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1961	584	405	5,43	3,76	9,19	8,09
1962	613	451	5,35	3,74	9,09	8,94
1963	627	476	5,90	4,03	9,93	10,25
1964	p 726					
1963 2 ^e trimestre	620	483	5,83	4,03	9,86	10,81
3 ^e trimestre	615	451	6,26	4,15	10,41	9,76
4 ^e trimestre	663	504	6,33	4,24	10,57	11,60
1964 1 ^{er} trimestre	703	537	6,51	4,83	11,34	10,86
2 ^e trimestre	727	544	p 6,53	p 4,78	p 11,36	p 11,66
3 ^e trimestre	699	487	p 6,00	p 4,58	p 10,58	p 10,53
4 ^e trimestre	p 774					
1964 Janvier	706	546	6,22	4,34	10,56	10,24
Février	682	532	6,59	5,47	12,06	10,72
Mars	722	533	6,72	4,67	11,39	11,62
Avril	759	576	p 6,57	p 4,60	p 11,17	p 12,17
Mai	678	502	p 6,08	p 4,94	p 11,02	p 10,55
Juin	746	555	p 7,10	p 4,79	p 11,89	p 12,25
Juillet	661	432	p 5,45	p 4,24	p 9,69	p 10,06
Août	659	460	p 5,60	p 4,39	p 9,99	p 9,45
Septembre	778	569	p 6,94	p 5,11	p 12,05	p 12,08
Octobre	848	602	p 6,39	p 5,39	p 11,78	p 12,18
Novembre	735 ¹					
Décembre	740 ¹					
1965 Janvier	727 ¹					

¹ Estimations sur base chiffres Agéfi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles et reconstructions totales	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles	
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre		Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530
1961	44.552	31.603	10.436	1.406	38.010	3.498	12.785	3.958	7.071	6.170
1962	38.530	27.818	9.888	1.617	32.178	4.957	16.545	2.960	5.399	5.169
1963	36.619				23.311	1		1		5.382

1 En 1963, le nombre d'autorisations pour les constructions nouvelles, reconstructions totales, transformations, extensions et reconstructions partielles s'élève à 9.856.

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1963 1 ^{er} trimestre	3.135	656	692	158
2 ^e trimestre	3.303	2.636	940	593
3 ^e trimestre	2.901	2.426	908	490
4 ^e trimestre	2.867	2.052	745	553
1964 1 ^{er} trimestre	4.081	1.934	851	421
2 ^e trimestre	4.219	3.441	1.055	667
3 ^e trimestre	3.338	2.996	884	628
1963 Novembre	2.748	2.189	742	629
Décembre	2.923	1.336	691	387
1964 Janvier	3.637	1.265	673	385
Février	3.960	1.894	827	399
Mars	4.645	2.644	1.053	480
Avril	4.789	3.316	1.157	600
Mai	3.596	3.842	876	739
Juin	4.272	3.166	1.132	611
Juillet	3.831	3.086	959	640
Août	3.075	3.175	854	679
Septembre	3.107	2.726	840	565
Octobre	3.179	2.675	925	583
Novembre	2.674	2.253	810	524

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale ¹		
	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *
1 ^{er} trimestre	189	193	+ 2,1	140	143	+ 2,8	188	192	+ 2,1
2 ^o trimestre	197	211	+ 7,1	146	157	+ 7,9	203	213	+ 4,9
3 ^o trimestre	182	191	+ 4,9	138	145	+ 5,5	192	198	+ 3,1
4 ^o trimestre	207	220	+ 6,3	149	161	+ 8,1	214	226	+ 5,6
	1963	1964		1963	1964		1963	1964	
1 ^{er} trimestre	193	215	+ 11,4	143	161	+ 11,9	192	213	+ 10,9
2 ^o trimestre	211	223	+ 5,7	157	168	+ 7,1	213	228	+ 7,0
3 ^o trimestre	191	197	+ 3,1	145	153	+ 5,4	198	213	+ 7,6
4 ^o trimestre	220			161			226	242	+ 7,1
	France			Italie			Pays-Bas		
	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *
1 ^{er} trimestre	196	196	—	220	233	+ 5,9	164	167	+ 1,8
2 ^o trimestre	199	213	+ 7,0	226	250	+ 10,6	170	180	+ 5,9
3 ^o trimestre	168	176	+ 4,8	206	226	+ 9,7	163	171	+ 4,9
4 ^o trimestre	207	223	+ 7,7	234	255	+ 9,0	181	192	+ 6,1
	1963	1964		1963	1964		1963	1964	
1 ^{er} trimestre	196	222	+ 13,3	233	250	+ 7,3	167	186	+ 11,4
2 ^o trimestre	213	227	+ 6,6	250	250	—	180	193	+ 7,2
3 ^o trimestre	176	182	+ 3,4	226	220	- 2,7	171	183	+ 7,0
4 ^o trimestre	223	227	+ 1,8	255			192		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique*. — *Revue du Travail*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar*. — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction*. — *Statistiques générales (O.C.D.E.)*.

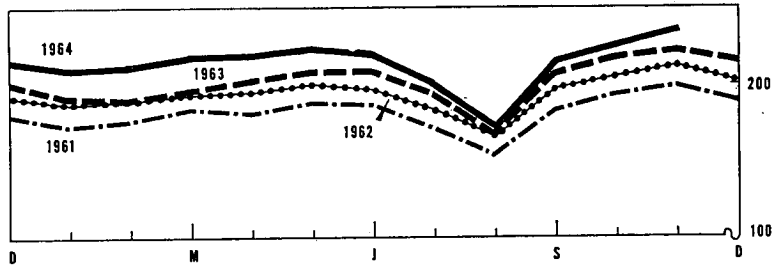
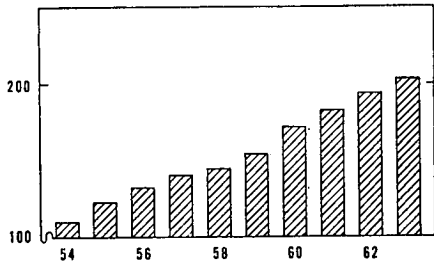
IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

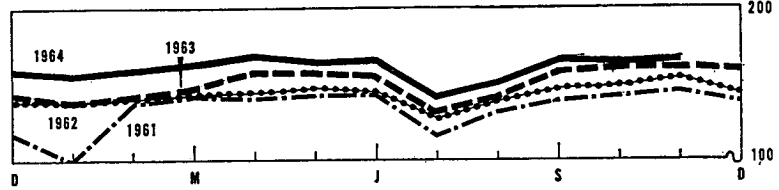
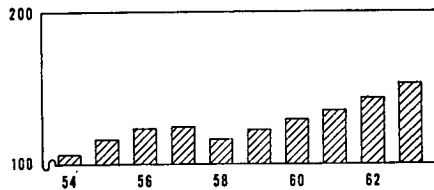
Base 1953 = 100

(non ajustés pour variations saisonnières)

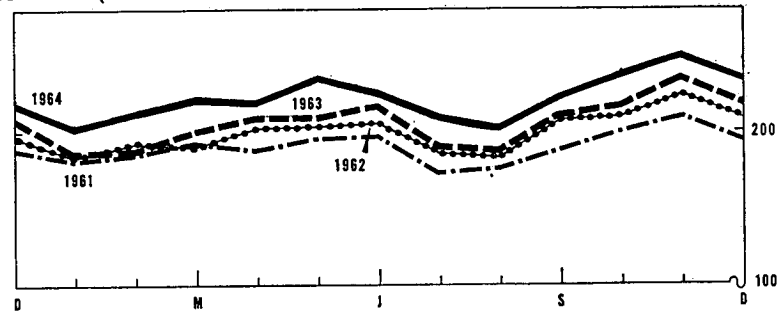
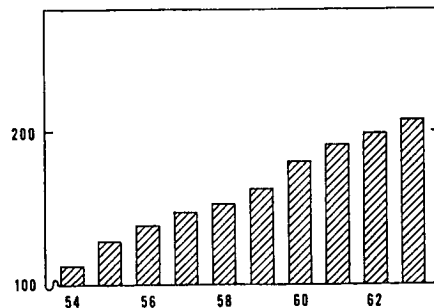
ENSEMBLE DES PAYS DE LA C.E.E.



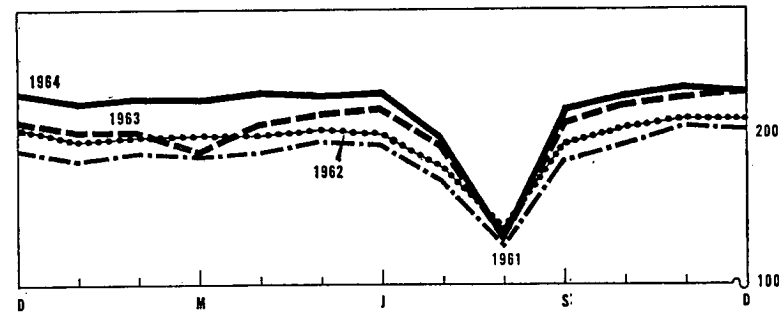
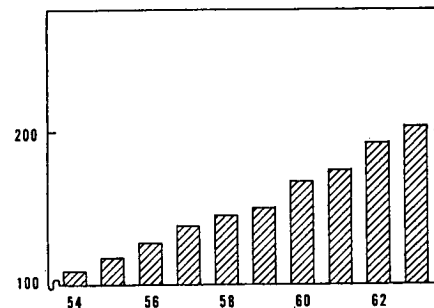
BELGIQUE



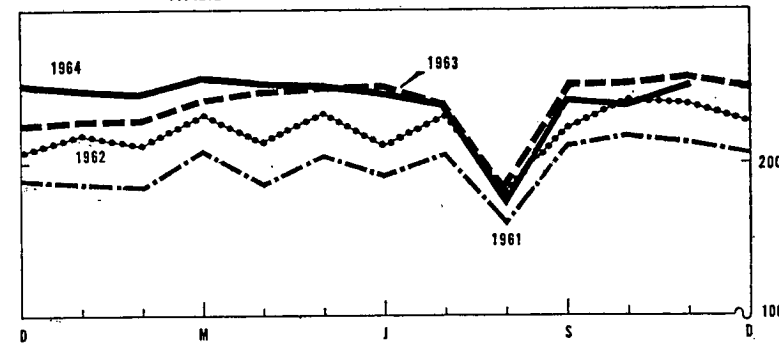
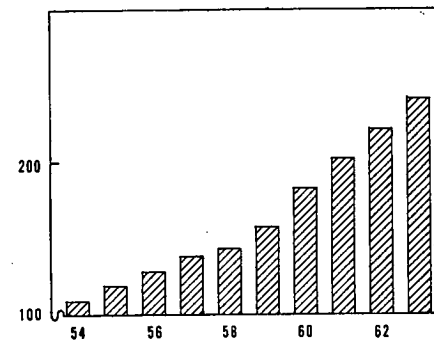
ALLEMAGNE OCCIDENTALE (à l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest)



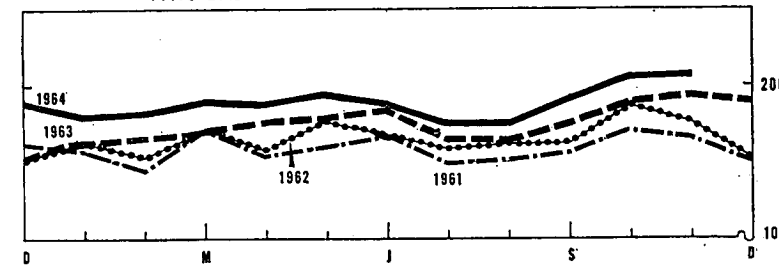
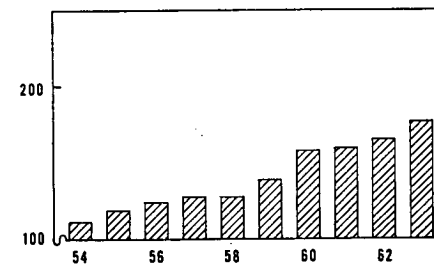
FRANCE



ITALIE



PAYS-BAS



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées 2 (milliers)	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			S.N.C.V. Tonnes-km transportées 2 (milliers)		Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km (millions)	Nombre de tonnes-km productives 1 (milliers de tonnes)	Tonnage total (milliers de tonnes)			dont	
	combustibles et huiles minérales				Minerais			
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1961	724	538	5.115	1.937	1.177	225	98,2	12,9
1962	746	539	5.189	1.998	1.209	212	115,4	13,7
1963	751	569	5.444	2.212	1.151	171	112,2	13,8
1964						154	135,5	16,5
1963 2 ^e trimestre	760	552	5.428	2.216	1.162	166	112,6	13,5
3 ^e trimestre	765	511	4.967	1.922	1.135	162	174,7	19,2
4 ^e trimestre	760	594	5.766	2.353	1.217	173	87,0	11,9
1964 1 ^{er} trimestre	p 770	585	5.566	2.152	1.234	151	87,0	12,1
2 ^e trimestre	p 755	556	5.472	1.992	1.264	162	136,3	16,3
3 ^e trimestre	p 728	541	5.199	1.876	1.269	144	205,1	22,6
4 ^e trimestre						159	113,8	15,2
1963 Novembre	755	573	5.597	2.305	1.132	154	68,2	10,1
Décembre	761	604	5.689	2.351	1.258	180	77,9	11,3
1964 Janvier	p 779	618	5.837	2.416	1.241	157	82,9	11,6
Février	p 744	578	5.472	2.084	1.246	144	76,8	11,0
Mars	p 786	558	5.389	1.956	1.214	153	101,4	13,6
Avril	p 738	575	5.682	2.098	1.271	167	107,7	14,0
Mai	p 752	523	5.132	1.877	1.185	151	123,1	14,7
Juin	p 776	571	5.601	2.000	1.335	170	178,1	20,1
Juillet	p 723	518	4.927	1.738	1.208	137	214,7	23,5
Août	p 727	520	5.034	1.824	1.231	138	210,0	22,7
Septembre	p 734	586	5.637	2.066	1.369	157	190,5	21,5
Octobre	p 779	654	6.235	2.134	1.496	171	149,7	18,6
Novembre	p 743	617	5.869	2.087	1.373	156	89,8	12,5
Décembre						149	101,8	14,6

1 Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

2 Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du port d'Anvers, [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge) (1)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge) (4)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées (2)	Sorties (3)		Entrées (5)	Sorties (6)
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61
1962	4.167	2.159	1.300	137	143	70
1963	4.356	2.602	1.282	151	162	67
1964	4.558			165		
1963 2 ^e trimestre	4.367	2.482	1.202	149	151	79
3 ^e trimestre	4.448	2.703	1.290	150	179	59
4 ^e trimestre	4.384	2.858	1.408	155	180	73
1964 1 ^{er} trimestre	4.558	2.968	1.573	185	178	75
2 ^e trimestre	4.570	2.887	1.431	165	190	109
3 ^e trimestre	4.449	3.046	1.246	162	178	59
4 ^e trimestre	4.654			150		
1964 Janvier	4.797	3.277	1.521	214	245	117
Février	4.437	2.845	1.665	135	136	58
Mars	4.442	2.783	1.532	206	154	49
Avril	4.639	2.858	1.522	164	138	125
Mai	4.428	2.632	1.357	152	189	86
Juin	4.643	3.172	1.414	178	243	117
Juillet	4.506	3.129	1.121	186	163	30
Août	4.489	2.973	1.310	162	209	47
Septembre	4.352	3.037	1.308	138	161	100
Octobre	4.657			158		
Novembre	4.705			155		
Décembre	4.599			138		
1965 Janvier	3.969			219		

1 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics 1	
(milliers de tonnes métriques) (1)	(millions de tonnes km.) (2)
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.426	456
5.553	452
5.400	433
6.512	532
6.493	525
5.896	478
5.681	459
6.704	541
6.469	
5.238	429
5.684	463
6.120	485
6.904	545
6.007	499
7.200	578
6.595	
5.943	
6.508	

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne oc.	U.S.A.
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	18
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1961	1.387	1.061	74	34	89	38	21
1962	1.437	1.083	82	37	98	41	23
1963	1.498	1.110	89	38	105	48	27
1963 1 ^{er} trimestre	334	196	24	17	14	21	12
2 ^e trimestre	1.422	1.008	83	40	125	50	31
3 ^e trimestre	3.789	2.981	214	73	260	94	45
4 ^e trimestre	446	255	35	23	20	26	20
1964 1 ^{er} trimestre	458	267	37	22	29	26	15
2 ^e trimestre	1.398	982	82	41	121	49	34
3 ^e trimestre	4.009	3.103	254	80	274	112	48
1963 Septembre	1.142	686	117	38	122	52	37
Octobre	499	267	37	26	27	34	30
Novembre	440	254	40	22	16	26	19
Décembre	399	245	28	22	17	19	12
1964 Janvier	348	198	25	18	15	20	13
Février	360	204	29	19	15	22	14
Mars	667	399	58	30	57	37	16
Avril	970	691	72	28	56	30	23
Mai	1.145	719	82	46	120	54	34
Juin	2.079	1.537	93	50	186	64	44
Juillet	5.374	4.504	190	80	322	87	55
Août	5.324	3.996	428	121	368	186	47
Septembre	1.329	808	143	39	133	63	43

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement ⁴			Grossistes	Entreprises à succursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimentation	Habillement	Ameublement	Ménage ¹		Indice général	Hommes ²	Sous-vêtements et accessoires ³			Alimentation générale	Alimentation	Grands magasins
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122	
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129	
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132	
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142	
1961	161	160	164	145	165	144	168	116	163	152	145	130	147	
1962	170	172	172	154	171	152	166	142	173	172	151	135	154	
1963	180	177	185	164	179	161	186	143	179	193	156	140	156	
1964	196	188	200	183	200	p 209	p 151	p 196	p 220	163		p 162		
1963 2 ^e trimestre	176	167	195	165	171	159	224	138	176	186	160	142	155	
3 ^e trimestre	171	159	174	172	182	153	161	138	183	185	156	136	153	
4 ^e trimestre	216	199	224	166	206	173	200	150	187	214	158	140	157	
1964 1 ^{er} trimestre	174	190	165	184	187	165	p 197	171	p 181	210	162	141	p 160	
2 ^e trimestre	188	178	207	180	188	166	p 249	128	p 194	p 213	165	143	p 164	
3 ^e trimestre	181	169	180	177	198	158	p 170	p 145	p 198	p 209	158	134	p 157	
4 ^e trimestre	240	216	247	191	227	p 219	p 159	p 211	p 249	168		p 169		
1963 Décembre	250	227	262	177	249	195	199	171	202	244	158	144	150	
1964 Janvier	166	179	164	176	174	169	p 175	244	p 182	195	150	141	p 160	
Février	173	191	153	193	206	162	p 170	124	p 168	215	175	145	p 156	
Mars	182	199	179	182	181	165	p 246	144	p 192	219	161	137	p 165	
Avril	187	189	196	184	189	165	p 287	128	p 195	p 211	159	142	p 166	
Mai	193	181	217	184	190	168	p 262	131	p 183	p 215	168	144	p 156	
Juin	185	165	208	172	186	164	p 199	126	p 204	p 212	167	142	p 169	
Juillet	190	164	202	181	205	156	p 186	222	p 200	p 207	153	133	p 160	
Août	171	168	153	164	191	158	p 137	p 99	p 196	p 206	160	137	p 152	
Septembre	183	175	185	187	197	160	p 188	p 113	p 199	p 213	160	131	p 158	
Octobre	217	202	250	199	214	176	p 273	p 140	p 203	p 237	171	139	p 168	
Novembre	224	196	212	171	189	165	p 185	p 135	p 197	p 223	163	141	p 174	
Décembre	278	249	278	203	279	p 199	p 203	p 233	p 287	169		p 166		

¹ Articles de ménage et appareils ménagers. — ² Comprend principalement des vêtements de dessus. — ³ Sous-vêtements : hommes et/ou femmes. — ⁴ Un certain nombre de firmes supplémentaires ayant été incorporées à l'échantillon, les indices, à partir de 1962, ne sont plus entièrement comparables à ceux des années antérieures.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1962 1 ^{er} semestre	1.405	634	170	601	11,85	3,15	3,91	4,79	5,29	1,73	1,65	1,91
2 ^o semestre	1.373	646	163	564	11,94	3,30	3,96	4,68	5,24	1,87	1,47	1,90
1963 1 ^{er} semestre	1.361	641	166	554	12,74	3,60	4,19	4,95	5,70	2,03	1,73	1,94
2 ^o semestre	1.404	699	171	534	13,67	4,05	4,51	5,11	6,28	2,16	1,93	2,19
1964 1 ^{er} semestre	1.395	727	154	514	14,27	4,75 ¹	4,11 ¹	5,41	6,43	2,62 ¹	1,67 ¹	2,14

2° Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1961 2 ^o semestre	50	26	1	23	81,8	30,0	5,9	45,9
1962 1 ^{er} semestre	53	27	1	25	84,6	30,3	6,2	48,1
2 ^o semestre	54	31	1	22	87,9	33,8	7,6	46,5
1963 1 ^{er} semestre	57	32	1	24	100,1	35,7	8,3	56,1
2 ^o semestre	53	31	2	20	93,5	35,2	7,9	50,4

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

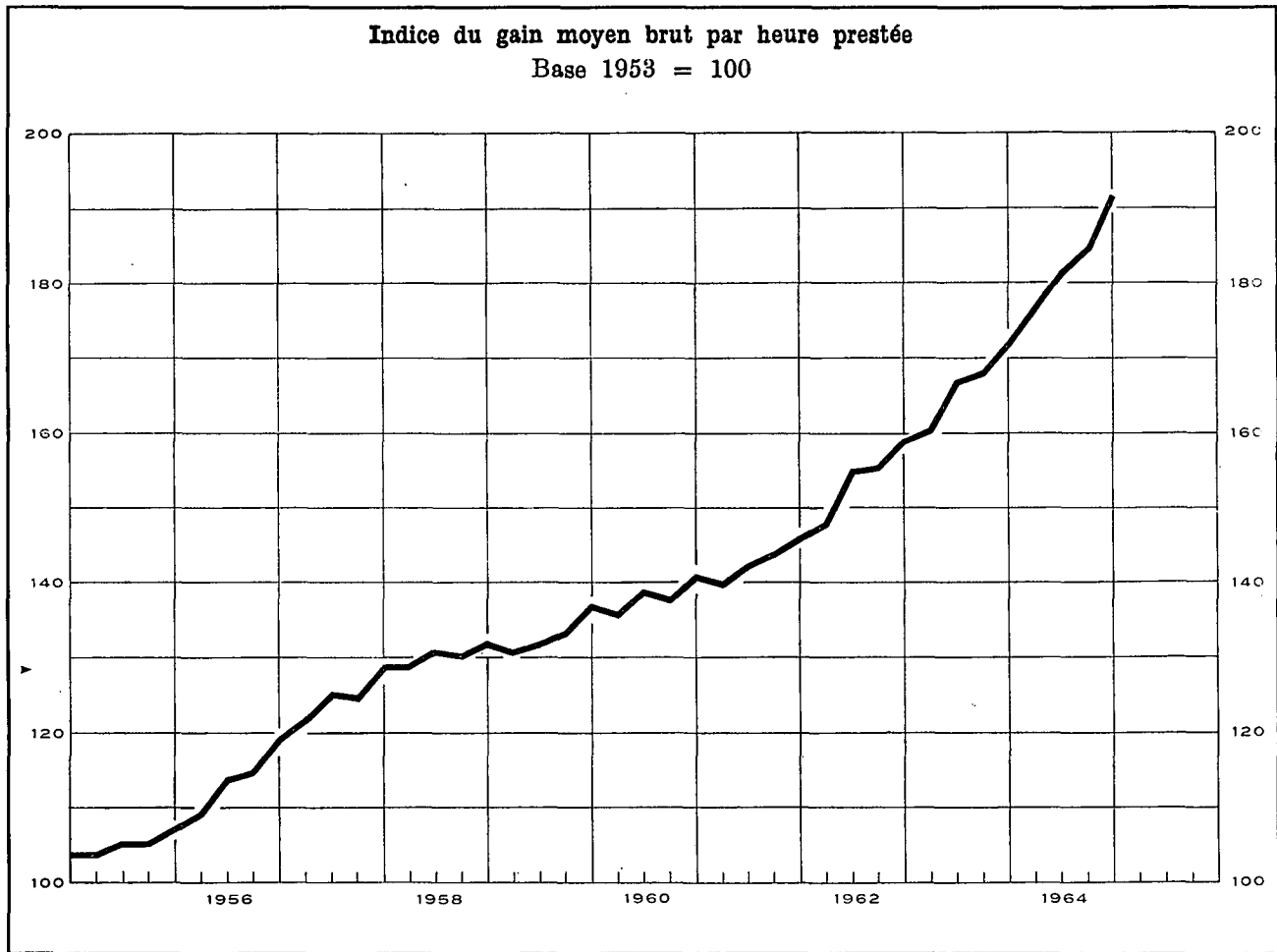
	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1962 1 ^{er} semestre	742	3,7	1,2	2,8	30,5	15,3	15,8	337,6	21,4	8,0	300,6	5,1
2 ^o semestre	781	3,5	1,1	2,2	26,6	14,1	15,6	368,6	17,3	7,2	319,2	5,1
1963 1 ^{er} semestre	732	4,1	1,2	1,8	35,3	16,4	14,0	347,8	19,7	8,2	277,7	5,9
2 ^o semestre	846	4,2	1,2	1,7	34,6	16,9	14,8	401,1	16,2	9,3	342,9	3,4
1964 1 ^{er} semestre	813	4,5	1,3	2,0	39,9	16,7	12,3	366,0	15,5	7,7	342,2	5,2
Crédit accordé (millions de francs)												
1962 1 ^{er} semestre	5.290	475	76	89	1.626	411	122	294	45	423	1.689	40
2 ^o semestre	5.238	463	66	106	1.407	353	108	384	38	428	1.855	30
1963 1 ^{er} semestre	5.696	636	81	82	1.820	442	108	308	42	473	1.656	48
2 ^o semestre	6.280	712	84	103	1.873	462	105	326	40	538	1.994	44
1964 1 ^{er} semestre	6.428	844	106	110	2.107	450	89	277	42	597	1.773	33
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1962 1 ^{er} semestre	100,0	9,0	1,4	1,7	30,7	7,8	2,3	5,5	0,9	8,0	31,9	0,8
2 ^o semestre	100,0	8,8	1,3	2,0	26,9	6,7	2,1	7,3	0,7	8,2	35,4	0,6
1963 1 ^{er} semestre	100,0	11,2	1,4	1,4	32,0	7,8	1,9	5,4	0,7	8,3	29,1	0,8
2 ^o semestre	100,0	11,3	1,3	1,6	29,8	7,4	1,7	5,2	0,6	8,6	31,8	0,7
1964 1 ^{er} semestre	100,0	13,1	1,6	1,7	32,8	7,0	1,4	4,3	0,7	9,3	27,6	0,5

¹ Jusqu'au second trimestre 1963, le chiffre des crédits accordés par les banques comprenait également un certain nombre de contrats présentés chez elles à l'escompte par leurs clients (vendeurs). A partir du 1^{er} semestre 1964, ces contrats ont dû être déclarés par leurs vendeurs eux-mêmes, ce qui explique une augmentation des chiffres concernant les vendeurs et une diminution équivalente des chiffres concernant les banques.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique des transports (bimensuel). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen par heure prestée	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2	Indice du coût de la main-d'œuvre 3
		Ouvrier qualifié	Ouvrier non-qualifié		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	141
1961	143	140	141	134	148
1962	154	149	151	146	160
1963	167	161	163	158	176
1964	p 184	176	179		
1963 Juin	167	160	162		176
Sept.	168	163	165		177
Déc.	172	163	166		182
1964 Mars ... p	177	169	173		189
Juin ... p	182	174	177		196
Sept. ... p	185	178	181		200
Déc. ... p	192	182	185		

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1955	29,91	90,1	98,4	71,9	n.d.	84,2
1956	32,68	89,7	97,6	72,5	n.d.	82,4
1957	35,67	92,2	93,7	70,4	n.d.	78,7
1958	37,04	95,1	95,0	70,2	101,4	80,4
1959	38,30	98,9	95,0	70,4	89,8	79,7
1960	39,71	105,2	98,4	73,8	92,8	81,5
1961	41,76	115,1	100,6	82,4	96,3	82,0
1962	44,72	119,6	98,9	84,7	98,8	89,3
1963	49,20	116,3	93,3	82,9	97,5	102,8
1961 Février-Avril	41,20	107,4	100,0	78,0	96,6	82,4
Août-Octobre	42,32	116,3	101,3	83,6	97,7	81,7
1962 Février-Avril	43,72	120,0	100,3	84,6	99,9	88,4
Août-Octobre	45,73	119,2	97,5	84,7	99,3	90,1
1963 Février-Avril	48,09	115,4	94,6	83,3	98,6	95,7
Août-Octobre	50,30	117,1	92,1	82,6	98,2	102,0
1964 Février-Avril	54,—	p116,2	90,1	85,1	94,6	100,7

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE

(hommes + femmes — en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1958 octobre	1959 octobre	1960 octobre	1961 octobre	1962 octobre	1963 octobre	1964 avril p
<i>Industries extractives :</i>							
Extraction de charbon (fond et surf.) ¹	39,24	39,89	40,09	41,29	45,70	48,39	49,12
Carrières ¹	30,99	31,83	34,61	34,79	37,58	39,84	42,34
Total des industries extractives ¹	38,63	39,36	39,72	40,81	45,10	47,76	48,50
<i>Industries manufacturières :</i>							
Denrées alimentaires (sauf boissons)	24,25	25,24	25,98	27,67	29,41	32,75	34,79
Boissons	27,79	29,05	29,21	30,27	32,30	34,80	36,23
Tabac	21,10	21,54	22,27	22,94	26,12	29,50	30,49
Industries textiles	23,09	23,96	25,04	26,94	27,55	31,16	33,63
Chaussures, habillement	18,92	19,20	20,09	21,23	23,16	25,39	27,36
Bois (sauf meubles)	25,13	25,07	26,67	28,25	30,47	32,82	35,20
Industrie du meuble	26,14	26,08	27,59	30,05	31,38	35,27	37,92
Papier, articles en papier	27,82	26,99	28,98	30,85	33,39	35,87	38,86
Impressions et reliures	31,85	32,58	32,85	34,97	37,02	39,47	41,43
Cuir (sauf chaussures, habillement)	22,53	23,25	24,34	25,80	27,82	30,90	32,22
Industrie du caoutchouc	28,50	30,19	30,85	31,65	34,16	36,93	38,19
Industries chimiques	29,14	30,92	31,64	32,84	35,08	38,49	41,23
Industrie du pétrole	45,14	46,70	48,29	51,02	53,33	57,25	61,39
Produits minéraux non métalliques	28,03	29,23	30,37	32,05	34,43	37,31	40,19
Industries métallurgiques de base	37,45	39,19	41,11	42,13	45,11	47,96	50,23
Fabricat. métall., à l'exclus. des machines et du matériel de transport	31,61	30,12	31,08	32,72	35,92	38,85	42,06
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	32,36	32,46	33,66	34,92	37,70	40,42	43,73
Industrie électrotechnique	28,44	28,89	29,60	30,18	33,57	35,48	38,85
Construction de matériel de transport ...	37,06	36,61	37,36	37,58	42,06	45,07	47,02
Industrie du diamant	23,88	24,90	25,42	25,99	26,72	31,50	31,71
Total des industries manufacturières	27,91	28,56	29,59	31,01	33,26	36,20	38,99
dont : hommes	31,60	32,20	33,30	34,63	37,13	40,10	42,71
femmes	18,58	19,13	20,00	21,10	22,78	25,45	27,87
Construction ¹	30,42	30,72	32,76	33,17	36,21	38,66	40,97
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>							
Total (hommes + femmes)	29,75	30,24	31,36	32,40	35,00	37,82	40,14
dont : hommes	32,51	32,98	34,16	35,14	37,99	40,81	42,93

¹ Hommes seulement

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le coût de la main d'œuvre dans l'industrie européenne, Etudes et Documents nouvelle série*, no 52, 1969 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail* (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérimos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York- Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton	\$ par long ton	\$ par barril	
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	29	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	31	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8	90	34,3	24	230	888	35,3	2,86
1962	267	34,0	94	35,4	23	234	897	29,4	2,89
1963	269	34,3	107	35,4	21	234	910	27,0	2,89
1964	238	47,1		34,2	p 20	351	1.236		
1963 2 ^e trimestre	273	33,5	107	35,9	22	234	898	28,7	2,89
1963 3 ^e trimestre	253	33,6	104	35,2	20	234	913	25,3	2,89
1963 4 ^e trimestre	270	35,8	111	35,1	20	235	976	25,7	2,89
1964 1 ^{er} trimestre	272	47,3	117	35,3	20	253	1.074	29,7	2,89
1964 2 ^e trimestre	255	47,8	106	35,4	20	302	1.093	33,3	2,89
1964 3 ^e trimestre	208	46,4	101	33,5	20	364	1.316	36,7	2,89
1964 4 ^e trimestre	216	47,0		32,6	p 21	486	1.463		
1964 Février	273	46,7	119	35,3	20	252	1.109	29,0	2,89
1964 Mars	267	49,9	118	35,4	20	270	1.073	31,0	2,89
1964 Avril	275	48,9	111	35,4	20	312	1.043	32,0	2,89
1964 Mai	269	47,5	102	35,4	20	300	1.054	33,5	2,89
1964 Juin	220	46,8	104	35,4	20	293	1.183	34,5	2,89
1964 Juillet	205	46,9	101	34,6	20	310	1.251	36,0	2,89
1964 Août	208	46,6	101	33,3	20	362	1.272	38,0	2,89
1964 Septembre	212	45,6	100	32,7	20	420	1.426	36,0	2,89
1964 Octobre	214	47,8	98	32,5	p 21	491	1.584	38,3	2,89
1964 Novembre	218	47,6	83	32,6	p 21	507	1.488		2,89
1964 Décembre	215	45,7		32,6	p 21	459	1.317		
1965 Janvier	212	p 44,5		32,5	p 22	362	1.255		
1965 Février		p 45,2		p 32,6	p 22	p 415	p 1.231		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	96
1961	84	90	99	103	90	102
1962	84	89	98	101	90	85
1963	94	90	100	103	95	104
1964	96	90	104	107	96	
1963 2 ^e trimestre	94	91	100	103	95	101
1963 3 ^e trimestre	92	89	100	102	94	101
1963 4 ^e trimestre	98	90	103	104	100	125
1964 1 ^{er} trimestre	98	92	104	105	100	110
1964 2 ^e trimestre	96	91	103	106	97	105
1964 3 ^e trimestre	94	89	103	107	93	102
1964 4 ^e trimestre	96	89	105	110	94	
1964 Février	98	91	104	105	100	106
1964 Mars	96	90	104	105	99	102
1964 Avril	97	91	104	106	99	105
1964 Mai	96	92	103	106	98	106
1964 Juin	94	89	102	106	94	103
1964 Juillet	93	89	102	106	93	104
1964 Août	94	89	103	107	93	101
1964 Septembre	95	88	104	109	93	101
1964 Octobre	97	88	105	111	94	114
1964 Novembre	97	89	105	111	93	115
1964 Décembre	95	90	104	109	94	
1965 Janvier	92	90	102	107	92	
1965 Février	93	90				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100 (*)

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matériaux premières	demi-produits	produits finis
1956	103,7	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,3	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,2	107,0	104,7
1957	106,3	107,4	102,3	98,7	103,1	94,5	108,2	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	105,6	109,4	109,2
1958	101,8	105,5	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	96,3	102,4	108,4
1959	101,4	104,7	95,3	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	96,4	102,4	107,8
1960	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	101,5	104,0	108,9
1961	102,4	105,4	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	99,9	103,0	108,5
1962	103,2	108,6	92,7	100,8	106,9	95,2	103,8	97,7	108,5	90,5	104,5	125,6	97,4	103,1	108,6
1963	105,8	111,0	94,6	107,0	117,9	97,5	105,4	99,7	109,4	95,5	105,1	130,0	98,8	104,6	110,7
1964	110,7	116,4	100,2	109,9	126,7	96,0	110,9	104,6	116,2	98,8	108,4	140,5	104,7	110,5	115,6
1963 2 ^e trimestre ..	105,1	109,9	94,7	104,9	113,5	97,2	105,1	99,6	108,9	94,4	105,3	130,0	98,4	103,9	110,6
1963 3 ^e trimestre ..	105,0	109,9	93,5	105,2	118,7	93,7	104,9	99,4	109,7	94,6	103,9	130,1	97,6	104,1	110,5
1963 4 ^e trimestre ..	107,4	112,7	95,6	109,7	125,1	96,8	106,9	101,7	110,6	98,4	105,3	131,1	100,9	106,3	111,5
1964 1 ^{er} trimestre ..	109,3	115,3	98,5	109,3	126,2	95,3	109,3	103,0	113,1	100,6	108,0	135,4	103,5	108,5	114,0
1964 2 ^e trimestre ..	110,5	116,7	99,1	110,8	125,4	98,4	110,4	103,7	115,4	98,6	108,7	139,9	103,9	109,9	115,3
1964 3 ^e trimestre ..	111,1	116,5	101,0	108,5	126,3	93,8	111,8	105,3	117,7	99,2	107,6	143,2	105,6	111,5	116,3
1964 4 ^e trimestre ..	111,9	117,1	102,1	111,1	129,1	96,4	112,1	106,5	118,7	96,6	109,2	143,0	105,7	112,1	116,7
1963 Septembre ...	105,4	110,7	93,6	106,7	120,8	94,7	105,0	99,9	109,9	94,9	103,8	130,1	97,7	104,2	110,8
1963 Octobre	106,2	111,6	94,4	107,7	120,8	96,6	105,9	100,6	110,2	96,5	104,5	130,6	99,1	105,2	111,0
1963 Novembre ...	107,4	112,5	95,5	109,0	124,3	96,1	107,0	101,8	110,6	99,1	105,1	130,6	101,4	106,5	111,4
1963 Décembre	108,7	113,9	96,8	112,4	130,1	97,8	107,8	102,7	111,0	99,7	106,2	132,1	102,2	107,3	112,1
1964 Janvier	109,2	115,6	97,7	112,5	129,7	98,3	108,3	102,9	111,6	100,3	107,7	132,1	102,7	107,6	112,9
1964 Février	109,2	115,0	98,6	107,2	123,5	93,7	109,6	103,3	113,5	101,1	108,1	136,2	104,1	108,7	114,3
1964 Mars	109,6	115,3	99,2	108,1	125,3	94,0	109,9	102,9	114,1	100,3	108,3	137,8	103,7	109,1	114,9
1964 Avril	110,2	116,3	98,6	110,4	124,1	98,8	110,1	103,0	114,6	99,1	109,3	138,2	103,5	109,7	114,9
1964 Mai	110,3	116,3	99,1	110,8	126,5	97,7	110,1	103,9	115,1	98,4	108,3	138,2	104,1	109,7	114,7
1964 Juin	111,1	117,4	99,6	111,1	125,7	98,8	111,0	104,3	116,5	98,3	108,5	143,2	104,2	110,3	116,4
1964 Juillet	110,7	116,4	100,1	108,2	125,8	93,7	111,3	105,2	117,4	98,9	106,2	143,2	105,2	111,1	115,8
1964 Août	111,3	116,6	101,2	108,6	126,6	93,9	111,9	105,4	117,4	100,6	106,3	143,2	106,4	111,3	116,2
1964 Septembre ...	111,4	116,4	101,7	108,6	126,4	94,0	112,1	105,2	118,2	98,2	110,4	143,2	105,3	112,1	116,9
1964 Octobre	112,0	116,9	102,7	110,1	127,5	95,9	112,4	105,9	118,9	97,7	110,3	143,3	105,8	112,5	117,1
1964 Novembre ...	111,9	117,0	102,0	111,3	129,1	96,7	112,1	106,8	119,0	96,4	108,6	142,9	105,7	112,3	116,5
1964 Décembre	111,9	117,3	101,7	111,9	130,7	96,5	111,8	106,9	118,1	95,7	108,8	142,9	105,7	111,5	116,4
1965 Janvier	112,1	117,0	102,7	113,8	129,9	100,4	111,7	107,5	118,0	94,3	109,5	142,9	105,3	110,8	116,7

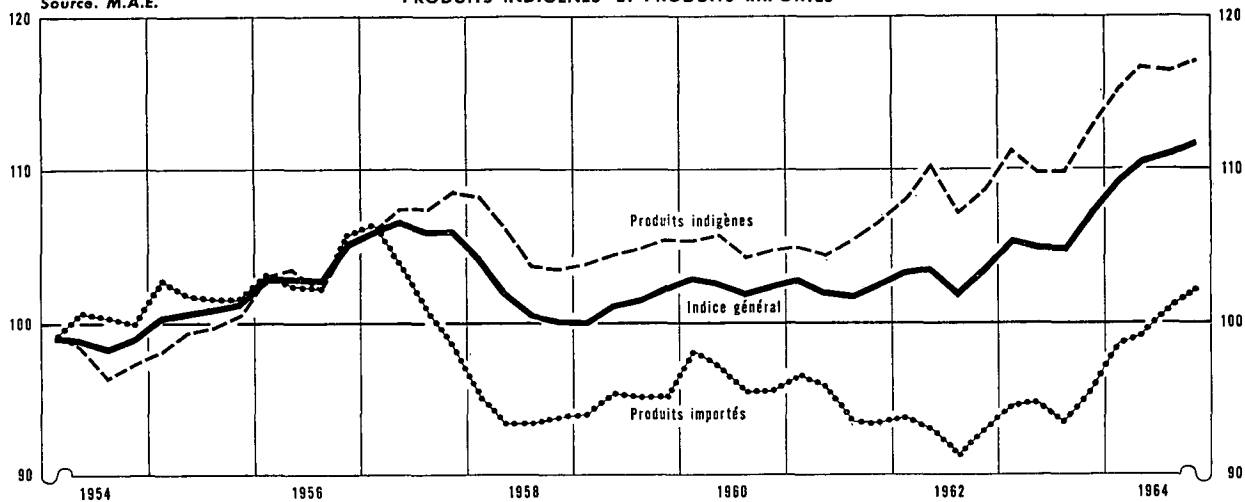
* Indices base originale 1936-38 = 100 convertis en indices 1953 = 100.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

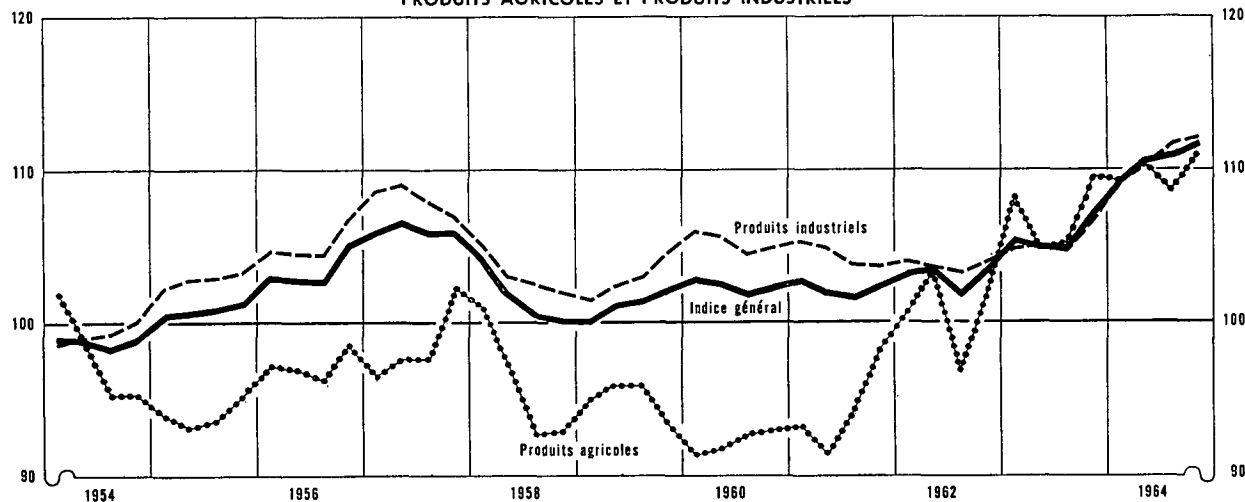
Base 1958 = 100

Source. M.A.E.

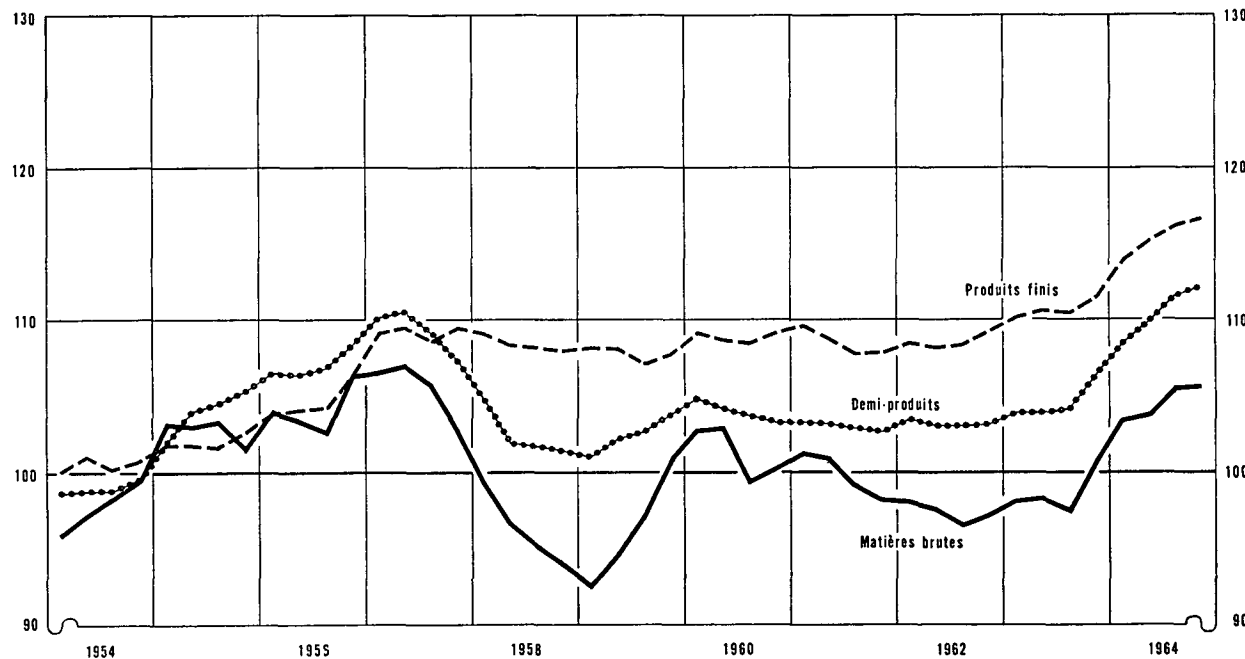
PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



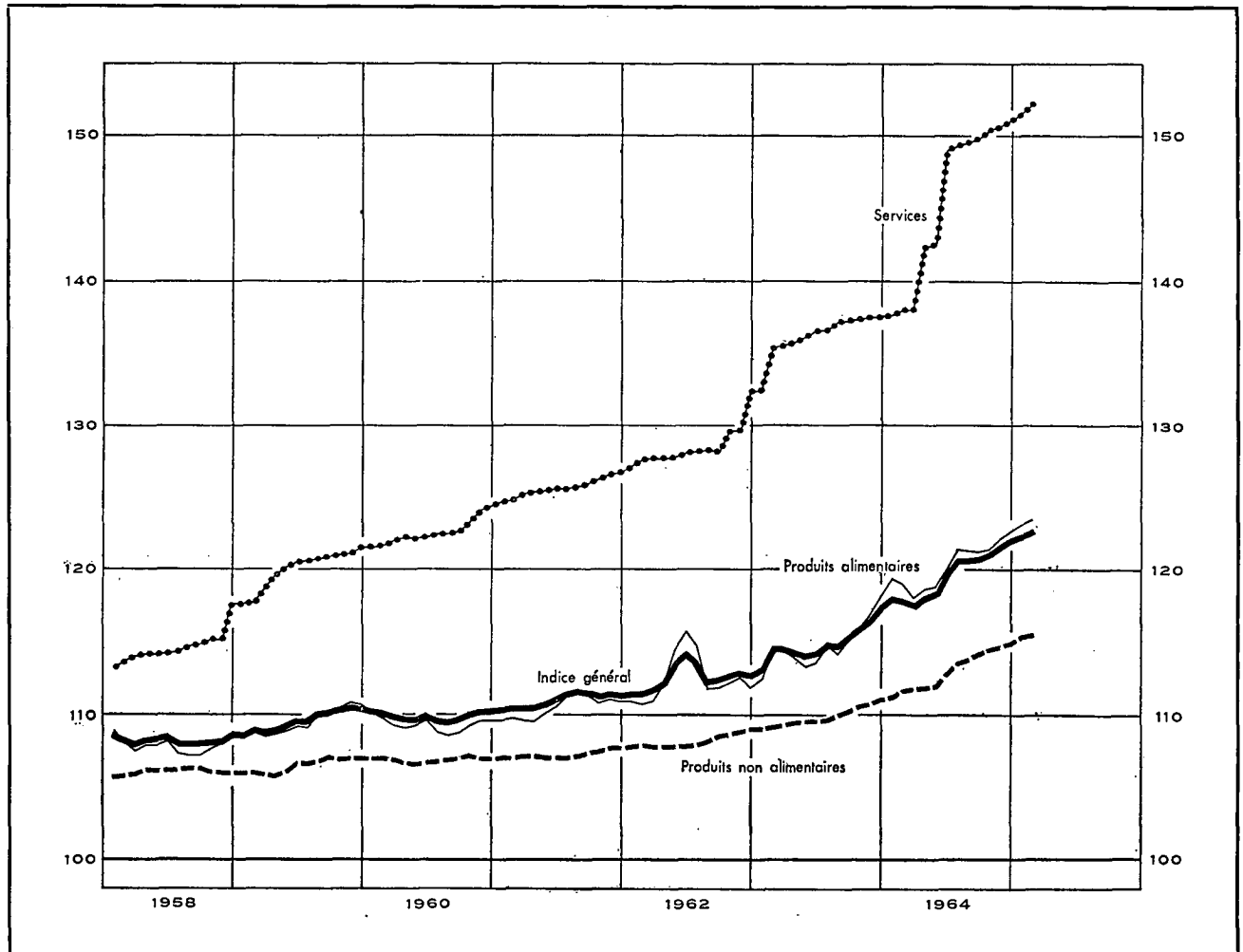
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.



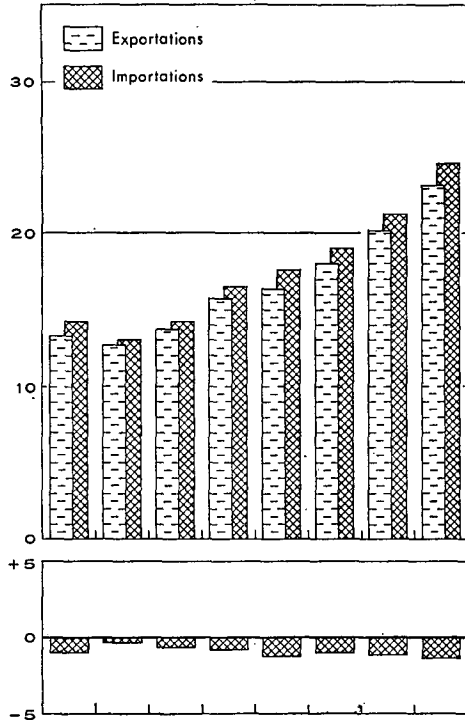
Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 85 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961	111,06		110,5		107,4		125,7	
1962	112,62		112,5		108,3		128,5	
1963	115,04		114,7		109,9		136,3	
1964	119,84		120,3		113,1		145,7	
1 ^{er} trimestre	117,90		118,8		111,6		137,9	
2 ^e trimestre	118,86		119,1		112,2		144,6	
3 ^e trimestre	120,87		121,3		113,8		149,5	
4 ^e trimestre	121,72		122,1		114,8		150,8	
Janvier	118,11	122,51	119,4	123,2	111,3	115,5	137,6	151,6
Février	117,98	122,80	119,0	123,5	111,7	115,6	138,0	152,3
Mars	117,61		118,0		111,8		138,0	
Avril	118,21		118,6		111,9		142,2	
Mai	118,50		118,8		112,0		142,5	
Juin	119,88		119,8		112,8		149,0	
Juillet	120,84		121,4		113,5		149,3	
Août	120,84		121,3		113,8		149,5	
Septembre	120,93		121,2		114,2		149,8	
Octobre	121,24		121,4		114,5		150,4	
Novembre	121,76		122,2		114,8		150,7	
Décembre	122,16		122,7		115,0		151,2	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltext. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financiële Dagblad, The Financial Times. L'Information.

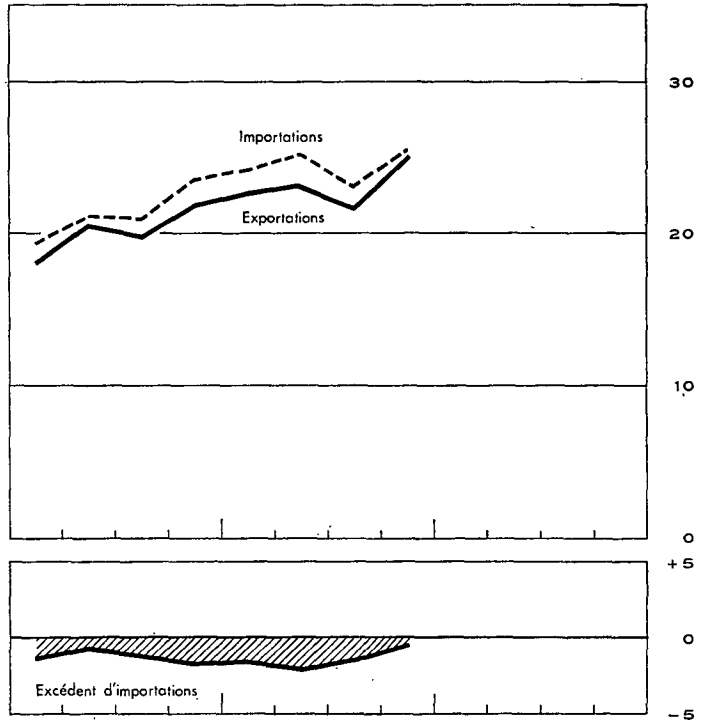
VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

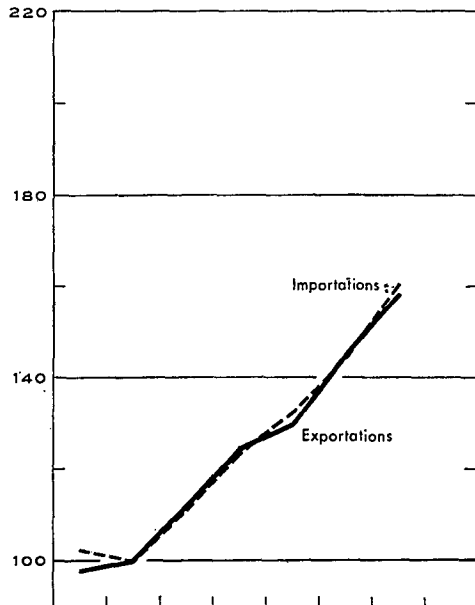
Source : I.N.S.



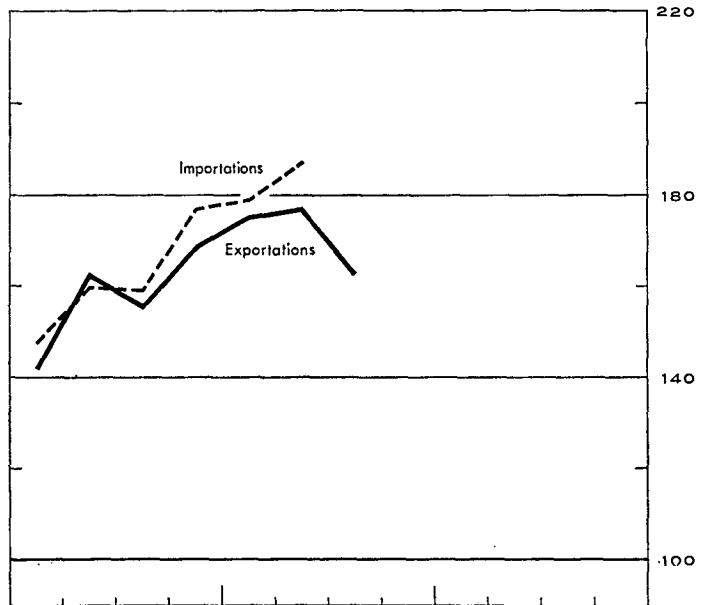
Milliards de francs



Source I.N.S. - Calculs B.N.B.

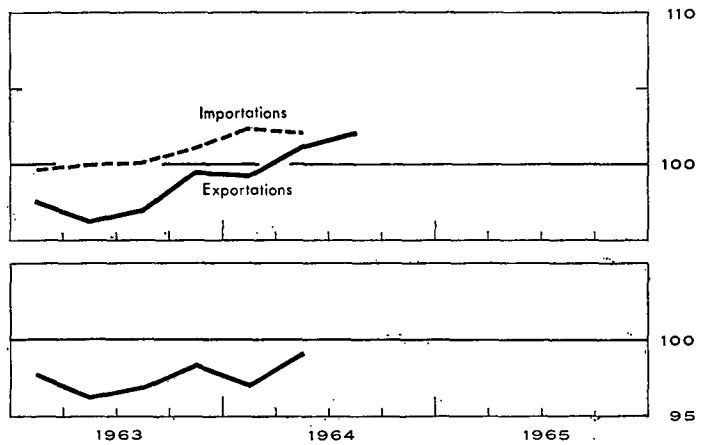
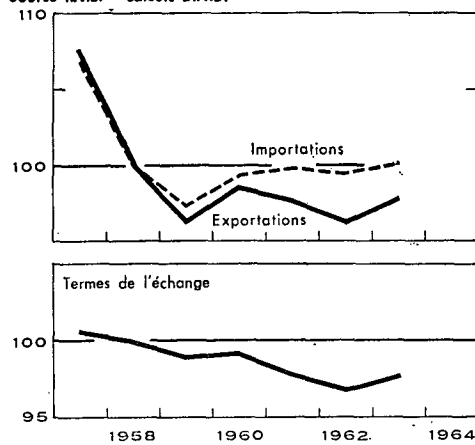


INDICES DU VOLUME



Source I.N.S. - Calculs B.N.B.

INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1958 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1957	14,3	13,3	— 1,0	93	102,5	97,8	106,9	107,6	100,7
1958	13,0	12,7	— 0,3	97	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1959	14,3	13,7	— 0,6	96	111,4	111,6	97,4	96,4	99,0
1960	16,5	15,7	— 0,8	95	123,8	125,0	99,4	98,7	99,3
1961	17,6	16,4	— 1,2	93	132,3	130,0	99,9	97,8	97,9
1962	19,0	18,0	— 1,0	95	144,6	145,1	99,5	96,4	96,9
1963	21,3	20,2	— 1,1	95	160,5	157,9	100,1	97,9	97,8
1964	24,6	23,3	— 1,3	95					
1963 2 ^e trimestre	21,2	20,6	— 0,6	98	159,8	163,1	100,0	96,4	96,4
1963 3 ^e trimestre	21,0	19,9	— 1,1	95	159,3	156,1	100,1	97,1	97,0
1963 4 ^e trimestre	23,6	22,0	— 1,6	93	177,1	168,8	101,1	99,6	98,5
1964 1 ^{er} trimestre	24,3	22,8	— 1,5	94	179,0	175,6	102,4	99,4	97,1
1964 2 ^e trimestre	25,3	23,3	— 2,0	92	187,1	177,2	102,1	101,3	99,2
1964 3 ^e trimestre	23,3	21,8	— 1,5	93		163,1		102,1	
1964 4 ^e trimestre	25,5	25,1	— 0,4	99					
1963 Janvier-novembre	21,1	20,1	— 1,0	95					
1964 Janvier-novembre	24,4	23,1	— 1,3	95					
1964 Janvier-décembre	24,6	23,3	— 1,3	95					
1963 Décembre	22,8	21,0	— 1,8	92					
1964 Janvier	24,6	22,5	— 2,1	92					
Février	23,7	22,4	— 1,3	94					
Mars	24,2	23,4	— 0,8	97					
Avril	25,7	24,5	— 1,2	95					
Mai	23,9	21,3	— 2,6	89					
Juin	25,6	24,2	— 1,4	94					
Juillet	24,3	22,7	— 1,6	92					
Août	20,9	18,8	— 2,1	90					
Septembre	24,0	23,8	— 0,2	99					
Octobre	25,6	26,0	+ 0,4	102					
Novembre	24,3	24,3	—	100					
Décembre	26,4	25,0	— 1,4	95					

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, les chiffres des trimestres et les chiffres des x premiers mois ne correspondent pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1962	3,20	4,34	1,36	2,92	1,28	0,22	0,46	0,52	0,83	0,68	2,20	18,01
1963	3,21	5,03	1,54	3,23	1,46	0,25	0,66	0,50	0,96	0,89	2,43	20,16
1963 1 ^{er} trimestre	2,99	4,34	1,33	3,04	1,33	0,16	0,51	0,47	0,90	0,91	2,16	18,14
1963 2 ^e trimestre	3,35	5,35	1,62	3,23	1,49	0,28	0,67	0,47	0,90	0,80	2,49	20,65
1963 3 ^e trimestre	3,24	4,96	1,51	3,02	1,41	0,26	0,80	0,53	0,96	0,80	2,39	19,88
1963 4 ^e trimestre	3,25	5,46	1,71	3,65	1,60	0,29	0,66	0,55	1,08	1,03	2,71	21,99
1964 1 ^{er} trimestre	3,67	6,07	1,68	3,63	1,52	0,32	0,60	0,59	1,10	0,74	2,79	22,80
1964 2 ^e trimestre	3,85	6,16	1,80	3,66	1,72	0,28	0,62	0,57	1,14	0,67	2,86	23,33
1964 3 ^e trimestre	3,67	5,63	1,84	3,19	1,61	0,22	0,59	0,54	1,05	0,76	2,66	21,76
1963 Septembre	3,10	4,81	1,69	3,26	1,35	0,27	0,74	0,56	1,27	0,96	2,46	20,47
1963 Octobre	3,71	6,06	1,93	4,14	1,84	0,28	0,78	0,60	1,13	1,33	2,91	24,71
1963 Novembre	2,96	5,14	1,43	3,26	1,42	0,23	0,63	0,51	1,11	0,91	2,62	20,27
1963 Décembre	3,08	5,13	1,83	3,55	1,51	0,31	0,57	0,53	1,01	0,86	2,62	21,00
1964 Janvier	3,70	5,95	1,66	3,53	1,61	0,37	0,78	0,58	1,01	0,78	2,57	22,54
1964 Février	3,61	5,77	1,64	3,64	1,48	0,37	0,71	0,57	1,11	0,70	2,84	22,44
1964 Mars	3,69	6,50	1,74	3,72	1,47	0,23	0,58	0,62	1,19	0,75	2,93	23,42
1964 Avril	4,02	6,30	1,90	3,92	1,75	0,39	0,64	0,58	1,17	0,83	2,99	24,49
1964 Mai	3,64	5,64	1,68	3,22	1,56	0,21	0,63	0,52	1,01	0,54	2,66	21,31
1964 Juin	3,82	6,61	1,80	3,84	1,84	0,25	0,60	0,62	1,24	0,63	2,94	24,19
1964 Juillet	3,69	6,23	1,77	3,37	1,58	0,24	0,54	0,50	1,49	0,63	2,61	22,65
1964 Août	3,36	4,81	1,75	2,43	1,51	0,16	0,63	0,52	0,55	0,67	2,44	18,83
1964 Septembre	3,94	5,86	2,00	3,77	1,74	0,25	0,59	0,61	1,14	0,96	2,98	23,84
1964 Octobre	4,22	6,16	2,09	3,92	1,80	0,24	0,59	0,63	1,57	1,24	3,56	26,02

N. P. Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXIV^e année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, no 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, no 1, août 1961; de l'année 1961 : XXXVII^e année, vol. II, no 1, juillet 1962; de l'année 1962 : XXXVIII^e année, vol. II, no 1 - 2, juillet-août 1963; de l'année 1963 : XXXIX^e année, vol. II, no 3, septembre 1964.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Biens d'équipement 13	Total général				
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production					Total			non durables			durables 12
													combustibles		produits chimiques 9	autres produits 10	alimentaires				autres 11			
													liquides 8	autres			produits animaux					produits végétaux		
Ancienne série																								
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74			541	439	250		983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624	
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74			649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850	
1956	9.434	3.065	1.277	1.039	507	196	124	132	78			809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635	
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88			1.022	717	401		1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302	
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94			957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037	
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111		897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341	
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227		946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488	
Nouvelle série																								
1960 *	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.630	1.850	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	283	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.224	17.579
1962	12.987	4.388	1.581	1.464	771	267	197	237	103	253	75	659	415	782	764	311	720	3.423	377	846	314	1.886	2.571	18.981
1963	14.395	4.700	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	4.019	462	920	360	2.277	2.886	21.300
1962 2 ^e trimestre	13.115	4.461	1.566	1.523	792	206	182	226	100	259	72	765	396	765	766	313	723	3.411	346	914	313	1.838	2.542	19.068
3 ^e trimestre	11.948	4.233	1.316	1.289	686	344	171	239	102	271	57	474	368	720	702	293	683	3.268	365	754	319	1.830	2.370	17.586
4 ^e trimestre	14.127	4.597	1.761	1.541	874	323	215	263	114	268	92	768	438	923	835	330	785	3.731	432	936	321	2.042	2.900	20.758
1963 1 ^{er} trimestre	13.373	4.435	1.666	1.485	843	168	234	220	109	203	84	855	520	756	809	304	682	3.582	394	808	336	2.044	2.449	19.404
2 ^e trimestre	14.187	4.723	1.561	1.297	945	291	217	260	118	309	87	898	366	1.013	941	344	817	4.011	374	1.003	372	2.262	2.976	21.174
3 ^e trimestre	14.050	4.494	1.621	1.373	913	434	194	276	121	319	71	986	312	973	848	344	771	4.017	512	892	353	2.260	2.949	21.016
4 ^e trimestre	15.967	5.146	1.798	1.763	1.052	369	231	304	127	329	87	994	375	1.097	993	386	916	4.462	568	975	376	2.543	3.174	23.603
1964 1 ^{er} trimestre	16.055	4.920	2.005	1.822	1.110	270	275	266	125	330	96	956	543	987	1.059	415	876	4.922	610	1.079	405	2.828	3.285	24.262
2 ^e trimestre	16.368	5.394	2.171	1.399	1.150	407	227	302	139	391	92	821	421	976	1.080	457	941	5.239	649	1.197	385	3.008	3.676	25.283
3 ^e trimestre	15.404	4.883	1.794	1.441	1.060	520	191	300	131	352	77	1.048	302	959	1.008	420	918	4.738	649	886	373	2.830	3.182	23.324

* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

1 Rubrique modifiée à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement ».

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles.

2 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

3 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

4 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

5 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

8 Rubrique scindée, à partir de 1960, : voir note 7.

9 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

10 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

11 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de consommation durables ».

12 Rubrique modifiée.

a) en 1959 : voir note 11.

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

13 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

VIII - 4 a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1963				1964			
										4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits.																	
Biens de production	101,1	105,9	109,4	100,0	98,6	100,8	100,2	98,7	98,9	98,5	98,6	98,8	97,9	100,2	101,1	101,2	
Biens de consommation	102,8	101,7	103,4	100,0	96,9	96,9	99,0	98,9	100,0	100,1	99,3	98,7	100,3	100,7	101,9	102,3	
Biens d'équipement	94,4	92,8	100,7	100,0	92,1	97,5	101,1	106,5	108,4	106,6	109,2	110,2	113,4	108,6	111,7	108,5	
Ensemble ...	100,6	103,1	106,9	100,0	97,4	99,4	99,9	99,5	100,1	99,5	99,8	100,0	100,1	101,1	102,4	102,1	
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits.																	
Sidérurgie	95,2	106,0	113,5	100,0	93,2	103,0	98,5	93,7	91,3	93,1	92,2	91,1	90,8	91,0	90,3	92,0	93,9
Fabrications métalliques	90,3	93,5	103,3	100,0	95,2	93,0	94,8	95,3	100,0	95,5	97,9	96,8	98,2	102,5	100,3	104,2	103,6
Métaux non ferreux	132,4	144,8	118,6	100,0	111,4	116,6	110,7	109,4	111,2	109,0	109,1	110,2	111,4	113,0	116,9	119,9	126,7
Textiles	109,8	107,6	110,7	100,0	94,7	100,0	101,2	100,7	103,7	100,6	101,3	102,0	104,2	107,0	109,0	108,4	110,9
Produits chimiques	109,0	107,8	102,8	100,0	98,6	98,2	98,7	94,7	92,4	94,2	94,8	92,6	90,5	93,3	94,8	93,9	93,1
Industrie houillère	72,9	88,2	102,7	100,0	81,8	74,6	70,3	71,9	81,9	76,6	81,8	81,8	79,9	83,8	96,9	104,7	93,3
Industrie pétrolière	79,1	84,2	103,8	100,0	93,9	85,2	85,2	83,2	80,8	82,8	82,1	79,0	81,9	80,5	82,2	78,2	78,1
Verres et glaces	90,8	97,1	98,9	100,0	100,1	99,5	101,1	99,8	96,6	97,7	94,8	95,0	97,2	99,3	98,3	100,0	98,8
Produits agricoles	95,6	106,2	101,3	100,0	99,3	98,2	100,3	105,0	114,3	105,3	125,8	110,4	111,5	115,9	99,7	113,0	109,7
Ciments	94,4	99,4	99,0	100,0	97,6	94,6	99,0	98,3	98,6	95,7	101,5	94,6	98,0	102,1	99,7	98,1	104,0
Carrières	88,7	94,3	101,6	100,0	96,1	101,6	98,2	96,8	95,4	95,1	100,4	95,3	95,4	94,5	97,6	94,9	95,7
Céramiques	90,4	96,7	100,6	100,0	97,8	88,3	91,1	95,7	100,7	95,2	100,1	100,9	100,1	100,9	105,4	105,7	112,1
Bois et meubles	100,6	102,5	105,4	100,0	96,5	98,3	99,3	97,0	99,0	97,5	99,1	100,0	98,2	99,0	102,3	103,7	102,6
Peaux, cuirs et chaussures	95,8	96,7	103,7	100,0	109,0	110,6	110,3	108,8	102,7	112,0	106,7	100,9	101,1	103,4	110,0	107,2	108,9
Papier et livre	102,2	100,0	99,1	100,0	92,6	94,5	92,4	95,3	92,7	93,5	94,1	90,7	93,2	93,9	95,3	94,5	96,4
Tabacs manufacturés	101,3	99,7	101,5	100,0	95,3	95,7	100,5	111,7	105,7	108,7	108,8	106,0	106,3	102,8	97,9	104,4	103,9
Caoutchouc	109,0	108,9	104,6	100,0	97,4	92,6	88,4	86,2	83,0	84,1	82,5	83,3	82,6	84,7	82,8	83,7	82,1
Industries alimentaires	105,5	102,5	109,6	100,0	91,1	91,1	91,1	89,6	94,2	91,6	92,0	93,1	90,9	97,7	100,3	99,5	100,7
Divers	82,9	85,4	103,9	100,0	99,1	95,3	90,1	87,8	88,9	91,0	86,7	88,2	90,7	91,5	88,6	94,2	97,6
Ensemble ...	98,3	103,3	107,6	100,0	96,4	98,7	97,8	96,4	97,9	96,4	97,7	96,4	97,1	99,6	99,4	101,3	102,1
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	97,7	100,2	100,7	100,0	99,0	99,3	97,9	96,9	97,8	96,9	97,9	96,4	97,0	98,5	97,1	99,2	

¹ Indices des termes de l'échange : indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)
indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1963				1964			
									1962	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits.																	
Biens de production	94,6	103,9	104,4	100,0	111,3	124,4	130,9	145,6	159,7	156,9	149,5	157,1	157,5	175,6	173,6	176,9	
Biens de consommation	83,9	91,9	99,9	100,0	110,9	121,5	128,1	131,8	152,4	145,4	136,9	155,4	155,0	169,6	185,5	194,9	
Biens d'équipement	80,7	100,8	97,0	100,0	112,5	122,9	147,7	161,4	179,3	171,8	154,3	183,2	177,7	199,9	200,1	231,5	
Ensemble ...	90,4	101,1	102,5	100,0	111,4	123,8	132,3	144,6	160,5	156,5	147,5	159,8	159,3	177,1	179,0	187,1	
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits.																	
Sidérurgie	93,1	101,7	99,5	100,0	110,8	127,4	117,5	127,3	130,9	125,4	120,7	137,0	132,7	133,0	152,8	155,6	146,0
Fabrications métalliques	88,3	92,5	92,2	100,0	109,1	130,5	141,2	164,6	175,0	159,2	151,7	183,4	171,2	183,2	208,8	210,7	189,9
Métaux non ferreux	90,4	97,4	90,6	100,0	111,3	124,3	131,9	135,2	150,7	141,6	133,5	161,0	147,1	164,6	156,6	163,7	158,1
Textiles	97,7	108,6	110,0	100,0	119,6	129,5	139,0	158,5	170,0	172,6	163,9	172,9	158,0	186,1	181,7	183,9	156,7
Produits chimiques	77,7	85,4	94,6	100,0	115,6	115,3	123,4	130,3	151,0	125,5	134,2	153,5	148,6	161,1	153,3	174,0	165,2
Industrie houillère	207,4	153,3	137,7	100,0	78,8	82,3	90,7	88,1	85,6	80,3	54,4	97,6	92,4	98,4	94,8	76,9	67,1
Industrie pétrolière	74,8	93,6	81,9	100,0	100,1	103,8	97,2	107,1	154,3	95,8	116,3	161,4	184,8	154,7	158,5	150,4	142,1
Verres et glaces	96,4	102,5	91,2	100,0	130,2	143,7	145,1	168,8	169,5	170,4	160,6	160,6	175,6	180,5	196,3	187,3	178,7
Produits agricoles	68,5	79,3	71,7	100,0	96,9	100,1	110,5	138,0	158,3	167,7	162,6	161,2	156,1	195,3	165,0	127,0	142,8
Ciments	156,8	135,2	142,6	100,0	114,5	108,2	111,3	109,2	99,3	119,5	51,1	122,2	114,7	110,0	98,5	125,1	107,1
Carrières	98,8	108,8	108,3	100,0	111,4	117,6	131,6	154,0	173,9	162,5	104,0	198,5	197,7	200,5	181,3	219,8	208,9
Céramiques	120,2	130,7	110,6	100,0	120,7	172,7	229,3	196,3	206,7	208,5	156,7	208,0	215,1	249,6	230,3	240,4	247,4
Bois et meubles	102,3	118,1	113,4	100,0	129,4	162,3	205,5	287,1	349,4	344,4	266,7	375,8	345,0	411,4	401,1	417,2	370,4
Peaux, cuirs et chaussures	107,1	110,7	98,5	100,0	120,9	124,4	160,1	175,8	195,5	176,6	178,3	185,2	193,8	222,1	217,0	193,9	200,8
Papier et livre	71,2	87,5	98,4	100,0	114,0	133,4	140,2	161,8	181,7	181,2	168,1	182,8	176,3	203,6	195,3	210,0	188,2
Tabacs manufacturés	44,5	58,2	82,7	100,0	126,2	147,9	178,8	167,2	216,0	177,5	178,6	208,1	208,1	269,0	249,5	256,8	266,5
Caoutchouc	88,5	108,0	99,8	100,0	117,0	124,8	148,1	165,6	187,0	181,5	186,9	184,0	179,0	194,6	221,6	216,7	205,3
Industries alimentaires	95,7	96,9	92,4	100,0	112,8	130,5	154,1	185,8	209,9	212,9	210,8	231,7	210,4	218,9	211,2	232,4	207,0
Divers	109,2	127,7	99,0	100,0	117,4	138,5	147,9	153,7	155,1	144,2	160,5	139,9	146,5	169,1	187,0	157,7	146,6
Ensemble ...	93,3	100,4	97,8	100,0	111,6	125,0	130,0	145,1	157,9	147,7	142,2	163,1	156,1	168,8	175,6	177,2	163,1

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.
(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,24	1,46	- 0,78	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1962	3,55	3,18	- 0,37	2,77	2,24	- 0,53	2,80	4,11	+ 1,31
1963	4,10	3,73	- 0,37	3,20	2,94	- 0,26	3,14	4,55	+ 1,41
1964	p	4,81			3,52			5,34	
1963 2 ^e trimestre	4,09	3,90	- 0,19	3,31	3,12	- 0,19	3,12	4,72	+ 1,60
3 ^e trimestre	4,10	3,78	- 0,32	2,89	2,72	- 0,17	3,10	4,54	+ 1,44
4 ^e trimestre	4,66	4,00	- 0,66	3,70	3,32	- 0,38	3,42	4,98	+ 1,56
1964 1 ^{er} trimestre	4,70	4,19	- 0,51	3,92	3,53	- 0,39	3,61	5,24	+ 1,63
2 ^e trimestre	5,05	4,68	- 0,37	3,83	3,65	- 0,18	3,57	5,42	+ 1,85
3 ^e trimestre	4,64	4,75	+ 0,11	3,14	3,12	- 0,02	3,44	4,96	+ 1,52
4 ^e trimestre	p	5,63			3,79			5,75	
1963 Décembre	4,57	3,82	- 0,75	3,74	3,34	- 0,40	3,18	4,78	+ 1,60
1964 Janvier	4,45	3,80	- 0,65	3,75	3,54	- 0,21	3,71	5,04	+ 1,33
Février	4,64	4,16	- 0,48	3,98	3,56	- 0,42	3,48	5,13	+ 1,65
Mars	4,99	4,62	- 0,37	4,03	3,48	- 0,55	3,59	5,55	+ 1,96
Avril	5,18	4,72	- 0,46	3,88	3,73	- 0,15	3,74	5,84	+ 2,10
Mai	4,79	4,64	- 0,15	3,56	3,34	- 0,22	3,37	4,71	+ 1,34
Juin	5,17	4,69	- 0,48	3,97	3,88	- 0,09	3,54	5,72	+ 2,18
Juillet	4,52	5,06	+ 0,54	3,39	3,47	+ 0,08	3,23	4,91	+ 1,68
Août	4,31	4,12	- 0,19	2,72	2,27	- 0,45	3,24	4,38	+ 1,14
Septembre	5,04	5,08	+ 0,04	3,17	3,63	+ 0,46	3,82	5,59	+ 1,77
Octobre	5,11	5,67	+ 0,56	3,80	3,81	+ 0,01	4,29	6,02	+ 1,73
Novembre	p	5,34	+ 0,45	3,43	3,64	+ 0,21	3,93	5,46	+ 1,53
Décembre	p	5,87			3,91			5,77	

Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1956	0,20	0,26	+ 0,06	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,08	5,72	- 0,36	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1962	0,56	0,72	+ 0,16	9,68	10,25	+ 0,57	12,50	13,25	+ 0,75
1963	0,74	1,04	+ 0,30	11,18	12,26	+ 1,08	14,33	15,51	+ 1,18
1964	p	0,88			14,56			17,93	
1963 2 ^e trimestre	0,71	0,99	+ 0,28	11,23	12,73	+ 1,50	14,40	16,05	+ 1,65
3 ^e trimestre	0,82	1,08	+ 0,26	10,91	12,12	+ 1,21	13,85	15,21	+ 1,36
4 ^e trimestre	0,79	1,14	+ 0,35	12,57	13,44	+ 0,87	16,14	16,97	+ 0,83
1964 1 ^{er} trimestre	0,90	1,00	+ 0,10	13,13	13,96	+ 0,83	16,51	17,36	+ 0,85
2 ^e trimestre	1,02	0,86	- 0,16	13,46	14,61	+ 1,15	17,06	18,06	+ 1,00
3 ^e trimestre	0,96	0,80	- 0,16	12,18	13,63	+ 1,45	15,37	16,62	+ 1,25
4 ^e trimestre	p	0,88			16,04			19,70	
1963 Décembre	0,72	1,01	+ 0,29	12,21	12,95	+ 0,74	15,60	16,48	+ 0,88
1964 Janvier	0,83	0,96	+ 0,13	12,74	13,34	+ 0,60	16,05	17,01	+ 0,96
Février	0,95	1,03	+ 0,08	13,05	13,87	+ 0,82	16,52	17,13	+ 0,61
Mars	0,91	1,00	+ 0,09	13,52	14,65	+ 1,13	16,87	17,93	+ 1,06
Avril	1,02	0,94	- 0,08	13,82	15,23	+ 1,41	17,34	18,97	+ 1,63
Mai	1,08	0,74	- 0,34	12,80	13,43	+ 0,63	16,24	16,50	+ 0,26
Juin	0,97	0,88	- 0,09	13,65	15,17	+ 1,52	17,39	18,71	+ 1,32
Juillet	1,00	0,80	- 0,20	12,13	14,23	+ 2,10	15,97	17,17	+ 1,20
Août	0,97	0,67	- 0,30	11,24	11,44	+ 0,20	13,76	14,09	+ 0,33
Septembre	0,89	0,92	+ 0,03	12,93	15,23	+ 2,30	16,41	18,63	+ 2,22
Octobre	0,98	0,87	- 0,11	14,18	16,37	+ 2,19	17,78	20,07	+ 2,29
Novembre	p	0,85	+ 0,13	12,97	15,30	+ 2,33	16,55	19,01	+ 2,46
Décembre	p	0,91			16,46			20,02	

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.

2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.I.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,96	0,72	- 0,24	0,97	0,80	- 0,17
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,95	0,81	- 0,14
1962	1,88	1,72	- 0,16	1,53	0,90	- 0,63	1,14	0,74	- 0,40
1963	1,97	1,71	- 0,26	1,76	1,16	- 0,60	1,29	0,81	- 0,48
1964	p	1,87			1,15				
1963 2 ^e trimestre	1,97	1,72	- 0,25	1,84	1,23	- 0,61	1,37	0,80	- 0,57
3 ^e trimestre	1,90	1,83	- 0,07	1,62	1,11	- 0,51	1,42	0,73	- 0,69
4 ^e trimestre	2,23	1,77	- 0,46	1,89	1,24	- 0,65	1,19	0,84	- 0,35
1964 1 ^{er} trimestre	2,17	1,88	- 0,29	1,80	1,24	- 0,56	1,41	0,99	- 0,42
2 ^e trimestre	2,18	1,97	- 0,21	2,03	1,17	- 0,86	1,69	0,85	- 0,84
3 ^e trimestre	2,06	1,87	- 0,19	1,82	0,95	- 0,87	1,44	0,77	- 0,67
4 ^e trimestre	p	1,78			1,24				
1963 Décembre	2,27	1,47	- 0,80	1,71	1,26	- 0,45	1,28	0,83	- 0,45
1964 Janvier	2,24	1,88	- 0,36	1,70	1,39	- 0,31	1,65	1,09	- 0,56
Février	2,15	1,90	- 0,25	1,88	1,24	- 0,64	1,20	0,99	- 0,21
Mars	2,12	1,86	- 0,26	1,82	1,09	- 0,73	1,42	0,88	- 0,54
Avril	2,18	2,16	- 0,02	2,00	1,32	- 0,68	1,77	0,86	- 0,91
Mai	2,21	1,79	- 0,42	1,98	0,96	- 1,02	1,49	0,77	- 0,72
Juin	2,07	1,97	- 0,10	2,06	1,21	- 0,85	1,74	0,94	- 0,80
Juillet	2,14	2,17	+ 0,03	2,41	0,99	- 1,42	1,56	0,83	- 0,73
Août	2,03	1,56	- 0,47	1,16	0,81	- 0,35	1,48	0,72	- 0,76
Septembre	1,99	1,87	- 0,12	1,88	1,06	- 0,82	1,09	0,76	- 0,33
Octobre	2,14	2,01	- 0,13	1,94	1,28	- 0,66	1,03	0,88	- 0,15
Novembre	p	1,78	- 0,36	1,83	1,27	- 0,56			
Décembre	p	1,55			1,16				

Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,64	0,72	+ 0,08	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,56	0,55	- 0,01
1962	0,85	0,58	- 0,27	0,76	0,21	- 0,55	0,61	0,50	- 0,11
1963	0,92	0,46	- 0,46	0,71	0,21	- 0,50	0,67	0,46	- 0,21
1963 1 ^{er} trimestre	0,89	0,44	- 0,45	0,72	0,17	- 0,55	0,52	0,38	- 0,14
2 ^e trimestre	0,86	0,45	- 0,41	0,67	0,18	- 0,49	0,63	0,47	- 0,16
3 ^e trimestre	0,98	0,46	- 0,52	0,72	0,20	- 0,52	0,76	0,47	- 0,29
4 ^e trimestre	0,96	0,51	- 0,45	0,72	0,27	- 0,45	0,78	0,53	- 0,25
1964 1 ^{er} trimestre	0,92	0,56	- 0,36	0,79	0,27	- 0,52	0,62	0,52	- 0,10
2 ^e trimestre	1,13	0,57	- 0,48	0,91	0,26	- 0,65	0,70	0,54	- 0,16
3 ^e trimestre	0,85	0,64	- 0,21	0,85	0,28	- 0,57	0,82	0,46	- 0,36
1963 Octobre	1,06	0,59	- 0,47	0,79	0,26	- 0,53	0,75	0,52	- 0,23
Novembre	0,74	0,44	- 0,30	0,70	0,31	- 0,39	0,63	0,44	- 0,19
Décembre	0,83	0,50	- 0,33	0,53	0,23	- 0,30	0,81	0,62	- 0,19
1964 Janvier	1,05	0,59	- 0,46	0,92	0,28	- 0,64	0,75	0,55	- 0,20
Février	0,93	0,58	- 0,35	0,86	0,29	- 0,57	0,60	0,43	- 0,17
Mars	0,76	0,52	- 0,24	0,59	0,24	- 0,35	0,52	0,58	+ 0,06
Avril	1,06	0,57	- 0,49	1,05	0,20	- 0,85	0,58	0,62	+ 0,04
Mai	1,14	0,47	- 0,67	0,77	0,32	- 0,45	0,62	0,50	- 0,12
Juin	1,11	0,67	- 0,44	0,91	0,27	- 0,64	0,90	0,50	- 0,40
Juillet	0,75	0,58	- 0,17	1,16	0,30	- 0,86	0,77	0,46	- 0,31
Août	0,76	0,66	- 0,10	0,59	0,27	- 0,32	0,80	0,45	- 0,35
Septembre	0,96	0,70	- 0,26	0,89	0,26	- 0,63	0,87	0,48	- 0,39
Octobre	1,01	0,75	- 0,26	0,82	0,36	- 0,46	0,73	0,48	- 0,25

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.I. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.). Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — *op. cit.* N.B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE *

Chiffres annuels — Ancienne série

(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
A. Transactions sur biens et services.										
1. Opérations sur marchandises ¹ :										
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9	- 5,7
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6	+ 3,4
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6	+ 2,3
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6	- 1,1
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2	- 0,6
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9	- 0,7
5. Déplacements à l'étranger ^{1 3}	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4	- 1,1
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4	- 2,7
8. Autres	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4	+ 5,6
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	...	- 3,8	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9	+ 1,8
B. Transferts.										
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1	+ 3,5
10. Transferts de l'Etat ...	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5	- 0,8
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6	+ 2,7
C. Mouvements des capitaux.										
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ⁵	+ 1,2	- 3,0	+ 3,2	- 5,8
12. Autres pouvoirs publics ..				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	- 0,1	- 0,1	+ 1,9
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,5	+ 0,1	+ 0,2
15. Autres :										
15.1 Court terme recensé ..	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2	- 1,3
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières ⁴ :										
a) valeurs belges ...	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,5	+ 1,5
b) valeurs étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	- 4,5	- 4,7
15.3 Autres ^{1 3 4}	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ⁵	- 4,9	- 0,3	+ 1,3	+ 5,5
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,9	+ 2,4	- 2,6
D. Opérations non déterminées ¹	—	—	—	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1	- 1,9
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,6
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2	+ 0,6

* Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques pour toutes les années couvertes par le présent tableau. Une telle ventilation est possible cependant pour 1961 et elle a été effectuée au tableau IX-2. Elle n'a, par contre, pas été effectuée dans le présent tableau, car si elle l'avait été, les chiffres de 1961 n'auraient plus été comparables à ceux des années antérieures.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les déplacements à l'étranger et les mouvements de capitaux qui doivent être recensés sous la rubrique 15.3 « Autres ». Il semble qu'en 1955, 1956 et 1957, le solde de la première de ces rubriques a été en réalité moins favorable et le solde de la seconde plus favorable qu'il ne ressort du présent tableau, tandis qu'en 1958 l'inverse paraît avoir été le cas. On ne dispose cependant pas d'éléments suffisamment précis pour pouvoir rectifier les chiffres.

⁴ Pour les années 1960 et 1961, des transactions sur valeurs mobilières (rubrique 15.2) ont pu être isolées des autres mouvements de capitaux du secteur privé (rubrique 15.3) pour la période 1952-1959, cette répartition n'a pu être effectuée, faute d'informations.

⁵ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.3 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 80 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres semestriels et annuels — Nouvelle série *

(milliards de francs)

	1961	1962		1963		1964	
	Année	2 ^e semestre	Année	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Année	1 ^{er} semestre p
1. Transactions sur biens et services :							
1.1 Opérations sur marchandises :							
1.11 Exportations et importations ¹	- 6,1	- 3,5	- 6,4	- 2,7	- 5,9	- 8,6	- 7,3
1.12 Travail à façon	+ 2,7	+ 1,8	+ 3,8	+ 1,7	+ 1,6	+ 3,3	+ 2,2
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 2,3	+ 1,1	+ 3,1	+ 0,9	+ 1,5	+ 2,4	+ 2,8
1.2 Or non monétaire	- 0,9	- 0,8	- 0,5	- 0,1	- 0,6	- 0,7	- 0,5
1.3 Frets et assurances pour le transport des marchandises ²	- 0,4	+ 0,3	+ 0,7	...	- 0,3	- 0,3	- 0,1
1.4 Autres frais de transport	- 2,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,8	+ 0,5
1.5 Déplacements à l'étranger	- 2,4	- 1,0	- 2,2	- 1,1	- 2,1	- 3,2	- 1,4
1.6 Revenus d'investissements	+ 1,8	+ 1,1	+ 0,7	- 0,7	+ 0,1	- 0,6	- 1,0
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	- 0,4	- 1,2	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 1,4	- 1,4
1.8 Autres :							
1.81 Ouvriers frontaliers	+ 3,3	+ 1,8	+ 3,7	+ 1,9	+ 2,1	+ 4,0	+ 1,9
1.82 Autres	+ 1,8	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,6	- 0,5	+ 0,1	+ 0,4
Total 1 ...	+ 1,7	+ 0,8	+ 3,6	+ 0,2	- 4,4	- 4,2	- 3,9
2. Transferts :							
2.1 Transferts privés	+ 3,0	+ 1,3	+ 2,6	+ 1,4	+ 1,1	+ 2,5	+ 1,2
2.2 Transferts de l'Etat	- 2,1	- 0,7	- 1,4	- 1,3	- 1,4	- 2,7	- 0,9
Total 2 ...	+ 0,9	+ 0,6	+ 1,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,2	+ 0,3
3. Mouvement net des capitaux des pouvoirs publics :							
3.1 Etat	- 5,8	- 1,5	- 2,8	+ 2,9	- 0,9	+ 2,0	+ 0,6
3.2 Autres pouvoirs publics	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,4	...	+ 0,1	+ 0,1	+ 1,0
Total 3 ...	- 5,7	- 1,4	- 2,4	+ 2,9	- 0,8	+ 2,1	+ 1,6
4. Mouvement net des capitaux des entreprises et particuliers :							
4.1 Organismes publics d'exploitation .	+ 1,9	- 0,4	- 0,1	...	- 0,1	- 0,1	+ 0,2
4.2 Organismes publics de crédit	+ 0,2	- 0,1	- 0,7	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,7	+ 2,2
4.3 Secteur privé :							
4.31 Transactions identifiées en valeurs mobilières :							
a) valeurs belges	+ 1,5	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,8	- 0,2
b) valeurs étrangères	- 4,7	- 1,6	- 3,0	- 2,7	- 2,4	- 5,1	- 1,3
4.32 Autres (y compris investissements directs)	+ 5,2	+ 1,8	+ 3,4	+ 2,4	+ 2,9	+ 5,3	+ 1,5
Total 4 ...	+ 4,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,6	+ 2,4
5. Erreurs et omissions	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,4	+ 1,4	- 0,8	+ 0,6	+ 0,9
Total 1 à 5 ...	+ 1,7	...	+ 4,2	+ 5,2	- 5,3	- 0,1	+ 1,3
6. Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	- 1,1	- 0,1	- 0,2	- 1,3	+ 0,8	- 0,5	- 0,6
7. Total (1 à 6) correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 0,6	- 0,1	+ 4,0	+ 3,9	- 4,5	- 0,6	+ 0,7
Banque Nationale	+ 12,1	+ 1,4	- 1,7	+ 7,6	+ 3,6	+ 11,2	+ 1,0
Autres	- 11,5	- 1,5	+ 5,7	- 3,7	- 8,1	- 11,8	- 0,3

* Diverses modifications, apportées pour suivre les prescriptions du « Balance of Payments Manual » du Fonds Monétaire International ont eu pour effet de rompre la continuité des séries statistiques disponibles en matière de balance des paiements.
La nouvelle série diffère essentiellement de la série 1955-1961 du tableau IX-1 sur les points suivants :
— les importations comprennent désormais la valeur de certaines marchandises qui étaient antérieurement considérées comme étant travaillées à façon et les exportations, cette même valeur majorée du coût du transport depuis le pays d'origine jusqu'en U.E.B.L. et du coût de la transformation;
— les frais de transport et d'assurances sont actuellement ventilés suivant le nouveau schéma prévu par la 3^e édition du « Balance of Payments Manual » ;
— la méthode employée antérieurement pour obtenir une évaluation f.o.b. des importations a été abandonnée. Il en résulte qu'une partie des dépenses de transport et d'assurances afférentes aux importations est actuellement comprise dans celle-ci ;
— les transactions qui étaient rangées antérieurement sous la rubrique « Opérations non déterminées » ont pu actuellement être ventilées en « Opérations sur marchandises » (rubrique 1.1) « Déplacements à l'étranger » (rubrique 1.5) et « Autres mouvements nets des capitaux des entreprises et particuliers » (rubrique 4.32).
— les dépenses courantes d'institutions européennes dont le siège est en U.E.B.L. ont été transférées de la rubrique 1.8 « Autres services » à la rubrique 1.7 « Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ».
Une description plus complète des écarts entre la nouvelle et les anciennes séries est donnée dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de mai 1968, pp. 482 à 495.

1 Pour une partie des importations, les chiffres sont o.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.
2 Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).
3 Pour 1961, sont seuls disponibles des chiffres couvrant à la fois les rubriques 1.3 « Frets et assurances pour le transport de marchandises » et 1.4 « Autres frais de transport ». Au surplus, ces chiffres ne sont pas entièrement comparables aux chiffres combinés des rubriques 1.3 et 1.4 pour les années suivantes. Ils ne comprennent ni les recettes et dépenses d'assurance pour le transport de marchandises qui, depuis 1962, sont incluses dans la rubrique 1.3, ni les achats et ventes des provisions de bord et les recettes et dépenses pour le transport de personnes, qui depuis 1962 sont inclus dans la rubrique 1.4.

**IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	1962	1963				1964			9 premiers mois	
	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre P	2 ^e trimestre P	3 ^e trimestre P	1963	1964 P
1. Transactions sur biens et services :										
1.1 Opérations sur marchandises :										
Exportations	47,9	45,8	50,3	50,3	54,7	54,6	56,8	55,0	146,4	166,4
Importations ¹	50,6	47,3	51,5	52,8	58,1	58,0	60,7	58,0	151,6	176,7
Solde ...	- 2,7	- 1,5	- 1,2	- 2,5	- 3,4	- 3,4	- 3,9	- 3,0	- 5,2	- 10,3
Autres opérations sur marchandises	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,6	+ 2,3	+ 2,7	+ 2,5	+ 4,1	+ 7,5
1.2 Or non monétaire	- 0,1	...	- 0,1	- 0,2	- 0,4	- 0,4	- 0,1	- 0,1	- 0,3	- 0,6
1.3 Frets et assurances pour le transport de marchandises ² ...	+ 0,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,3
1.4 Revenus d'investissements	+ 0,7	- 0,1	- 0,6	...	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 0,2	- 0,7	- 0,8
1.5 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ...	- 1,2	- 0,2	- 0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,9	- 0,5	- 1,0	- 1,0	- 2,4
1.6 Autres	+ 1,4	+ 1,2	+ 0,6	- 0,6	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,9	- 0,6	+ 1,2	+ 0,8
Total 1 ...	- 0,5	+ 0,6	- 0,4	- 2,3	- 2,1	- 1,9	- 2,0	- 2,2	- 2,1	- 6,1
2. Transferts :										
2.1 Transferts privés	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,7	+ 0,8	+ 1,9	+ 2,0
2.2 Transferts de l'Etat	- 0,5	- 1,0	- 0,3	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,7	- 0,3	- 1,6	- 1,2
Total 2 ...	+ 0,4	- 0,4	+ 0,5	+ 0,2	- 0,5	+ 0,3	...	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,8
3. Mouvement net des capitaux des pouvoirs publics :										
3.1 Etat	+ 0,3	+ 1,7	+ 1,2	- 1,0	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,4	- 1,3	+ 1,9	- 0,7
3.2 Autres pouvoirs publics	+ 0,1	+ 2,0	- 1,0	+ 0,3	...	+ 1,3
Total 3 ...	+ 0,3	+ 1,7	+ 1,2	- 1,0	+ 0,2	+ 2,2	- 0,6	- 1,0	+ 1,9	+ 0,6
4. Mouvement net des capitaux des entreprises et particuliers :										
4.1 Organismes publics d'exploitation et de crédit	- 0,4	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,1	...	+ 2,1	+ 0,3	- 0,4	+ 0,6	+ 2,0
4.2 Secteur privé										
4.21 Transactions identifiées en valeurs mobilières :										
a) valeurs belges	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,1
b) valeurs étrangères ...	- 1,1	- 1,8	- 0,9	- 1,3	- 1,1	- 1,5	+ 0,2	+ 0,3	- 4,0	- 1,0
4.22 Autres (y compris investissements directs)	- 0,6	+ 1,6	+ 0,8	+ 2,2	+ 0,7	- 0,3	+ 1,8	+ 3,5	+ 4,6	+ 5,0
Total 4 ...	- 1,8	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,2	- 0,2	...	+ 2,4	+ 3,7	+ 1,8	+ 6,1
5. Erreurs et omissions	+ 0,7	+ 1,4	...	- 1,0	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,1	- 0,2	+ 0,4	+ 0,7
Total 1 à 5 ...	- 0,9	+ 3,7	+ 1,5	- 2,9	- 2,4	+ 1,4	- 0,1	+ 0,8	+ 2,3	+ 2,1
6. Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	+ 1,6	- 1,3	...	+ 0,5	+ 0,3	- 1,3	+ 0,7	+ 1,3	- 0,8	+ 0,7
7. Total (1 à 6) correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	- 2,4	- 2,1	+ 0,1	+ 0,6	+ 2,1	+ 1,5	+ 2,8
Banque Nationale	+ 2,4	+ 4,4	+ 3,2	+ 1,0	+ 2,6	- 0,4	+ 1,4	+ 2,0	+ 8,6	+ 3,0
Autres	- 1,7	- 2,0	- 1,7	- 3,4	- 4,7	+ 0,5	- 0,8	+ 0,1	- 7,1	- 0,2

¹ Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.
² Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.1 « Opérations sur marchandises : Importations ». (cf. note 1.)

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1951-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXIXe année, vol. I, no 5, page 517 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1963 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1963* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.B.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	1 fr. français ou 100 fr. français anciens	1 Livre sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lires italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961	49,86	10,16	139,72	13,19 ¹ 13,85 ²	11,54	11,95 ¹ 12,51 ²	8,03	9,65	6,98	7,22	50,469 ³ 48,153 ⁴	50,468 ³ 48,149 ⁴	174,21	192,32
1962	49,76	10,15	139,71	13,81	11,51	12,45	8,02	9,65	6,97	7,21	46,553	46,552	174,19	192,77
1963	49,86	10,18	139,62	13,85	11,54	12,51	8,02	9,61	6,97	7,22	46,227	46,226	174,05	193,09
1964	49,75	10,15	138,89	13,79	11,52	12,52	7,97	9,66	6,95	7,19	46,119	46,118	173,16	192,60
1963 4 ^e trimestre .	49,87	10,18	139,50	13,84	11,56	12,54	8,01	9,60	6,97	7,22	46,244	46,243	173,95	192,99
1964 1 ^{er} trimestre .	49,82	10,17	139,39	13,82	11,52	12,54	8,00	9,63	6,96	7,21	46,118	46,118	173,80	192,83
2 ^e trimestre .	49,80	10,16	139,33	13,78	11,53	12,53	7,97	9,69	6,97	7,21	46,073	46,072	173,70	192,79
3 ^e trimestre .	49,73	10,15	138,60	13,77	11,51	12,51	7,96	9,68	6,94	7,18	46,103	46,101	172,77	192,67
4 ^e trimestre .	49,63	10,13	138,28	13,80	11,50	12,48	7,94	9,63	6,93	7,17	46,181	46,179	172,41	192,13
1964 Février	49,82	10,17	139,37	13,82	11,52	12,54	8,00	9,61	6,96	7,20	46,133	46,134	173,76	192,81
Mars	49,82	10,17	139,40	13,82	11,51	12,54	7,99	9,68	6,96	7,22	46,108	46,107	173,81	192,80
Avril	49,79	10,16	139,36	13,80	11,52	12,53	7,97	9,69	6,97	7,22	46,061	46,060	173,74	192,72
Mai	49,77	10,16	139,33	13,78	11,53	12,52	7,97	9,69	6,96	7,21	46,049	46,048	173,71	192,69
Juin	49,85	10,17	139,29	13,77	11,55	12,55	7,98	9,70	6,97	7,21	46,110	46,109	173,65	192,97
Juillet	49,78	10,16	138,89	13,77	11,52	12,53	7,97	9,68	6,96	7,20	46,036	46,034	173,15	192,84
Août	49,74	10,15	138,61	13,76	11,51	12,51	7,96	9,68	6,94	7,18	46,108	46,107	172,79	192,73
Septembre ...	49,68	10,14	138,29	13,77	11,50	12,50	7,95	9,67	6,93	7,17	46,164	46,163	172,38	192,43
Octobre	49,63	10,13	138,14	13,78	11,50	12,49	7,94	9,62	6,93	7,16	46,154	46,152	172,19	192,13
Novembre	49,63	10,13	138,20	13,81	11,50	12,48	7,94	9,63	6,93	7,16	46,201	46,198	172,26	192,07
Décembre	49,64	10,13	138,50	13,82	11,50	12,48	7,94	9,65	6,94	7,18	46,189	46,187	172,77	192,20
1965 Janvier	49,63	10,13	138,51	13,81	11,49	12,47	7,94	9,66	6,94	7,18	46,214	46,211	172,77	192,09
Février	49,63	10,13	138,71	13,81	11,47	12,48	7,94	9,66	6,94	7,18	46,135	46,132	172,99	192,05

1 Moyenne du 1^{er} janvier au 3 mars 1961. — 2 Moyenne du 6 mars au 31 décembre 1961. — 3 Moyenne du 1^{er} janvier au 20 juin 1961. — 4 Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles le 28 février 1965

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis 1	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur 4	vendeur 5	pour :
				en francs belges		
Autriche	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	6,90714 C. dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1325	7,3459	1 C. dan.
France	4,93706 FF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 FF
Allemagne	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce	30,— Dr.	+ 0,333	- 0,333	—	—	—
Islande	43,— C. isl.	+ 0,140	- 0,116	—	—	—
Italie	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62 Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286 C. nor.	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C. nor
Portugal	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Suède	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie	9,— L.t.	+ 0,889	—	—	—	—
Royaume-Uni	2,80 £ ²	+ 0,714 ³	- 0,714 ³	137,9575	142,0575	1 £

1 Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.

2 Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

3 Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuation de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de la fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

4 (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

5 (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (3) + (6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse et autres opérations de trésorerie ³ (12)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (5) - (4)						
1958	101,4	94,8	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1961	126,0	120,4	- 5,6	14,6	0,4	-14,2	-19,8	+13,0	+ 5,5	+ 3,4	- 2,5	+ 0,4
1962	130,1	131,2	+ 1,1	17,8	0,5	-17,3	-16,2	+20,1	+ 6,0	- 9,3	- 0,5	- 0,1
1963	143,0	139,5	- 3,5	22,0	0,4	-21,6	-25,1	+17,4	+ 2,4	+10,5	- 3,7	- 1,5 ²
1962 9 prem. mois .	97,7	93,8	- 3,9	11,7	0,3	-11,4	-15,3	+ 9,9	+14,3	- 8,4	- 0,3	- 0,2
1963 3 prem. mois .	39,8	32,6	- 7,2	5,5	0,2	- 5,3	-12,5	+ 4,9	+ 6,3	+ 3,6	- 2,6	+ 0,3
6 prem. mois .	73,4	63,8	- 9,6	9,2	0,3	- 8,9	-18,5	+ 6,0	+ 7,5	+ 6,7	- 1,6	- 0,1 ²
9 prem. mois .	105,3	103,8	- 1,5	15,4	0,3	-15,1	-16,6	+10,1	+ 3,4	+ 7,5	- 2,6	- 1,9 ²
1964 3 prem. mois .	40,6	38,4	- 2,2	5,7	0,1	- 5,6	- 7,8	+11,8	- 4,3	+ 1,3	+ 0,4	- 1,4 ²
6 prem. mois .	81,7	75,1	- 6,6	11,5	0,2	-11,3	-17,9	+18,8	- 6,4	+ 2,3	+ 1,8	+ 1,4 ²
9 prem. mois .	116,7	118,4	+ 1,7	18,1	0,2	-17,9	-16,2	+18,8	- 8,5	+ 3,3	+ 1,0	+ 1,6 ²
1963 Octobre	12,9	12,0	- 0,9	2,3	...	- 2,3	- 3,2	+ 7,3	- 2,9	+ 1,5	- 2,3	- 0,4 ²
Novembre ...	10,0	10,2	+ 0,2	2,3	...	- 2,3	- 2,1	...	- 0,5	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,0 ²
Décembre	14,8	13,5	- 1,3	2,0	0,1	- 1,9	- 3,2	...	+ 2,4	+ 0,7	+ 0,3	- 0,2 ²
1964 Janvier	14,6	15,7	+ 1,1	1,2	0,1	- 1,1	+ 1,4	- 0,2	- 1,2	... ²
Février	12,8	11,3	- 1,5	2,5	...	- 2,5	- 4,0	+11,8	- 9,2	+ 1,5	...	- 0,1 ²
Mars	13,2	11,4	- 1,8	2,0	...	- 2,0	- 3,8	...	+ 3,5	...	+ 1,6	- 1,3 ²
Avril	14,5	12,3	- 2,2	1,9	...	- 1,9	- 4,1	...	- 0,2	+ 0,5	- 1,6	+ 5,4 ²
Mai	11,4	11,3	- 0,1	1,5	0,1	- 1,4	- 1,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,5	+ 1,5	- 0,5 ²
Juin	15,2	13,1	- 2,1	2,4	...	- 2,4	- 4,5	+ 6,9	- 1,8	...	+ 1,5	- 2,1 ²
Juillet	14,1	21,9	+ 7,8	2,5	...	- 2,5	+ 5,3	...	- 3,9	- 0,2	- 1,8	+ 0,6 ²
Août	9,6	10,0	+ 0,4	2,1	...	- 2,1	- 1,7	...	+ 1,0	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,1 ²
Septembre ...	11,3	11,4	+ 0,1	2,0	...	- 2,0	- 1,9	...	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	- 0,5 ²
Octobre	12,2	11,8	- 0,4	1,4	...	- 1,4	- 1,8	+ 5,2	- 3,5	...	- 1,9	+ 2,0 ²

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

² Y compris les avances à des collectivités.

³ Augmentation : -; diminution : +.

⁴ A partir de l'année 1968, y compris les dépenses de la Caisse Autonome de Dommages de guerre financées par le budget ordinaire.

XI - 2. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.

B : différence par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961	44,0	- 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1962	51,4	+ 2,2	24,5	- 0,2	48,5	- 0,5	124,4	+ 1,5	
1963	54,2	+ 1,0	25,9	- 0,1	52,5	+ 1,0	132,6	+ 1,9	
1963 12 premiers mois ...	45,7	+ 0,9	25,4	- 0,1	52,5	+ 1,0	123,5	+ 1,8	
1964 12 premiers mois ...	51,9	+ 3,7	27,7	+ 0,4	60,0	+ 4,6	139,6	+ 8,7	
Exercice 1963	1963 Novembre	3,1	- 0,3	2,1	- 0,1	4,5	...	9,7	- 0,4
	1963 Décembre	3,4	- 0,2	2,3	...	5,0	+ 0,3	10,7	+ 0,1
	1964 Janvier	5,7	+ 0,4	0,5	+ 0,1	6,2	+ 0,5
	1964 Février	1,6	1,6	...
Exercice 1964	1964 Mars	1,3	- 0,3	1,3	- 0,3
	1964 Janvier	2,9	+ 0,1	1,8	+ 0,1	4,6	+ 0,3	9,3	+ 0,5
	1964 Février	2,2	+ 0,2	2,2	+ 0,1	4,7	+ 0,6	9,1	+ 0,9
	1964 Mars	2,1	+ 0,2	2,2	- 0,2	5,3	+ 0,7	9,6	+ 0,7
	1964 Avril	3,9	+ 0,4	2,5	+ 0,2	5,3	+ 0,6	11,7	+ 1,2
	1964 Mai	3,7	+ 0,3	2,3	...	4,9	+ 0,4	10,9	+ 0,7
	1964 Juin	5,1	+ 0,2	2,2	- 0,1	5,1	+ 0,4	12,4	+ 0,5
	1964 Juillet	13,8	+ 1,1	2,4	+ 0,2	5,0	+ 0,5	21,2	+ 1,8
	1964 Août	3,1	+ 0,2	2,0	- 0,3	4,5	+ 0,1	9,6	...
	1964 Septembre	3,2	+ 0,2	2,6	+ 0,3	5,1	+ 0,1	10,9	+ 0,6
	1964 Octobre	3,6	+ 0,2	2,3	- 0,1	5,3	+ 0,2	11,2	+ 0,3
	1964 Novembre	3,9	+ 0,3	2,3	- 0,1	5,0	+ 0,3	11,2	+ 0,5
1964 Décembre	4,5	+ 0,3	2,6	+ 0,3	5,5	+ 0,4	12,6	+ 1,0	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à venir sur la taxe professionnelle.

XI - 3. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1963 ²		Exercice 1963 : décembre 1963		Exercice 1964 : décembre 1964	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	54,2	53,2	3,4	3,6	4,5	4,2
précompte immobilier	0,8	0,9	0,1	0,1
précompte mobilier	4,4	5,0	0,4	0,4	0,6	0,4
précompte professionnel	22,1	20,6	1,8	1,6	2,2	1,9
versements anticipés	11,3	8,5	0,2	0,1	0,2	0,2
impôts des personnes physiques (rôles)	—	—	—	—	0,7	1,0
impôts des sociétés (rôles)	0,6	2,3	...	0,3	0,4	0,6
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	3,3	3,3
contribution foncière	0,2	0,1	—	—
taxe mobilière	0,6	0,4	0,2	...
taxe professionnelle	6,5	7,0	0,6	0,7	0,1	...
impôt complémentaire personnel	3,3	3,5	0,3	0,4
contribution nationale de crise	0,2	0,2
divers ³	0,9	1,4	...	0,1	0,1	0,1
II. Douanes et accises	25,9	26,0	2,3	2,3	2,6	2,3
dont : douanes	7,0	6,8	0,6	0,6	0,8	0,6
accises	17,6	18,9	1,5	1,7	1,7	1,7
taxes spéciales de consommat.	1,0		0,1		0,1	
III. Enregistrement	52,5	51,5	5,0	4,7	5,5	5,1
dont : enregistrement	4,7	4,4	0,5	0,5	0,6	0,5
successions	2,4	2,4	0,2	0,2	0,2	0,2
timbres et taxes assimilées ...	44,8	44,2	4,3	4,0	4,6	4,3
Total ...	132,6	130,7	10,7	10,6	12,6	11,6
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 1,9		+ 0,1		+ 1,0

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

² L'exercice 1963, commencé le 1^{er} janvier 1963 a été clôturé le 31 mars 1964.

³ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles ³	Contributions directes ²	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,35
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1962	4,2	2,1	4,0	10,3	0,66
1963	4,4	2,1	4,4	10,9	0,93
1964	5,0	2,4	5,0	12,4	1,09
1962 9 premiers mois	4,1	2,0	3,9	10,0	0,71
1963 3 premiers mois	4,4	2,0	3,9	10,3	0,65
6 premiers mois	3,9	2,1	4,1	10,1	0,41
9 premiers mois	4,7	2,1	4,2	11,0	1,18
1964 3 premiers mois	5,2	2,3	4,9	12,4	0,71
6 premiers mois	4,7	2,3	5,0	12,0	0,49
9 premiers mois	5,4	2,3	4,9	12,6	1,39
1963 Décembre	3,4	2,3	5,0	10,7	0,20
1964 Janvier	8,6	2,3	4,6	15,5	1,96
Février	3,7	2,3	4,7	10,7	0,06
Mars	3,4	2,2	5,2	10,8	0,12
Avril	3,9	2,5	5,3	11,7	0,28
Mai	3,7	2,3	4,9	10,9	0,10
Juin	5,1	2,2	5,1	12,4	0,41
Juillet	13,8	2,4	5,0	21,2	9,48
Août	3,1	2,0	4,5	9,6	0,05
Septembre	3,2	2,6	5,1	10,9	0,03
Octobre	3,6	2,3	5,3	11,2	0,35
Novembre	3,9	2,3	5,0	11,2	0,05
Décembre	4,5	2,6	5,5	12,6	0,25

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

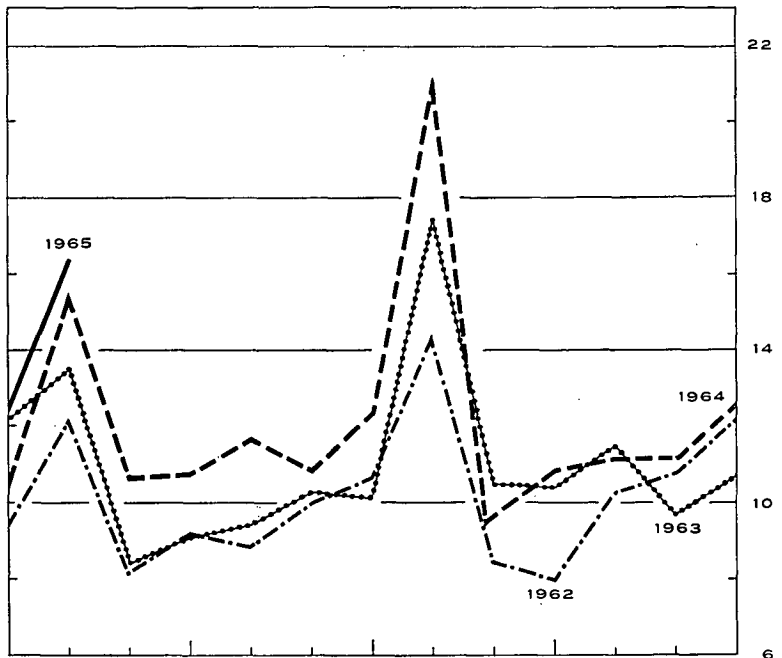
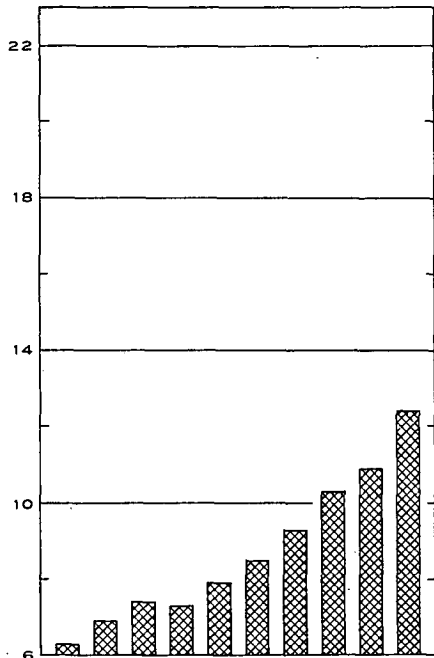
³ Il s'agit uniquement des chiffres annuels et trimestriels.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXIX^e année, vol. II, no 5, novembre 1964 : « Les budgets de 1964 et 1965 ».

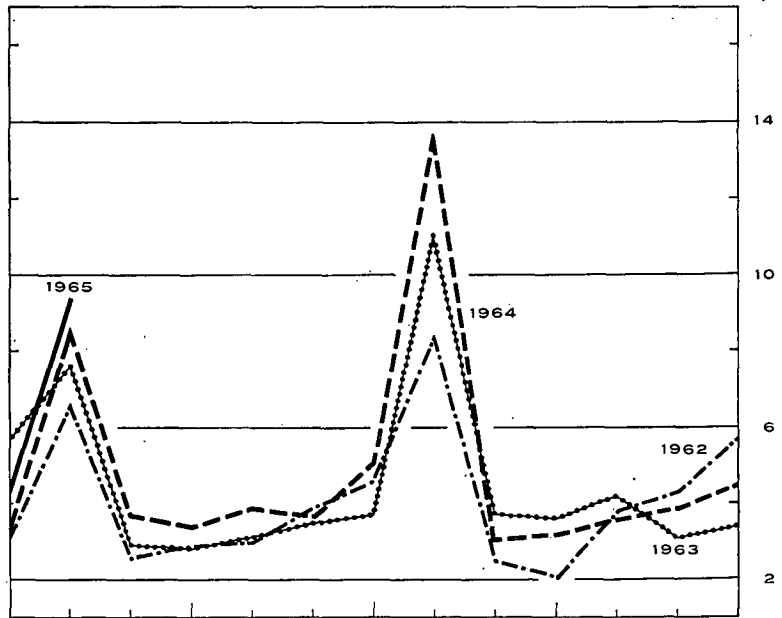
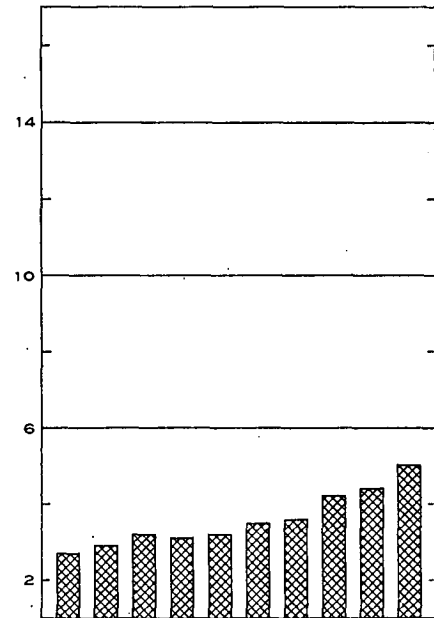
XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)

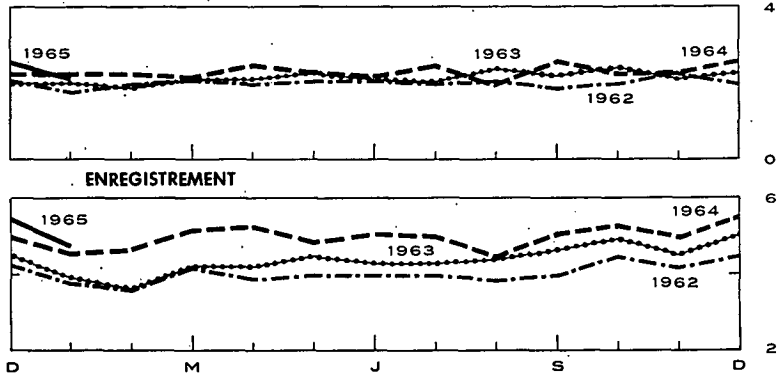
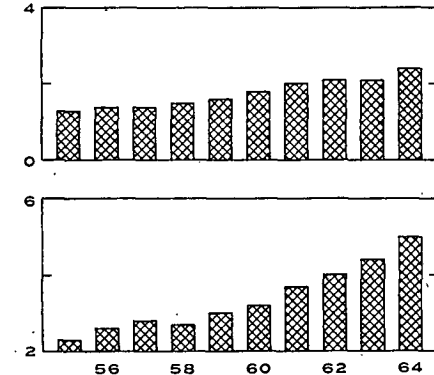
RECETTES TOTALES



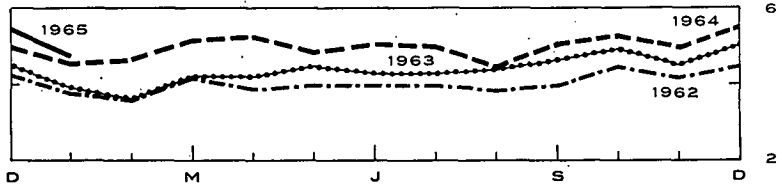
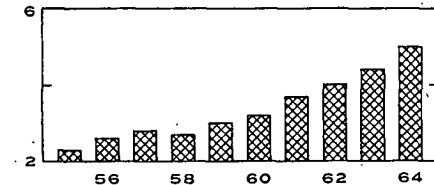
CONTRIBUTIONS DIRECTES



DOUANES ET ACCISES



ENREGISTREMENT



XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE
1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1960

Source : Banque Nationale de Belgique.

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE													Total des dettes (18) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (12)				
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatutiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)					
														(1)		(2)	(3)
données non disponibles																	
... nihil ou inférieur à 50 millions																	
— opération non effectuée																	
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	—	...	26,1	—	2,4	—	2,9	6,6	38,0	
			Engagements en comptes courants ou d'avances ..	—	—	—	—	—	—	—	25,2	—	0,2	—	0,1	...	25,6
			Obligations	8,0	0,2	—	1,0	13,1	22,4
			Autres emprunts à moyen et long terme	10,4	0,1	—	68,2	22,9	68,2	...	169,8
			Divers	4,3	1,1	1,5	0,2	7,5	—	1,6	6,3	0,5	...	23,0
	(Actions et parts)	(154,6)	(0,1)	(...)	...	(...)	...	(0,4)	(—)	(0,7)	(2,0)	(—)	(...)	(...)	(157,8)		
	Total ...	22,8	1,2	1,5	0,2	7,5	0,2	51,3	—	73,5	42,3	71,7	6,6	...	278,8		
	Parastatutiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	...	—	...	0,1	0,1	
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	0,7	—	0,1	...	0,9		
		Engagements en comptes courants ou d'avances	1,0	—	0,1	...	1,1		
Obligations accessibles à tout placeur		15,2	0,1	3,0	1,5	0,7	3,1	4,9	0,6	...	29,2			
Obligations non accessibles à tout placeur	0,3	...	0,1	...	0,1	0,3	...	1,5	3,1	...	0,2	5,6			
Autres emprunts à moyen et long terme	0,1	...	1,4	0,2	2,2	0,1	4,0				
Divers	5,1	...	4,3	0,1	...	1,0	0,4	11,0				
(Actions et parts)	(0,7)	...	(13,2)	(3,2)	(...)	...	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(0,9)	(18,0)				
Total ...	20,3	0,4	4,3	0,4	0,1	5,6	3,5	0,8	4,6	8,3	3,0	0,7	...	51,9			
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	1,9	...	—	0,6	31,0	0,4	5,4	39,4				
	Certificats à court terme	—	0,3	—	2,5	...	33,8	42,3	2,6	2,0	0,3	— 0,1	93,8				
	Obligations accessibles à tout placeur	101,5	2,2	—	1,4	0,5	8,3	26,3	3,7	27,3	34,5	5,3	212,4				
	Obligations non accessibles à tout placeur	1,3	0,3	—	...	0,5	11,5	37,2	...	2,5	2,6	0,5	57,2				
	Divers	0,6	—	...	0,5	0,1	1,7	0,1	3,0				
Total ...	104,8	3,3	—	4,5	1,6	53,6	136,9	6,3	31,9	39,0	16,5	7,5	405,8				
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—				
	Engagements en comptes courants ou d'avances	2,1	—	2,1				
	Obligations accessibles à tout placeur	16,1	0,3	...	0,2	...	0,5	1,1	1,0	1,0	6,2	1,0	26,6				
	Obligations non accessibles à tout placeur	2,8	7,1	...	9,9				
	Autres emprunts à moyen et long terme	4,2	0,6	...	39,4	44,1				
Divers	1,5	0,4	3,3	1,6	6,9				
Total ...	17,6	4,9	3,3	0,2	...	0,5	3,2	1,0	4,3	13,3	40,4	1,0	89,6				
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	9,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,4				
	Divers	3,2	...	1,9	...	—	0,6	...	1,0	6,8				
	Total ...	12,6	...	1,9	...	—	0,6	...	1,0	16,2				
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—	0,2	0,2				
	Acceptations et effets commerciaux	5,1	—	0,4	...	1,7	7,8				
	Engagements en comptes courants ou d'avances	1,1	—	1,1				
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)				
	Obligations	9,5	...	1,0	84,9	—	84,9				
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ..	—	—	15,8	—	—	—	4,4	—	—	—	—	20,2				
	Divers	1,3	9,0	0,5	...	10,8				
	(Actions et parts)	(0,1)	(0,4)	(0,4)	(—)	(0,8)	(—)	(...)	(1,2)	(—)	(...)				
Total ...	9,5	1,3	25,8	—	96,6	0,9	0,8	3,3	2,4	0,5	141,1				

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
		Organismes monétaires (7)												
		Fonds des Rentés (8)												
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)												
		Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)												
		Organismes publics de crédit non monétaires (11)												
Secteurs incités et ajustements (12)														
(18) = (1) à (12)		Total des créances												
	Monnaie	205,3	1,9	2,3	7,4	0,7	0,2	—	...	1,6	0,9	0,4	...	220,5
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	0,2	1,3	...	0,7	—	—	...	2,3
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	21,5	—	—	—	—	—	...	21,5
	Dépôts en devises des résidents	7,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	7,2
	Dépôts sur livrets des résidents	15,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	15,6
	Dépôts à terme des résidents	18,7	—	—	...	—	—	—	—	—	0,3	—	...	19,1
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	0,2	—	—	—	8,0	...	—	—	—	...	8,3
	Obligations (y compris les bons de caisse)	7,6	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	...	7,6
	Divers	0,2	...	0,2	—	—	7,5	7,9
	(Actions et parts)	(5,8)	—	(0,2)	—	—	—	(0,5)	—	—	(0,1)	—	—	(6,6)
	Total ...	254,6	1,9	2,7	7,4	0,7	21,8	9,3	...	2,3	1,2	0,4	7,5	309,9
	Argent à très court terme	—	...	—	5,8	—	5,8
	Certificats à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	2,8
	Dotations	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1
	Divers	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1
	Total ...	—	...	2,8	5,8	—	0,1	8,7
	Dépôts à vue	2,7	0,1	—	—	...	0,3	0,3	3,4
	Dépôts sur livrets	104,3	...	—	—	—	—	—	...	—	—	104,3
	Dépôts à terme	0,6	0,6	—	...	3,1	—	—	...	0,1	...	0,4	...	4,8
	Obligations (y compris les bons de caisse)	8,0	...	—	—	—	—	—	...	—	—	—	...	8,0
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,4	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	...	0,4
	Divers	4,0	...	0,2	—	0,2	...	0,1	1,7	6,1
	(Actions et parts)	(1,1)	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	...	(1,1)
	Total ...	120,0	0,6	0,2	...	3,2	—	0,2	...	0,2	0,4	0,3	2,1	127,0
	Obligations accessibles à tout placeur
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,8	...	0,2	4,3	...	0,4	5,9
	Réserves de sécurité sociale	16,7	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	16,7
	Réserves mathématiques	118,8	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	118,8
	Divers	0,2	...	0,6	...	0,9	—	—	0,5	...	0,4	2,6
	Total ...	135,7	...	0,6	...	1,0	0,1	0,8	...	0,2	4,8	...	0,8	144,1
	Dépôts à vue	0,9	0,4	...	—	—	1,4
	Argent à très court terme	—	...	—	...	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,4	0,8
	Dépôts sur livrets	3,3	—	—	—	—	3,3
	Dépôts à terme	0,9	0,2	...	2,3	...	—	—	3,5
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	...	0,5	0,5
	Obligations accessibles à tout placeur	54,6	0,2	0,8	1,7	5,4	0,4	9,1	12,8	0,2	...	85,1
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,4	7,8	8,6	...	1,9	18,8
	Divers	2,6	...	10,1	0,2	...	—	—	...	0,2	3,0	16,0
	(Actions et parts)	(0,6)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(1,5)
	Total ...	62,3	0,3	10,1	3,1	1,3	1,8	5,5	0,4	17,7	21,4	0,2	5,3	129,4
		— 4,2	2,2	1,1	— 1,2	— 0,8	4,2	7,3	0,4	0,5	— 0,2	— 2,0	—	7,4
	Total des créances	755,9	16,0	54,3	14,6	14,6	87,9	320,4	9,7	135,9	134,4	133,0	33,1	1.709,9

Notes : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.
 1 Pour les années 1957 à 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, n° 2, février 1963.

XII - 1 b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (18) = (1) à (12)			
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (12)				
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatistiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (8)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit monétaires (11)					
															(1)	(2)	(8)
données non disponibles																	
... nihil ou inférieur à 50 millions																	
— opération non effectuée																	
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	—	...	30,5	—	1,9	—	3,3	7,8	43,5	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	28,9	—	0,2	—	0,1	...	29,2
			Obligations	8,1	0,2	—	1,0	13,3	22,6
			Autres emprunts à moyen et long terme	10,4	0,1	—	76,2	26,4	75,5	...	188,7
			Divers	4,7	1,0	1,6	0,2	7,9	—	1,8	6,8	0,5	...	24,4
			(Actions et parts)	(162,1)	(0,1)	(...)	...	(0,1)	...	(0,5)	(—)	(0,7)	(2,2)	(—)	(...)	(...)	(165,8)
			Total ...	23,2	1,1	1,6	0,2	7,9	0,2	59,4	—	81,2	46,5	79,4	7,8	308,3	
			Parastatistiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	0,1	—	0,1
				Acceptations, effets commerciaux et promesses	...	—	—	—	—	—	0,7	—	0,1	—	0,5	...	1,3
				Engagements en comptes courants ou d'avances	...	—	—	—	—	—	1,3	—	0,1	...	1,3
				Obligations accessibles à tout placeur	14,5	0,1	2,3	1,6	0,6	3,2	4,9	0,5	...	27,8
				Obligations non accessibles à tout placeur	...	0,3	...	0,1	...	2,8	1,0	...	1,3	3,5	...	— 0,2	8,8
				Autres emprunts à moyen et long terme	0,1	...	1,1	...	—	...	0,2	2,5	0,1	4,1
			Divers	5,1	...	4,5	0,2	...	1,6	0,1	0,4	11,7	
			(Actions et parts)	(0,7)	...	(13,8)	(4,2)	(...)	...	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(0,9)	(19,5)	
			Total ...	19,6	0,5	4,5	0,4	...	7,8	4,5	0,6	4,6	8,6	3,6	0,3	55,0	
			Etat (Trésor) (8)	Fonds de tiers	1,9	...	—	0,2	31,1	0,4	7,0	40,5	
				Certificats à court terme	...	0,3	—	2,7	...	19,9	51,5	1,1	4,3	0,6	12,2	— 0,1	92,5
				Obligations accessibles à tout placeur	105,4	2,2	—	1,4	0,8	9,0	30,3	3,8	28,5	35,6	6,4	1,4	224,8
				Obligations non accessibles à tout placeur	...	0,3	—	...	0,5	16,7	36,8	...	2,5	2,7	0,5	0,6	60,5
		Divers		...	0,8	—	...	0,4	0,1	0,6	0,1	...	1,9	
		Total ...	107,3	3,6	—	4,3	1,6	45,7	149,7	4,9	35,4	39,4	19,7	8,8	420,4		
		Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—		
			Engagements en comptes courants ou d'avances	—	3,4	—	3,4	
			Obligations accessibles à tout placeur	15,3	0,4	...	0,1	...	0,5	0,6	1,2	1,1	6,0	1,1	— 0,1	26,1	
			Obligations non accessibles à tout placeur	2,7	7,4	10,1	
			Autres emprunts à moyen et long terme	...	4,4	—	0,5	...	44,2	...	49,1	
		Divers	1,6	0,4	3,7	—	3,7	9,4		
		Total ...	16,9	5,1	3,7	0,1	...	0,5	3,9	1,2	4,3	13,4	45,3	3,6	98,1		
		Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	9,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,6		
			Divers	2,4	...	2,3	...	—	—	0,6	...	1,1	6,5	
		Total ...	12,1	...	2,3	..	—	—	0,6	...	1,1	16,1		
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—		
			Acceptations et effets commerciaux	5,4	—	1,0	...	2,6	0,7	9,7	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	2,0	—	2,0	
			Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	
			Obligations	9,0	...	0,9	96,2	—	96,2	
			Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	12,2	—	—	—	8,0	—	—	—	—	—	20,2	
			Divers	...	1,1	10,7	0,4	...	12,2	
		(Actions et parts)	...	(0,1)	(0,4)	(—)	(0,9)	(—)	(...)	(1,3)	(—)	(...)	...		
		Total ...	9,0	1,1	23,8	—	113,1	0,9	1,4	3,9	3,1	0,3	156,7		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
Organismes monétaires (7)	Monnaie	217,4	2,7	3,3	10,3	0,6	—	—	—	1,6	1,1	0,4	...	237,4
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	4,6
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	35,3	—	—	—	—	—	—	35,3
	Dépôts en devises des résidents	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,0
	Dépôts sur livrets des résidents	16,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,3
	Dépôts à terme des résidents	27,0	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	27,3
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	10,5	3,2	—	—	—	—	13,8
Obligations (y compris les bons de caisse)	8,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,6	
Divers	0,1	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,5	
(Actions et parts)	(6,1)	—	(0,2)	—	—	—	(0,5)	—	—	(0,1)	—	—	(6,9)	
Total ...	277,3	2,7	3,6	10,3	0,6	35,3	12,0	5,8	2,2	1,4	0,4	8,5	360,2	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Certificats à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dotation	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8
	Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1
Total ...	—	—	2,8	—	—	—	11,0	—	—	—	—	0,1	13,9	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	2,8	—	—	—	0,3	—	—	—	0,5	0,2	—	—	3,9
	Dépôts sur livrets	113,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	113,4
	Dépôts à terme	0,6	0,6	—	—	3,1	—	—	—	0,1	—	—	—	4,7
	Obligations (y compris les bons de caisse)	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,0
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5
	Divers	4,3	—	—	—	—	—	0,2	—	0,1	—	—	1,9	6,5
	(Actions et parts)	(1,2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,2)
Total ...	130,5	0,6	—	—	3,4	—	0,2	—	0,1	0,6	0,2	2,2	137,9	
Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)	Obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,1	0,1	0,9	—	0,1	5,0	—	0,9	7,1
	Réserves de sécurité sociale	17,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,2
	Réserves mathématiques	128,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	128,5
	Divers	0,4	—	0,6	—	1,0	—	—	—	—	0,9	—	0,9	3,7
Total ...	146,1	—	0,6	—	1,1	0,1	0,9	—	0,1	5,8	—	1,8	156,5	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	1,0	—	—	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	0,4	—	0,5	—	—	—	0,2	1,4
	Dépôts sur livrets	3,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,8
	Dépôts à terme	1,4	0,4	—	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	4,3
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	0,1	—	0,6
	Obligations accessibles à tout placeur	62,6	0,1	—	0,1	1,0	2,0	6,7	0,5	8,9	14,4	0,3	—	96,7
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,4	0,3	0,5	—	7,6	9,8	—	—	20,7
	Divers	2,5	—	10,3	0,2	—	—	—	—	0,3	—	—	—	16,7
	(Actions et parts)	(0,8)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(...)	(0,1)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(1,7)
Total ...	71,4	0,5	10,3	3,3	1,5	2,6	7,3	0,9	17,6	24,2	0,5	5,7	145,8	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		— 4,2	2,4	1,3	— 1,5	— 1,3	4,2	9,9	0,5	1,0	— 0,8	— 3,2	—	8,4
	(13) = (1) à (12)	809,2	17,7	54,4	17,1	14,9	96,5	371,8	14,8	147,8	143,9	149,1	40,0	1.877,2

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1961

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)				
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (12)					
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatutiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)						
															(1)	(2)	(3)	(4)
données non disponibles																		
... nihil ou inférieur à 50 millions																		
— opération non effectuée																		
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	—	...	+ 4,4	—	— 0,5	—	+ 0,4	+ 1,2	+ 5,4		
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	—	—	...	+ 4,6	—	— 0,1	—	—	—	+ 3,6	
			Obligations	+ 0,1	—	—	+ 0,2	+ 0,2	
			Autres emprunts à moyen et long terme	—	—	+ 8,1	+ 3,4	+ 7,3	...	+ 18,7
			Divers	+ 0,3	— 0,1	+ 0,1	— 0,1	— 0,2	—	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6
		(Actions et parts)	(+ 4,2)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(...)	(+ 1,5)	(+ 0,1)	(—)	(...)	(+ 0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(+ 6,0)	
		Total ...	+ 0,4	— 0,1	+ 0,1	— 0,1	— 0,2	...	+ 8,0	—	+ 7,7	+ 3,9	+ 7,7	+ 1,2	...	+ 28,5		
		Parastatutiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	+ 0,1	—	...	— 0,1	
			Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	+ 0,1	—	+ 0,3	+ 0,4	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	+ 0,2	
Obligations accessibles à tout placeur	— 0,6		— 0,7	+ 0,1	— 0,1	— 0,1	— 1,5			
Obligations non accessibles à tout placeur	+ 2,7	+ 0,7	...	— 0,2	+ 0,4	...	— 0,4	...	+ 3,2			
Autres emprunts à moyen et long terme	+ 0,3				
Divers	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,8			
(Actions et parts)	(...)	(+ 0,5)	(+ 1,0)	(...)	(...)	(...)	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 1,5)			
Total ...	— 0,6	+ 0,2	+ 0,2	...	— 0,1	+ 2,2	+ 0,9	— 0,2	— 0,1	+ 0,4	+ 0,6	— 0,5	...	+ 3,1				
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	— 0,1	...	—	— 0,5	+ 0,1	+ 1,6	+ 1,2				
	Certificats à court terme	—	+ 0,2	+ 9,2	— 1,5	+ 2,3	+ 0,3	+ 2,0	— 0,3	+ 2,3				
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 4,6	+ 0,1	—	...	— 0,2	+ 0,6	+ 4,0	+ 0,1	+ 1,2	+ 0,9	+ 1,1	+ 0,1	+ 12,4				
	Obligations non accessibles à tout placeur	— 1,3	...	—	+ 5,1	— 0,8	...	— 0,1	+ 0,1	...	+ 0,3	+ 3,3				
Divers	+ 0,2	—	...	— 0,2	— 1,2	— 1,1					
Total ...	+ 3,2	+ 0,3	—	— 0,3	— 0,4	— 4,2	+ 12,5	— 1,4	+ 3,5	+ 0,1	+ 3,2	+ 1,6	...	+ 18,1				
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—			
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 1,3	—	+ 1,3			
	Obligations accessibles à tout placeur	— 0,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	— 0,2	+ 0,1	...	— 0,5				
	Obligations non accessibles à tout placeur	— 0,1	+ 0,3	+ 0,2				
	Autres emprunts à moyen et long terme	+ 0,1	—	+ 4,8	...	+ 5,0			
Divers	+ 0,4	+ 2,1	+ 2,5				
Total ...	— 0,7	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,2	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 4,9	+ 2,1	...	+ 8,5				
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	+ 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,2				
	Divers	— 1,3	...	+ 0,4	...	—	— 0,8				
Total ...	— 1,1	...	+ 0,4	...	—	— 0,7				
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—	— 0,1	— 0,1				
	Acceptations et effets commerciaux	—	...	—	—	+ 0,3	—	+ 0,6	—	+ 0,8	+ 0,1	+ 1,9				
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	...	—	—	+ 0,9	—	—	—	—	...	+ 0,9				
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	—	...	—	—	—	—	—	—	—				
	Obligations	— 0,1	—	+ 11,3	—	—	—	+ 11,3				
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	—	—	+ 0,1	+ 0,7	...	— 0,4	+ 0,3				
	Divers	—	— 0,2	+ 1,7	...	—	—	+ 3,6	—	—	—	—	— 3,6	...				
(Actions et parts)	(— 1,7)	(...)	(...)	...	—	—	(—)	(+ 0,1)	(—)	(...)	(+ 0,1)	(...)	(...)	+ 1,4				
Total	— 0,2	+ 1,6	—	+ 16,0	...	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	— 3,8	...	+ 15,6				

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
Organismes monétaires (7)	Monnaie	+11,8	+ 0,8	+ 1,0	+ 2,9	+ 16,7	
	Argent à très court terme	—	...	—	+ 2,4	
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 14,3	
	Dépôts en devises des résidents	+ 0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,7	
	Dépôts sur livrets des résidents	+ 0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,6	
	Dépôts à terme des résidents	+ 8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 8,0	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	- 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 5,5	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 1,0	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,0	
	Divers	+ 1,0	
	(Actions et parts)	(+ 0,4)	...	(...)	(+ 0,3)	
	Total ...	+22,2	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,9	...	+14,2	+ 2,7	+ 5,8	- 0,2	+ 0,2	...	+ 0,9	+ 50,3
	Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	...	—
		Certificats à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 5,2
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
		Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
Divers		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
Total ...	—	+ 5,2	—	+ 5,2	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	+ 0,1	+ 0,2	...	—	...	+ 0,2	- 0,4	
	Dépôts sur livrets	+ 9,1	...	—	—	+ 9,1	
	Dépôts à terme	+ 0,1	- 0,2	...	—	+ 0,1	- 0,1	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 1,0	—	+ 1,0	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
	Divers	+ 0,3	...	- 0,2	+ 0,3	+ 0,4
(Actions et parts)	(+ 0,1)	(+ 0,1)	
Total ...	+10,5	+ 0,1	- 0,2	+ 0,3	...	+ 0,4	+ 10,9	
Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)	Obligations accessibles à tout placeur	
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,1	...	- 0,2	+ 0,7	...	+ 0,5	+ 1,2	
	Réserves de sécurité sociale	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	
	Réserves mathématiques	+ 8,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 8,7	
	Divers	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,4	...	+ 0,2	+ 0,9
Total ...	+ 9,0	+ 0,1	...	+ 0,1	...	- 0,2	+ 1,0	...	+ 0,8	+ 10,8	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	+ 0,1	—	+ 0,1	
	Argent à très court terme	—	...	—	...	- 0,1	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,6	
	Dépôts sur livrets	+ 0,6	...	—	+ 0,6	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 0,5	+ 0,1	...	+ 0,2	+ 0,8	
	Dépôts à terme	+ 0,1	+ 0,1	
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 8,0	+ 0,1	...	- 0,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 1,4	+ 0,1	- 0,2	+ 1,6	+ 0,1	...	+ 11,6
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,3	+ 0,5	...	- 0,2	+ 1,1	...	+ 0,2	+ 1,9
	Divers	- 0,1	...	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,6
	(Actions et parts)	(+ 0,2)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,2)
Total ...	+ 9,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1	+ 2,8	+ 0,3	+ 0,3	+ 16,4	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		...	+ 0,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	- 3,6	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 1,3	—	- 2,4
	(18) = (1) à (12)	+52,0	+ 1,7	+ 3,7	+ 2,4	- 0,3	+ 9,4	+51,4	+ 5,0	+11,8	+ 7,9	+16,1	+ 3,0	+164,3

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.
 1 Pour les années 1958 et 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, no 2, février 1963.

XII - 3. a) ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1960

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

----- données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	22,8	1,2	1,5	0,2	7,5	33,2	0,2	51,3	—	73,5	42,3	71,7	238,8	6,6	278,8
2. Paraétatiques d'exploitation	20,3	0,4	4,3	0,4	0,1	25,4	5,6	3,5	0,8	4,6	8,3	3,0	20,2	0,7	51,9
3. Etat (Trésor)	104,8	3,3	—	4,5	1,6	114,2	53,6	136,9	6,3	31,9	39,0	16,5	230,6	7,5	405,8
4. Secteur public non compris ailleurs	17,6	4,9	3,3	0,2	...	26,0	0,5	3,2	1,3	4,3	13,3	40,4	62,1	1,0	89,6
5. Sécurité sociale	12,6	...	1,9	...	—	14,5	-----	0,6	...	0,6	1,0	16,2
6. Total des secteurs nationaux non financiers	178,0	9,8	11,0	5,3	9,2	213,3	59,9	194,9	8,0	114,2	103,6	131,6	552,4	16,8	842,3
7. Etranger	9,5	1,3	25,8	-----	...	36,6	—	96,6	0,9	0,8	3,3	2,4	104,0	0,5	141,1
8. Organismes monétaires	254,6	1,9	2,7	7,4	0,7	267,3	21,8	9,3	...	2,3	1,2	0,4	13,3	7,5	309,9
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	5,8	—	5,8	0,1	8,7
10. Caisses à épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	120,0	0,6	0,2	...	3,2	124,0	-----	0,2	...	0,2	0,4	0,3	1,0	2,1	127,0
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	135,7	...	0,6	...	1,0	137,2	0,1	0,8	...	0,2	4,8	...	5,9	0,8	144,1
12. Organismes publics de crédit non monétaires	62,3	0,3	10,1	3,1	1,3	77,1	1,8	5,5	0,4	17,7	21,4	0,2	45,1	5,3	129,4
13. Total des intermédiaires financiers	572,6	2,7	16,4	10,6	6,2	608,5	23,8	21,6	0,4	20,4	27,8	0,9	71,1	15,8	719,1
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,2	1,1	— 1,2	— 0,8	— 2,9	4,2	7,3	0,4	0,5	— 0,2	— 2,0	6,0	—	7,4
15. Total des créances	755,9	16,0	54,3	14,6	14,6	855,4	87,9	320,4	9,7	135,9	134,4	133,0	733,5	33,1	1.709,9
16. Solde des créances et des dettes .	+ 477,1	— 35,9	— 351,5	— 75,0	— 1,6	+ 13,1	— 53,2	+ 10,5	+ 1,0	+ 8,9	— 9,7	+ 3,6	+ 14,4	+ 25,7	—

XII - 3. b) — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes (15) = (6) + (7) + (13) + (14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) + (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	23,2	1,1	1,6	0,2	7,9	33,9	0,2	59,4	—	81,2	46,5	79,4	266,4	7,8	308,3
2. Paraétatiques d'exploitation	19,6	0,5	4,5	0,4	...	25,0	7,8	4,5	0,6	4,6	8,6	3,6	21,9	0,3	55,0
3. Etat (Trésor)	107,3	3,6	—	4,3	1,6	116,8	45,7	149,7	4,9	35,4	39,4	19,7	249,0	8,8	420,4
4. Secteur public non compris ailleurs	16,9	5,1	3,7	0,1	...	25,9	0,5	3,9	1,2	4,3	13,4	45,3	68,2	3,6	98,1
5. Sécurité sociale	12,1	...	2,3	...	—	14,4	0,6	...	0,6	1,1	16,1
6. Total des secteurs nationaux non financiers	179,1	10,3	12,0	5,0	9,6	216,0	54,2	217,5	6,7	125,4	108,6	148,0	606,2	21,5	897,9
7. Etranger	9,0	1,1	23,8	33,9	—	113,1	0,9	1,4	3,9	3,1	122,5	0,3	156,7
8. Organismes monétaires	277,3	2,7	3,6	10,3	0,6	294,5	35,3	12,0	5,8	2,2	1,4	0,4	21,8	8,5	360,2
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	11,0	—	11,0	0,1	13,9
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	130,5	0,6	3,4	134,5	...	0,2	...	0,1	0,6	0,2	1,2	2,2	137,9
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	146,1	...	0,6	...	1,1	147,7	0,1	0,9	...	0,1	5,8	...	6,9	1,8	156,5
12. Organismes publics de crédit non monétaires	71,4	0,5	10,3	3,3	1,5	87,1	2,6	7,3	0,9	17,6	24,2	0,5	50,4	5,7	145,8
13. Total des intermédiaires financiers	625,4	3,8	17,3	13,6	6,6	666,7	38,1	31,3	6,7	19,9	32,1	1,1	91,2	18,2	814,2
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,4	1,3	— 1,5	— 1,3	— 3,2	4,2	9,9	0,5	1,0	— 0,8	— 3,2	7,4	—	8,4
15. Total des créances	809,2	17,7	54,4	17,1	14,9	913,3	96,5	371,8	14,8	147,8	143,9	149,1	827,4	40,0	1.877,2
16. Solde des créances et des dettes .	+ 500,9	— 37,3	— 366,0	— 81,0	— 1,2	+ 15,4	— 60,2	+ 11,6	+ 0,9	+ 9,9	— 12,6	+ 3,3	+ 13,2	+ 31,6	—

XII - 4. — MOUVEMENT DES CREANCES ET DES DETTES EN 1961

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	...	+ 8,0	—	+ 7,7	+ 3,9	+ 7,7	+ 27,3	+ 1,2	+ 28,5
2. Paraétatiques d'exploitation	- 0,6	+ 0,2	+ 0,2	...	- 0,1	- 0,4	+ 2,2	+ 0,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,4	+ 0,6	+ 1,7	- 0,5	+ 3,1
3. Etat (Trésor)	+ 3,2	+ 0,3	—	- 0,3	- 0,4	+ 2,8	- 4,2	+ 12,5	- 1,4	+ 3,5	+ 0,1	+ 3,2	+ 17,9	+ 1,6	+ 18,1
4. Secteur public non compris ailleurs	- 0,7	+ 0,2	+ 0,4	- 0,2	...	+ 1,2	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 4,9	+ 6,6	+ 2,1	+ 8,5
5. Sécurité sociale	- 1,1	...	+ 0,4	...	—	- 0,7	- 0,7
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 1,1	+ 0,6	+ 1,0	- 0,3	- 0,6	+ 1,7	- 2,0	+ 22,7	- 1,4	+ 11,2	+ 4,5	+ 16,4	+ 53,4	+ 4,4	+ 57,6
7. Etranger	- 0,2	+ 1,6	+ 1,4	—	+ 16,0	...	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	+ 18,0	- 3,8	+ 15,6
8. Organismes monétaires	+ 22,2	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,9	...	+ 26,7	+ 14,2	+ 2,7	+ 5,8	- 0,2	+ 0,2	...	+ 8,4	+ 0,9	+ 50,3
9. Fonds des Rentes	—	+ 5,2	—	+ 5,2	...	+ 5,2
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 10,5	+ 0,1	- 0,2	+ 10,3	+ 0,3	...	+ 0,2	+ 0,4	+ 10,9
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	+ 9,0	+ 0,1	+ 9,1	...	+ 0,1	...	- 0,2	+ 1,0	...	+ 1,0	+ 0,8	+ 10,8
12. Organismes publics de crédit non monétaires	+ 9,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 9,9	+ 0,8	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1	+ 2,8	+ 0,3	+ 5,3	+ 0,3	+ 16,4
13. Total des intermédiaires financiers	+ 50,9	+ 1,1	+ 0,9	+ 3,0	+ 0,2	+ 56,1	+ 15,0	+ 9,8	+ 6,4	- 0,5	+ 4,2	+ 0,2	+ 20,1	+ 2,4	+ 93,6
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	+ 0,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	+ 0,4	- 3,6	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 1,3	+ 0,8	—	- 2,4
15. Total des créances	+ 52,0	+ 1,7	+ 3,7	+ 2,4	- 0,3	+ 59,6	+ 9,4	+ 51,4	+ 5,0	+ 11,8	+ 7,9	+ 16,1	+ 92,3	+ 3,0	+ 164,3
16. Solde des créances et des dettes .	+ 23,5	- 1,4	- 14,4	- 6,1	+ 0,4	+ 2,0	- 6,2	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	- 2,9	- 0,3	- 1,3	+ 5,4	—

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'accep- tation aux entreprises et particuliers		Emprunts obliga- taires des banques de dépôts	Créances et engage- ments sur et envers des inter- médiaires financiers non monétaires	Divers 3
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics 2	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des orga- nismes monétaires (12)			
		Dépôts en francs belges 1	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11)	(12)	(18)	(14)	(15)	
1958 Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,8	56,2	- 6,6	4,1	- 5,9
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	4,4	- 5,6
Juin	214,0	29,2	3,1	0,7	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,3	- 6,9	5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,3	49,2	61,0	- 7,0	5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2 ⁴	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,0	- 7,2	5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5 ⁴	74,8	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	4,9	- 9,0
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1 ⁴	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	5,4	- 5,9
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8 ⁴	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	6,1	- 5,5
Septembre	228,6	41,1	8,4	...	278,1 ⁴	70,9	154,3	3,4	4,2	161,9	54,6	69,7	- 8,4	6,3	- 7,2
Décembre	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	5,2	6,1	158,7	61,2	75,2	- 8,6	6,8	- 6,9
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	84,6	147,3	3,2	5,6	156,1	61,7	73,9	- 9,1	7,0	- 8,2
Juin	245,0	47,9	7,9	...	300,8	82,4	151,9	4,4	5,5	161,8	63,5	77,8	- 9,8	8,9	- 6,0
Septembre	246,7	50,4	8,0	...	305,1	80,9	154,8	5,8	6,6	167,2	66,8	78,6	-10,4	9,0	- 8,4
Décembre	254,5	48,5	7,4	...	310,4	80,5	149,0	7,0	7,7	163,7	72,9	86,7	-11,1	10,1	- 5,7
1963 Mars	262,6	50,7	7,4	0,1	320,8	83,8	159,8	7,2	6,0	173,0	74,5	88,6	-11,1	10,3	- 9,7
Juin	273,2	51,3	8,3	...	332,8	84,4	164,5	7,5	6,4	178,4	78,7	92,5	-11,2	10,2	- 7,7
<i>Nouvelle série 5</i>															
Juin	272,3	51,3	8,2	...	331,8	83,3	167,6	7,5	5,0	180,1	77,3	89,2	-11,2	10,2	- 7,9
Septembre	267,8	53,1	8,4	...	329,3	80,6	166,6	6,9	5,1	178,6	80,6	92,6	-11,3	10,1	- 9,3
Décembre	279,0	55,0	9,1	...	343,1	78,9	171,7	7,4	5,8	184,9	89,8	100,8	-11,4	11,0	-10,1
1964 Mars	274,3	58,3	10,1	...	342,7	78,2	174,6	7,0	4,8	186,4	89,2	105,0	-11,2	10,5	-10,4
Juin	287,1	58,3	8,1	...	353,5	78,8	177,6	8,8	5,9	192,3	93,6	108,3	-11,2	10,5	-10,5
Septembre	285,1	64,1	5,0	...	354,2	p 80,9	p 175,4	7,8	p 5,8	p 189,0	95,6	109,6	-11,3	p 11,2	p -11,2
Décembre	298,7	65,1	5,1	...	368,9	p 88,1	p 180,3	7,7	p 6,8	p 194,8	99,1	112,1	-11,4	p 10,8	p -12,5

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Y compris les créances sur les fonds de pension.

3 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre. Elle comprend, en outre, jusqu'au 30 juin 1963 (ancienne série), le solde des opérations autres qu'à court terme de la C.N.C.P.

4 En principe les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires ; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont été ensuite partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,3 milliard en novembre et décembre 1960, et de montants supplémentaires de 0,2 milliard en janvier et février 1961, 0,1 milliard en septembre 1961 et 0,2 milliard en octobre 1961.

5 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1968, pp. 174 à 176.

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, no 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, no 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, no 5 novembre 1958 — XXXVIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1968

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	72,5
2. F.M.I. — Participation	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	7,0	7,0	8,2	8,2	8,2	8,7
— Prêts ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,6	2,4	0,9	2,7	1,2	2,4	0,3	2,3	0,8	3,8	3,0	3,1	3,8	4,1	3,0	4,7	4,4	4,3
5. Créances sur l'U.E.P. ²	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ³	5,6	7,8	6,2	12,6	15,5	19,9	19,3	20,4	18,2	13,4	14,3	12,8	17,8	19,5	19,6	21,6	20,9	19,8	22,0	27,0
b) en francs belges ³	0,1	...	0,4	0,2	...	0,1	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	74,8	77,3	70,5	81,5	80,6	83,4	87,0	93,8	91,1	90,4	89,4	92,0	96,4	99,5	100,5	103,0	102,6	104,0	106,0	115,7
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	0,4	0,1	0,1	0,2
c) sur les banques de dépôts	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	1,5	0,3	...	0,1	...	0,2
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	9,0	8,4	9,4	6,0	8,4	7,2	9,7	6,5	6,4	8,1	9,9	5,2	8,8	9,9	8,2	9,3	9,6	9,8	10,0	9,8
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,2	1,0	0,2	2,7	0,1	...	0,5	1,7	...	0,9	0,6	0,1
b) effets commerciaux	2,5	2,4	3,5	3,4	2,8	2,1	1,7	2,5	2,0	1,7	1,7	3,6	2,4	2,5	1,5	3,5	3,0	3,2	2,8	2,6
c) avances	0,1	0,4
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	1,0	...	0,6	0,6	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,6	0,3	0,8	1,8	...
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	6,5	8,4	12,5	22,0	25,6	26,6	28,6	28,6	27,0	23,6	22,6	19,9	28,2	33,4	34,4	36,4	36,5	39,1	40,2	40,6
TOTAL DE L'ACTIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2	192,3	188,6	194,1	198,4	206,1

¹ Bons spéciaux du trésor belge (loi du 4-1-1963. Conventions du 1-2-1963).

² Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	0,5	0,7	0,6	0,8	0,6	0,5	0,8	0,9	0,4	0,6	0,5	0,8	0,8	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,8	1,0	0,8	1,0	0,8	0,7	1,0	1,1	0,6	0,8	0,7	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets ²	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,4	2,3	2,4	2,3	2,6	2,5	2,5	2,6	2,8	3,2	3,0	2,9	3,0
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire ³	113,9	117,1	118,5	121,7	120,4	122,6	123,8	126,7	125,5	129,7	131,0	135,9	138,0	143,8	144,1	147,7	145,4	150,9	152,1	157,3
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,3	0,4	0,5	0,7	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	2,7	2,9	1,6	1,9	6,4	3,2	3,2	2,1	1,7	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	7,9	9,7	13,8	23,9	26,9	28,3	29,8	30,6	29,0	25,3	24,3	21,1	30,5	34,9	36,1	38,2	37,3	38,9	40,9	42,4
TOTAL DU PASSIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2	192,3	188,6	194,1	198,4	206,1

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	80-6-63	81-7-63	81-8-63	80-9-63	81-10-63	80-11-63	81-12-63	81-1-64	29-2-64	81-3-64	30-4-64	31-5-64	30-6-64	31-7-64	31-8-64	30-9-64	31-10-64	30-11-64	31-12-64	31-1-65
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	68,6	67,7	68,2	68,4	68,3	68,3	68,6	68,6	68,7	68,8	69,4	69,6	69,6	69,7	69,7	69,7	70,2	71,7	72,5	73,1
2. F.M.I. — Participation	6,5	6,8	6,8	7,0	7,1	7,1	7,0	7,1	7,1	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,7	9,0
— Prêts ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	1,5
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	3,1	5,0	4,2	3,8	4,0	3,0	4,1	3,1	1,5	3,0	3,1	2,2	4,7	4,8	2,5	4,4	4,3	1,4	4,3	1,4
5. Créances sur l'U.E.P. ²	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ³	19,5	20,3	20,2	19,6	20,9	21,5	21,6	21,2	21,0	20,9	20,0	20,9	19,8	20,1	21,1	22,0	23,3	25,9	27,0	26,9
b) en francs belges ³	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger .	99,5	101,5	101,1	100,5	102,0	101,6	103,0	101,7	100,0	102,6	102,4	102,6	104,0	104,5	103,2	106,0	107,7	108,9	115,7	113,6
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	0,1	0,3	...	0,2	0,2	0,7	0,2	...	0,1
c) sur les banques de dépôts	0,2	1,1	0,4	1,5	0,8	0,3	0,3	1,0	0,9	...	1,2	...	0,1	...	0,4	0,2	0,4
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	9,9	6,1	9,2	8,2	8,0	9,2	9,3	6,4	7,8	9,6	9,0	9,9	9,8	8,9	10,0	10,0	9,7	9,9	9,8	7,2
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,0	...	0,5	0,3	...	1,7	0,9	0,8	0,7	0,6	0,3	0,1	0,1	} p2,9
b) effets commerciaux	2,5	3,1	2,4	1,5	1,9	1,7	3,5	3,1	3,2	3,0	2,7	2,8	3,2	6,3	4,6	2,8	2,3	2,1	2,6	
c) avances
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,2	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,1	0,5	0,8	0,7	0,2	0,5	1,8	2,5	2,5	...	0,8
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	33,4	33,9	33,8	34,4	35,2	36,4	36,4	36,2	37,2	36,5	36,5	39,4	39,1	37,4	41,7	40,2	39,3	39,2	40,6	p38,8
TOTAL DE L'ACTIF ...	182,4	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	192,3	186,7	186,4	188,6	188,9	191,6	194,1	194,9	198,1	198,4	198,8	199,7	206,1	201,1

¹ Bons spéciaux du trésor belge (loi du 4-1-1963. Conventions du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	80-6-63	81-7-63	81-8-63	80-9-63	81-10-63	80-11-63	81-12-63	81-1-64	29-2-64	81-3-64	80-4-64	81-5-64	30-6-64	31-7-64	81-8-64	30-9-64	31-10-64	80-11-64	31-12-64	31-1-65
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	0,6	0,4	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,6	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets ²	2,5	2,5	2,3	2,6	2,5	2,4	2,8	2,4	2,5	3,2	2,6	2,7	3,0	2,8	2,8	2,9	2,7	3,0	3,0	3,0
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :																				
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	2,3	0,1	0,1	1,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	0,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire ³	143,8	144,7	144,7	144,1	144,5	144,7	147,7	145,3	145,6	145,4	147,5	148,7	150,9	153,0	152,3	152,1	153,1	152,8	157,3	153,8
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,5	0,3	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,6	0,4
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	34,9	35,6	35,6	36,1	37,1	38,2	38,2	37,8	36,9	37,3	37,7	39,1	38,9	37,8	40,7	40,9	40,6	41,5	42,4	41,6
TOTAL DU PASSIF ...	182,4	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	192,3	186,7	186,4	188,6	188,9	191,6	194,1	194,9	198,1	198,4	198,8	199,7	206,1	201,1

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

3 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

4 Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 2	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	0,1
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger .	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	0,1
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique
b) sur les organismes publics	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,3	...	0,4	0,4	0,2	0,1	...
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	29,2	30,9	32,0	34,4	33,2	33,4	34,2	34,0	34,9	36,6	36,8	37,5	40,0	41,2	41,2	40,2	44,3	42,9	44,3	42,9	48,9
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	4,8	4,9	4,9	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	5,1	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,7	5,7	5,8	5,7	5,7
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	2,1	1,9	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	4,4	4,3	5,1
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	1,1	2,1	0,4	0,4	0,8	1,2	0,8	1,8	0,1	0,5	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,5	0,1	...	0,3	0,4
b) effets commerciaux	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8
c) avances	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	3,4	3,9	3,5	2,8	3,7	3,6	4,4	5,0	4,8	4,6	4,7	4,7	5,0	5,2	4,5	3,1	3,1	3,6	4,2	3,4	2,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,8	55,3	56,9	56,2	53,6	59,4	56,9	60,4	p58,1	p64,6

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique « D. Autres ». En ce qui concerne la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés a été reprise, jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, sous la rubrique « D. Autres »; à partir du 30 juin 1963, nouvelle série, cette contrepartie est rangée sous la rubrique « C6a — Créances sur les paraétatiques de crédit à un an au plus ».

² Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) en francs belges	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	
b) envers les organismes publics	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6	
c) envers les banques de dépôts	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,7	0,6	0,6	0,5	3,3	2,3	1,0	6,4	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	4,9	5,0	5,1	5,2	5,1	5,3	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9	6,0	6,0	6,0	6,2	6,3	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	25,5	26,8	25,6	28,2	27,2	28,6	28,5	29,5	29,3	30,6	31,1	32,4	33,2	34,5	33,8	32,6	34,2	33,8	37,4	p35,7	
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,9	2,5	1,9	1,9	1,1	1,8	1,1	0,7	0,3	0,1	...	0,1	0,1	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	...	0,3	0,1	...	0,1	0,1	0,3	0,3	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	0,1	0,2	0,2	0,3	
TOTAL DU PASSIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,8	55,3	56,9	56,2	53,6	59,4	56,9	60,4	p58,1	

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passifs à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	81-8-60	80-6-60	80-9-60	81-12-60	81-3-61	80-6-61	80-9-61	81-12-61	81-3-62	80-6-62	80-9-62	81-12-62	81-3-63	80-6-63 est	80-6-63 1	80-9-63	81-12-63	81-3-64	80-6-64	80-9-64	81-12-64
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	0,7	1,0	0,9	0,9	1,2	1,3	1,3	1,5	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	p 0,8	p 1,0
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,9	0,8	0,5	0,5	0,6	0,5	0,7	0,6	2,2	2,2	2,1	0,8	1,1	2,1	3,8	3,2	2,6	2,6	2,8	3,8	5,0
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	9,4	10,4	12,4	11,8	12,2	14,0	14,2	15,2	16,0	15,7	16,3	19,5	19,3	23,9	24,0	25,4	23,4	28,5	29,3	28,4	29,0
b) en francs belges ²	2,2	2,3	2,8	2,4	2,2	2,4	2,3	1,9	2,2	2,5	2,2	2,2	3,3	3,4	3,8	4,1	4,0	4,5	4,8	4,7	4,9
7. Ajustement statistique	-0,7	-0,3	-0,3	-0,9	-0,5	-0,2	-0,3	-0,4	+0,3	-0,4	+0,6	+0,1	+0,7	-0,1	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger .	12,5	14,2	16,3	14,7	15,7	18,0	18,2	18,8	22,0	21,2	22,3	23,7	25,5	30,4	32,3	33,5	30,9	36,5	37,8	p37,7	p39,9
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,3	2,2	2,3	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,8	3,1	2,9	2,8	2,9
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,8	0,5	0,5	0,4	3,3	2,3	1,0	1,1	6,4
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,2	3,4	3,3	4,2	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5	5,1	5,0
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	33,1	35,0	39,4	32,9	39,0	45,6	46,8	42,1	39,0	39,4	39,0	14,4	19,1	22,1	22,1	24,0	22,4	25,7	26,0	p25,9	p24,0
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	18,1	17,6	17,7	18,0	18,3	19,3	19,7	20,7	22,9	23,6	25,0	28,5	29,9	29,2	32,2	32,0	32,3	32,6	33,6	p32,7	p33,7
— autres	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	2,4	2,4	2,8	2,6	2,6	2,7	21,9	20,2	20,3	20,3	20,3	21,3	21,8	21,7	p21,8	p21,8
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	1,5	1,6	1,7	1,5	1,6	1,5	1,4	1,4	1,6	1,6	1,9	1,8	1,2	1,6	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	p 0,3	p 0,3
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	p 0,9	p 1,0
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	1,0	0,8	0,6	1,4	1,2	1,1	1,5	2,1	3,8	4,1	5,1	3,0	3,5	4,9	3,2	2,8	2,6	2,8	2,9	3,8	5,3
b) effets commerciaux	18,6	17,2	17,0	20,3	19,6	21,0	22,0	24,1	25,1	25,4	27,2	26,9	32,2	32,9	33,4	35,1	38,1	38,8	40,8	40,3	42,0
c) avances	24,8	25,9	25,6	26,2	26,4	28,1	28,1	30,0	30,0	31,1	31,8	35,6	35,1	37,5	37,3	39,7	42,4	43,5	44,8	46,8	47,8
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	p 2,2	p 2,3
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,7	p 1,7	p 1,7
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	6,4	6,5	7,9	7,9	6,3	6,8	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,1	0,1
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	p 9,6	p 9,9
— autres	0,3	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	p 0,6	p 0,6
D. Autres	20,2	22,0	20,5	21,9	22,0	23,6	23,7	24,4	25,4	29,6	28,1	31,1	29,7	32,5	31,4	31,5	31,7	37,0	40,7	p38,9	p43,6
TOTAL DE L'ACTIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	290,1

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	23,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	45,9
b) en francs belges ^{2 3}	9,2	10,0	10,7	11,2	10,8	10,5	10,9	11,5	10,9	11,1	11,2	12,4	12,3	13,5	16,1	17,6	16,9	16,7	17,5	15,9	18,1
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	14,0	16,5	19,0	19,3	22,5	32,4	33,5	32,2	26,3	26,6	28,3	32,5	34,6	42,2	45,2	50,0	51,3	57,2	59,2	59,0	64,0
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	0,2	1,5	0,3	...	0,1	...	0,2
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	...	0,3	0,3	0,2	0,1	—
c) envers les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,1	3,4	3,3	4,3	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5	5,1	5,0
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers	60,4	62,4	55,8	57,4	60,7	61,4	60,9	65,1	66,1	68,3	67,5	69,3	72,9	76,0	75,8	73,6	78,5	77,3	79,8	79,0	86,3
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	29,5
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,7	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	35,6
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	5,1
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	11,4
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,6	0,9	2,2	0,7	0,8	0,5	1,3	0,7	...	0,2	0,2	0,2	—	—	—	—
b) envers les para-étatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,4	0,6	1,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	1,0	...
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	30,4	32,2	32,7	33,3	32,8	34,1	37,2	37,7	39,6	42,5	43,5	44,2	46,0	48,0	45,6	45,5	46,3	46,2	50,5	48,9	53,0
TOTAL DU PASSIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	290,1

¹ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

³ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 5	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	XIII) Colonne du tableau des organismes monétaires dans laquelle le la rubrique est comprise
A. Créances sur l'étranger :																						
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	72,5	
2. F.M.I. — Participation	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	6,5	7,0	7,1	8,2	8,2	8,2	8,7	
— Prêts ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	
3. Obligations	0,8	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	1,4	1,6	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	p 0,9	p 1,1	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,1	2,2	2,0	3,3	3,2	4,4	3,5	3,5	2,9	4,7	3,1	4,8	4,2	5,3	7,0	7,0	6,9	5,8	7,5	8,2	9,4	
5. Créances sur l'U.E.P. ²	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
6. Autres	15,0	18,2	18,6	24,4	27,7	33,9	33,5	35,6	34,2	29,1	30,6	32,3	37,1	43,4	43,5	45,0	44,9	49,4	49,1	50,4	56,0	
a) en monnaies étrangères ³	2,3	2,3	3,2	2,4	2,2	2,6	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,2	3,3	4,9	5,3	5,6	5,5	6,0	6,3	6,2	6,4	
b) en francs belges ³	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
7. Ajustement statistique	- 0,7	- 0,3	- 0,3	- 0,9	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 0,4	+ 0,3	- 0,4	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,7	- 0,1	—	—	—	—	—	—	—	
Total des créances sur l'étranger ..	88,5	92,9	87,7	96,6	98,0	102,6	106,8	113,1	113,5	111,8	111,9	115,9	122,0	130,0	131,9	134,0	134,1	139,3	141,8	p143,7	p155,7	(6)
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																						
1. Pièces et billets	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,3	3,2	3,4	
2. Autres :																						
a) sur la Banque Nationale de Belgique .																						
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2
— autres	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7	
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,6	3,1	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,9	0,6	0,6	0,6	3,4	2,4	1,1	1,2	7,0	
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	3,4	2,1	2,3	2,8	3,7	3,3	3,4	3,2	3,4	4,9	4,5	4,7	4,3	7,4	5,0	5,3	4,8	5,2	5,2	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																						
1. Sur l'Etat :																						
a) à un an au plus	71,3	74,3	80,8	73,3	80,6	86,2	90,7	82,6	80,3	84,1	85,7	57,1	67,9	73,2	73,2	72,4	76,0	78,2	80,1	p 78,8	p 82,7	(7)
b) à plus d'un an :																						
— obligations accessibles à tout placeur	25,2	24,8	24,8	25,4	25,6	26,7	27,1	28,1	30,4	31,1	32,4	36,1	37,7	37,0	40,1	40,0	40,3	40,6	41,8	p 40,8	p 41,8	(7)
— autres	37,1	37,1	37,1	37,2	37,2	36,4	36,4	36,8	36,6	36,6	36,7	55,9	54,2	54,3	54,3	54,3	55,3	55,8	55,7	p 55,8	p 55,8	(7)
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																						
a) à un an au plus	2,1	1,8	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	4,4	4,3	5,1	(9)
b) à plus d'un an :																						
— obligations accessibles à tout placeur	1,6	1,9	2,0	1,8	1,9	1,8	1,7	1,8	2,0	2,0	2,3	2,1	1,6	1,9	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6	p 0,6	p 0,6	(9)
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	p 0,9	p 1,0	(9)
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																						
a) acceptations	2,1	2,9	2,2	2,8	2,0	2,3	2,3	4,1	3,9	4,6	5,3	5,8	3,8	5,0	3,3	3,4	4,8	2,9	3,8	4,7	5,8	(11)
b) effets commerciaux	21,5	20,0	20,9	24,0	23,0	23,7	24,2	27,1	27,7	27,8	29,6	31,4	35,4	36,1	36,6	37,4	42,5	42,7	44,9	44,0	45,4	(11)
c) avances	24,9	26,3	25,7	26,2	26,4	28,1	28,1	30,1	30,1	31,2	31,9	35,7	35,2	37,6	37,4	39,8	42,5	43,6	44,9	46,9	47,9	(11)
d) obligations :																						
— accessibles à tout placeur	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	p 2,2	p 2,3	(15)
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,7	p 1,7	p 1,7	(15)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ⁴	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	7,0	7,5	7,9	7,9	6,9	7,4	—	—	—	—	(8)
5. Sur les paraétatiques de crédit :																						
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,7	0,3	0,8	0,1	0,2	1,9	0,3	(14)
b) à plus d'un an :																						
— obligations accessibles à tout placeur	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	p 9,6	p 9,9	(14)
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	p 0,7	p 0,7	(14)
D. Autres	30,1	34,3	36,5	46,7	51,3	53,8	56,7	58,0	57,2	57,8	55,4	55,7	62,9	71,1	69,3	69,0	71,2	77,1	84,0	p 82,5	p 86,6	(15)
TOTAL DE L'ACTIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,6	457,4	481,3	480,6	487,3	508,5	511,5	526,7	p530,0	p560,8	

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Conventions du 1-2-1963).² Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.³ Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.⁴ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».⁵ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Révision de certaines données statistiques (chapitre XIII) inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

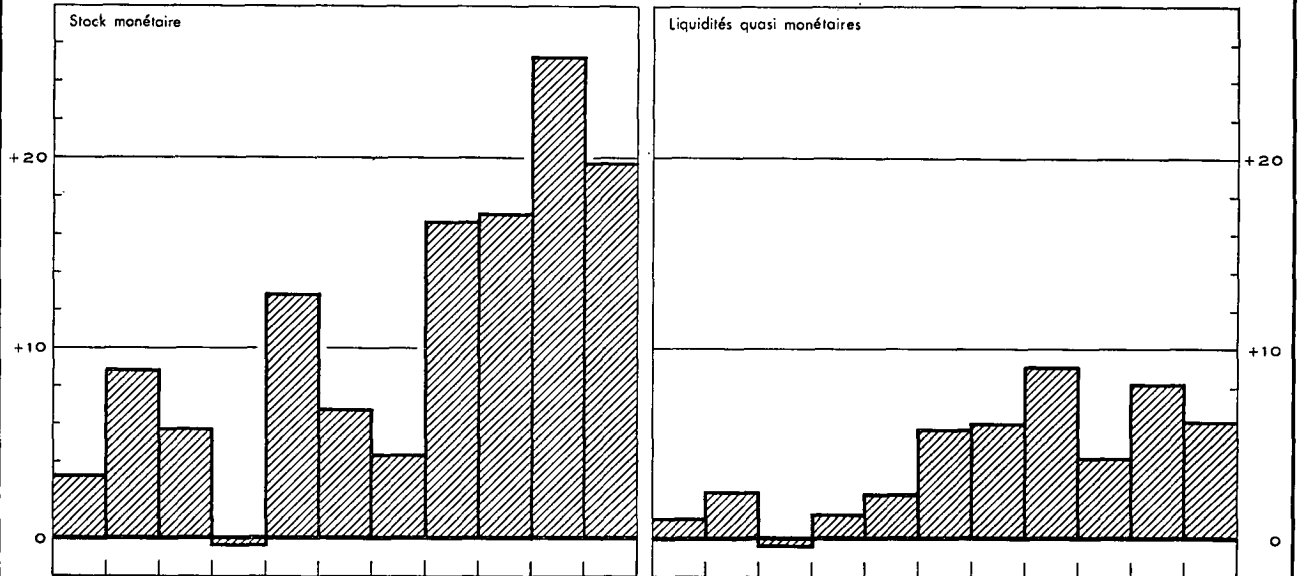
	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-9-63 7	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	
A. Engagements envers l'étranger :																						
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																						
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	45,9	
b) en francs belges ^{1 2}	10,5	11,6	12,0	13,5	12,7	12,3	13,0	14,4	13,3	13,7	13,7	15,1	15,7	16,7	19,3	20,9	20,6	20,4	21,1	19,4	21,6	
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	15,6	18,4	20,5	21,8	24,6	34,4	35,8	35,3	28,9	29,4	31,0	35,4	38,2	45,6	48,6	53,5	55,2	61,1	63,0	62,7	67,7	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																						
1. Pièces et billets ³	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,3	3,2	3,4	
2. Autres :																						
a) envers la Banque Nationale de Belgique	2,1	0,1	1,3	0,4	0,3	0,3	1,6	0,3	...	0,1	...	0,2	
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	0,3	...	0,3	0,3	...	0,1	0,1	0,3	0,2	0,6	
c) envers les banques de dépôts																						
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	
— autres	6,1	4,0	4,2	5,9	6,2	4,4	6,2	8,8	6,7	4,2	4,4	7,5	7,2	4,8	4,4	6,5	10,3	9,0	5,6	6,3	12,1	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																						
1. Monnaie fiduciaire ⁴	118,8	122,1	123,6	126,9	125,5	127,9	129,1	132,2	131,0	135,3	136,7	141,7	143,8	149,7	149,7	150,1	153,7	151,4	157,1	158,4	163,7	(1)
2. Monnaie scripturale :																						
a) détenue par les entreprises et parti-																						
culiers ⁵	86,2	89,6	81,9	86,4	88,4	90,4	89,8	95,2	95,8	99,3	99,0	102,2	106,4	110,8	109,9	106,5	113,2	111,6	117,6	p115,1	p124,1	(1)
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	10,8	(1)
3. Liquidités quasi monétaires :																						
a) détenues par les entreprises et parti-																						
culiers :																						
— dépôts en francs belges à plus d'un																						
mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	29,5	(2)
— dépôts en francs belges reçus en																						
carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,6	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	35,6	(2)
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	5,1	(3)
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1	(4)
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	11,4	(13)
5. Autres :																						
a) envers le Fonds des Rentes ⁶	4,2	5,4	4,4	6,0	8,2	5,8	4,8	4,1	2,7	0,1	0,2	0,3	0,3	—	—	—	—	(8)
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,5	0,6	1,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4	0,3	1,0	...	(14)
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(7)
D. Autres	38,4	42,1	46,7	57,5	59,7	62,4	67,0	68,3	68,6	67,8	67,8	65,3	76,5	82,9	80,5	81,6	84,5	83,5	89,4	p 89,8	p 95,4	(15)
TOTAL DU PASSIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,6	457,4	481,3	480,6	487,3	508,5	511,5	526,7	p530,0	p560,8	

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise (6)

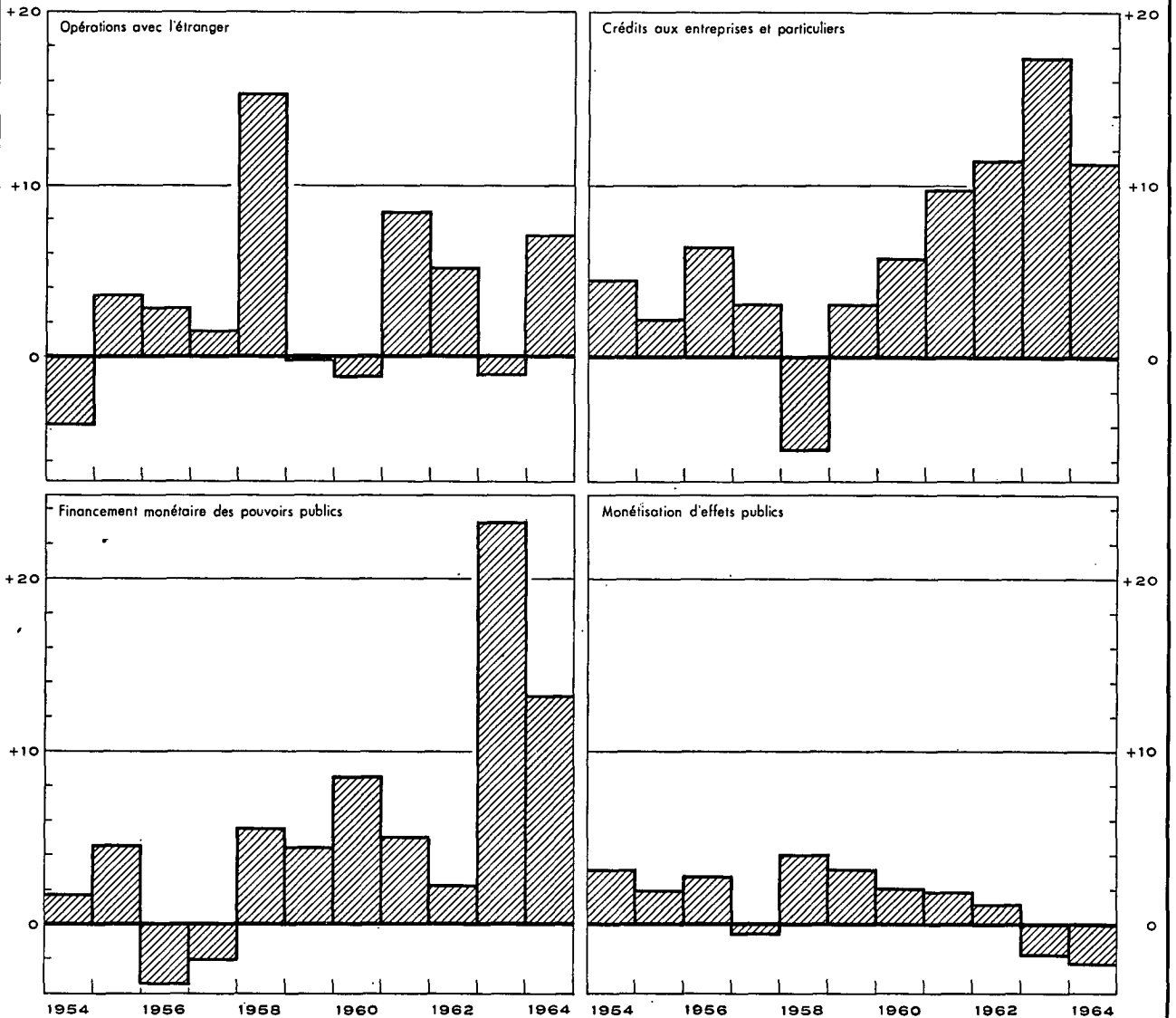
1 Pour la Banque Nationale, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.
2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 8a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 8b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.
3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.
4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.
5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C 5a ou D « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.
6 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».
7 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONÉTAIRES
(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONÉTAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Crédits aux entreprises et particuliers 1	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -)		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Divers
						de créances commerciales sur l'étranger	de crédits aux entreprises et particuliers	Etat	Autres pouvoirs publics 2	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 1,7	- 0,6	- 0,4	+ 2,0	+ 1,3	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	- 0,4	- 0,3	+ 0,4	...	- 0,5	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,1	+ 0,3	+ 1,8
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	+ 0,1	- 1,8	- 0,8	+ 0,7	- 0,4	...	+ 0,6	- 1,1
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,1	+ 3,8	+ 0,4	- 0,8	+ 4,7	...	- 0,4	- 0,3	...	- 0,2	- 0,9
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+ 12,6	- 0,1	+ 3,1	+ 0,2	+ 1,3	+ 3,7	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	- 0,3	+ 0,9	- 0,1
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,4	+ 0,7	- 0,9	- 0,3	- 5,4	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,2	...	+ 0,6	- 0,8
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	- 0,3	+ 5,4	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,1	+ 0,6
3 ^e trimestre	- 5,2 ³	+ 2,8 ³	- 2,4 ³	- 4,6	+ 1,1	- 0,2	+ 0,6	+ 5,7	- 0,7	...	+ 1,0	- 0,2	- 0,4	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,1 ³	... ³	+ 6,1 ³	- 0,4	+ 5,3	+ 1,3	- 1,0	+ 0,7	+ 1,3	- 0,3	+ 0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,6
Total ...	+ 4,4 ³	+ 6,1 ³	+ 10,5 ³	- 1,3	+ 5,9	+ 0,3	- 1,0	+ 6,4	+ 2,2	+ 0,2	+ 1,9	- 0,7	- 0,1	- 3,3
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,1 ³	+ 3,3 ³	+ 5,4 ³	- 1,2	- 0,8	- 0,5	- 0,8	+ 5,5	- 0,6	+ 1,1	- 0,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,8
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	- 0,5	+ 2,8	+ 0,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	+ 0,7	+ 0,8
3 ^e trimestre	+ 1,7 ³	+ 3,6 ³	+ 5,3 ³	+ 5,4	+ 2,4	- 1,0	- 1,9	+ 2,3	- 0,5	+ 0,4	+ 0,1	- 0,3	+ 0,4	- 2,0
4 ^e trimestre	+ 8,8 ³	+ 1,8 ³	+ 10,6 ³	+ 4,6	+ 5,5	- 0,1	+ 1,1	- 4,5	+ 2,5	+ 0,1	+ 0,6	- 0,2	+ 0,6	+ 0,4
Total ...	+ 16,7 ³	+ 9,1 ³	+ 25,8 ³	+ 8,3	+ 9,9	- 1,1	- 1,7	+ 3,1	+ 2,0	+ 1,5	+ 0,4	- 1,1	+ 2,5	+ 2,0
1962 1 ^{er} trimestre	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	+ 5,2	- 1,3	- 1,4	+ 1,8	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	- 0,5	- 0,3	- 1,2
2 ^e trimestre	+ 8,7	...	+ 8,7	+ 0,4	+ 3,9	+ 1,3	- 2,2	+ 0,2	- 0,1	+ 0,6	+ 0,5	- 0,6	+ 2,3	+ 2,4
3 ^e trimestre	+ 1,6	+ 2,6	+ 4,2	+ 1,9	+ 0,8	- 1,7	+ 2,5	+ 2,5	+ 0,8	+ 0,4	- 0,1	- 0,6	- 0,2	- 2,1
4 ^e trimestre	+ 7,9	- 2,5	+ 5,4	- 2,2	+ 8,1	+ 1,6	- 2,0	- 3,9	+ 1,7	- 0,7	+ 0,9	- 0,7	+ 0,6	+ 2,0
Total ...	+ 17,1	+ 4,3	+ 21,4	+ 5,3	+ 11,5	- 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,7	- 2,4	+ 2,4	+ 1,1
1963 1 ^{er} trimestre	+ 8,1	+ 2,2	+ 10,3	+ 3,3	+ 1,9	- 1,3	- 0,3	+ 11,5	- 1,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 3,9
2 ^e trimestre	+ 10,7	+ 1,4	+ 12,1	+ 0,1	+ 3,9	...	+ 0,3	+ 6,3	+ 0,1	- 0,4	+ 0,9	- 0,1	...	+ 1,0
3 ^e trimestre	- 4,5	+ 1,9	- 2,6	- 1,9	+ 3,2	+ 0,5	+ 0,1	- 1,6	+ 0,1	- 0,9	- 0,3	- 0,1	- 0,2	- 1,5
4 ^e trimestre	+ 11,1	+ 2,7	+ 13,8	- 2,5	+ 8,3	+ 0,3	+ 0,9	+ 7,4	+ 0,9	- 0,1	- 0,9	- 0,1	+ 0,3	- 0,7
Total ...	+ 25,4	+ 8,2	+ 33,6	- 1,0	+ 17,3	- 0,5	+ 1,0	+ 23,6	- 0,2	- 1,6	- 0,1	- 0,4	+ 0,6	- 5,1
1964 1 ^{er} trimestre	- 4,7	+ 4,3	- 0,4	- 1,5	+ 4,1	- 1,3	- 4,7	+ 3,0	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,2	- 0,3
2 ^e trimestre	+ 12,8	- 2,0	+ 10,8	+ 0,2	+ 3,5	+ 0,7	+ 0,9	+ 5,0	+ 1,3	- 0,3	- 0,4	- 0,1
3 ^e trimestre	- 1,9	+ 2,7	+ 0,8	p + 1,7	+ 1,3	+ 1,3	+ 0,7	- 0,9	p + 0,1	p - 1,0	- 0,5	- 0,1	p - 1,1	p - 0,7
4 ^e trimestre	+ 13,5	+ 1,1	+ 14,6	p + 6,7	+ 2,4	- 0,5	+ 1,0	+ 3,8	p + 1,0	p + 0,2	- 0,2	...	p + 1,5	p - 1,3
Total ...	+ 19,7	+ 6,1	+ 25,8	p + 7,1	+ 11,3	+ 0,2	- 2,1	+ 10,9	p + 2,3	p - 1,3	- 1,0	+ 0,1	p + 0,6	p - 2,3

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des acceptations représentatives d'exportations) accordés à leur origine par les organismes monétaires. — 2 Y compris les fonds de pension. — 3 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent aux colonnes (1) à (3) du présent tableau.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7 ⁴	90,4	98,9	226,8	56,4
Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Juin	6,1	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
Décembre	6,2	138,5	141,7	10,6	0,5	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	55,7
1963 Juin (est.) ⁶	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	78,2	110,8	123,6	273,2	54,8
<i>Nouvelle série 6</i>											
Juin	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	77,3	109,9	122,7	272,3	54,9
Décembre	6,3	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	79,8	113,2	125,3	279,0	55,1
1964 Janvier	6,3	147,7	151,3	9,5	0,3	34,1	76,0	110,4	119,9	271,2	55,8
Février	6,3	148,1	151,6	10,5	0,4	31,8	75,8	108,0	118,5	270,1	56,1
Mars	6,3	148,6	151,4	11,3	0,4	32,6	78,6	111,6	122,9	274,3	55,2
Avril	6,3	150,2	153,6	10,0	0,3	35,2	77,0	112,5	122,5	276,1	55,6
Mai	6,3	151,5	154,8	11,8	0,4	33,7	81,3	115,4	127,2	282,0	54,9
Juin	6,4	153,9	157,1	12,4	0,3	35,8	81,5	117,6	130,0	287,1	54,7
Juillet	6,5	155,9	159,2	9,1	0,3	36,6	77,5	114,4	123,5	282,7	56,3
Août	6,6	155,0	158,5	9,9	0,3	34,6	78,9	113,8	123,7	282,2	56,2
Septembre	6,6	155,0	158,4	11,7	0,4	34,1	80,5	115,0	126,7	285,1	55,6
Octobre	6,6	155,9	159,5	10,8	0,3	35,2	80,6	116,1	126,9	286,4	55,7
Novembre	6,6	155,8	159,2	9,6	0,3	33,1	83,0	116,4	126,0	285,2	55,8
Décembre	6,8	160,3	163,8	10,8	0,6	35,9	p 87,6	p 124,1	p 134,9	p 298,7	54,8

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire (cf. tableau XIII - 1, note 4).

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts à un mois au plus des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,4 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en décembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en octobre 1961. Il s'ensuit que le mouvement des chiffres de la colonne (7) du présent tableau durant la période de juillet 1960-octobre 1961 est influencé par des facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

⁶ Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution							Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentations: -)	Opérations avec l'étrangers (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (6)] et ceux de la balance des paiements [col. (12)] 4	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 5
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat	Autres 2				
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (6) - (7) - (8) - (9)	(11)	(12)	
1953 Année	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	+ 0,3	- 1,3	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,9	- 2,6	48,3	- 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 0,8	- 3,9	- 1,5	- 3,6
1955 Année	57,2	- 2,5	54,7	+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 0,6	+ 3,5	- 2,3	+ 4,4
1956 Année	57,8	- 3,8	54,0	+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	- 0,1	+ 2,9	+ 1,1	+ 0,4
1957 Année	58,4	- 2,3	56,1	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	- 0,2	+ 1,5	+ 0,3	+ 2,1
1958 Année	75,5	- 3,4	72,1	+17,1	- 0,8	+16,3	+ 1,4	...	- 0,4	+15,3	- 0,4	+15,9
1959 Année	72,3 ^{6,7}	- 1,6	70,7 ^{6,7}	- 6,1 ^{6,7}	+ 2,0	- 4,1 ^{6,7}	- 3,4	- 0,8 ⁷	+ 0,2	- 0,1	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8	- 2,7	+ 1,0	- 0,9	+ 4,4	+ 1,6	+ 3,4
2 ^e trimestre	76,3	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,6	+ 1,7	+ 1,8	+ 0,5	+ 0,1	- 0,7	...	+ 1,7
3 ^e trimestre	69,7	- 2,5 ⁸	67,2 ⁸	- 6,6	+ 0,2 ⁸	- 6,4 ⁸	- 1,6	...	- 0,2	- 4,6	+ 0,4	- 6,0
4 ^e trimestre	80,5	- 5,7 ⁸	74,8 ⁸	+10,8	- 3,8 ⁸	+ 7,0 ⁸	+ 5,9	+ 0,2	+ 1,3	- 0,4	+ 0,1	+ 7,1
				+ 8,2	- 4,1 ⁸	+ 4,1 ⁸	+ 3,4	+ 1,7	+ 0,3	- 1,3	+ 2,1	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre	79,7	- 6,4 ⁸	73,3 ⁸	- 0,8	- 1,0 ⁸	- 1,8 ⁸	+ 0,2	- 0,3	- 0,5	- 1,2	+ 0,6	- 1,2
2 ^e trimestre	82,6	-14,4	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,0	+ 0,3	+ 0,5	- 0,5	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre	86,0	-15,1 ⁸	70,9 ⁸	+ 3,4	- 0,4 ⁸	+ 3,0 ⁸	- 1,4	...	- 1,0	+ 5,4	- 0,8	+ 2,2
4 ^e trimestre	92,7	-14,9 ⁸	77,8 ⁸	+ 6,7	- 0,4 ⁸	+ 6,3 ⁸	+ 1,7	+ 0,1	- 0,1	+ 4,6	- 0,3	+ 6,0
				+12,2	-10,4 ⁸	+ 1,8 ⁸	- 5,5	+ 0,1	- 1,1	+ 8,3	- 1,2	+ 0,6
1962 1 ^{er} trimestre	90,5	- 5,9	84,6	- 2,2	+ 8,8	+ 6,6	+ 2,5	+ 0,3	- 1,4	+ 5,2	...	+ 6,6
2 ^e trimestre	89,6	- 7,2	82,4	- 0,9	- 1,2	- 2,1	- 3,8	...	+ 1,3	+ 0,4	- 0,4	- 2,5
3 ^e trimestre	88,6	- 7,7	80,9	- 1,0	- 0,7	- 1,7	- 2,0	+ 0,1	- 1,7	+ 1,9	+ 0,9	- 0,8
4 ^e trimestre	91,0	-10,5	80,5	+ 2,4	- 2,5	- 0,1	+ 0,5	...	+ 1,6	- 2,2	+ 0,8	+ 0,7
				- 1,7	+ 4,4	+ 2,7	- 2,8	+ 0,4	- 0,2	+ 5,3	+ 1,3	+ 4,0
1963 1 ^{er} trimestre	95,4.	-11,6	83,8	+ 4,4	- 0,7	+ 3,7	+ 1,7	...	- 1,3	+ 3,3	- 1,3	+ 2,4
2 ^e trim. (est.)	98,6	-14,2	84,4	+ 3,2	- 2,0	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 1,5
Nouvelle série 9												
2 ^e trimestre	98,6	-15,3	83,3									
3 ^e trimestre	99,6	-19,0	80,6	+ 1,0	- 3,4	- 2,4	- 1,0	...	+ 0,5	- 1,9	...	- 2,4
4 ^e trimestre	102,2	-23,3	78,9	+ 2,6	- 4,6	- 2,0	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,3	- 2,5	- 0,1	- 2,1
				+11,2	-10,7	+ 0,5	+ 1,9	+ 0,1	- 0,5	- 1,0	- 1,1	- 0,6
1964 1 ^{er} trimestre	101,8	-23,6	78,2	- 0,4	- 0,2	- 0,6	+ 0,2	+ 2,0	- 1,3	- 1,5	p+ 0,7	p+ 0,1
2 ^e trimestre	103,2	-24,4	78,8	+ 1,4	- 1,1	+ 0,3	+ 0,4	- 1,0	+ 0,7	+ 0,2	p+ 0,3	p+ 0,6
3 ^e trimestre	105,2	p-24,3	p80,9	+ 2,0	p+ 0,2	p+ 2,2	p- 1,2	+ 0,4	+ 1,3	p+ 1,7	p- 0,1	p+ 2,1
4 ^e trimestre	114,8	p-26,7	p88,1	+ 9,6	p- 2,5	p+ 7,1	p+ 1,1	- 0,2	- 0,5	p+ 6,7	p+ 0,5	p+ 7,6
				+12,6	p- 3,6	p+ 9,0	p+ 0,5	+ 1,2	+ 0,2	p+ 7,1	p+ 1,4	p+10,4

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 7 ci-dessous).

3 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 3.

4 Cette différence comprend : a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960, les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.; d) depuis le 3^e trimestre 1963 l'ensemble des avoirs nets des résidents luxembourgeois auprès des banques belges.

5 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 3, rubrique 7.

6 La B.N.B. a été autorisé par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

7 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (10). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

8 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux ou financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

9 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)
(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (A.R. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (Art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	—	—	—	—	1	1	1	2
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.680	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (A.R. des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) comptes d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B - Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (depuis 1959)

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre
ACTIF						
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	68.248	68.566	72.555
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	12.848	21.532	26.996
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	2.935	10.924	9.260
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	—	—	—	—	1.500	1.500
Accords internationaux :						
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)						
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	251	118	62
b) A.M.E.
c) F.M.I. — Participation	4.388	4.388	7.989	6.738	7.064	8.716
— Prêts	—	—	—	—	—	1.500
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	12.341	21.093	26.397
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	10.083	9.290	7.001
Avances sur nantissement	102	51	74	3.022	1.665	625
Effets publics (Art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 1-2-1963)	8.215	6.040	6.515	5.140	9.275	9.825
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	490	326	247	397
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.627	2.703	2.793
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.593	1.657	1.712
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430	1.593
Divers	515	698	544	1.778	1.186	1.215
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241	206.149
Compte d'ordre :						
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500	1.450
PASSIF						
Billets en circulation	118.325	124.091	129.078	138.481	150.508	160.286
Comptes courants :						
compte ordinaire ...	7	24	1	5	3	5
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	27	17	12
compte spécial liquidation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : compte ordin.	252	308	445	387	309	329
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	3.474	3.298	1.651
Accords internationaux :						
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)						
a) A.M.E.	344	249	200	185	126	161
b) autres accords	224	263	365	413	333	383
<i>Total des engagements à vue ...</i>	122.808	127.726	138.452	142.972	154.594	162.827
Banques belges, réserve monétaire	—	—	—	—	—	1.253
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	15.271	32.000	35.707
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430	1.593
Divers	767	938	1.007	1.016	1.453	1.849
Capital	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.273	2.364	2.520
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241	206.149
Compte d'ordre :						
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500	1.450

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

Rubriques	1963 4 novembre	1964 9 novembre	1963 9 décembre	1964 7 décembre	1964 6 janvier	1965 4 janvier	1964 10 février	1965 8 février
ACTIF								
Encasse en or	68.337	71.715	68.568	72.557	68.548	72.537	68.633	73.065
Monnaies étrangères	20.926	25.251	21.419	25.845	22.090	27.914	21.981	26.052
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	10.103	11.787	10.362	10.643	11.354	8.714	10.527	8.112
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Accords internationaux :								
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) U.E.P.	126	70	122	66	118	62	111	55
b) A.M.E.
c) F.M.I. :								
— Participation	7.064	8.215	7.064	8.715	7.064	8.716	7.064	9.016
— Prêts ¹	—	—	—	1.500	—	1.500	—	1.500
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	20.613	24.116	20.766	24.930	21.747	27.325	21.663	25.351
Effets de commerce	6.152	2.942	3.662	3.262	8.144	3.871	3.454	3.816
Avances sur nantissement	232	3.747	525	1.276	1.468	2.022	968	1.257
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- vention du 14-9-1948)	8.325	9.750	9.475	9.675	7.125	9.900	9.825	7.375
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	336	314	308	340	237	395	277	586
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	1	2	1	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.703	2.793	2.703	2.792	2.703	2.793	2.788	2.952
Immeubles, matériel et mobilier	1.593	1.657	1.593	1.657	1.593	1.657	1.657	1.711
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.333	1.506	1.341	1.515	1.397	1.534	1.490	1.668
Divers	1.511	1.695	1.518	1.739	1.558	2.219	1.010	1.668
Compte d'ordre :	184.856	201.060	184.927	202.014	190.647	206.661	186.950	199.686
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15)	1.279	1.082	1.110	1.560	1.500	1.450	1.324	1.263
PASSIF								
Billets en circulation	146.877	155.179	146.407	156.397	149.688	160.209	147.473	156.540
Comptes courants :								
{ compte ordinaire ...	17	20	8	20	12	18	3	5
{ taxe exceptionnelle								
{ de conjonct. (Loi								
{ du 12-3-1957) ...	18	15	17	12	17	12	16	12
{ compte spécial liqui- { dation U.E.P.
Banques à l'étranger : compte ordin.	281	306	276	306	319	328	333	322
Comptes courants divers	760	1.383	666	1.023	900	1.119	1.121	1.392
Accords internationaux :								
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E.	149	110	107	122	127	153	85	152
b) autres accords	261	233	324	417	313	385	300	361
Total des engagements à vue ...	148.363	157.246	147.805	158.297	151.376	162.224	149.331	158.784
Banques belges, réserve monétaire	—	1.207	—	1.212	—	1.252	—	1.298
Monnaies étrangères et or à livrer	30.702	35.962	31.115	35.626	33.091	36.097	32.260	33.505
Caisse de Pensions du Personnel	1.333	1.506	1.341	1.515	1.397	1.534	1.490	1.668
Divers	1.755	2.345	1.963	2.570	2.080	2.760	1.076	1.478
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.303	2.394	2.303	2.394	2.303	2.394	2.393	2.553
Compte d'ordre :	184.856	201.060	184.927	202.014	190.647	206.661	186.950	199.686
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15) .	1.279	1.082	1.110	1.560	1.500	1.450	1.324	1.263

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963, Convention du 1-2-1963).

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières) 3		(moyennes mensuelles ou mois)			
(milliards de francs)									
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,7	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	27,0	42,5	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,1	111,2	314,2	92
1962	907	43,4	31,7	49,7	118,4	49,4	118,4	335,9	92
1963	933	47,9	34,8	54,8	130,5	54,6	130,5	370,4	92
1964	956	50,5	36,8	62,8	147,4	62,2	147,4	419,8	93
1963 2 ^e trimestre	915	46,8	35,0	52,0	121,8	51,5	121,8	347,1	92
3 ^e trimestre	924	48,5	34,5	56,6	133,8	57,5	133,8	381,7	91
4 ^e trimestre	933	47,7	35,0	58,4	139,0	56,4	139,0	392,8	93
1964 1 ^{er} trimestre	937	49,1	36,1	57,8	140,0	58,6	140,0	396,4	93
2 ^e trimestre	939	50,1	36,9	62,3	146,0	61,5	146,0	415,8	93
3 ^e trimestre	949	52,2	37,0	64,6	150,5	65,4	150,5	431,0	93
4 ^e trimestre	956	50,7	37,2	66,5	153,1	63,5	153,1	436,2	93
1964 Janvier	935	51,6	36,6	61,7	153,6	64,9	153,6	433,8	93
Février	936	47,5	35,9	53,9	132,7	55,9	132,7	375,2	93
Mars	937	48,3	35,7	57,9	133,7	54,9	133,7	380,2	93
Avril	937	49,8	36,3	63,0	150,1	63,2	150,1	426,4	93
Mai	938	48,8	37,3	58,7	139,0	58,3	139,0	395,0	93
Juin	939	51,8	37,2	65,1	148,9	63,0	148,9	425,9	93
Juillet	941	57,8	38,0	76,9	175,3	77,0	175,3	504,5	93
Août	945	49,7	36,9	56,9	136,4	60,7	136,4	390,4	93
Septembre	949	49,1	36,1	60,1	139,8	58,3	139,8	398,0	93
Octobre	952	49,8	37,1	63,3	152,5	62,6	152,5	430,9	92
Novembre	955	50,0	36,8	56,9	138,7	59,5	138,7	393,8	93
Décembre	956	52,3	37,7	79,4	168,1	68,4	168,1	484,0	93
1965 Janvier	958	53,4	39,0	73,5	171,7	79,9	171,7	496,8	93

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque fin juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement Monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués; depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cf. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

3 Moyennes des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 8. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Actif

Rubriques	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1963 31 octobre	1964 31 octobre	1963 30 novembre	1964 30 novembre
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Avoirs de réserve monétaire, dépôt spécial à la B.N.B.	—	—	—	1.252	—	1.207	—	1.212
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux, C.N.C.P.	7.533	6.523	7.851	9.683	3.186	3.460	3.100	3.813
Prêts au jour le jour	1.214	1.272	2.095	1.650	883	1.270	1.371	2.110
Banquiers	10.782	13.192	16.665	22.926	18.046	21.643	17.494	22.191
Maison-mère, succursales et filiales	4.287	4.717	6.286	6.379	6.970	6.658	6.062	6.081
Autres valeurs à recevoir à court terme	6.742	8.248	8.787	9.559	10.441	10.519	10.373	10.833
Portefeuille-effets	66.088	46.685	72.460	84.885	72.907	81.572	75.779	85.248
a) Effets publics ²	40.213	16.569	29.415	32.375	31.196	31.997	32.709	34.472
b) Effets commerciaux ³	25.875	30.116	43.045	52.510	41.711	49.575	43.070	50.776
Reports et avances sur titres	1.237	1.317	1.230	1.149	1.334	1.253	1.257	1.224
Débiteurs par acceptations	14.318	17.927	18.784	21.292	18.492	20.267	18.852	20.259
Débiteurs divers	30.726	38.608	45.661	50.802	44.225	50.303	43.120	49.713
Portefeuille-titres	53.444	75.148	72.105	74.789	70.995	74.126	72.352	74.618
a) Valeurs de la réserve légale	429	468	541	605	538	595	538	600
b) Fonds publics belges ^{2 4}	50.094	71.460	67.875	69.307	67.024	69.471	68.339	69.407
c) Fonds publics étrangers ⁴	473	317	556	601	436	419	448	433
d) Actions de banques	1.261	1.282	1.545	1.868	1.556	1.610	1.553	1.856
e) Autres titres	1.187	1.621	1.588	2.408	1.441	2.031	1.474	2.322
Divers	1.552	2.339	2.576	3.040	2.398	3.011	2.334	2.876
Capital non versé	9	9	—	—	8	—	8	—
Total disponible et réalisable ...	197.932	215.985	254.500	287.406	249.885	275.289	252.102	280.178
C. Immobilisé :								
Frais de constitution et de premier établissement ...	19	17	18	43	20	47	20	47
Immeubles	1.251	1.301	1.434	2.134	1.437	1.580	1.443	1.596
Participations dans les filiales immobilières	273	265	255	73	265	296	255	295
Créances sur les filiales immobilières	278	312	336	60	318	352	321	351
Matériel et mobilier	166	200	289	341	227	322	277	325
Total de l'immobilisé ...	1.987	2.095	2.332	2.651	2.267	2.597	2.316	2.614
Total de l'actif ...	199.919	218.080	256.832	290.057	252.152	277.886	254.418	282.792

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Depuis juin 1963, la rubrique « Effets publics » comprend les valeurs émises à un an au plus par l'Etat belge ou sous sa garantie. Elle comprend donc, outre les effets publics réescomptables à la B.N.B. ou mobilisables auprès de cette institution à concurrence de 95 %, les effets publics libellés en devises étrangères et les effets à un an au plus émis avec la garantie de l'Etat, actifs qui, jusqu'à présent, étaient repris parmi les fonds publics belges.

³ Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques
(millions de francs)

1961 31 décembre	6.999	1963 31 décembre	8.678	1963 31 octobre	8.117	1964 31 octobre	11.128
1962 31 décembre	8.486	1964 31 décembre	10.978	1963 30 novembre	8.171	1964 30 novembre	9.468

⁴ La rubrique « Fonds publics belges » se voit, en outre, réduite à partir de juin 1963 de la fraction des titres de la dette congolaise qui, n'étant pas émis sous la garantie de l'Etat belge, sont désormais comptés parmi les Fonds publics étrangers.

XIII - 8. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

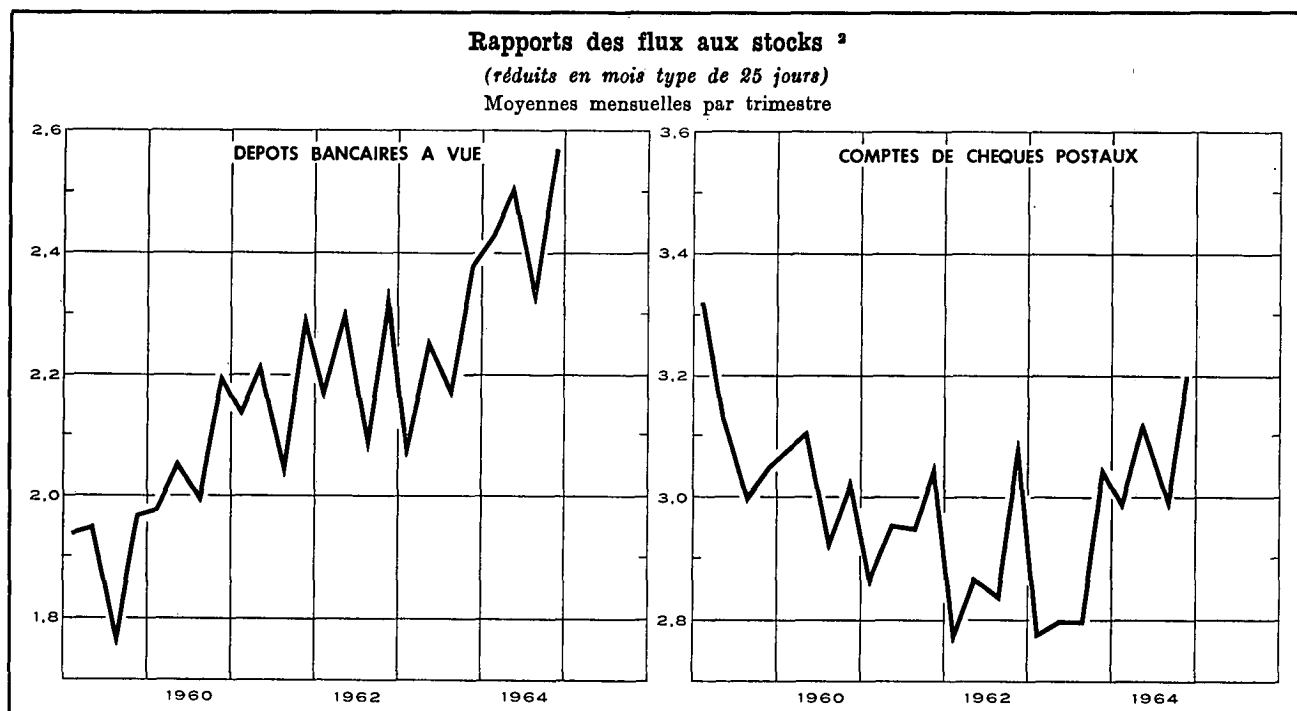
(millions de francs)

Passif

Rubriques	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1963 31 octobre	1964 31 octobre	1963 30 novembre	1964 30 novembre
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	398	1.747	804	698	1.236	354	1.283	397
Emprunts au jour le jour	2.110	871	1.406	2.420	1.484	2.002	1.465	1.517
a) Garantis par des sûretés réelles	1.986	815	1.232	1.214	1.183	1.606	1.350	1.245
b) Non garantis par des sûretés réelles	124	56	174	1.206	301	396	115	272
Banquiers	28.067	26.553	38.661	51.301	38.577	48.656	37.651	50.316
Maison-mère, succursales et filiales	3.911	4.300	7.884	7.065	8.182	7.333	8.260	7.387
Acceptations	14.319	17.928	18.784	21.292	18.492	20.267	18.854	20.260
Autres valeurs à payer à court terme	2.776	3.875	4.901	5.287	6.380	4.520	5.412	5.378
Créditeurs pour effets à l'encaissement	967	1.095	1.216	1.254	1.171	1.189	1.258	1.225
Dépôts et comptes courants	121.118	130.986	150.290	164.568	144.044	157.458	147.295	159.778
a) A vue	66.746	71.259	81.543	86.118	77.202	79.506	78.868	82.183
b) A un mois au plus	6.112	5.532	5.159	9.034	5.556	8.155	5.260	8.230
c) A plus d'un mois	27.902	29.392	30.007	29.915	29.245	31.456	30.232	30.754
d) A plus d'un an	1.529	2.201	1.138	731	1.425	837	1.444	813
e) A plus de deux ans	2.495	2.671	3.049	3.020	2.943	3.024	3.018	3.035
f) Carnets de dépôts	14.613	17.937	27.355	33.743	25.617	32.473	26.438	32.786
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.721	1.994	2.039	2.007	2.056	2.007	2.035	1.977
Obligations et bons de caisse	8.619	11.060	11.493	11.380	11.350	11.354	11.376	11.344
Montants à libérer sur titres et participations	615	689	672	991	674	985	674	1.162
Divers	6.007	6.104	6.809	7.752	6.715	8.098	7.035	8.355
Total de l'exigible ...	188.907	205.208	242.860	274.008	238.305	262.216	240.563	267.119
C. Non exigible :								
Capital	6.520	7.636	8.221	9.814	8.169	9.427	8.178	9.476
Fonds indisponibles par prime d'émission	292	785	838	1.245	793	1.012	787	987
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	428	467	541	607	538	595	541	600
Réserve disponible	3.652	3.828	4.179	4.197	4.162	4.333	4.164	4.308
Provisions	120	156	193	186	185	303	185	302
Total du non exigible ...	11.012	12.872	13.972	16.049	13.847	15.670	13.855	15.673
Total du passif ...	199.919	218.080	256.832	290.057	252.152	277.886	254.418	282.792

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut	réduit en mois type de 25 jours	
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1957	89,8	76,5	166,3	2,10	2,08	3,24
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1962	119,0	99,3	218,3	2,25	2,23	2,89
1963	132,5	107,1	239,6	2,25	2,23	2,85
1964		121,0				3,08
1963 2 ^e trimestre	133,8	105,6	239,4	2,24	2,26	2,80
1963 3 ^e trimestre	131,1	104,8	235,9	2,24	2,18	2,80
1963 4 ^e trimestre	147,4	114,0	261,4	2,41	2,38	3,05
1964 1 ^{er} trimestre	150,2	115,0	265,2	2,46	2,43	2,99
1964 2 ^e trimestre	159,2	124,4	283,6	2,51	2,51	3,12
1964 3 ^e trimestre	145,2	119,0	264,2	2,41	2,35	3,00
1964 4 ^e trimestre		125,6				3,20
1963 Décembre	164,1	117,1	281,2	2,60	2,60	3,04
1964 Janvier	146,3	120,5	266,8	2,42	2,33	3,10
Février	154,2	114,9	269,1	2,52	2,52	3,03
Mars	150,1	109,7	259,8	2,45	2,45	2,85
Avril	159,3	122,3	281,6	2,64	2,54	3,13
Mai	154,6	131,9	286,5	2,26	2,45	3,32
Juin	163,8	119,1	282,9	2,63	2,53	2,91
Juillet	157,8	130,3	288,1	2,62	2,52	3,18
Août	133,7	114,3	248,0	2,19	2,19	2,93
Septembre	144,0	112,5	256,5	2,43	2,34	2,90
Octobre	149,4	122,0	271,4	2,58	2,39	3,07
Novembre	164,7	122,1	286,8	2,42	2,63	3,17
Décembre		132,7				3,36

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, n^o 4, octobre 1960, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* (cf. N.B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées ¹	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse ²
3	valeur nominale									
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957	4.112	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959	4.582	623	2.700	1	—	4.608	72	—
1960	6.653	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—
1961	6.923	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—
1962	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1963	8.420	2.711	6.549	877	—	600	...
1962 Janvier	6.149	200	...	6.831	75	9.996	...	—
Février	6.235	220	...	3.300	2.696	9.253	...	—
Mars	6.188	130	...	3.188	1.600	7.961	...	—
Avril	6.112	1.018	...	3.521	1.878	9.391	...	—
Mai	6.215	230	...	3.003	2.192	8.492	...	—
Juin	6.701	11	...	2.108	2.923	8.589	...	—
Juillet	6.887	438	...	2.069	1.972	8.336	...	—
Août	6.803	200	1.175	2.041	1.401	8.593	...	—
Septembre ...	6.910	248	1.100	1.724	1.681	8.623	...	—
Octobre	7.233	572	1.200	796	2.564	9.248	...	—
Novembre ...	7.946	1.175	2.100	1	790	8.905	...	—
Décembre	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1963 Janvier	7.061	550	1.457	6.020	...	—
Février	6.941	1.159	900	...	154	6.054	...	—
Mars	8.212	1.663	100	...	706	6.471	...	—	979	...
Avril	8.337	1.330	...	70	973	7.702	...	—
Mai	8.604	1.319	...	390	1.408	8.650	...	—
Juin	9.008	1.058	500	...	489	7.949	...	—
Juillet	8.690	1.100	71	6.828	...	—
Août	8.396	1.315	126	6.569	...	—	228	...
Septembre ...	8.648	1.370	6.282	...	—	639	...
Octobre	8.543	1.629	6.459	572	—
Novembre ...	8.562	1.721	6.851	280	—
Décembre	8.420	2.711	6.549	877	—	600	...

¹ Y compris les opérations à réméré.

² Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

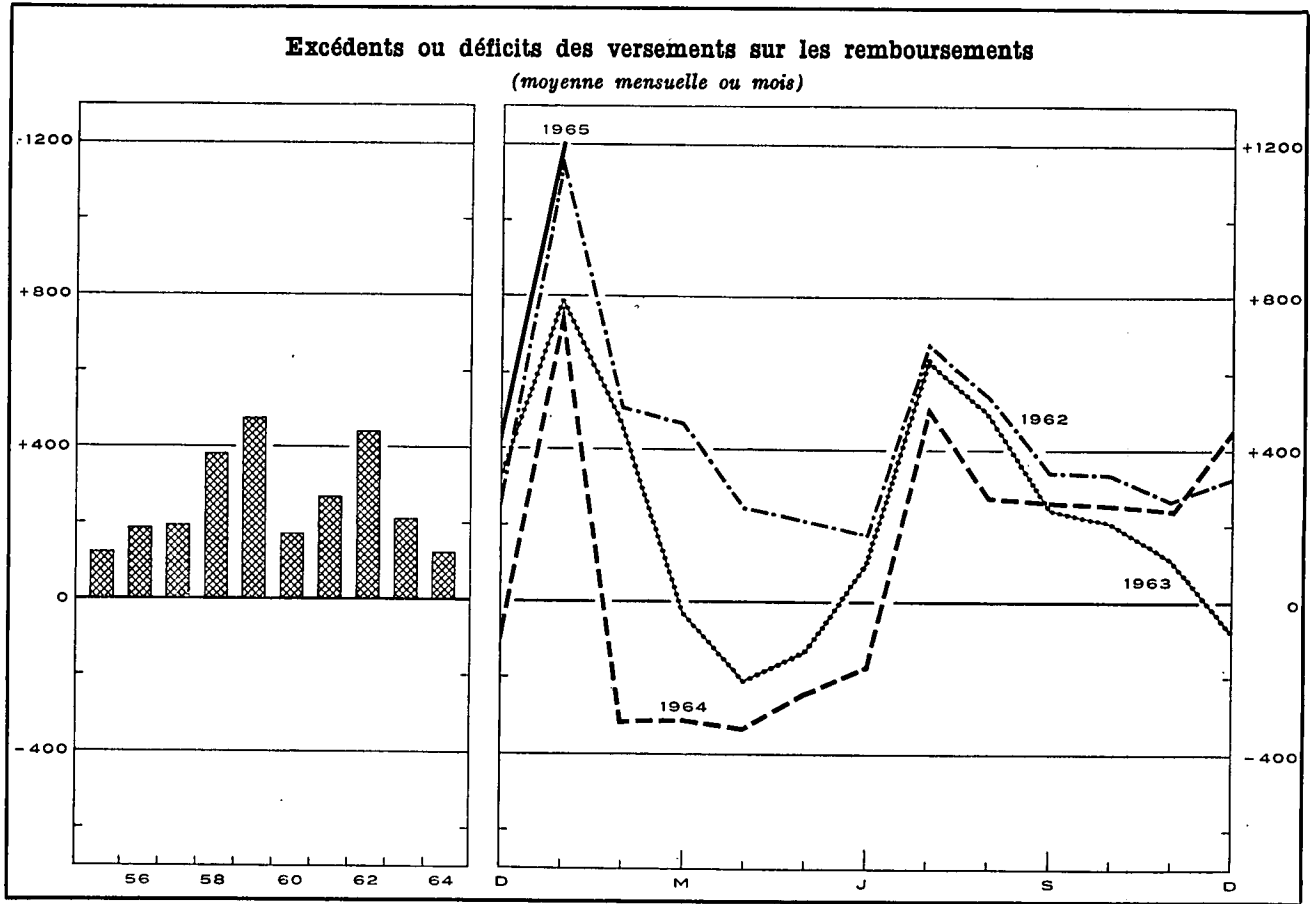
³ Il s'agit des valeurs nominales pour les chiffres de fin d'année et des valeurs comptables pour les autres mois.

XIV . 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements		Remboursements		Excédents ou déficits		Soldes des dépôts à fin de période	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)				
1954	13.383	10.764	2.619	49.459 ¹				
1955	13.624	12.176	1.448	52.354 ¹				
1956	14.518	12.295	2.223	56.132 ¹				
1957	16.783	14.455	2.328	60.144 ¹				
1958	18.912	14.316	4.596	66.700 ¹				
1959	21.939	16.232	5.707	74.442 ¹				
1960	21.840	19.786	2.054	78.887 ¹				
1961	22.799	19.585	3.214	84.633 ¹				
1962	25.995	20.717	5.278	92.654 ¹				
1963	26.388	23.788	2.600	97.980 ¹				
1964	28.093	26.662	1.431	102.382 ¹				
	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965
Janvier	2.802	p 3.167	2.034	p 1.965	768	p 1.203	98.748	p 103.585
Février	2.205		2.518		-313		98.435	
Mars	2.121		2.430		-309		98.126	
Avril	2.228		2.557		-329		97.797	
Mai	2.111		2.353		-242		97.555	
Juin	2.358		2.521		-163		97.392	
Juillet	2.655		2.138		517		97.909	
Août	2.190		1.897		293		98.202	
Septembre	p 2.281		p 2.016		p 265		p 98.467	
Octobre	p 2.395		p 2.132		p 263		p 98.730	
Novembre	p 2.120		p 1.875		p 245		p 98.975	
Décembre	p 2.649		p 2.192		p 457		p 102.382 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Disponible ¹	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique	7,7	9,1	10,8	12,4	15,1	18,0
Avances à l'industrie	2,0	3,3	5,2	7,3	8,6	9,5
Crédit agricole	—	—	—	—	—	0,1
Crédit d'exportation	0,2	0,4	0,5	0,7	0,7
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	1,6	1,7	2,4	2,5	3,0	2,7
Certificats de Trésorerie	5,2	4,3	2,0	4,3	6,2	5,4
Prêts au jour le jour	0,8	1,1	0,8	0,7	0,9	0,9
Total des placements provisoires ...	17,3	19,7	21,6	27,7	34,5	37,3
Placements définitifs :						
Rentes belges directes	17,3	19,7	20,0	20,2	23,4	23,4
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	15,4	16,5	17,8	16,6	14,8	17,5
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5
et communes						
Obligations de sociétés belges	1,2	1,2	1,0	1,0	0,9	0,8
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations						
complémentaires aux prisonniers politiques, et						
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la						
guerre	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	2,9	3,3	3,8	4,3	4,8	5,3
Crédit agricole	3,4	3,5	3,6	3,6	3,8	4,0
Avances à la Société nationale du logement, aux						
sociétés agréées et aux communes en vue de la						
construction d'habitations sociales	19,9	21,3	22,2	22,7	24,0	25,0
Total des placements définitifs ...	62,8	68,2	71,0	71,0	74,1	78,3

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ² :						
Particuliers	66,5	74,3	78,7	84,5	92,5	97,8
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,9	3,8	3,7	3,7	4,9	5,1
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,1
Total des dépôts sur livrets ...	71,8	78,5	82,8	88,5	97,6	103,1
Dépôts en comptes courants ²	3,5	3,7	3,0	3,4	4,1	4,7
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds						
de réserve	6,7	7,3	7,9	8,7	9,4	10,6

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.

² Comprennent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1958	1959	1960	1961	1962	1968
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	7,5	7,7	7,8	7,1	6,4	7,2
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	10,1	11,0	11,6	12,5	13,9	13,3
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9
Obligations de sociétés belges	1,3	1,2	1,1	1,0	0,9	0,8
Prêts hypothécaires	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	20,5	21,5	21,5	22,0	22,5	22,5
PASSIF						
Fonds des Rentes ¹	13,5	13,8	13,1 ¹	13,4	13,6	13,7
Réserves mathématiques ²	7,4	8,2	8,8	9,4	10,1	10,8
Total ...	20,9	22,0	21,9	22,8	23,7	24,5

* La C.G.E.R. publie séparément :

- a) *Depuis 1957* :
- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vertu de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie.
 - 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1960 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
 - 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation. En vertu de la loi du 8 avril 1962, cette gestion est reprise par la Caisse Nationale des Pensions pour Employés. Le transfert des fonds correspondant a été effectué en 1968 conformément à la situation de clôture au 31 décembre 1962.
 - 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants. Toutefois, depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 28 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.
- b) *Depuis 1958* : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).
- c) *Depuis 1960* : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 » et, ultérieurement, par la loi du 8 avril 1962, conçues selon le principe de capitalisation.
- 1 Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des Rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».
- 2 Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie ¹

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1958	1959	1960	1961	1962	1968
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	1,9	2,2	3,0	2,9	2,8	3,1
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	1,1	1,3	2,0	2,6	3,4	3,8
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	4,0	4,5	6,0	6,5	7,1	7,7
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions ¹	2,9	3,2	4,6 ¹	4,9	5,3	5,7
Fonds de réserve	1,2	1,4	1,5	1,8	2,0	2,0

¹ Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts, obligations et bons de caisse	Créances sur les entreprises et particuliers			Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public		
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Credit Communal de Belgique		Autres organismes parastataux	
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	6,9	0,2	0,1	0,4	0,4	6,4	14,4	37,4
1962 2 ^e trimest.	24,8	7,0	5,7	37,5	2,2	21,9	0,5	24,6	7,6	0,3	0,1	0,4	0,4	7,2	16,0	40,6
3 ^e trimest.	25,7	7,2	5,9	38,8	2,4	22,7	0,5	25,6	8,1	0,3	0,1	0,5	0,5	7,3	16,8	42,4
4 ^e trimest.	27,4	7,4	6,3	41,1	2,3	23,9	0,7	26,9	8,7	0,3	0,1	0,5	0,5	7,4	17,5	44,4
1963 1 ^{er} trimest.	28,3	8,0	6,3	42,6	2,9	24,3	0,6	27,8	9,4	0,4	...	0,5	0,6	7,9	18,8	46,6
2 ^e trimest.	29,0	8,7	6,3	44,0	3,0	24,9	0,5	28,4	9,8	0,4	...	0,5	0,6	8,3	19,6	48,0
3 ^e trimest.	29,9	9,3	6,2	45,4	3,2	25,7	0,4	29,3	10,2	0,5	...	0,5	0,5	8,6	20,3	49,6
4 ^e trimest.	31,4	9,9	6,1	47,4	3,6	26,4	0,5	30,5	10,4	0,5	...	0,5	0,5	8,7	20,6	51,1
1964 1 ^{er} trimest.	32,0	10,3	6,2	48,5	4,0	27,2	0,4	31,6	10,8	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,1	52,7
Nouvelle série 1																
1 ^{er} trimest.	32,0	10,3	9,9	52,2	4,0	31,2	0,4	35,6	10,8	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,1	56,7
2 ^e trimest.	32,6	10,7	10,0	53,3	4,4	32,5	0,4	37,3	11,2	0,5	...	0,5	0,5	8,7	21,4	58,7
3 ^e trimest.	33,5	11,1	10,1	54,7	4,6	33,7	0,4	38,7	11,3	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,6	60,3

1 L'écart que l'on constate pour le 1^{er} trimestre 1964 entre les deux séries résulte de la prise en considération dans la nouvelle série de sociétés récemment agréées.

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	6,7	8,6	9,8	10,5	10,9	11,7
2 ^o garantis par banques et sociétés financières ...	5,1	5,5	6,2	6,7	7,2	8,0
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	7,1	7,8	10,5	13,1	15,7	19,6
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)	1,9	2,0	1,8	1,7	1,6	1,5
Crédits commerciaux à moyen terme	1,0	0,8	0,8	1,3	1,0	1,5
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3	1,3
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2	2,4	2,5	2,7	2,7	2,8	2,7
PASSIF						
Obligations	21,4	24,9	30,1	35,9	37,5	39,4
Bons de caisse	4,1	5,7	6,3	6,9	7,3	8,4
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	1,9	1,9	1,8	1,7	1,7	1,4
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	0,7	0,8	1,1	1,2	1,2	1,3

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'Aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : *Crédit Communal de Belgique.*

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes
	Solde disponible au début de la période	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	créditeurs	débiteurs					
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs		Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces	Total	Pour rem- boursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires						Total		
(1)	Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	(4)	(2) + (3) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
1955	1.701	4.315		2.261	6.576	363	5.794	6.157	2.120	26.192	1.563	1.700	388	14.061	
1956	2.120	3.562		2.330	5.892	343	5.759	6.102	1.910	28.531	1.699	1.411	701	15.934	
1957	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.588	810	16.609	
1958	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.802	2.133	1.587	638	19.044	
1959	1.811	5.640		2.819	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016	
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451	
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917	
1962	3.453	6.526	1.365	1.320	9.211	363	8.421	8.784	3.880	52.178	7.337	1.356	2.288	24.877	
1963	3.880	7.481	1.517	1.351	10.349	241	9.572	9.813	4.416	58.516	6.827	1.589	3.214	26.300	
1964	4.416	8.768	2.138	1.397	12.303	269	12.100	12.369	4.350	66.677	4.992	1.752	2.725	31.794	
1962 Décembre	3.849	551	118	146	815	31	753	784	3.880	52.178	7.337	1.333	3.086	2.247	
1963 Janvier	3.880	479	155	56	690	13	784	797	3.773	52.158	7.352	1.059	4.235	3.781	
Février	3.773	675	214	140	1.029	15	607	622	4.180	53.033	6.848	1.273	3.778	1.944	
Mars	4.180	820	154	78	1.052	15	758	773	4.459	53.984	7.632	1.419	3.797	1.992	
Avril	4.459	599	69	110	778	26	415	441	4.796	54.035	7.582	1.496	3.282	2.401	
Mai	4.796	566	28	82	676	20	757	777	4.695	54.611	7.930	1.689	2.824	1.743	
Juin	4.695	562	59	65	686	17	788	805	4.576	55.174	8.156	1.644	3.081	1.574	
Juillet	4.576	724	125	173	1.022	27	880	907	4.691	55.672	7.892	1.557	3.512	3.470	
Août	4.691	432	130	103	665	13	794	807	4.549	56.216	7.999	1.692	3.299	1.121	
Septembre	4.549	692	112	110	914	16	922	938	4.525	57.066	7.736	1.726	3.002	1.842	
Octobre	4.525	689	148	192	1.029	38	1.053	1.091	4.463	57.385	7.323	1.628	2.892	2.589	
Novembre	4.463	516	160	67	743	17	750	767	4.439	58.061	6.962	1.922	2.459	1.583	
Décembre	4.439	727	163	175	1.065	24	1.064	1.088	4.416	58.516	6.827	1.959	2.409	2.260	
1964 Janvier	4.416	891	174	114	1.179	11	870	893	4.714	58.883	6.724	1.489	2.817	4.967	
Février	4.714	651	219	96	966	19	759	778	4.902	59.731	6.813	1.945	2.339	2.512	
Mars	4.902	538	159	148	845	26	1.047	1.073	4.674	60.404	6.616	1.657	2.386	2.214	
Avril	4.674	664	151	80	895	25	760	785	4.784	60.599	7.305	1.614	2.504	2.469	
Mai	4.784	578	130	97	805	19	955	974	4.615	61.294	7.603	2.187	1.999	1.687	
Juin	4.615	673	258	121	1.052	23	1.089	1.112	4.555	61.177	7.719	1.878	2.355	2.138	
Juillet	4.555	1.047	141	163	1.351	27	1.144	1.171	4.735	62.977	7.139	1.278	3.234	3.853	
Août	4.735	692	147	140	979	29	1.076	1.105	4.609	63.784	6.366	1.880	2.446	1.711	
Septembre	4.609	953	205	84	1.242	22	1.267	1.289	4.562	64.920	6.260	1.931	2.584	2.053	
Octobre	4.562	700	248	101	1.049	25	957	982	4.629	65.257	5.916	1.714	3.155	3.404	
Novembre	4.629	599	124	94	817	20	955	975	4.471	65.945	5.540	1.730	3.231	1.858	
Décembre	4.471	782	182	159	1.123	23	1.221	1.244	4.350	66.677	4.992	1.716	3.655	2.928	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	1,7	2,3	2,6	3,1	3,5	1,1	1,2	1,4	1,6	1,7
Prêts hypothécaires	7,8	9,0	10,5	11,4	12,1	2,0	2,3	2,7	3,2	3,6
Prêts sur police	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	3,5	4,8	5,3	5,7	5,9	3,1	3,2	3,4	3,6	3,7
Valeurs étrangères	0,8	1,3	1,9	1,5	1,9	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Titres garantis par le Congo	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	3,1	4,2	4,2	4,6	5,0	0,4	0,7	0,7	0,8	0,8
Titres des autres organismes										
parastataux	1,2	1,4	1,4	1,6	1,6	1,0	0,9	1,0	1,1	1,1
Titres des provinces et com-										
munes	1,7	1,4	1,7	1,8	1,9	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Obligations de sociétés belges	7,2	7,2	7,4	8,1	9,0	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,7	2,1	2,2	2,3	2,9	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7
Total des valeurs mobilières ...	19,6	22,5	24,2	25,7	28,3	6,5	6,7	7,2	7,7	7,9

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	31,0	35,3	38,7	41,7	45,3	9,8	10,7	11,6	12,6	13,6

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 10. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1962	3,03
1963	3,33
1963 1 ^{er} trimestre .	3,05
2 ^e trimestre .	2,99
3 ^e trimestre .	3,48
4 ^e trimestre .	3,80
1964 1 ^{er} trimestre .	3,68
2 ^e trimestre .	4,06
3 ^e trimestre .	3,94

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux; c) Ministère des Finances : inscriptions hypothécaires — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Economie belge en 1963*. — *Rapport annuel de la S.N.C.I., de l'O.C.P.E. et du Crédit Communal de Belgique*.

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1955		1956		1957		1958		1959		1960		1961		1962		1963	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisse d'épargne	5,1		6,0		5,5		9,5		10,1		6,6		9,3		14,2		12,0	
Banques	2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1		4,0		10,5		5,9		9,4	
Institutions parastatales de crédit ...	0,5		0,6		-0,2		1,4		0,9		0,7		1,3		1,4		1,9	
Total ...		7,8		5,9		6,4		15,5		16,1		11,3		21,1		21,5		23,3
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	3,8		3,6		5,1		5,0		3,2		3,5		3,0		2,5		4,3	
Organismes d'assurance contre les accidents de travail	1,1		1,2		1,0		1,1		0,9		0,7		1,2		1,4		1,0	
Caisses de vacances annuelles	0,3		0,1		0,5		-0,1		-0,1		0,1		0,1		0,2		0,1	
Organismes d'assurance sur la vie ..	3,6		3,5		3,4		3,8		5,3		5,2		4,9		4,7		5,4	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,2		0,2		0,2		0,2		0,2		0,1		0,2		0,2		0,4	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,3		0,3		0,4		0,3		0,4		0,5		0,8		1,1		0,8	
Total ...		9,3		8,9		10,6		10,3		9,9		10,1		10,2		10,1		12,0
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,5		1,9		1,7		2,0		1,8		1,1		1,8		3,9		1,4	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	6,3		6,9		7,0		7,2		8,5		9,2		10,0		12,5		13,4	
Constructions d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	7,9		7,5		8,9		9,1		10,3		11,4		12,5		13,8		13,4	
Total ...		16,7		16,3		17,6		18,3		20,6		21,7		24,3		30,2		28,2
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public	8,0		5,7		14,1		16,2		13,4		17,0		15,5		17,1		9,6	
Total (1 à 4) ...		41,8		36,8		48,7		60,3		60,0		60,1		71,1		78,9		73,1
Doubles emplois ² ...	0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,6		0,1		-0,2		-0,3		-0,7	
Total net (1 à 4) ...		41,9		36,0		49,0		57,7		60,6		60,2		70,9		78,6		72,4
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	25,4		28,5		30,9		29,8		30,7		35,0		35,1		34,3		36,0	
Epargne nette	9,6		10,0		9,2		5,2		5,2		7,7		8,9		6,0		8,3	
Total ...		35,0		38,5		40,1		35,0		35,9		42,7		44,0		40,3		44,3
Total général (1 à 5) ...		76,9		74,5		89,1		92,7		96,5		102,9		114,9		118,9		116,7

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

Références bibliographiques : Comptes rendus des opérations et de la situation de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC
1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹
(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes	Amortissements ³	Emissions nettes (8) = (1) - (2)						
(1)	(2)	(1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)		
1. Etat (dette directe uniquement)	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8
	1961	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0
	1962	26,0	12,5	13,5	—	13,5	6,2	1,8	4,4	17,9
	1963	18,6	13,5	5,1	—	5,1	0,7	2,9	- 2,2	2,9
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7
	1960	0,9	1,3	- 0,4	...	- 0,4	2,7	0,4	2,3	1,9
	1961	3,6	1,5	2,1	...	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2
	1962	3,4	1,5	1,9	—	1,9	r 3,9	0,7	r 3,2	r 5,1
	1963	3,0	1,4	1,6	...	1,6	3,4	1,0	2,4	4,0
3. Organismes paraétatiques de crédit	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6
	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8
	1962	...	2,7	- 2,7	6,9	4,2	2,9	1,1	1,8	6,0
	1963	0,4	0,1	0,3	4,1	4,4	2,8	1,2	1,6	6,0
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2
	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	3,9
	1962	2,8	2,3	0,5	5,9	6,4	6,4
	1963	2,9	2,5	0,4	2,6	3,0	3,0
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	1,3	0,2	1,1	4,2
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3
	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7
	1962	4,0	3,3	0,7	0,3	1,0	0,5	0,4	0,1	1,1
	1963	2,7	1,0	1,7	—	1,7	0,2	0,4	- 0,2	1,5
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,9	3,0	3,9	32,5
	1960	35,9	20,7	15,2	8,8	24,0	7,5	2,3	5,2	29,2
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	r 13,5	4,0	r 9,5	r 36,5
	1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4
6. Congo et Rwanda-Burundi	1958	4,0	0,4	3,6	...	3,6	3,6
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5
	1961
	1962
	1963
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Rwanda-Burundi	1958	27,9	13,9	14,0	10,2	24,2	5,8	3,5	2,3	26,5
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,9	3,0	3,9	31,9
	1960	35,9	22,2	13,7	8,8	22,5	7,5	2,3	5,2	27,7
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	r 13,5	4,0	r 9,5	r 36,5
	1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4
7. Rectifications à apporter pour :	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
a) obtenir l'évolution de l'encours des titres accessibles à tout placeur d'une part et des titres non accessibles à tout placeur d'autre part — corrections : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables ⁶	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—
	1961	1,4	—	1,4	—	1,4	- 1,4	—	- 1,4	—
b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — corrections : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁷	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—
	1961	- 0,4	—	- 0,4	—	- 0,4	—	—	—	—
	1962	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1963	- 0,3	—	- 0,3	—	- 0,3	—	—	—	—

¹ Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : - 8,9; en 1961 : 2,7; en 1962 : 2,8; en 1963 : 8,8.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et la Société Nationale des Distributions d'Eau.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ Dans le courant de l'année 1961, la dernière tranche de titres de l'E.A.M. a été libérée.

⁷ La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *
Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1962	Mars	1	Ville de Liège 1962-1982	5,25-5,50-5,75 ³	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,75
	Mars	29	R.T.T. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,54
	Mai	2	S.N.C.B. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	99,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.550	5,48
	Mai	28	Ville de Bruxelles 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	99,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,43
	Juin	14	Etat belge 1962-1982, 2 ^e série	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	8.100	5,26
	Août	27	Ville d'Anvers 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,37
	Septembre	24	Fonds des Routes	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,20
	Novembre	12	Etat belge 1962-1982, 3 ^e série	4,75-5,00-5,25 ⁵	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	10.480	5,06
1963	Mars	4	Etat belge 1963-1983, 1 ^{re} série	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.900	5,09 ⁶
	Avril	18	R.T.T. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.350	5,55 ⁶
	Mai	16	S.N.C.B. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.300	5,55 ⁶
	Mai	30	C.N.C.P. 1963-1968-1973	5,20 — 5,50 ⁷	100,00	à 5 ou 10 ans	350	5,49 ⁶
	Juin	20	Etat belge 1963-1983, 2 ^e série	5,50 — 5,75 ⁹	99,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.250	5,72 ⁶
	Septembre	3	Ville de Liège 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁰	99,00	à 10 ou 20 ans	1.000	5,90 ⁶
	Septembre	8	Ville de Gand 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁰	99,00	à 10 ou 20 ans	600	5,90 ⁶
	Octobre	3	Etat belge 1963-1983, 3 ^e série	5,50-5,75 ⁹	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	3.232	5,80 ⁶
	Octobre	8	Etat belge 1963-1983	6,00	100,00	à 20 ans	4.270	6,00 ⁶
	Novembre	18	Fonds des Routes 1963-1983	6,00	99,00	à 20 ans	2.500	6,12 ⁶
	Décembre	11	Ville de Brux. 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80 ¹¹	98,00	à 10 ou 20 ans	516	6,14 ⁶
	Décembre	11	Ville d'Anvers 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80 ¹¹	98,00	à 10 ou 20 ans	781	6,14 ⁶
1964	Février	17	Etat belge 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	12.000	6,44 ⁶
	Avril	13	Fonds des Routes 1964-69-74	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	5.000	6,44 ⁶
	Mai	25	Etat belge 1964-1975	6,25 — 6,50 ¹³	100,00	à 5 ans 6 m. ou 11 ans 3 m.	7.085	6,41 ⁶
	Septembre	2	S.N.C.B. 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	99,50	à 5 ou 10 ans	1.500	6,58 ⁶
	Octobre	12	Etat belge 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	11.000	6,44 ⁶
	Novembre	3	Crédit Communal, à lots	3,00	100,00	à 20 ans	1.500	6,40 ⁶
1965	Janvier	18	Etat belge 1965-1970-1976	6,25 — 6,50 ¹⁴	99,50	à 5 ans 6 m. ou 11 ans 6 m.	9.815	6,48 ⁶
	Février	15	S.N.C.B. 1965-1971-1977	6,25 — 6,50 ¹⁵	99,50	à 6 ou 12 ans	2.000	6,50 ⁶
	Mars	8	S.N.C.I. 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 ¹⁶	99,75	à 6 ou 13 ans	2.500	6,45 ⁶

1 Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement aux sinistrés par la C.A.D.G.

2 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.

3 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.

4 Intérêts : 5 % pendant les 10 premières années, 5,25 % pendant les 10 dernières années.

5 Intérêts : 4,75 % pendant les 10 premières années, 5 % pendant les 5 années suivantes et 5,25 % pendant les 5 dernières années.

6 Rendement sur la base des taux d'intérêt nominaux de l'emprunt.

7 Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 dernières années.

8 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

9 Intérêts : 5,50 % pendant les 10 premières années, 5,75 % pendant les 10 dernières années.

10 Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,40 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.

11 Intérêts : 5,30 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.

12 Intérêts : 6,25 % pendant les 5 premières années, 6,50 % pendant les 5 dernières années.

13 Intérêts : 6,25 % pendant 5 ans 6 mois, ensuite 6,50 % pendant 5 ans 9 mois.

14 Intérêts : 6,25 % pendant 5 ans 6 mois, ensuite 6,50 % pendant 6 ans.

15 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 6 dernières années.

16 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 7 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté 1		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1961	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00 ²
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 ²
	Octobre	3	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre	14	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61 ³
	Novembre	28	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88
	Décembre	12	Sabena 1961-1981 ³	5,00	100,0	20 ans	FLux. 250	5,06
1962	Mars	27	Etat belge 1962-1977	5,25	98,5	15 ans	U.S. \$ 30	5,55
1963	Mai	10	Etat belge	4,875	100,0	3, 4 et 5 ans	U.S. \$ 20	4,97 ^{2,4}
	Septembre	20	Etat belge	5,00	100,0	35 mois	U.S. \$ 11	5,24 ⁴
1964	Août	31	Etat belge ³	5,25	100,0	35 mois	U.S. \$ 16,5	5,60 ⁴
1965	Janvier	29	Sabena	5,5-1,25 5,25-5,50	100,0	7 ans 6 mois	U.S. \$ 8	5,17 ²

1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communicant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

2 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

3 Emprunt de conversion.

4 Cet emprunt est exempt de tous impôts et taxes, présents et futurs au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autorités belges ayant un pouvoir de taxation.

* Emprunts de l'Etat, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues), qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe 2	Dettes indirectes	Dettes totales 2
	intérieures				extérieures						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale 2			
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960	211,6	18,1	68,6	32,3	330,6	17,4	27,0	44,4	375,0	21,1	396,1
1961	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962	251,6	20,9	50,0	36,1	358,6	19,5	17,6	37,1	395,7	27,5	423,2
1963 Janvier	250,7	16,7	56,1	37,4	360,9	19,5	18,1	37,6	398,5	27,5	426,0
Février	249,9	16,8	60,2	34,4	361,3	19,5	19,1	38,6	399,9	27,5	427,4
Mars	254,6	16,7	60,5	35,4	367,2	19,3	21,2	40,5	407,7	27,5	435,2
Avril	253,9	16,3	63,4	36,4	370,0	19,2	21,9	41,1	411,1	27,4	438,5
Mai	253,8	16,2	61,9	35,8	367,7	19,2	24,0	43,2	410,9	27,4	438,3
Juin	254,0	16,2	61,4	36,1	367,7	19,0	24,3	43,3	411,0	27,4	438,4
Juillet	257,7	15,8	56,0	37,8	367,3	18,9	24,6	43,5	410,8	27,2	438,0
Août	257,5	15,7	58,3	34,3	365,8	18,9	24,9	43,8	409,6	27,2	436,8
Septembre	256,7	15,7	58,3	35,2	365,9	18,7	25,1	43,8	409,7	27,1	436,8
Octobre	263,5	13,3	55,9	37,4	370,1	18,6	26,6	45,2	415,3	27,0	442,3
Novembre	262,3	13,7	57,1	35,1	368,2	18,6	27,4	46,0	414,2	27,9	442,1
Décembre	261,6	13,7	55,1	39,8	370,2	18,4	28,1	46,5	416,7	29,3	446,0
1964 Janvier	260,2	14,3	56,7	38,9	370,1	18,4	27,9	46,3	416,4	29,2	445,6
Février	270,6	9,0	55,0	36,6	371,2	18,4	29,3	47,7	418,9	29,2	448,1
Mars	270,1	9,8	55,0	38,2	373,1	18,1	29,3	47,4	420,5	29,1	449,6
Avril	269,3	6,0	56,2	39,6	371,1	18,1	29,8	47,9	419,0	34,1	453,1
Mai	269,0	6,0	57,9	38,0	370,9	18,1	30,4	48,5	419,4	34,0	453,4
Juin	275,4	5,8	54,6	39,9	375,7	17,9	30,4	48,3	424,0	33,9	457,9
Juillet	274,6	5,8	48,8	41,6	370,8	17,8	30,2	48,0	418,8	33,8	452,6
Août	274,3	5,8	52,9	38,3	371,3	17,7	30,6	48,3	419,6	33,7	453,3
Septembre	273,9	5,8	54,3	38,1	372,1	17,5	31,4	48,9	421,0	33,5	454,5
Octobre	281,1	5,8	49,7	39,6	376,2	17,4	31,4	48,8	425,0	33,4	458,4
Novembre	279,9	6,3	52,6	38,0	376,8	17,4	31,1	48,5	425,3	33,4	458,7
Décembre	276,9	6,3	51,2	46,2	380,6	17,2	31,0	48,2	428,8	33,3	462,1
1965 Janvier	277,8	6,0	55,5	41,1	380,4	17,2	31,0	48,2	428,6	33,2	461,8

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963
A. Secteur public belge (fonds publics belges) :															
1. Etat 2	187,7	204,2	216,2	231,8	238,8	45,9	44,9	42,5	66,6 ⁷	64,4 ⁷	233,6	249,1	258,7	298,4 ⁷	303,2 ⁷
2. Organismes publics de crédit non monétaires	74,2	84,5	96,1	106,0	112,6	17,3	18,9	20,2	21,9	23,4	91,5	103,4	116,3	127,9	136,0
3. Paraétatiques d'exploitation	26,8	26,2	25,4	26,5	28,3	5,3	5,5	6,0	6,5	6,4	32,1	31,7	31,4	33,0	34,7
4. Sécurité Sociale	—	—	—	—	—	4,4	5,9	7,1	9,8	11,7	4,4	5,9	7,1	9,8	11,7
5. Secteur public non compris ailleurs	27,0	26,2	25,7	26,2	26,6	9,2	9,9	10,1	10,6	11,1	36,2	36,1	35,8	36,8	37,7
B. Trésor congolais (fonds publics congolais) :															
	12,2	10,8	10,8	10,8	10,8	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	13,5	12,1	12,1	12,1	12,1
Total ...	327,9	351,9	374,2	401,3	417,1	83,4	86,4	87,2	116,7	118,3	411,3	438,3	461,4	518,0	535,4

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963
A. Secteurs nationaux non financiers :															
1. Entreprises privées et particuliers 3	180,2	194,9	207,0	216,1	219,9	8,7	6,3	5,5	7,7	8,1	188,9	201,2	212,5	223,8	228,0
2. Paraétatiques d'exploitation	2,2	2,5	2,8	3,1	3,5	0,2	0,5	0,5	0,4	0,5	2,4	3,0	3,3	3,5	4,0
3. Secteur public non compris ailleurs 4	1,6	1,8	1,6	1,7	1,9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,7	1,9	1,7	1,8	2,0
4. Sécurité Sociale	2,4	2,5	2,3	1,7	1,5	0,6	1,0	1,0	0,9	1,2	3,0	3,5	3,3	2,6	2,7
B. Etranger : Congo et Rwanda-Burundi 5	4,0	3,4	2,6	2,6	2,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,2	4,7	3,7	2,9	2,8	3,0
C. Intermédiaires financiers :															
1. Organismes monétaires 6	35,4	35,6	41,1	49,9	52,2	36,3	37,7	37,6	59,6 ⁷	58,6 ⁷	71,7	73,3	78,7	109,5 ⁷	110,8 ⁷
2. Fonds des Rentes	4,5	6,6	6,9	7,8	8,4	—	—	—	—	—	4,5	6,6	6,9	7,8	8,4
3. Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	38,8	40,7	41,9	45,4	49,4	13,6	14,8	14,2	14,8	16,6	52,4	55,5	56,1	60,2	66,0
4. Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	52,3	56,8	59,8	63,1	67,3	23,2	25,7	28,0	30,7	31,6	75,5	82,5	87,8	93,8	98,9
5. Organismes publics de crédit non monétaires	6,5	7,1	8,2	9,9	10,2	—	—	—	2,3	1,4	6,5	7,1	8,2	12,2	11,6
Total ...	327,9	351,9	374,2	401,3	417,1	83,4	86,4	87,2	116,7	118,3	411,3	438,3	461,4	518,0	535,4

1 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire.

2 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

3 Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique Etranger « Congo et Rwanda-Burundi ».

4 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

5 Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo belge et du Rwanda-Burundi.

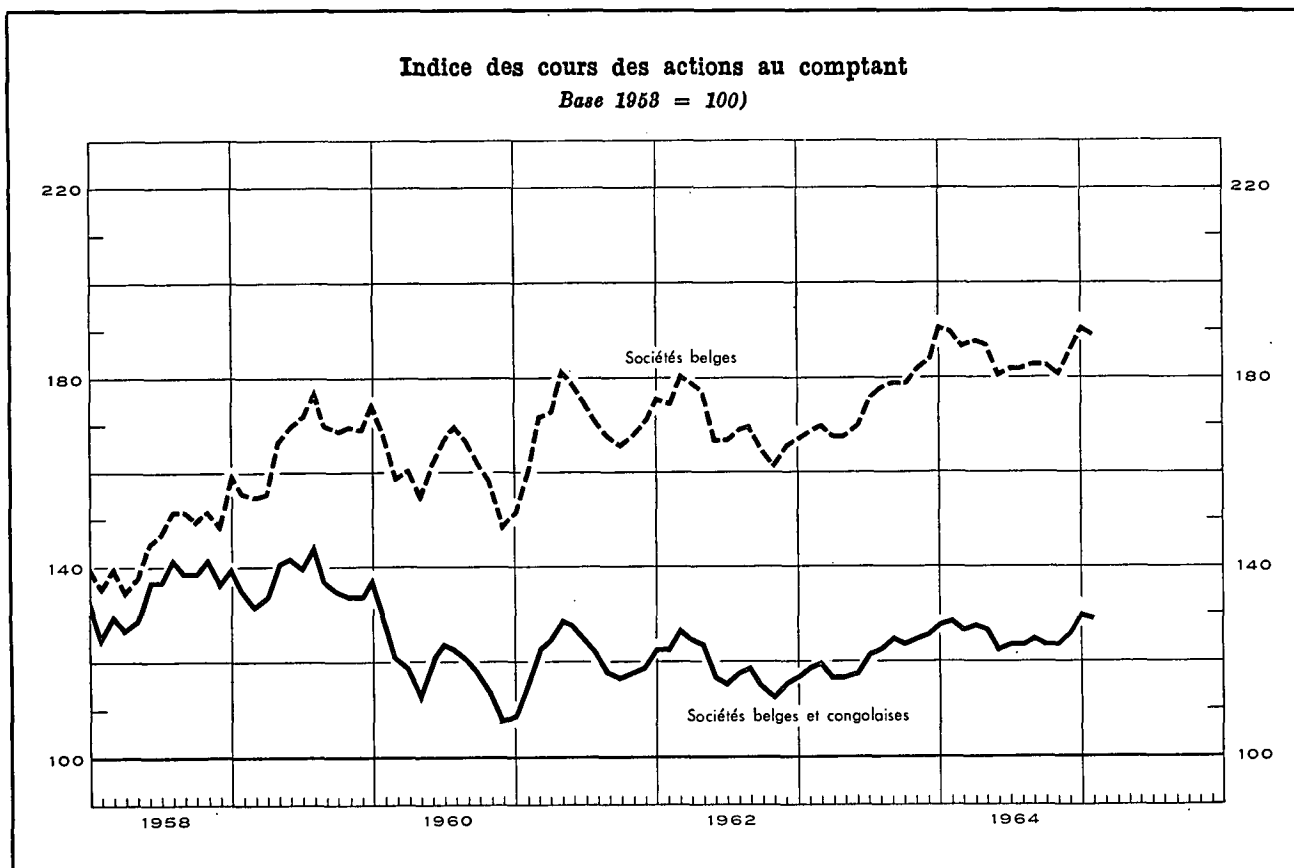
6 A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

7 Y compris l'emprunt spécial de conversion de 1962 soit 19,8 milliards.

Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI^e année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, n° 2, août 1960 : « Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émise jusqu'au 30 juin 1960 ». — XXXVIII^e année, vol. I, n° 4, avril 1968 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». — Statistiques Economiques belges 1950-1960.

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités moyennes par séances - (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions			Taux de rendement % 3							
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4 6	Valeurs belges 5						
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges									
(Base 1958 = 100) 2 4												
1955 Moyenne mensuelle .	152	157	146	141	3,0	n.d.						
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,3	n.d.						
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	3,6	n.d.						
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,9	n.d.						
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9						
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8						
1961 Moyenne mensuelle .	103	120	169	115	4,5	3,1						
1962 Moyenne mensuelle .	82	119	171	113	3,2	3,2						
1963 Moyenne mensuelle .	88	121	174	116	2,7	3,0						
1964 Moyenne mensuelle .	85	126	185	115	2,6	3,0						
		1964	1965	1964	1965	1964	1965					
Janvier	137	111	128	130	191	191	118	120	2,4	2,7	2,7	3,1
Février	118		129	129	190	189	115	119	2,5	2,9	2,7	3,2
Mars	83		127		187		113		2,5		2,8	
Avril	82		128		188		117		2,5		2,9	
Mai	85		127		187		115		2,6		3,0	
Juin	72		123		181		110		2,6		3,0	
Juillet	75		124		182		115		2,6		3,0	
Août	68		124		182		112		2,6		3,0	
Septembre	66		125		183		113		2,6		3,1	
Octobre	81		124		183		114		2,6		3,1	
Novembre	127		124		181		118		2,7		3,1	
Décembre	104		126		186		117		2,7		3,1	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois uniquement.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourse de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

6 Jusqu'en 1958, moyenne des fins de trimestres.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en via au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1955	50	3.265	2.704	644	1,1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	37,6	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305
1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	492	57	8.293	363
1962	54	5.353	4.390	1.318	0,4	549	70	10.700	447
1963	51	6.349	4.402	1.552	0,1	676	60	p11.082	514

Sociétés financières et immobilières ⁵

1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	10.170	467
1961	1.483	28.302	16.075	3.611	190	2.138	140	11.200	531
1962	1.543	33.477	18.567	4.815	539	3.180	164	12.883	602
1963	1.557	34.172	19.038	3.580	230	2.282	135	p13.739	665

Industrie des fabrications métalliques

1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.917	120
1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	1.937	114
1962	1.300	16.480	12.038	3.400	443	1.795	133	1.918	117
1963	1.310	17.850	13.235	3.406	367	2.063	144	p 1.848	118

Métallurgie du fer

1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.886	282
1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	4.763	294
1962	100	15.985	15.576	2.023	523	940	54	5.427	286
1963	95	16.168	15.004	1.335	78	546	36	p 5.764	321

Industrie textile

1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	453	26
1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	386	25
1962	988	11.265	9.864	1.121	339	405	83	340	24
1963	975	11.117	10.123	1.114	447	319	67	p 339	21

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	892	62
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	805	55
1962	722	9.969	6.374	1.470	110	667	67	760	52
1963	725	10.340	7.186	1.556	161	622	59	<i>p</i> 802	49
Industrie chimique									
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.290	76
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	1.110	75
1962	544	15.930	7.064	1.888	209	1.065	87	964	66
1963	558	16.331	8.440	2.038	265	1.132	84	<i>p</i> 856	55
Electricité									
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330
1961	36	18.581	4.260	1.800	2,6	1.608	86	5.703	326
1962	36	20.056	3.320	2.053	0,1	1.690	82	7.188	340
1963	32	20.412	3.630	2.163	—	1.657	85	<i>p</i> 8.602	443
Industrie du charbon									
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	477	50
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	471	30
1962	41	7.679	2.065	146	710	106	13	398	27
1963	39	7.661	1.574	209	244	184	21	<i>p</i> 253	23
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁶ 7									
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.521	1.989
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	39.625	2.096
1962	14.142	185.420	114.895	26.823	3.906	14.090	1.343	45.434	2.259
1963	14.234	193.465	121.935	25.205	3.202	13.006	1.256	<i>p</i> 49.172	2.510

Notes : voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	1.628	78
1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	1.096	56
1962	302	38.822	19.383	5.865	644	3.048	172	834	35
1963	313	40.710	27.336	2.863	664	1.196	98	712	30

C. — Total général des sociétés par actions ^{6 7}

1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	39.123	2.067
1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	40.721	2.152
1962	14.444	224.242	134.278	32.688	4.550	17.138	1.515	46.268	2.294
1963	14.547	234.175	149.271	28.068	3.866	14.202	1.354	49.884	2.540

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais. A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui sont converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligatoire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959 12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961 12 mois	13.957	172,8	109,1	24,3	3,9	13,1	2,4
1962 4 premiers mois	5.582	55,9	33,5	8,9	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.506	122,1	71,5	17,7	2,5	9,2	1,8
6 premiers mois	11.500	139,6	84,6	20,8	2,8	10,6	2,2
7 premiers mois	12.189	147,2	91,0	22,1	3,0	11,2	2,6
8 premiers mois	12.408	148,1	91,6	22,2	3,0	11,2	2,9
9 premiers mois	12.786	150,0	92,9	22,5	3,0	11,3	3,2
10 premiers mois	13.369	157,2	96,7	23,6	3,2	11,8	3,6
11 premiers mois	13.760	171,2	107,5	25,1	3,7	12,8	3,9
12 mois	14.174	186,2	115,2	26,9	3,9	14,1	4,3
1963 Janvier	132	2,2	0,8	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	351	3,1	2,6	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	2.225	21,1	12,6	3,2	0,4	2,2	0,6
4 premiers mois	5.525	55,6	32,5	8,1	1,0	4,3	0,8
5 premiers mois	9.355	123,4	75,4	15,9	2,1	8,2	1,1
6 premiers mois	11.383	146,6	91,7	19,7	2,6	10,0	1,3
7 premiers mois	12.058	152,0	96,9	20,3	2,7	10,4	1,6
8 premiers mois	12.374	153,5	97,8	20,6	2,8	10,4	1,7
9 premiers mois	12.829	155,5	99,1	20,9	2,8	10,5	1,8
10 premiers mois	13.414	165,4	105,8	22,1	3,0	10,9	2,1
11 premiers mois	13.825	177,0	113,4	23,5	3,1	11,7	2,3
12 mois	14.258	193,8	122,0	25,2	3,2	13,0	2,6
1964 Janvier	p	116	2,1	1,0	0,3	0,1	0,2
2 premiers mois	p	283	2,9	1,9	0,9	0,2	0,4
3 premiers mois	p	1.623	19,1	11,9	3,1	1,3	0,7
4 premiers mois	p	4.051	54,7	32,2	7,7	3,5	0,9

Notes : Voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959 12 mois	560	49,5	22,7	8,8	0,5	6,3	0,2
1960 12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961 12 mois	340	41,7	19,2	7,2	1,0	4,4	0,1
1962 4 premiers mois	41	1,3	0,5	0,1
5 premiers mois	87	19,8	11,8	4,4	0,1	2,4	...
6 premiers mois	194	30,0	14,4	5,4	0,2	2,8	...
7 premiers mois	237	33,5	16,2	5,6	0,3	2,9	...
8 premiers mois	240	33,6	16,2	5,6	0,3	2,9	...
9 premiers mois	250	34,3	17,1	5,6	0,5	2,9	...
10 premiers mois	267	34,7	17,2	5,6	0,5	2,9	...
11 premiers mois	285	37,1	18,2	5,8	0,6	3,0	...
12 mois	305	38,9	19,4	5,9	0,6	3,1	0,1
1963 Janvier	3	0,1
2 premiers mois	7	0,1
3 premiers mois	27	1,6	0,6
4 premiers mois	50	2,9	1,0	0,1	0,1
5 premiers mois	96	20,3	15,9	2,1	0,1	0,8	...
6 premiers mois	216	32,0	22,4	2,7	0,3	1,1	...
7 premiers mois	252	35,2	24,2	2,8	0,4	1,1	...
8 premiers mois	255	35,2	24,3	2,8	0,4	1,1	...
9 premiers mois	265	35,6	24,3	2,8	0,4	1,1	...
10 premiers mois	280	36,6	24,8	2,8	0,5	1,1	...
11 premiers mois	298	39,4	26,4	2,8	0,7	1,2	...
12 mois	317	41,5	27,7	2,9	0,7	1,2	...
1964 Janvier	4	0,1	0,1
2 premiers mois	8	0,1	0,1
3 premiers mois	24	0,9	0,4
4 premiers mois	52	2,4	0,9	0,1	0,1

C. — Total général ⁴

1959 12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961 12 mois	14.297	214,5	128,3	31,5	4,9	17,5	2,5
1962 4 premiers mois	5.623	57,2	34,0	9,0	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.593	141,9	83,3	22,1	2,6	11,6	1,8
6 premiers mois	11.694	169,6	99,0	26,2	3,0	13,4	2,2
7 premiers mois	12.426	180,7	107,2	27,7	3,3	14,1	2,6
8 premiers mois	12.648	181,7	107,8	27,8	3,3	14,1	2,9
9 premiers mois	13.036	184,3	110,0	28,1	3,5	14,2	3,2
10 premiers mois	13.636	191,9	113,9	29,2	3,7	14,7	3,6
11 premiers mois	14.045	208,3	125,8	30,9	4,3	15,8	3,9
12 mois	14.479	225,1	134,6	32,8	4,5	17,2	4,4
1963 Janvier	135	2,3	0,8	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	358	3,2	2,6	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	2.252	22,7	13,2	3,2	0,4	2,2	0,6
4 premiers mois	5.575	58,5	33,5	8,2	1,1	4,3	0,8
5 premiers mois	9.451	143,7	91,3	18,0	2,2	9,0	1,1
6 premiers mois	11.599	178,6	114,1	22,4	2,9	11,1	1,3
7 premiers mois	12.310	187,2	121,1	23,1	3,1	11,5	1,6
8 premiers mois	12.629	188,7	122,1	23,4	3,2	11,5	1,7
9 premiers mois	13.094	191,0	123,4	23,7	3,2	11,6	1,8
10 premiers mois	13.694	202,0	130,6	24,9	3,5	12,0	2,1
11 premiers mois	14.123	216,4	139,8	26,3	3,8	12,9	2,3
12 mois	14.575	235,3	149,7	28,1	3,9	14,2	2,6
1964 Janvier	120	2,2	1,1	0,3	0,1	0,1	0,3
2 premiers mois	291	3,0	2,0	0,9	0,1	0,2	0,4
3 premiers mois	1.647	20,0	12,3	3,1	0,3	1,3	0,7
4 premiers mois	4.103	57,1	33,1	7,8	1,2	3,5	0,9

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.L., et la Sabena.

⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans les statistiques les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)				Actions et obligations	Actions et obligations	
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1955	14.192	4.273	1.560	1.206	354	532	886	5.159	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.363	338	389	727	4.230	6.562
1957	27.682	5.573	3.120	1.448	1.672	833	2.505	8.078	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.506	1.638	1.288	2.926	7.834	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.530	1.666	814	2.480	6.240	11.317
1960	16.065	6.266	1.867	1.682	— 315	1.009	694	6.960	11.241
1961	19.013	6.014	1.667	1.520	147	844	991	7.005	12.660
1962	19.173	8.249	3.375	1.860	1.515	1.762	3.277	11.526	14.614
1963	14.956	6.244	4.628	1.646	2.982	375	3.357	9.601	11.964

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ³

1955	4.711	2.995	316	91	225	— 7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.510
1961	209	82	...	85	— 85	— 24	— 109	— 27	— 64
1962	398	204	4	32	— 28	...	— 28	176	167
1963	232	40	...	76	— 76	— 14	— 90	— 50	— 51

Total général

1955	18.903	7.268	1.876	1.297	579	525	1.104	8.372	11.222
1956	25.187	6.649	2.042	1.473	569	394	963	7.612	9.199
1957	34.676	7.332	3.844	1.619	2.225	833	3.058	10.390	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.630	1.964	1.339	3.303	9.373	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.617	1.794	793	2.587	6.960	11.923
1960	22.508	7.951	1.447	1.859	— 412	988	576	8.527	12.751
1961	19.222	6.096	1.667	1.605	— 62	820	882	6.978	12.596
1962	19.571	8.453	3.379	1.892	1.487	1.762	3.249	11.702	14.782
1963	15.188	6.284	4.628	1.722	2.906	361	3.267	9.551	11.913

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 3).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

XVII - 5. — EMISSION DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁴			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émission nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total	émission nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	
1961 6 premiers mois ...	6.873	1.847	357	2.204	145	6	...	6
9 premiers mois ...	8.945	2.648	472	3.120	145	6	...	6
12 mois	19.013	4.086	777	4.458	209	45	...	45
1962 3 premiers mois ...	3.181	1.267	220	1.487	219	30	...	30
6 premiers mois ...	6.691	2.877	1.564	4.441	256	31	...	31
9 premiers mois ...	13.945	5.084	1.590	6.674	395	196	...	196
12 mois	19.172	6.519	1.840	8.359	399	196	...	196
1963 3 premiers mois ...	1.614	693	706	1.399
6 premiers mois ...	5.805	2.829	2.360	5.189	232	40	...	40
9 premiers mois ...	8.721	3.852	2.917	6.769	232	40	...	40
12 mois	14.956	5.244	3.960	9.204	232	40	...	40
1964 3 premiers mois ...	3.608	1.164	183	1.347	1.335
1963 Avril	1.526	1.042	1.475	2.517
Mai	1.724	843	96	939	200	40	...	40
Juin	940	251	83	334	32
Juillet	800	193	210	403
Août	463	132	95	227
Septembre	1.654	698	252	950
Octobre	1.145	328	120	448
Novembre	2.149	273	212	485
Décembre	3.154	791	711	1.502
1964 Janvier	1.543	239	139	378	15
Février	886	284	1	285
Mars	1.179	502	43	545	1.320
Avril	2.958	1.164	611	1.775
Mai	1.182	411	...	411
Juin	2.752	1.731	812	2.543
Juillet	2.797	1.064	...	1.064
Août	445	174	...	174
Septembre	941	248	...	248
Octobre	2.569	683	10	693
Novembre	2.639	641	...	641
Décembre	2.653	1.325	...	1.325
1965 Janvier	711	213	1.000	1.213

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public.

⁴ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1960 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par				Capitaux empruntés par				Total (9) = (1) + (2) + (8) + (4) ou (5) + (6) + (7) + (8)	Retraits de capitaux (10)
	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1955	2.325	3.314	23	2.807	2.556	253	5.639	43
1956	2.428	...	15	2.780	22	2.313	2.602	286	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958	2.078	...	8	1.821	15	968	2.504	420	3.907	577
1959	2.191	159	...	1.165	73	29	2.981	432	3.515	188
1960	2.415	1.107	...	1.561	1.025	10	3.001	1.047	5.083	37
1961	2.487	1.811	...	1.523	1.817	1	3.014	989	5.821	23
1962	1.518	943	10	1.593	1.517	1	1.275	1.271	4.064	307
1963	1.585	202	73	1.568	1.600	122	925	781	3.428	49
1964	1.879	6	2.058	...	1.310	306	2.327	...	3.943	11
1963 2 ^e trimestre	1.608	373	25	1.609	1.822	56	1.000	737	3.615	20
3 ^e trimestre	1.115	169	64	1.493	1.766	19	591	465	2.841	3
4 ^e trimestre	1.855	51	155	1.523	1.384	252	923	1.025	3.584	...
1964 1 ^{er} trimestre	1.810	...	162	1.862	1.426	765	677	966	3.834	45
2 ^e trimestre	1.585	7	22	2.050	1.243	111	1.397	913	3.664	...
3 ^e trimestre	1.968	...	48	2.036	1.450	190	1.248	1.164	4.052	...
4 ^e trimestre	2.139	17	2.053	...	1.117	162	2.930	...	4.209	...
1963 Novembre	1.114	60	304	1.646	1.767	159	334	864	3.124	...
Décembre	2.585	100	177	1.400	1.271	153	1.560	1.278	4.262	...
1964 Janvier	2.033	...	127	2.118	1.288	705	1.264	1.021	4.278	...
Février	1.712	...	196	2.119	1.626	1.084	392	925	4.027	141
Mars	1.669	...	165	1.352	1.380	523	333	950	3.186	...
Avril	1.853	20	12	1.717	980	270	1.622	730	3.602	...
Mai	1.399	...	42	2.779	1.713	53	1.678	776	4.220	...
Juin	1.470	...	17	1.784	1.123	...	941	1.207	3.271	...
Juillet	2.062	...	55	2.139	1.539	...	1.182	1.535	4.256	...
Août	2.174	...	36	2.125	1.465	588	1.235	1.047	4.335	...
Septembre	1.678	...	51	1.849	1.348	...	1.327	903	3.578	...
Octobre	1.825	2.325	1.314	33	1.652	1.151	4.150	...
Novembre	2.126	44	24	2.063	1.072	474	1.303	1.408	4.257	...
Décembre	2.465	9	1.749	...	962	6	3.255	...	4.223	...
1965 Janvier	2.487	166	1.266	...	1.104	63	2.752	...	3.919	406
Février	1.708	458	2.098	...	1.706	...	2.558	...	4.264	74

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

¹ Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

² Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

³ Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1962	39	3	158	475	196	478	354	285	68	763	422
1963	39	2	129	510	226	521	355	302	73	823	428
1964	39	2	148	605	269	607	417	358	82	965	499
1963 2 ^e trimestre	39	3	133	505	206	508	339	308	71	816	410
3 ^e trimestre	39	2	112	508	239	510	351	312	72	822	423
4 ^e trimestre	39	2	132	576	254	578	386	339	77	917	463
1964 1 ^{er} trimestre	39	2	131	574	260	576	391	337	80	913	471
2 ^e trimestre	39	3	137	600	268	603	405	360	80	963	485
3 ^e trimestre	39	2	156	586	265	588	421	352	84	940	505
4 ^e trimestre	39	3	169	658	281	661	450	382	86	1.043	536
1963 Novembre	39	2	103	512	232	514	335	300	69	814	404
Décembre	39	2	160	620	244	622	404	363	82	985	486
1964 Janvier	39	2	157	597	262	599	419	348	83	947	502
Février	39	2	128	535	265	537	393	313	78	850	471
Mars	39	2	109	589	251	591	360	352	79	943	439
Avril	39	3	142	619	287	622	429	371	84	993	513
Mai	39	2	139	537	235	539	374	320	72	859	446
Juin	39	3	130	644	281	647	411	391	86	1.038	497
Juillet	39	3	166	620	293	623	459	368	84	991	543
Août	39	2	156	541	248	543	404	324	81	867	485
Septembre	39	2	146	598	255	600	401	363	85	963	486
Octobre	39	3	175	636	263	639	438	368	85	1.007	523
Novembre	39	3	158	611	265	614	423	361	80	975	503
Décembre	39	2	175	727	313	729	488	418	94	1.147	582
1965 Janvier	39	2	144	610	291	612	435	360	88	972	523

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 ou 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1960 et 1950-1960* (B.N.B.) — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *			
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablem ^{ent} visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	certificats de trésorerie		certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 866 jours	autres effets publics ²
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		émis à maximum 866 jours ¹			
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %		Taux du Certificat + 5/16 % minimum 2,25 %	4,75
24 décembre ..	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25				5,—
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25				6,25
		représentatives d'importations d'exportations								
10 novembre ..	5,—	5,— 4,—	5,50	5,75	6,25	6,25				6,25
1961 24 août	4,75	4,75 3,75	5,25	5,50	6,—	6,—				6,—
							Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 866 jours	
28 décembre ..	4,50	4,50 3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	4,50	5,25	5,75
1962 18 janvier ...	4,25	4,25 3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—	5,50
22 mars	4,—	4,— 3,—	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	4,—	4,50	5,25
9 août	3,75	3,75 3,—	4,25	4,50	5,—	5,—	2,25	3,75	4,25	5,—
6 décembre ..	3,50	3,50 2,75	4,—	4,50	5,—	5,—	—	3,50	4,—	5,—
1963 18 juillet	4,—	4,— 3,25	4,50	5,—	5,50	5,50	—	4,—	4,50	5,50
31 octobre ...	4,25	4,25 3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,50	5,25	6,25
1964 4 février ...	4,25	4,25 3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,75	5,50	6,50
3 juillet	4,75	4,75 4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,00	5,50	6,50
18 décembre ..	4,75	4,75 4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,25	5,75	6,50

¹ Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

² Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 28 février 1965

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 866 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes ¹	
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1961	2,57
1962	2,13
1963	2,28
1964	3,34
1964 Mars	3,77
Avril	3,16
Mai	3,22
Juin	3,56
Juillet	3,95
Août	2,85
Septembre	3,86
Octobre	3,59
Novembre	2,83
Décembre	3,01
1965 Janvier	2,23
Février	2,24

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRÉSORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme ²				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes ³	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ⁷		
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			6 mois	9 mois	12 mois
	1960	4,—	4,25	4,50			4,75	4,75	1959 6 janv.
1961	3,50	3,75	4,—	4,25	4,25	1960 5 janv.	4,171	*	4,354
1962	2,50	2,75	3,—	—	3,30 3,27	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1963 Déc. ...	3,50	3,80	4,10	—	4,35 4,31	1962 4 janv.	4,283	4,364	*
1964 Mars ...	3,75	4,00	4,25	—	4,75 4,72	1963 3 janv.	3,360	3,416	3,460
Avril ...	3,80	4,05	4,30	—	4,75 4,75	1964 14 janv.	4,750	4,800	4,750
Mai ...	3,80	4,05	4,30	—	4,75 4,75	1964 14 avril	4,95	5,00	5,10
Juin ...	3,80	4,05	4,30	—	4,80 4,77	12 mai	4,95	4,95	5,10
Juillet ...	4,00	4,25	4,50	—	5,00 5,00	9 juin	4,95	5,00	*
Août ...	4,00	4,25	4,50	—	5,00 5,00	14 juil.	5,00	*	5,20
Sept. ...	4,00	4,25	4,50	—	5,00 5,00	11 août	5,15	*	*
Oct. ...	4,00	4,25	4,50	—	5,00 5,00	8 sept.	5,15	5,30	5,40
Nov. ...	4,25	4,50	4,75	—	5,15 5,12	13 oct.	5,15	5,30	5,40
Déc. ...	4,25	4,50	4,75	—	5,25 5,23	10 nov.	5,25	5,40	5,50
1965 Janv. ...	4,20	4,40	4,70	—	5,20 5,24	8 déc.	5,40	5,55	5,65
Févr. ...	4,15	4,35	4,65	—	5,10 5,16	1965 12 janv.	5,40	5,55	5,65
						9 févr.	5,35	5,50	5,55

¹ Les moyennes publiées ci-dessous sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. Jusqu'au 16 novembre 1959, moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers. Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens. Nous signalons que l'I.R.G. établit ses moyennes en comptant le nombre total de jours du mois.

² Cf. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par arrêté ministériel du 28 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 8239).

³ Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8080). Par l'A.R. du 20-12-1962, les certificats A ont été convertis en un « Emprunt Spécial de Conversion de 1962 » remboursable en 20 ans et divisé en trois tranches (10.000, 5.000 et 4.826 millions) portant intérêt au taux de 8,50 % l'an à partir du 1-1-1962, 81-12-1966 et 81-12-1971 respectivement. Avant ces dates le taux reste fixé à 1 15/16 % l'an. L'encours des certificats de trésorerie B ne varie pas; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de Trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1962, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également le taux des certificats de trésorerie B.

⁴ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

⁵ Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

⁶ Taux unique, valable pour tous les certificats adjudgés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

⁷ Jusqu'à la fin de 1968, taux moyens pondérés par les montants des certificats adjudgés. A partir de janvier 1964, taux uniques valables pour tous les certificats adjudgés (taux les plus élevés retenus par le Trésor).

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif I 1 Comptes de dépôt à					Caisse Générale d'Epargne (Dépôts d'épargne des particuliers)	
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 250.000 F	au-delà de 250.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois		
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,00 ³	2,00
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,00	2,00
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,00 ³	2,00 ³
1961	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,00 ³	2,00 ³
1962	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³
1963	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³
1964	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1963 Novembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³
1963 Décembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³
1964 Janvier	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Février	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Mars	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Avril	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Mai	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Juin	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Juillet	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Août	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Septembre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Octobre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Novembre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Décembre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1965 Janvier	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁵	2,00 ⁵
1965 Février	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁵	2,00 ⁵

1 Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales appliquent en général un tarif supérieur. — 2 De novembre 1967 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — 3 Prime de fidélité égale à 10 % des intérêts acquis sur toutes sommes restées en dépôt pendant l'année civile entière. Pour les sommes jusqu'à 250.000 F, pas de majoration en 1959. Pour les dépôts excédant 250.000 F, la prime de fidélité est appliquée depuis le 1-1-1960. — 4 Depuis le 1-1-1964, prime de fidélité comprise, taux 8,40 % pour les dépôts jusqu'à 250.000 F et 2,30 % pour les dépôts au-delà de 250.000 F. — 5 Depuis le 1-1-1965, prime de fidélité comprise, taux 3,50 % pour les dépôts jusqu'à 350.000 F et 2,40 % pour les dépôts au-delà de 350.000 F.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dettes unifiées	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		(rendement au cours seulement)	Etat	Paraétatiques et villes	Etat	
	4 % 1 ^{re} s.	3,5 à 5,25 %	4 à 5,5 %	4 à 5,75 %	3 à 6 %	
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
1962	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64
1963	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94
1964 Février	4,09	5,36	5,16	5,54 ³	5,38 ³	5,45 ³
1964 Mars	4,07	5,34	5,18	5,51 ³	5,44 ³	5,44 ³
1964 Avril	4,00	5,37	5,25	5,50 ³	5,47 ³	5,45 ³
1964 Mai	4,07	5,49	5,32	5,57 ³	5,50 ³	5,52 ³
1964 Juin	4,07	5,48	5,37	5,60 ³	5,55 ³	5,55 ³
1964 Juillet	4,06	5,44	5,42	5,62 ³	5,53 ³	5,54 ³
1964 Août	4,06	5,42	5,43	5,62 ³	5,55 ³	5,54 ³
1964 Septembre	4,06	5,42	5,43	5,65 ³	5,54 ³	5,55 ³
1964 Octobre	4,06	5,45	5,45	5,68 ³	5,56 ³	5,57 ³
1964 Novembre	4,06	5,51	5,48	5,68 ³	5,62 ³	5,60 ³
1964 Décembre	4,06	5,34	5,43	5,61 ³	5,61 ³	5,53 ³
1965 Janvier	4,06	5,38	5,38	5,62 ³	5,60 ³	5,53 ³
1965 Février	4,06	5,45	5,35	5,60 ³	5,60 ³	5,53 ³
1965 Mars	4,06	5,20	5,31	5,53 ³	5,57 ³	5,43 ³

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

1 Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — 2 Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %. — 3 Uniquement pour les emprunts émis avant le 1er décembre 1962.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, n° 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, n° 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXI^e année, vol. II, n° 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » ; XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1er janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1956		3,50		2,50		3,—		4,50		4,—		2,50		3,75		1,50
1956 Septembre .	6	5,—									22	3,75				
Octobre ...													22	4,—		
Novembre .																
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—										
Mai															15	2,50
Juillet ...											17	4,25	11	5,—		
Août			23	3,50	12	5,—					16	5,—				
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai							22	5,50					3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet ...							25	7,—								
Octobre ...							5	6,50								
Novembre .							2	6,—								
1962 Mars							8	5,50								
Mars							22	5,—								
Avril							26	4,50			25	4,—	6	4,50		
Juin													8	4,—		
1963 Janvier ...							3	4,—			8	3,50	18	3,50		
Juin													14	4,—		
Juillet ...			17	3,50												
Novembre .					14	4,—										
1964 Janvier ...											6	4,—	31	4,50		
Février ...							27	5,—								
Juin											4	4,50				
Juillet ...																
Novembre .							23	7,—					6	5,—		
1965 Janvier ...	22	3,50	24	4,—												

1 Federal Reserve Bank of New York.
 Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1964 9 janvier	1965 7 janvier	1964 6 février	1965 4 février
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	9.985	13.355	17.448	20.665	17.476	20.666	17.615	21.033
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	1.314	2.546	2.627	3.370	2.621	3.352	2.597	3.420
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>		2.204	2.263	3.096	2.263	3.096	2.263	3.172
<i>Autres opérations</i>		342	364	274	358	256	334	248
Annuités de Prêt de la B.I.R.D.	—	—	630	589	630	589	630	589
Monnaies divisionnaires	18	8	28	24	22	20	18	35
Comptes courants postaux	553	481	911	920	914	1.198	790	850
Prêts à l'Etat ²	6.500	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	2.358	3.221	3.316	3.546	4.350	4.427	4.247	4.286
Portefeuille d'escompte	18.675	20.608	20.007	18.606	18.961	18.335	17.774	16.261
Effets représentatifs de crédits à court terme :								
<i>Effets escomptés sur la France</i>	5.846	6.310	7.030	6.173	7.351	5.894	8.638	5.484
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céréales</i> ⁴	797	1.223	575	669	568	493	384	547
<i>Obligations cautionnées</i>		2.190		1.296
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme :								
<i>Prêts spéciaux à la construction</i>	12.031	13.074	12.402	6.819	11.042	5.274	8.752	5.181
<i>Autres crédits à moyen terme</i>				4.945		4.484		3.753
Effets négociables achetés en France ⁵	2.878	2.412	3.220	4.546	2.678	3.480	2.973	3.945
Avances à 30 jours sur effets publics ...	187	166	72	32	107	34	17	32
Avances sur titres	74	67	71	88	70	82	73	86
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	553	870	1.656	1.689	527	715	559	923
Divers	834	885	1.468	1.497	1.407	1.299	1.153	1.439
Total ...	48.251	54.391	61.226	65.344	59.535	63.969	58.218	62.671
PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	44.348	50.082	55.781	59.544	55.077	59.266	54.290	58.311
Comptes créditeurs :								
<i>Compte courant du Trésor public</i>	1	1	...	1	1	...	1
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>	1.561	200	238	426	281	390	240	249
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises</i> .		1.291	1.789	1.807	955	811	796	788
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>		1.029	1.226	1.451	1.435	1.264	1.285	1.189
Capital de la Banque	150	150	250	250	250	250	250	250
Divers	1.163	1.441	1.716	1.882	1.707	1.966	1.453	1.894
Total ...	48.251	54.391	61.226	65.344	59.535	63.969	58.218	62.671

¹ Convention du 27 juin 1940.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 3 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1938.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1961 28 February	1962 28 February	1963 28 February	1964 20 February	1964 8 January	1965 6 January	1964 5 February	1965 10 February
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	--------------------	---------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.237	2.313	2.338	2.438	2.538	2.738	2.438	2.638
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	1
Amount of Fiduciary Issue	2.250	2.325	2.350	2.450	2.550	2.750	2.450	2.650
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.250	2.325	2.350	2.450	2.550	2.750	2.450	2.650

Notes Issued :								
In Circulation	2.212	2.302	2.309	2.430	2.487	2.680	2.407	2.599
In Banking Department	38	23	41	20	63	70	43	51
Total ...	2.250	2.325	2.350	2.450	2.550	2.750	2.450	2.650

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	425	507	266	298	192	189	248	193
Other Securities :								
Discounts and Advances	28	44	54	32	49	51	27	110
Securities	19	20	22	25	22	25	24	25
Notes	38	23	41	20	63	70	43	51
Coin	1	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	511	595	384	376	327	336	343	380

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	3	3	3	4
Public Deposits	18	13	11	10	11	12	11	9
(including Exchequer, Savings Banks Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits	155	241	—	—	—	—	—	—
Other Deposits :								
Bankers	251	249	280	276	227	222	242	266
Others Accounts	68	73	74	71	71	84	72	86
Total ...	511	595	384	376	327	336	343	380

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1961 31 December	1962 31 December	1963 31 December	1964 31 December	1964 8 January	1965 6 January	1964 5 February	1965 10 February
ASSETS								
Gold certificate account	15.445	14.430	13.819	13.505	13.809	13.505	13.819	13.092
Redemption fund for F.R. notes	1.170	1.266	1.418	1.570	1.424	1.570	1.411	1.554
Total gold certificates reserves ...	16.615	15.696	15.237	15.075	15.233	15.075	15.230	14.646
Cash	320	288	182	146	229	146	310	172
Discounts and advances	130	38	63	186	325	337	423	144
Acceptances :								
Bought outright	48	52	70	59	71	56	64	58
Held under repurchase agreement	3	58	92	35	74	33	3	73
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	3.193	2.442	4.142	6.044	3.901	6.065	3.852	6.671
Certificates	1.699	13.182	7.066	...	7.066	...	7.066	...
Notes	19.984	10.717	17.729	25.188	17.729	25.188	17.729	25.188
Bonds	3.846	4.137	4.645	5.274	4.645	5.274	4.645	5.274
Total bought outright ...	28.722	30.478	33.582	36.506	33.341	36.527	33.292	37.133
Held under repurchase agreement	159	342	11	538	152	505	83	109
Total U.S. Government securities ...	28.881	30.820	33.593	37.044	33.493	37.032	33.375	37.242
Total loans and securities	29.062	30.968	33.818	37.324	33.963	37.458	33.865	37.517
Cash items in process of collection	6.125	6.518	6.435	7.190	6.227	7.154	5.400	5.648
Bank premises	111	104	104	102	104	102	103	102
Other assets	237	357	400	552	426	596	610	564
Total assets ...	52.470	53.931	56.176	60.389	56.182	60.531	55.518	58.649

LIABILITIES

Federal Reserve notes	28.802	30.151	32.381	34.659	31.956	34.508	31.262	33.937
Deposits :								
Member bank reserves	17.387	17.454	17.049	18.086	16.895	18.543	17.479	17.335
U.S. Treasurer - general account	465	597	880	820	1.082	492	635	907
Foreign	279	247	171	229	171	229	137	143
Other	320	424	291	321	214	201	206	192
Total deposits ...	18.451	18.722	18.391	19.456	18.362	19.465	18.457	18.577
Deferred availability cash items	3.825	3.584	3.835	4.584	4.271	4.850	4.122	4.299
Other liabilities and accrued dividends ...	59	73	82	642	84	639	80	645
Total liabilities ...	51.137	52.530	54.689	59.341	54.673	59.462	53.921	57.458

CAPITAL ACCOUNTS

Capital paid in	445	467	497	524	497	524	504	529
Surplus	888	934	990	524	990	524	990	524
Other capital accounts	22	21	103	138
Total liabilities and capital accounts ...	52.470	53.931	56.176	60.389	56.182	60.531	55.518	58.649
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	126	86	92	122	88	123	92	120
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined .	34,8 %	31,8 %	29,7 %	27,5 %	29,9 %	27,6 %	30,2 %	27,5 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F.R. note liabilities combined » includes \$ 760 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK
(miljoenen guldens)

	1960 31 december	1961 31 december	1962 31 december	1963 31 december	1964 6 januari	1965 4 januari	1964 10 februari	1965 8 februari
ACTIVA								
Goud	5.487	5.698	5.698	5.770	5.770	6.080	5.770	6.116
Vorderingen en geldwaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.107	484	586	1.081	1.087	1.504	937	1.322
Buitenlandse betaalmiddelen
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	40	14	7	15	18	31	22	24
Wissels, promessen schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	48
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	249	523	597	729	523	338	405	338
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen)	12	52	72	25	26	14	4	156
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	51	21	13	16	15	13	15	17
Belegging van kapitaal en reserves	174	183	183	178	178	174	179	173
Gebouwen en inventaris	1	1	1	...	1	...	1	...
Diverse rekeningen	12	8	10	11	16	36	14	24
Totaal ...	7.133	7.032	7.167	7.825	7.634	8.190	7.347	8.170

PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	4.900	5.279	5.758	6.225	6.082	6.865	5.908	6.554
Bankassignaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	1.603	1.421	1.036	1.261	1.214	987	1.096	1.289
's Rijks schatkist	934	995	620	1.095	1.089	688	955	971
Banken in Nederland	519	283	283	122	90	321	102	286
Andere ingezetenen	150	143	133	44	35	78	39	32
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	59	77	112	76	72	76	78	68
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	48	71	106	70	67	70	76	65
Andere niet-ingezetenen	11	6	6	6	5	6	2	3
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	320	14	18	16	16	14	16	14
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	164	168	168	168	168	167	168	167
Diverse rekeningen	67	53	55	59	62	61	61	58
Totaal ...	7.133	7.032	7.167	7.825	7.634	8.190	7.347	8.170

N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	110	69	63	62	62	65	60	64
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	----	----	----	----	----	----	----

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1960 dicembre	1961 dicembre	1962 dicembre	1963 dicembre	1963 ottobre	1964 ottobre	1963 novembre	1964 novembre
Oro in cassa	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Cassa ¹	10	13	12	25	26	13	20	12
Portafoglio ²	443	500	616	942	745	809	744	716
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	64	107	260	337	347	312	337	238
Prorogati pagamenti	7	6	12	42	38	7	6	—
Ufficio italiano dei cambi	1.257	1.810	2.146	1.770	1.928	1.843	1.819	1.950
Disponibilita in divisa all'estero	63	63	63	65	63	65	63	64
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	75	83	244	168	153	274	115	326
Immobili
Debitori diversi	119	123	132	229	234	169	246	159
Partite varie	2	—	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	64	—	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	485	485	485	440	440	410	440	410
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	20	—	—	—	—	—	—	—
C/c servizio tesoreria	—	—	—	506	43	405	272	552
Servizi diversi per conto dello Stato	—	1	—	—	—	...	—	32
Spese	43	45	56	71	46	49	48	53
Totale attivo ...	3.652	4.236	5.026	5.595	5.063	5.356	5.110	5.512
Circolazione dei biglietti ⁵	2.424	2.779	3.235	3.699	3.281	3.431	3.328	3.477
Vaglia, assegni e debiti a vista ⁶	23	39	43	62	16	22	23	26
Conti correnti liberi	117	118	122	87	45	71	43	41
Conti correnti vincolati	694	797	988	1.305	1.339	1.416	1.308	1.550
Creditori diversi	170	189	237	352	301	357	325	356
C/c servizio tesoreria	159	263	320	—	...	—	...	—
Servizi diversi per conto dello Stato	16	—	18	10	26	—	26	—
Capitale
Fondo di riserva ordinario	3	4	4	5	5	6	5	6
Fondo di riserva straordinario	2	2	2	3	3	3	3	3
Rendite	44	45	57	72	47	50	49	53
Totale passivo e patrimonio ...	3.652	4.236	5.026	5.595	5.063	5.356	5.110	5.512
Depositanti di titoli e valori	4.407	4.775	4.845	4.273	4.908	4.606	4.729	4.697
1 Comprese monete di Stato	5	6	8	5	6	3	6	3
2 Compreso finanziamento ammassi e acquisto grano :								
— aziende di credito	} 437	246	298	343	312	366	313	364
— istituti speciali		235	290	274	284	277	276	272
3 Comprese anticipazioni a :								
— aziende di credito	n.d.	104	256	331	344	309	334	236
— privati	3	3	4	2	2	2	2	2
4 Compresi BOT per investimento riserve obbligatorie	n.d.	n.d.	81	7	34	45	7	94
5 Compresi biglietti presso il Tesoro	1	2	3	2	2	2	2	
6 Compresi vaglia e assegni	14	21	18	29	12	15	14	16

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1961 31. Dezember	1962 31. Dezember	1963 31. Dezember	1964 31. Dezember	1964 7. Januar	1965 7. Januar	1964 7. Februar	1965 5. Februar
AKTIVA								
Gold	14.426	14.490	15.138	16.731	15.138	16.731	15.159	16.736
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	11.387	10.929	12.894	10.770	12.612	10.300	12.591	9.467
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	292	329	417	563	408	563	342	555
Kredite an internationale Einrichtungen und Konsolidierungskredite	2.442	2.289	2.122	2.684	2.122	2.684	2.121	2.683
<i>darunter : a) aus der Abwicklung der E.Z.U.</i>	<i>1.038</i>	<i>897</i>	<i>751</i>	<i>615</i>	<i>751</i>	<i>615</i>	<i>750</i>	<i>614</i>
<i>b) an Weltbank</i>	<i>1.342</i>	<i>1.342</i>	<i>1.342</i>	<i>1.343</i>	<i>1.343</i>	<i>1.343</i>	<i>1.342</i>	<i>1.344</i>
<i>c) an I.W.F.</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>720</i>	<i>—</i>	<i>720</i>	<i>—</i>	<i>720</i>
Deutsche Scheidemünzen	57	45	81	116	101	137	126	159
Postscheckguthaben	281	546	376	377	298	280	138	149
Inlandswechsel	1.146	1.967	1.647	2.413	1.449	2.718	1.315	3.260
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	125	307	95	357	65	6
Lombardforderungen	220	158	208	646	27	43	19	21
Kassenkredite	167	739	1.749	1.212	1.686	593	791	601
Wertpapiere	1.484	1.369	1.222	1.176	1.216	1.176	1.189	1.176
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	3.432	4.958	3.990	6.081	3.296	6.197	2.408	6.111
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	2.636	2.156	2.294	3.016	2.294	2.905	2.294	2.894
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Währungsparität ...	3.778	3.703	3.595	2.953	3.595	2.953	3.595	2.953
Sonstige Aktiva	307	253	406	463	243	258	223	358
	42.055	43.931	46.264	49.508	44.580	47.895	42.376	47.129

PASSIVA

Banknotenumlauf	22.992	24.147	25.426	27.692	23.952	26.162	23.657	26.082
Einlagen von	16.600	16.795	18.006	18.610	17.605	18.559	15.916	17.853
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck- und Postsparkassenämter) ...</i>	<i>11.615</i>	<i>12.232</i>	<i>13.607</i>	<i>15.143</i>	<i>12.815</i>	<i>14.886</i>	<i>11.927</i>	<i>14.815</i>
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	<i>4.733</i>	<i>4.284</i>	<i>4.126</i>	<i>3.215</i>	<i>4.475</i>	<i>3.411</i>	<i>3.748</i>	<i>2.791</i>
<i>Andere inländischen Einlegern</i>	<i>252</i>	<i>279</i>	<i>273</i>	<i>252</i>	<i>315</i>	<i>262</i>	<i>241</i>	<i>247</i>
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	368	374	270	308	331	257	331	310
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	<i>274</i>	<i>353</i>	<i>234</i>	<i>257</i>	<i>281</i>	<i>202</i>	<i>293</i>	<i>279</i>
<i>Sonstige</i>	<i>94</i>	<i>21</i>	<i>36</i>	<i>51</i>	<i>50</i>	<i>55</i>	<i>38</i>	<i>31</i>
Rückstellungen	867	950	1.076	1.260	1.076	1.260	1.076	1.260
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	588	638	701	776	701	776	701	776
Sonstige Passiva	350	737	495	572	625	591	405	558
	42.055	43.931	46.264	49.508	44.580	47.895	42.376	47.129

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1964 7 janvier	1965 7 janvier	1964 7 février	1965 5 février
ACTIF								
Encaisse or	11.078	11.543	12.204	11.794	11.880	11.695	11.040	11.695
Devises	842	867	1.083	1.679	1.071	1.669	929	1.314
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	—	—	—	431	—	431	—	174
Portefeuille effets sur la Suisse	70	124	142	163	128	123	89	92
<i>Effets de change</i>	70	79	107	138	106	123	89	92
<i>Bons du Trésor de la Confédération suisse</i>	45	35	25	22
Avances sur nantissement	66	72	97	78	73	50	11	10
Bons du Trésor étrangers en FS	—	207	207	432	207	432	207	432
Titres	43	43	52	65	52	65	53	66
<i>pouvant servir de couverture</i>	17	16	...	1	...	1	...	1
<i>autres</i>	26	27	52	64	52	64	53	65
Correspondants :	65	88	71	92	19	37	15	30
<i>en Suisse</i>	58	78	62	75	1	16	5	13
<i>à l'étranger</i>	7	10	9	17	18	21	10	17
Autres postes de l'actif	30	41	35	29	31	30	32	39
Total ...	12.194	12.985	13.891	14.763	13.461	14.532	12.376	13.852

PASSIF

Fonds propres	53	54	55	56	55	56	55	56
Billets en circulation	7.656	8.506	9.035	9.722	8.606	9.284	8.179	8.795
Engagements à vue	2.947	2.800	3.188	3.271	3.140	3.286	2.488	3.083
<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	1.996	2.294	2.700	2.908	2.512	2.713	2.048	2.711
<i>Autres engagements à vue</i>	951	506	488	363	628	573	440	372
Comptes de virements de banques tempo- rairement liés	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035
Engagements à terme	293	373	357	433	400	625	400	625
Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	—	—	—	3	—	3	—	9
Autres postes du passif	210	217	221	243	225	243	219	249
Total ...	12.194	12.985	13.891	14.763	13.461	14.532	12.376	13.852

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.). — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bolletino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif

	31 décembre 1963	31 décembre 1964	30 novembre 1963	30 novembre 1964	31 janvier 1964	31 janvier 1965
I. Or en lingots et monnayé	1.603	3.206	1.998	3.109	2.486	3.317
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	40	42	39	42	46	52
III. Portefeuille réescomptable	729	598	586	284	642	447
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	96	62	99	66	78	63
V. Dépôts à terme et avances :	1.666	1.752	1.616	1.669	1.354	2.080
a) à 3 mois au maximum	1.427	1.422	1.393	1.180	1.113	1.746
b) à 3 mois au maximum (or)	3	3	4	3	3	3
c) de 3 à 6 mois	227	229	216	367	222	248
d) de 6 à 9 mois	9	68	3	91	9	16
e) de 9 à 12 mois	—	21	—	19	7	58
f) à plus d'un an	—	9	—	9	—	9
VI. Autres effets et titres :	1.195	1.426	1.129	1.393	978	1.287
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	161	281	115	234	182	281
b) de 3 à 6 mois	—	3	50	23	—	3
c) de 6 à 9 mois	69	85	11	—	99	97
d) de 9 à 12 mois	41	26	95	108	21	22
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	380	744	424	767	316	589
b) de 3 à 6 mois	445	120	326	95	265	119
c) de 6 à 9 mois	14	17	24	5	3	17
d) de 9 à 12 mois	24	25	25	36	28	30
e) à plus d'un an	60	125	59	125	64	129
VII. Actifs divers	1	1	1	1	1	1
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68
Total actif ...	5.398	7.155	5.536	6.632	5.653	7.315

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : ²

1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des postes (échus)	221	221	221	221	221	221
2. Effets de bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76
Total ...	297	297	297	297	297	297

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Passif

	31 décembre 1963	31 décembre 1964	30 novembre 1963	30 novembre 1964	31 janvier 1964	31 janvier 1965
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
II. Réserves	25	26	25	26	25	26
1. Fonds de Réserve légale	12	13	12	13	12	13
2. Fonds de réserve générale	13	13	13	13	13	13
III. Dépôts (or) :	2.733	3.757	2.510	3.235	2.793	4.061
1. Banques centrales :						
a) de 9 à 12 mois	21	72	21	21	—	58
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	21	20
c) de 3 à 6 mois	10	79	10	31	11	79
d) à 3 mois au maximum	764	783	643	216	524	783
e) à vue	1.825	2.518	1.756	2.759	2.052	2.795
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	—	69	—	—	—	69
d) à 3 mois au maximum	—	69	—	69	—	69
e) à vue	113	167	80	139	185	188
IV. Dépôts (monnaies) :	2.180	2.554	2.485	2.563	2.379	2.410
1. Banques centrales :						
a) à plus d'un an	48	78	47	77	47	77
b) de 9 à 12 mois	—	26	70	93	7	53
c) de 6 à 9 mois	82	81	7	11	82	87
d) de 3 à 6 mois	364	331	448	471	415	403
e) à 3 mois au maximum	1.364	1.666	1.398	1.529	1.296	1.392
f) à vue	19	20	19	17	21	27
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois	—	15	—	15	—	15
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	6	31	—	31	19	31
d) à 3 mois au maximum	275	254	480	264	473	305
e) à vue	22	52	16	55	19	20
V. Effets :	77	415	140	414	78	414
a) de 9 à 12 mois	—	37	—	41	—	37
b) de 6 à 9 mois	—	68	—	162	—	15
c) de 3 à 6 mois	—	98	—	—	—	151
d) à 3 mois au maximum	77	212	140	211	78	211
VI. Divers	54	65	47	56	49	66
VII. Comptes de profits et pertes	8	9	8	9	8	9
VIII. Provisions pour charges éventuelles	196	204	196	204	196	204
Total passif ...	5.398	7.155	5.536	6.632	5.653	7.315

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités ²	153	153	153	153	153	153
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76	76	76	76	76	76
Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
Total ...	297	297	297	297	297	297

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² La banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.080.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.		Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.		Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.		Bureau International du Travail.
	B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.		Banque des Règlements Internationaux.
	C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.		Communauté Economique Européenne.
	C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.		Food and Agricultural Organization.
	FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.		Fonds Monétaire International.
	I.N.S.	Institut National de Statistique.
	I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
	I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.
	O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.		Organisation de Coopération et de Développement économiques.
	O.N.E.M.	Office National de l'Emploi.
	O.N.J.	Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
	O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.		Organisation des Nations Unies.
	R.T.B.	Radiotélévision Belge.
	R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
	SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
	S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.
	S.N.D.E.	Société Nationale des distributions d'Eau.
U.E.B.L.		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.		Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1		
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2		
3. Produit national brut calculé par l'analyse de la production aux prix du marché	I - 3		
4. Affectation du produit national :			
a) Estimations à prix courants	I - 4a		
b) Indices des estimations aux prix de 1953	I - 4b		
II. — Emploi et chômage.			
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1		
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2		
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.			
1. a) Indices généraux de la production industrielle ...	IV - 1		
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction : données annuelles	IV - 5		
6. Construction : données mensuelles	IV - 6		
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a		
b) Navigation maritime	V - 1b		
c) Navigation intérieure	V - 1c		
2. Tourisme	V - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	V - 3a		
b) Ventes à tempérament	V - 3b		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		
2. Gains horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2		
VII. — Prix et indices de prix.			
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1		
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2		
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		
4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2		
3. Importations par groupes de produits	VIII - 3		
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a		
b) Indices du volume	VIII - 4b		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance de paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
2. Chiffres semestriels et annuels (nouvelle série)	IX - 2		
3. Chiffres trimestriels	IX - 3		
X. — Marché des changes.			
1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1		
2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2		
XI. — Finances Publiques.			
1. Situation de Trésorerie	XI - 1		
2. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 2		
3. Détail des recettes fiscales	XI - 3		
4. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4		
XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.			
1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1960	XII - 1a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1961	XII - 1b		
2. Mouvements des créances et des dettes en 1961	XII - 2		
3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1960 (totaux sectoriels)	XII - 3a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1961 (totaux sectoriels)	XII - 3b		
4. Mouvement des créances et des dettes au 31 décembre 1961 (totaux sectoriels)	XII - 4		
XIII. — Organismes monétaires.			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :			
a) Banque Nationale de Belgique (chiffres trimestriels et mensuels)	XIII - 2a		
b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b		
c) Banques de dépôts	XIII - 2c		
d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d		
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3		
4. Stock monétaire	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951-1958)	XIII - 6		
Bilans de la B.N.B. (depuis 1959)	XIII - 6		
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 6		
7. Comptes de chèques postaux	XIII - 7		
8. Situation globale des banques	XIII - 8		
9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9		

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.			
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	XX. — Banques d'Émission étrangères.	
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	1. Taux d'escompte	XX - 1
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	2. Banque de France	XX - 2
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d	3. Bank of England	XX - 3
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	6. Banca d'Italia	XX - 6
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
		9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9
XV. — Principales modalités de l'épargne disponible à l'intérieur du pays			
	XV	Principales abréviations utilisées.	
XVI. — Émissions et dettes du secteur public.			
1. Émissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1	Liste des graphiques :	
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public	XVI - 2	I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4a et b
3. Dettes de l'État	XVI - 3	II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4	IV - 1. — Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 1
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.			
1. Évolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2	IV - 7. — Évolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3	VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
4. Émissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
5. Émissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
XVIII. — Marché monétaire.			
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1	VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3	IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L. .	IX
XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.			
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1	XI - 4. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2	XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3	XIII - 9. — Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
		XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
		XVII - 1. — Indices des cours des actions au comptant	XVII - 1

Prix de l'abonnement annuel	{	Belgique, 250 francs. Etranger, 300 francs.
Prix du numéro séparé	{	Belgique, 25 francs. Etranger, 30 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
